

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5A (A/45/5/Add.1)



NATIONS UNIES

New York, 1990

Best Copy Available

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
SIGLES	vii
LETTRES D'ENVOI	ix
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1989	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	22
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	61
IV. CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS	62
V. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1989	63
PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT	64
ETAT I. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989	64
ETAT II. Bilan au 31 décembre 1989	66
ETAT III. Etat des variations de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989	68
ETAT IV. Fonds subsidiaires et ressources générales : tableau récapitulatif des mouvements de fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989	69
ETAT V. Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'agent d'exécution de ses propres projets : état des fonds au 31 décembre 1989	70

Tableaux

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT	
1. Première partie : Etat des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 1989	72
Deuxième partie : Etat au 31 décembre 1989 des contributions volontaires au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	74
2. Etat au 31 décembre 1989 des contributions des gouvernements et d'autres contributeurs au titre de la participation aux coûts	75

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
3. Etat au 31 décembre 1989 des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements et d'autres contribuants	79
4. Recettes accessoires et dépenses diverses de l'exercice terminé le 31 décembre 1989	80
5. Dépenses de 1989 par agent d'exécution	81
6. Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1988-1989	82
6.1 Dépenses imputées au titre des activités de base du PNUD réparties par grandes catégories pour l'exercice biennal 1988-1989	83
7. Recettes et dépenses extrabudgétaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989	84
8. Dépenses afférentes au financement intérimaire des services d'experts, aux congés de maladie de longue durée et au versement d'indemnités pour l'année terminée le 31 décembre 1989	85
9. Etat au 31 décembre 1989 des ressources bilatérales et autres reçues dans le cadre des accords de fourniture de services de gestion	86
10. Placements au 31 décembre 1989	87
11. Réserve pour la construction de logements sur le terrain : situation au 31 décembre 1989	90
11.1 Prêts financés par la réserve pour la construction de logements sur le terrain : encours au 31 décembre 1989	91
11.2 Travaux de construction exécutés pour le compte du PNUD et financés par la réserve pour la construction de logements sur le terrain au 31 décembre 1989	92
11.3 Etat au 31 décembre 1989 du plan de location d'appareils ménagers financé par la réserve pour la construction de logements sur le terrain	93
12. Programme de formation d'administrateurs auxiliaires : état des fonds au 31 décembre 1989	94
13. Bureau des services d'appui aux projets : Compte des dépenses au titre des programmes et des recettes provenant du remboursement de dépenses d'appui aux programmes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989	95

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
PNUD : FONDS D'AFFECTION SPECIALE GERES PAR LE PNUD : état des fonus au 31 décembre 1989	97
ETAT VI. Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays et des peuples coloniaux	97
ETAT VII. Fonds d'équipement des Nations Unies	98
ETAT VIII. Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles	100
ETAT IX. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne	102
ETAT X. Programme des Volontaires des Nations Unies	104
ETAT XI. Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	105
ETAT XII. Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral	107
ETAT XIII. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie	108
ETAT XIV. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	109
ETAT XV. Compte de l'énergie du PNUD	111
ETAT XVI. Programme initial de lutte contre les invalidités évitables	113
ETAT XVII. Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes des pays en développement	114
ETAT XVIII. Contribution spéciale des Pays-Bas en faveur des pays les moins avancés	115
ETAT XIX. Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition	116
ETAT XX. Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement	117
ETAT XXI. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance aux projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés en Afrique	118

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
ETAT XXII. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique	119
ETAT XXIII. Contribution de la Norvège au Centre angolais de formation pétrolière à Sumbe	120
ETAT XXIV. Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur pour l'assistance aux projets de la Banque mondiale	121
ETAT XXV. Autres fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur	122
ETAT XXVI. Autres fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD	138
ETAT XXVII. Fonds d'affectation ponctuelle constitués par l'Administrateur	140
<u>Tableaux</u>	
PNUD FONDS D'AFFECTION SPECIALE GERES PAR LE PNUD	145
14. Première partie : Etat au 31 décembre 1989 des contributions volontaires annoncées	145
Deuxième partie : Etat au 31 décembre 1989 des contributions aux fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur	150
15. Etat au 31 décembre 1989 des contributions des gouvernements et d'autres contribuants au titre de la participation aux coûts	156
16. Etat au 31 décembre 1989 des contributions aux fonds d'affectation ponctuelle constitués par l'Administrateur	158
17. Etat au 31 décembre 1989 des contributions servant à financer les activités extrabudgétaires	162
18. Placements au 31 décembre 1989	163
19. Crédits ouverts et dépenses pour l'exercice biennal 1988-1989	170
NOTES EXPLICATIVES DES ETATS FINANCIERS	172

SIGLES

ACDI	Agence canadienne pour le développement international
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BAfD	Banque africaine de développement
BASD	Banque asiatique de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BNUS	Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne
CCI	Centre (CNUCED/GATT) du commerce international
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDA	Association internationale de développement
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé

OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UPU	Union postale universelle
USAID	United States Agency for International Development

Le 27 avril 1990

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 16.1 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Pour l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement,
William H. Draper III

(Signé) Andrew J. JOSEPH

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement soumis par l'Administrateur du Programme pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989. Ces états financiers ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes, dont l'opinion est jointe.

Je vous présente en outre le rapport du Comité sur les comptes du Programme pour l'exercice en question.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes
du Ghana,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) O. T. PREMPEH

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York, N. Y.

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1989

1. L'Administrateur a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989 ainsi que les états financiers vérifiés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Ces rapports et comptes sont présentés conformément au règlement financier du PNUD. Les états financiers se composent de 27 états et 19 tableaux, auxquels sont jointes des notes qui font partie intégrante des états financiers, et portent sur tous les fonds dont la responsabilité a été confiée à l'Administrateur.

2. Dans les états financiers du PNUD, les chiffres ont été calculés en tenant compte des données relatives aux dépenses, fournies par les agents d'exécution. Dans la mesure du possible, ces données proviennent des états financiers vérifiés de ces agents ou, lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes du PNUD en fin d'exercice, elles sont tirées des états présentés par les organisations pour vérification ou de leurs états intérimaires non vérifiés.

3. A la date d'établissement des présents états financiers, les informations communiquées par les agents d'exécution étaient les suivantes :

a) Les agents d'exécution ci-après avaient communiqué des états financiers vérifiés :

Banque asiatique de développement
Agence internationale de l'énergie atomique

b) Les agents d'exécution ci-après avaient communiqué des états financiers avant vérification :

Banque africaine de développement
Banque mondiale
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
Centre (CNUCED/GATT) du commerce international
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Commission économique pour l'Europe
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation des Nations Unies
Organisation maritime internationale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation internationale du Travail
Organisation maritime internationale
Organisation météorologique mondiale

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale de la santé
Organisation mondiale du tourisme
Union internationale des télécommunications
Union postale universelle

c) Les ajustements aux dépenses relatives aux projets et aux dépenses d'appui aux programmes des exercices précédents sont indiqués dans la note 10 aux états financiers.

Changements apportés en 1989 aux principes et pratiques comptables

Règlement financier et règles de gestion financière

4. Les états financiers pour 1989 ont été établis conformément au règlement financier du PNUD approuvé par le Conseil d'administration à ses vingt-huitième 1/ et trente-deuxième 2/ sessions.

5. En application de l'alinéa a) de l'article 14.1 du règlement financier, l'Administrateur a arrêté des règles révisées de gestion financière, qui ont pris effet au 1er janvier 1985.

Principes comptables

6. Les grands principes comptables appliqués dans l'établissement des états financiers pour 1989 sont récapitulés dans la note 1 aux états financiers. Ces principes sont les mêmes qu'en 1988.

Présentation des comptes

7. La présentation des comptes de 1989 est essentiellement la même que celle qui a été adoptée pour les exercices antérieurs. Toutefois, les modifications suivantes ont été apportées :

a) Conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, les états et tableaux relatifs aux comptes du PNUD et ceux relatifs aux fonds d'affectation spéciale administrés par le Programme ont été regroupés en deux ensembles distincts, à savoir les états I à V et les tableaux 1 à 13 pour les comptes du PNUD puis les états VI à XXVII et les tableaux 14 à 19 pour les fonds d'affectation spéciale. Les notes explicatives en fin de rapport portent sur tous les états financiers;

b) Dans l'état I, seuls les totaux des dépenses relatives aux programmes et des dépenses d'appui aux programmes (y compris les ajustements au titre d'exercices antérieurs) sont indiqués, avec renvoi au tableau 5 où ces dépenses sont analysées dans le détail;

c) Dans l'état II, seul le montant total des placements de la réserve pour l'octroi de prêts pour la construction de logements sur le terrain est indiqué, avec renvoi au tableau 11;

d) La présentation des activités d'appui aux programmes du PNUD dans le tableau 6 a été modifiée en fonction du nouveau cycle budgétaire biennal du PNUD que le Conseil d'administration a approuvé à sa trente-sixième session, en juin 1989 3/. En outre, les dépenses relatives au programme des Volontaires des Nations Unies figurent désormais parmi les dépenses d'appui aux programmes du PNUD dans l'état I et dans le tableau 5. Les soldes correspondants pour 1988 sont de nouveau indiqués dans les états I et V;

e) Le tableau 9, intitulé "Etat des ressources bilatérales et autres reçues dans le cadre des accords de fourniture de services de gestion", a été élargi pour faire apparaître les accords de ce type conclus avec d'autres organisations;

f) L'état XXV, intitulé "Autres fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur", comprend les fonds de ce type constitués en 1989, dont on trouvera un récapitulatif dans le paragraphe 64 du présent rapport.

Etat combiné des recettes et des dépenses pour l'exercice
terminé le 31 décembre 1989

8. Le tableau 1 ci-après représente un état combiné des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989; il porte sur le compte du PNUD, les fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD et le Programme de formation d'administrateurs auxiliaires. Il présente, pour l'exercice considéré, une vue d'ensemble des activités financières de tous les fonds dont l'Administrateur est responsable. Le solde de chaque fonds au 31 décembre 1989 correspond à la valeur comptable des actifs nets de chacun d'eux à cette date, compte non tenu des réserves intégralement financées.

Tableau 1

Etat combiné des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Solde ajusté au 1er janvier 1989	Recettes en 1989	Dépenses en 1989	Solde au 31 décembre 1989
<u>Origine des fonds</u>				
<u>Compte du PNUD</u>				
Contributions volontaires et autres recettes	579,6	987,8	1 044,2	523,2
Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	40,4	15,2	12,0	43,6
Contributions des gouvernements au titre de la participation aux coûts	127,6	118,4	116,7	129,3
Contributions de contrepartie en espèces	9,2	9,6	11,9	6,9
Activités extra-budgétaires	16,4	23,0	21,4	18,0
Total partiel (état IV)	773,2	1 154,0	1 206,2	721,0
<u>Fonds d'affectation spéciale</u>				
Fonds d'équipement des Nations Unies (état VII)	103,5	52,7	56,4 a/	99,8
Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (état VIII)	3,4	3,2	2,5	4,1
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne (état IX)	28,5	32,0	18,2	42,3
Programme des Volontaires des Nations Unies (état X)	5,7	8,1	4,0	9,8
Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (état XI)	5,1	4,0	5,1	4,0
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds pour la Namibie (état XIII)	1,2	0,1	1,0	0,3
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (état XIV)	7,3	12,4	7,1 b/	12,6
Compte de l'énergie du PNUD (état XV)	5,6	3,9	3,7	5,8
Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur (états XVI à XXV)	49,4	28,2	19,2	58,4
Autres fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD (état XXVI)	0,8	-	-	0,8
	210,5	144,6	117,2	237,9
<u>Programme de formation d'administrateurs auxiliaires (tableau 12)</u>	3,3	14,3	16,3	1,3
Total	987,0	1 312,9	1 339,7	960,2

a/ Dont un virement de 6,1 millions de dollars à la réserve opérationnelle du Fonds d'équipement des Nations Unies.

b/ Dont un virement de 0,9 million de dollars émanant de la réserve opérationnelle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Compte du PNUD

9. Comme l'indique l'état des recettes et des dépenses (état I), le total des recettes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989 s'est élevé à 1 154 millions de dollars, soit 52,2 millions de dollars de moins que le total des dépenses, qui était de 1 206,2 millions de dollars.

10. Il ressort de l'état IV que cet excédent des dépenses sur les recettes de 52,2 millions de dollars est attribuable à :

a) Un déficit de 56,4 millions de dollars pour les ressources générales du PNUD;

b) Un excédent de 3,2 millions de dollars pour le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés;

c) Un excédent de 1,7 million de dollars pour les contributions de participation aux coûts;

d) Un déficit de 2,2 millions de dollars pour les contributions de contrepartie en espèces;

e) Un excédent de 1,5 million de dollars pour les activités extrabudgétaires.

11. Le montant global des dépenses a augmenté de 97,2 millions de dollars par rapport à 1988 (état I), tandis que le total des recettes a diminué de 9,1 millions de dollars. La provision visant à réduire la valeur comptable des sommes à recevoir et des charges a diminué de 0,4 million de dollars. L'état III, où l'on trouvera des détails sur l'évolution de la situation financière pendant l'exercice, indique que les avoirs du PNUD (liquidités et placements) sont passés de 1 074,7 millions de dollars au début de l'exercice à 1 004 100 000 dollars au 31 décembre 1989.

Contributions des gouvernements

12. Au 31 décembre 1989, le montant des arriérés de contributions des gouvernements pour 1989 et des exercices antérieurs s'élevait à 157,9 millions de dollars, comme il est indiqué dans la note explicative 6 de l'état II, soit une augmentation nette de 53,1 millions de dollars par rapport à la position au 31 décembre 1988, date à laquelle ces arriérés se chiffraient à 104,8 millions de dollars; cette situation est attribuable principalement à un accroissement de 40,9 millions de dollars des contributions de participation aux coûts non acquittées ainsi qu'à un accroissement de 11,3 millions de dollars des contributions volontaires non acquittées.

Activités extrabudgétaires

13. En 1989, les dépenses extrabudgétaires se sont élevées à 21,4 millions de dollars (tableau 7), tandis que les recettes extrabudgétaires ont atteint 29,9 millions de dollars. Le solde inutilisé des fonds prévus à ce titre se chiffrait à 18 millions de dollars au 31 décembre 1989.

Ressources spéciales du Programme

14. Les dépenses des agents d'exécution pour des projets financés par les ressources spéciales du Programme en 1989 se sont élevées à 34,1 millions de dollars, comme l'indique le tableau 5. La note 2 aux états financiers indique l'utilisation totale des ressources spéciales du Programme au cours du quatrième cycle de programmation (1987-1989).

15. A sa trente-troisième session, le Conseil d'administration a autorisé le report du troisième au quatrième cycle de programmation des fonds non alloués au titre des ressources spéciales du Programme ainsi que de ceux alloués mais non budgétisés au 31 décembre 1986 4/. Le report de 21 millions de dollars a donc été ajouté au montant autorisé pour le quatrième cycle.

Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés

16. Comme l'indique le tableau 5, les dépenses engagées en 1989 par prélèvement sur le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés se sont élevées à 12 millions de dollars. Les contributions reçues par le Fonds en 1989 se sont montées à 15,2 millions de dollars au total (voir détail au tableau 1). L'excédent des dépenses sur les recettes durant l'exercice a donc atteint 3,2 millions de dollars, laissant un solde inutilisé de 43,6 millions de dollars au 31 décembre 1989 (voir état IV).

Budget biennal du PNUD

17. A sa trente-sixième session, en juin 1989, le Conseil d'administration a approuvé des crédits d'un montant brut de 431,9 millions de dollars, moins 48,3 millions de dollars de prévisions de recettes, soit des crédits d'un montant net de 383,6 millions de dollars, pour financer le budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes à la charge du PNUD et des fonds qu'il gère pour l'exercice biennal 1988-1989 5/.

18. Ce montant net des crédits ouverts représente une augmentation de 33,6 millions de dollars par rapport au montant révisé du budget biennal approuvé par le Conseil d'administration à sa trente-cinquième session, en juin 1988, et de 51,9 millions de dollars par rapport au montant approuvé au départ par le Conseil d'administration à sa trente-quatrième session, en juin 1987 7/.

19. Des détails sur le montant brut des dépenses effectuées pendant l'exercice terminé le 31 décembre 1989 par rapport aux crédits révisés bruts et nets, pour l'exercice biennal 1988-1989 figurent au tableau 6 (pour les dépenses financées à l'aide des ressources du PNUD) et au tableau 19 (pour les dépenses financées à l'aide des ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

20. Le tableau 2 ci-après, indique, pour chaque ligne de crédit, le montant brut des crédits approuvés, le montant estimatif des recettes, le montant net des crédits ouverts, le montant net des dépenses effectives pour l'exercice biennal 1988-1989 et le solde inutilisé correspondant.

Bureau des services d'appui aux projets

21. A sa trente-cinquième session, le Conseil d'administration a pris note du report sur l'exercice 1988-1989 d'un montant de 2 600 000 dollars représentant les recettes de 1986-1987 au titre du remboursement des dépenses d'appui au Bureau 6/.

22. Les projets exécutés en 1989 par le Bureau des services d'appui aux projets se sont montés à 135,3 millions de dollars pour le PNUD et les fonds d'affectation spéciale et à 99,2 millions de dollars pour les accords relatifs à des services de gestion. Les recettes du Bureau provenant du remboursement des dépenses d'appui se sont montées, pour ces projets, à 19,2 millions de dollars, le montant total des dépenses d'appui étant également de 19,2 millions de dollars.

Tableau 2

Crédits ouverts et dépenses pour l'exercice biennal 1988-1989

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montant brut des crédits approuvés	Montant estimatif des recettes	Montant net des crédits ouverts	Montant net des dépenses pour l'exercice biennal	Solde inutilisé
RESSOURCES DU PNUD					
A. Activités de base du PNUD					
1) Siège 124 896,4	-	124 896,4	119 088,2	5 808,2	
ii) Bureaux extérieurs	223 200,8	29 340,0	193 860,8	191 433,5	2 427,3
iii) Total des activités de base du PNUD	348 097,2	29 340,0	318 757,2	310 521,7	8 235,5
B. Appui aux programmes					
i) Bureau des services d'appui aux projets	36 953,6	16 944,7	20 008,9	15 646,9	4 362,0
ii) Groupe des services d'achat inter- organisations	3 266,5	-	3 266,5	3 210,3	56,2
iii) Programme des Volontaires des Nations Unies	18 386,2	-	18 386,2	17 108,2	1 278,0
iv) Appui du siège à l'exécution par les gouvernements	1 400,0	-	1 400,0	1 206,1	193,9
v) Total, appui aux programmes	60 006,3	16 944,7	43 061,6	37 171,5	5 890,1
Total, ressources du PNUD	408 103,5	46 284,7	361 818,8	347 693,2	14 125,6
RESSOURCES DES FONDS D'AFFECTION SPECIALE					
A. Fonds d'équipement des Nations Unies	7 456,7	-	7 456,7	6 443,4	1 013,3
B. Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles	3 061,1	-	3 061,1	2 472,1	589,0
C. Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne	6 989,6	2 000,0	4 989,6	3 945,9	1 043,7
D. Fonds des Nations Unies pour la femme	3 518,3	-	3 518,3	3 189,8	328,5
E. Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	2 739,8	-	2 739,8	1 506,9	1 232,9
TOTAL	431 869,0	48 284,7	383 584,3	365 251,3	18 333,0

Construction et amélioration de l'équipement des immeubles d'habitations et de bureaux appartenant au PNUD

23. Le PNUD a encouru des dépenses de construction et de modernisation des équipements d'un montant total de 3,7 millions de dollars pour les logements et les locaux des bureaux extérieurs. Ces dépenses sont ventilées comme suit :

<u>Immeubles de bureaux</u>	<u>Dépenses encourues</u>	<u>Exercices</u>
	(en dollars E.-U.)	
Népal	1 351 195	1985-1987
Somalie (terrain et bâtiments)	96 300	1970
	<hr/>	
	1 447 495	
<u>Immeubles d'habitations</u>		
Guinée	1 065 375	1978-1985
Somalie (terrain et bâtiments)	44 758	1981-1986
Soudan - Juba	1 096 500	1973-1978
Tchad (terrain et bâtiments)	67 290	1983
	<hr/>	
	2 273 923	
Total	<hr/> <hr/>	
	3 721 418	

Matériel durable

24. Le matériel durable au siège et dans les bureaux extérieurs du PNUD est inscrit en inventaire pour une valeur totale de 9,9 millions de dollars et 21,4 millions de dollars, respectivement, au prix coûtant au 31 décembre 1980. Conformément aux pratiques comptables du PNUD, le matériel durable est imputé aux crédits de l'exercice en cours ou au budget du projet concerné, et ne figure donc pas à l'état II.

Biens passés par profits et pertes, versements à titre gracieux et inscription de pertes de numéraire et d'effets à recevoir au compte des profits et pertes

25. Au cours de l'exercice 1989, le PNUD a inscrit au compte des profits et pertes, des pertes de biens non consommables représentant une valeur de 47 592 dollars au Siège et de 1 516 711 dollars dans les bureaux extérieurs, conformément à l'article 14.4 du règlement financier du PNUD. L'inscription des pertes de biens au compte des profits et pertes est contrôlée par le Comité de contrôle du matériel du siège du PNUD et approuvée ensuite par l'Administrateur assistant chargé du Bureau de l'administration et des finances.

26. En 1989, aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au titre de l'article 14.3 du règlement financier du PNUD.

27. Des inscriptions, au compte des profits et pertes, de pertes de numéraire et d'effets à recevoir d'un montant de 77 628 dollars ont été approuvées conformément à l'article 14.4 du règlement financier et à la règle de gestion financière 114.15 du PNUD. Le détail de tous les montants ainsi inscrits au compte des profits et pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes.

Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

28. La situation au 31 décembre 1989 des fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD est indiquée dans les états VI à XXVII. Les crédits ouverts dans le budget pour l'exercice biennal 1988-1989 en ce qui concerne le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne, le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sont indiqués dans le tableau 19. Des renseignements détaillés sur les contributions annoncées à tous les fonds d'affectation spéciale figurent dans les tableaux 14 à 17. La situation financière au 31 décembre 1989 du programme de formation d'administrateurs auxiliaires est indiquée dans le tableau 12.

Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays et des peuples coloniaux

29. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé comme suite à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en vertu des résolutions 1514 (XV), du 14 décembre 1960, et 3118 (XXVIII), du 12 décembre 1973, de l'Assemblée générale, pour financer des projets d'assistance humanitaire en faveur de mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine.

30. Comme il est indiqué dans l'état VI, les recettes et les dépenses du Fonds au cours de l'année terminée le 31 décembre 1989, ont été nulles. Conformément à la décision 43/446 du 20 décembre 1988 de l'Assemblée générale, ce fonds d'affectation spéciale a été dissous et toutes les ressources transférées aux recettes accessoires du PNUD.

Fonds d'équipement des Nations Unies

31. L'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966 et en a confié la gestion à l'Administrateur du PNUD et au Conseil d'administration, par sa résolution 2321 (XXII) du 15 décembre 1967. Le Fonds finance des projets qui profitent directement et immédiatement aux classes défavorisées dans les pays en développement les moins avancés.

32. Comme l'indique l'état VII, les recettes totales du Fonds en 1989 se sont élevées à 52,7 millions de dollars et ses dépenses à 50,3 millions de dollars. A sa vingt-sixième session, le Conseil d'administration a décidé que le Fonds constituerait et maintiendrait une réserve opérationnelle représentant au moins 20 % des engagements du Fonds au titre des projets $\frac{8}{10}$. Au 31 décembre 1989, le solde de la réserve opérationnelle s'élevait à 45,5 millions de dollars, compte tenu d'une réserve de garantie égale à 20 % du montant total du passif éventuel correspondant aux garanties données par le Fonds au titre de prêts bancaires

consentis par les gouvernements. A la fin de l'exercice 1989, le solde du Fonds d'équipement atteignait 99,8 millions de dollars, abstraction faite de la réserve opérationnelle.

33. Au 31 décembre 1989, le montant des allocations inutilisées se chiffrait à 231,4 millions de dollars, dont 7,2 millions de dollars au titre des prêts; cela représente 131,6 millions de dollars de plus que le solde des fonds inutilisés disponibles à cette date, ce qui correspond à la décision prise par le Conseil d'administration à sa vingt-neuvième session de poursuivre l'application du système de financement partiel 9/, et à la décision prise à sa trente-quatrième session de modifier la formule de calcul du plafond des engagements 10/.

34. Conformément à l'article 5.1 du règlement financier, l'Administrateur a constitué en 1989 un fonds d'affectation ponctuelle du FENU relatif à la deuxième phase du projet concernant les ponts suspendus, doté par le Gouvernement suisse. L'état XXVII présente la situation de tous les fonds d'affectation ponctuelle.

Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

35. L'Assemblée générale a créé ce fonds d'affectation spéciale par sa résolution 3167 (XXVIII) du 17 décembre 1973, reconnaissant qu'il fallait élargir et intensifier les activités des organismes des Nations Unies pour répondre à la nécessité d'explorer les ressources naturelles des pays en développement et d'accélérer ainsi le développement économique de ces pays. Les gouvernements bénéficiaires s'engagent à le réalimenter lorsque les projets ainsi financés aboutissent à une production commerciale.

36. En 1989, des accords ont été conclus entre le Fonds et les Gouvernements hondurien et chinois au sujet de services de gestion qui seraient fournis par le Fonds et financés par le Gouvernement italien. Le solde de ce compte au 31 décembre 1989 était de 511 062 dollars.

37. Comme l'indique l'état VIII, le montant total des recettes du Fonds en 1989 s'est élevé à 3,2 millions de dollars et les dépenses à 2,5 millions de dollars. A la fin de 1989, le solde du Fonds était de 4,1 millions de dollars.

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne

38. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé en vertu de la résolution 3253 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1974, et de la résolution 1918 (LVIII) du Conseil économique et social, en date du 9 mai 1975. En octobre 1976, le Secrétaire général a délégué à l'Administrateur du PNUD l'entière responsabilité de la gestion, du contrôle et du fonctionnement du Fonds, y compris l'administration et la direction du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) au siège et sur le terrain. Le BNUS est le principal organe de liaison de l'ONU avec le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS); en consultation avec le CILSS et les gouvernements intéressés, il choisit et exécute des projets prioritaires compris dans le programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme du CILSS dans les pays du Sahel frappés par la sécheresse.

39. Comme l'indique l'état IX, les recettes totales du Fonds en 1989 se sont élevées à 32 millions de dollars et les dépenses à 18,1 millions de dollars. A la fin de 1989, les allocations inutilisées se chiffraient à 26,2 millions de dollars. L'état XXVII présente la situation de tous les fonds d'affectation ponctuelle.

Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne - Plan d'action pour lutter contre la désertification

40. Le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne est chargé d'aider, pour le compte du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les pays de la région soudano-sahélienne à mettre en oeuvre le Plan d'action pour lutter contre la désertification. Il s'agit d'une entreprise commune du PNUD et du PNUE, les deux institutions contribuant à part égale aux activités d'appui aux programmes (appui opérationnel) et d'appui administratif (appui institutionnel). Le détail des contributions reçues et des dépenses effectuées à ce titre figure dans la note 21 b) aux états financiers.

Programme des Volontaires des Nations Unies

41. L'Assemblée générale a créé ce programme par sa résolution 2659 (XXV) du 7 décembre 1970. Comme l'indique l'état X, les recettes totales du programme des Volontaires des Nations Unies en 1989 se sont chiffrées à 8,2 millions de dollars et les dépenses à 4 millions de dollars. A la fin de 1989, le solde du programme était de 9,8 millions de dollars. L'état XXVII présente la situation de tous les fonds d'affectation ponctuelle.

Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

42. Par sa résolution 34/218 du 19 décembre 1979, l'Assemblée générale avait décidé d'établir un Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, afin de financer des activités devant renforcer les capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement, et de se servir de ce système pour mobiliser, coordonner, acheminer et déboursier les ressources financières y afférentes. Par la même résolution, l'Assemblée avait également décidé de créer un Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, en attendant que soient mis en place les arrangements à long terme du Système de financement. Le Fonds intérimaire a été créé pour une période de deux ans prenant fin le 31 décembre 1981 et la gestion en a été confiée au PNUD.

43. A sa vingt-huitième session, le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à prendre les mesures voulues pour assurer une transition harmonieuse entre le Fonds intérimaire (devant cesser d'exister le 31 décembre 1981) et le Système de financement, qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 1982 11/. Par sa résolution 36/183 du 17 décembre 1981, l'Assemblée générale a décidé que 1982 serait l'année de transition au cours de laquelle des arrangements institutionnels devraient être pris en tenant compte notamment de l'ampleur des ressources financières et de la nature des activités du Système de financement. Par la même résolution, l'Assemblée générale a également décidé que les dispositions générales de fonctionnement du Fonds intérimaire, notamment celles qui concernaient l'obtention de ressources, l'organisation et la gestion, ainsi que les procédures énoncées dans l'annexe à la résolution 34/218, s'appliqueraient et seraient transférées au Système de financement pendant la période de transition.

44. En 1980, une réserve du Programme a été créée en prélevant de la réserve générale un montant égal à 2 % des contributions reçues; cette décision a été prise conformément aux procédures de fonctionnement prévues pour ce fonds dans la résolution 34/218 de l'Assemblée.

45. Cette réserve du Programme devait être utilisée par l'Administrateur, comme il l'entend, à des fins compatibles avec le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement 12/ ainsi qu'avec les principes directeurs arrêtés par l'Assemblée générale et par le Comité en vue de permettre au Système de financement d'opérer avec la souplesse et la capacité d'innovation requises et de jouer un rôle de catalyseur.

46. Se fondant sur les recommandations présentées à l'Assemblée générale par le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement 13/, le Conseil d'administration, à sa trente-troisième session, a décidé de créer, à compter du 1er janvier 1987, un mécanisme qui prendrait la forme d'un fonds d'affectation spéciale pour la science et la technique au service du développement, étant entendu que si la décision de l'Assemblée générale devait différer sensiblement de celle du Comité, l'Administrateur consulterait à nouveau le Conseil d'administration à sa session de février 1987 14/.

47. Par sa résolution 41/183 du 8 décembre 1986, l'Assemblée générale a décidé de mettre fin le 31 décembre 1986 aux activités du Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et de transférer ses fonctions opérationnelles et ses ressources à un mécanisme dénommé "Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement", qui prendrait la forme d'un fonds d'affectation spéciale au sein du PNUD.

48. Comme l'indique l'état XI, les recettes totales du Fonds en 1989 se sont élevées à 4 millions de dollars et les dépenses à 5,1 millions de dollars. Le Fonds disposait d'un solde de 4 millions de dollars à la fin de 1989. Le montant des allocations inutilisées était de 5,2 millions de dollars. L'état XXVII présente la situation de tous les fonds d'affectation ponctuelle.

Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral

49. Ce fonds a été créé par l'Assemblée générale à sa trentième session en vue d'aider les pays en développement sans littoral à réduire leurs dépenses supplémentaires de transport et de transit. A sa trente et unième session, par sa résolution 31/177 du 21 décembre 1976, l'Assemblée générale a approuvé le statut du Fonds et prié le PNUD, agissant en collaboration étroite avec le secrétariat de la CNUCED, de se charger de la gestion du Fonds à titre provisoire. Comme l'indique l'état XII, le Fonds a eu en 1989 des recettes totales de 28 815 dollars et des dépenses de 124 dollars. A la fin de 1989, le solde du Fonds s'élevait à 12 247 dollars, ce montant correspondant à celui des allocations inutilisées.

50. A sa quarantième session, l'Assemblée générale, par sa décision 40/448 A du 17 décembre 1985, basée sur la décision 85/32 du Conseil d'administration, a prié le Secrétaire général de prendre des mesures en vue de liquider ce fonds spécial au 31 décembre 1986 et de transférer tous les fonds non engagés aux ressources générales du PNUD. C'est ainsi qu'un montant de 93 879 dollars a été transféré aux ressources générales du PNUD en 1989.

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds pour la Namibie

51. Par sa résolution 31/153 du 20 décembre 1976, l'Assemblée générale a décidé d'entreprendre, pour aider à l'édification de la nation namibienne, un programme complet d'assistance dans le cadre du système des Nations Unies. L'Assemblée a également demandé au Conseil des Nations Unies pour la Namibie d'élaborer, en consultation avec la South West Africa People's Organization, les directives et orientations nécessaires à ce programme et de diriger et coordonner l'exécution du Programme.

52. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a chargé le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie de coordonner les projets du Programme d'édification de la nation namibienne, sous la direction du Comité du Fonds des Nations Unies pour la Namibie. Le Conseil a en outre prié le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, dans le cadre de ses responsabilités administratives et de direction, de conclure avec le PNUD, après consultations, des arrangements administratifs en vue d'appliquer le Programme d'édification de la nation namibienne, arrangements prévoyant notamment que tous les fonds décaissés au titre de projets pour ce programme passeraient par l'intermédiaire du PNUD. L'Administrateur du PNUD et le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie sont donc convenus que la gestion du Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds pour la Namibie serait confiée à l'Administrateur.

53. Comme l'indique l'état XIII, les recettes totales de ce fonds se sont chiffrées à 98 218 dollars en 1989, et les dépenses à 727 072 dollars. A la fin de 1989, le solde du Fonds s'élevait, après virement du revenu des placements à l'Organisation des Nations Unies (251 261 dollars au total), à 272 177 dollars. Le solde des allocations inutilisées se chiffrait à 1,3 million de dollars, soit 978 141 dollars de plus que le solde des fonds inutilisés disponibles à cette date.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

54. A sa trentième session tenue en 1975, l'Assemblée générale avait décidé que les activités du Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la femme seraient prolongées pour la durée de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985) 15/. Conformément à cette décision, les ressources du Fonds ont été virées au Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, que l'Assemblée a créé par sa résolution 31/133 du 16 décembre 1976. Ce fonds devait permettre de renforcer les activités visant à réaliser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme, la priorité étant accordée aux programmes et projets exécutés à cet effet dans les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires.

55. En juin 1980, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et l'Administrateur du PNUD ont créé, par un mémorandum d'accord, un fonds d'affectation spéciale supplémentaire intitulé "Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les projets financés par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme", l'Administrateur du PNUD étant chargé de son administration et de sa gestion.

56. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 39/125 du 14 décembre 1984, de liquider le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme mais d'en poursuivre les activités en créant le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, qui serait administré par le PNUD. A sa trente-deuxième session, en juin 1985, le Conseil d'administration a pris note des dispositions prises par l'Administrateur pour assumer la responsabilité du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à compter du 1er juillet 1985 16/.

57. Comme l'indique l'état XIV, les recettes totales de ce fonds se sont chiffrées à 12,4 millions de dollars en 1989, et les dépenses à 8 millions de dollars. A la fin de 1989, le solde du Fonds s'élevait à 12,6 millions de dollars, les allocations inutilisées représentant 13,8 millions de dollars. L'état XXVII présente la situation de tous les fonds d'affectation ponctuelle.

Compte de l'énergie du PNUD

58. A sa vingt-septième session, le Conseil d'administration avait autorisé l'Administrateur, à titre intérimaire, à rechercher et accepter des contributions volontaires pour entreprendre des projets susceptibles de répondre aux besoins urgents en assistance des pays en développement, en particulier les plus pauvres d'entre eux, dans le secteur de l'énergie, et ce sans préjudice des arrangements futurs qui pourraient résulter de l'examen du fonctionnement du Fonds autorenewable pour l'exploration des ressources naturelles, examen prévu par le Conseil économique et social dans sa résolution 1979/65, ou de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi en 1981 17/.

59. Comme l'indique l'état XV, le total des recettes s'est élevé en 1989 à 3,9 millions de dollars et celui des dépenses à 3,7 millions de dollars. A la fin de 1989, le solde du Fonds s'établissait à 5,8 millions de dollars, les allocations inutilisées se montant à 1,5 million de dollars.

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

60. Les fonds ci-après ont été constitués par l'Administrateur du PNUD en 1989 :

Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire d'urgence à l'Angola;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la Namibie;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le projet régional "Patrimoine culturel et développement";

Fonds d'affectation spéciale PNUD/Norvège pour le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la protection de la couche d'ozone.

Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes des pays en développement

61. L'Administrateur a créé ce fonds d'affectation spéciale en septembre 1982 pour financer les activités de formation en Union des Républiques socialistes soviétiques de spécialistes de pays en développement. Comme l'indique l'état XVII, le montant total des recettes s'est élevé en 1989 à 3 millions de dollars et celui des dépenses à 3,1 millions. A la fin de 1989, le solde du Fonds était de 2,4 millions de dollars, dont 1,7 million de dollars d'allocations inutilisées.

Fonds d'affectation spéciale pour la contribution spéciale des Pays-Bas en faveur des pays les moins avancés

62. L'Administrateur a créé ce fonds le 5 décembre 1983 en vue de rehausser l'efficacité des tables rondes sur les pays les moins avancés, de mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement afin d'exécuter les projets et programmes identifiés lors des tables rondes et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement qui figurent dans les programmes des pays les moins avancés mais pour lesquels le PNUD n'a pas les ressources nécessaires.

63. Comme l'indique l'état XVIII, les recettes totales se sont chiffrées à 192,401 dollars pour 1989 et les dépenses à 24 691 dollars. A la fin de 1989, le solde du Fonds était de 2,7 millions de dollars, le montant des allocations inutilisées s'élevant à 1,8 million de dollars.

Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition

64. A l'alinéa a) du paragraphe 1 de sa résolution 38/201 du 20 décembre 1983, l'Assemblée générale avait décidé de liquider le Fonds d'affectation spéciale pour l'Opération d'urgence des Nations Unies et d'allouer 70 % du reliquat au PNUD; ces fonds devaient servir à financer des projets, concernant principalement l'alimentation et l'agriculture, qu'il était urgent de mettre en oeuvre dans les pays, en particulier africains, victimes de la famine et de la malnutrition imputables notamment à une sécheresse grave ou persistante. L'Administrateur a créé ce fond le 20 décembre 1983.

65. Comme l'indique l'état XIX, le total des recettes s'est élevé en 1989 à 589 799 dollars et celui des dépenses à 1,4 million de dollars. A la fin de 1989, le solde du Fonds s'établissait à 5,1 millions de dollars, dont 4 millions de dollars d'allocations inutilisées.

Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement

66. A l'alinéa c) du paragraphe 1 de sa résolution 38/201, l'Assemblée générale a décidé de transférer au PNUD 12 % du reliquat du Fonds d'affectation spéciale pour l'Opération d'urgence des Nations Unies afin de promouvoir la coopération économique et technique entre pays en développement, en fonction des priorités fixées par ces pays. Depuis que l'Administrateur a créé ce fonds, le 31 décembre 1983, il a entamé des consultations avec les pays en développement par l'intermédiaire du Groupe des 77.

67. Par sa décision 41/457 du 8 décembre 1986, l'Assemblée générale a pris note du voeu exprimé par le Groupe des 77, à savoir que le principal (la part inutilisée, qui, à cette date, s'élevait à 5 millions de dollars) soit préservé à perpétuité; soul l'intérêt perçu servirait donc à la mise en oeuvre de projets concernant des études de préinvestissement et de faisabilité.

68. Comme l'indique l'état XX, le total des recettes s'est élevé en 1989 à 710 169 dollars et celui des dépenses à 308 854 dollars. A la fin de 1989, le solde du Fonds s'établissait à 6,8 millions de dollars, dont 483 595 dollars d'allocations inutilisées.

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance à des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés en Afrique

69. L'Administrateur a créé ce fonds le 30 octobre 1984 afin de financer des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés comme suite aux dispositions pertinentes de la résolution 37/197 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1982, et de la Déclaration et du Programme d'action de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/39/402, annexe). Au paragraphe 5 de sa résolution 37/197, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en étroite coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de convoquer en 1984 une deuxième conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui serait chargée notamment "d'examiner les conséquences subies par l'économie des pays africains concernés et de leur fournir l'aide requise pour renforcer leur infrastructure sociale et économique de manière qu'ils puissent assumer la charge d'un grand nombre de réfugiés et de rapatriés". Il est dit dans la Déclaration et le Programme d'action de cette conférence que "le PNUD pourrait être prié, en raison de son rôle central de coordination dans le système des Nations Unies pour le développement et de ses liens étroits avec les communautés donatrices, de jouer aussitôt que possible un rôle de premier plan dans la coordination, l'exécution et le contrôle des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés, en association étroite avec ses partenaires et les autres donateurs" (partie II, par. 11).

70. Comme l'indique l'état XXI, le total des recettes s'est élevé en 1989 à 1,5 million de dollars et celui des dépenses à 1,2 million de dollars. A la fin de 1989, le solde du Fonds s'établissait à 5,3 millions de dollars, dont 2,2 millions de dollars d'allocations inutilisées.

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique

71. Ce fonds a été créé par l'Administrateur le 21 novembre 1984 pour répondre à sa propre préoccupation et à celle de la communauté internationale devant la crise économique et sociale qui touchait de nombreux pays d'Afrique, préoccupation qui a trouvé son expression, notamment, dans la résolution 38/199 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1983, sur les mesures spéciales pour le développement économique et social de l'Afrique dans les années 80, et dans la décision 84/18 du Conseil d'administration du PNUD, en date du 29 juin 1984, sur la crise économique et sociale en Afrique. Les ressources du Fonds doivent servir à financer des projets d'assistance technique et des projets d'aide à l'investissement pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique.

72. Comme l'indique l'état XXII, le total des recettes s'est élevé en 1989 à 148 829 dollars et celui des dépenses à 796 873 dollars. A la fin de 1989, le solde du Fonds était de 1,1 million de dollars.

Fonds d'affectation spéciale pour la contribution de la Norvège au Centre angolais de formation pétrolière de Sumbe

73. L'Administrateur a créé ce fonds le 19 mars 1984 en vue de faire du Centre angolais de formation pétrolière un centre régional destiné à répondre aux besoins de formation de la main-d'oeuvre des industries pétrolières des pays participant à la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe. Ce centre permet aux instructeurs d'améliorer leur aptitude à la formation et fournit le matériel pédagogique nécessaire.

74. Comme l'indique l'état XXIII, le total des recettes s'est élevé à 27 488 dollars en 1989 et aucune dépense n'a été effectuée cette même année. Le solde du Fonds à la fin de 1989 était de 420 528 dollars, dont 50 001 dollars d'allocations inutilisées.

Autres fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

75. Les autres fonds constitués par l'Administrateur sont les suivants :

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur pour l'assistance à des projets de la Banque mondiale - état XXIV;

Fonds d'affectation spéciale du Bureau australien d'aide au développement et du PNUD - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages au Bangladesh - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour le Service de promotion et de développement des investissements des Caraïbes - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour le programme pakistanais de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la réception des paiements des utilisateurs du Service de promotion et de développement des investissements des Caraïbes - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour une action touchant certains problèmes de développement - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux programmes du Ministère de la planification du Costa Rica - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance au Fonds de coopération technique entre le Pérou et l'Argentine pour la gestion de l'aide alimentaire - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale PNUD/Live Aid - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale PNUD/United Support of Artists for Africa
- état XXV;

Fonds d'affectation spéciale France/PNUD pour le Programme PNUD/Banque
mondiale d'évaluation des ressources énergétiques - état XXV;

Plan-cadre de Nicosie : phase d'exécution - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale Finlande/PNUD pour la construction d'une école
agro-vétérinaire à Rushashi - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale pour l'aide d'urgence à la République populaire
du Mozambique - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale de la Finlande pour les activités d'analyse et de
programmation nationales de la coopération technique (NATCAP) - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le Service de promotion et de
développement des investissements de l'Afrique - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour appuyer le projet intitulé
"Développement des ressources en eaux souterraines au Mali" - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas pour le Programme d'action spécial
pour l'administration et la gestion (SAPAM) - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la participation de fonctionnaires
de pays en développement aux travaux du Groupe de travail du Comité plénier
- état XXV;

Fonds d'affectation spéciale pour les programmes d'assistance économique
spéciale - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la réception des paiements des
utilisateurs du Service de promotion et de développement des investissements
de l'Afrique - état XXV;

Programme initial de lutte contre les invalidités évitables (IMPACT)
- état XVI;

Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD destiné à appuyer le projet intitulé
"Recensement général de la population et de l'habitat" au Sénégal - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'initiative "Maternité sans risque"
- état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Réseau Afrique an 2000 - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD destiné à appuyer le Comité directeur et
le secrétariat du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement
économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 - état XXV;

Projet relatif aux services de formation et de gestion en Afrique - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les opérations d'urgence en Afghanistan - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'utilisation du reliquat des ressources du Bureau spécial de secours des Nations Unies au Bangladesh - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'aide d'urgence à la République populaire du Bangladesh - état XXV;

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'aide au peuple palestinien - état XXV;

Elaboration d'un programme international de recherche sur l'exploitation des forêts tropicales - état XXV;

Coordination de la recherche agricole internationale - état XXV.

Autres Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

76. Les autres Fonds d'affectation spéciale ci-après, gérés par le PNUD, figurent dans l'état XXVI :

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels au Lesotho - état XXVI;

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au Swaziland (aucune activité en 1989) - état XXVI;

Programme d'étude des questions de développement (PNUD) - état XXVI.

Notes

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément No 11 (E/1981/61/Rev.1), décision 81/28.

2/ Ibid., 1985, Supplément No 11 (E/1985/32), décision 85/38.

3/ Ibid., 1989, Supplément No 13 (E/1989/32), décision 89/58.

4/ Ibid., 1986, Supplément No 9 (E/1986/29), décision 86/30.

5/ Ibid., 1989, Supplément No 13 (E/1989/32), décision 89/58.

6/ Ibid., 1988, Supplément No 9 (E/1988/19), décision 88/46.

7/ Ibid., 1987, Supplément No 12 (E/1987/25), décision 87/43.

8/ Ibid., 1979, Supplément No 10 (E/1979/40), décision 79/21, par. 4.

9/ Ibid., 1982, Supplément No 6 (E/1982/16/Rev.1), décision 82/22, par. 6.

10/ Ibid., 1988, Supplément No 9 (E/1988/19), décision 88/44, par. 1.

11/ Ibid., 1981, Supplément No 11 (E/1981/G1/Rev.1), décision 81/9.

12/ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VII.

13/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 37 [A/41/37, sect. II, résolution 6 (VIII)].

14/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1986, Supplément No 9 (E/1986/29), décision 86/38.

15/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 34 (A/10034), p. 105, points 75 et 76.

16/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1985, Supplément No 11 (E/1985/32), décision 85/33.

17/ Ibid., 1980, Supplément No 12 (E/1980/42/Rev.1), décision 80/27.

Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale du 7 décembre 1946 et à l'article XVII du règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du PNUD pour l'année terminée le 31 décembre 1989.

2. Cette vérification a été effectuée conformément à l'article XII et à l'annexe du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et conformément aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le contrôle s'est déroulé au siège du PNUD à New York, et dans les bureaux extérieurs suivants : Jamaïque, Malaisie et Pakistan.

3. Le Comité des commissaires aux comptes a maintenu sa pratique habituelle consistant à rendre compte des résultats des contrôles effectués dans les bureaux extérieurs et au siège en envoyant à l'Administration des notes de gestion contenant des observations détaillées. Il a pu ainsi entretenir un dialogue permanent avec l'Administration. Conformément à l'article 12.9 du règlement financier, le Comité a fait appel aux services d'un cabinet d'experts-comptables pour des missions déterminées.

4. Les sections suivantes traitent de questions qui doivent, selon le Comité, être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Toutes nos observations ont fait l'objet d'échanges de vues avec l'Administration, dont les commentaires ont été repris, s'il y avait lieu, dans le présent rapport.

5. Le rapport est divisé en deux parties couvrant respectivement la vérification des états financiers et les questions de gestion.

Résumé des recommandations

6. Nous recommandons les mesures correctives suivantes, présentées par ordre de priorité :

a) De nouveaux efforts devraient être faits pour obtenir à temps les états vérifiés des dépenses engagées par les agents d'exécution pour le compte du PNUD de telle sorte que les commissaires aux comptes puissent émettre leur opinion sur les états financiers du Programme (voir par. 58 à 60);

b) Il faudrait énoncer des directives établissant clairement la distinction entre les dépenses relatives aux programmes et les dépenses de fonctionnement, et réviser les directives pertinentes actuellement en vigueur (voir par. 47 à 53);

c) Il faudrait publier des instructions plus détaillées et plus claires rappelant à tous les fonctionnaires du PNUD que leur responsabilité personnelle et financière peut être engagée (voir par. 137 à 143);

d) Il faudrait porter davantage d'attention aux moyens de dissuasion d'ordre général qui pourraient être adoptés pour prévenir les cas de fraude (voir par. 148 à 152);

e) Avant toute création de nouveaux fonds d'affectation spéciale ou ponctuelle, il faudrait examiner quelles en seraient les incidences sur le volume des tâches administratives et l'efficacité de la gestion (voir par. 120 à 123);

f) Il s'avère nécessaire de mettre au point une stratégie actualisée en matière de personnel temporaire (voir par. 164 à 168 et 169 à 174);

g) L'adoption d'un cycle budgétaire biennal pour les projets devrait être expérimentée par un nombre plus représentatif de bureaux extérieurs et d'agents d'exécution, et il faudrait obtenir des résultats plus concluants avant d'envisager de donner suite à cette innovation (voir par. 109 à 113);

h) Il faudrait définir plus clairement la politique comptable en ce qui concerne la comptabilisation, tant par les agents d'exécution, que par les services du siège, des engagements non réglés en fin d'exercice, afin d'éliminer les imprécisions touchant la présentation des dépenses, que nous avons relevées dans le présent rapport (voir par. 85 à 95).

Résumé des conclusions

7. Il n'a pas encore été publié de directives permettant d'établir clairement la distinction entre les dépenses relatives aux programmes et les dépenses de fonctionnement, et les directives pertinentes actuellement en vigueur devraient encore être révisées (par. 47 à 53).

8. Ce n'est qu'à titre expérimental et seulement dans un nombre limité de bureaux extérieurs que des efforts ont été faits jusqu'ici en matière d'établissement des preuves documentaires et pour justifier les exceptions au principe établi de la répartition des contributions au titre de la participation aux coûts (par. 54 à 57).

9. Des progrès ont été notés en 1989 en ce qui concerne les délais dans lesquels des états vérifiés des dépenses relatives aux programmes ont été présentés par les agents d'exécution. Toutefois, la part de ces dépenses qui n'a pas été vérifiée demeure trop importante pour que nous puissions approuver les comptes sans réserve (par. 58 à 60).

10. En ce qui concerne les comptes relatifs à des projets exécutés par des gouvernements, le nombre de rapports vérifiés qui ont été reçus n'a pas été suffisant pour que nous puissions approuver les comptes sans réserve (par. 60).

11. Le solde non réglé des avances consenties aux gouvernements n'a pas pu être évalué de façon définitive, bien qu'une amélioration sensible ait été notée quant au nombre de rapports relatifs aux décaissements des gouvernements qui avaient été reçus à la fin de l'exercice 1989 (par. 61 à 64).

12. La réserve formulée en 1988 à propos des états financiers relatifs aux contributions de contrepartie en espèces ne s'applique plus aux états financiers pour 1989 (par. 65).

13. Si l'on applique les taux de change en vigueur en fin d'exercice, conformément aux principes comptables généralement admis, un gain de change s'élevant à 19,2 millions de dollars des Etats-Unis, comme l'indique la note explicative 1c, devrait être comptabilisé au titre des recettes pour 1989 (par. 66).

14. La concordance n'a pas été vérifiée entre le listage des intérêts échus et celui des placements, après correction des données (par. 67 et 68).
15. Le rapprochement n'a pas été fait entre les confirmations données par les banques d'investissement et les données comptabilisées dans le grand livre, et les écarts n'ont pas été ajustés (par. 69 et 70).
16. Les intérêts échus des obligations sont calculés manuellement, car le système de traitement électronique des données ne peut prendre en charge le programme permettant de calculer ces intérêts (par. 71 et 72).
17. Le rapprochement n'a pas été fait rapidement, dans certains cas, entre les rapports des agents d'exécution sur l'utilisation des fonds et le relevé du fonds de fonctionnement du PNUD (par. 73 et 74).
18. Le solde de certains projets, pour lesquels des fonds avaient été avancés à des gouvernements, n'avait pas varié au cours de l'exercice 1989. Ces comptes doivent être examinés de plus près de façon à obtenir des gouvernements, si nécessaire, les informations ou les pièces justificatives qui n'ont pas été fournies, et pour permettre de procéder en temps voulu à la comptabilisation (par. 75 et 76).
19. Les comptes d'attente n'ont pas été réexaminés en temps voulu et les anciens soldes non réglés n'ont pas été liquidés (par. 77 et 78).
20. Les normes régissant la comptabilisation des engagements non réglés en ce qui concerne tant les dépenses d'administration, que les dépenses relatives aux programmes, ont besoin d'être réexaminées. Les normes appliquées s'écartent d'ailleurs des principes comptables généralement admis dans le cas des dépenses relatives aux achats de matériel et aux contrats de sous-traitance (par. 85 à 95).
21. Il existe un passif de 1 226 000 dollars des Etats-Unis, calculé compte tenu de probabilités rationnelles, qui ne figure pas dans l'état II (par. 96 et 97).
22. Comme l'a recommandé le Comité, le passif éventuel que représentent les prestations de licenciement que le PNUD devra verser à ses fonctionnaires dans les années à venir, figure dans les notes explicatives des états financiers (par. 98).
23. Les comptes des sommes à recevoir et des charges différées du Fonds d'équipement des Nations Unies font apparaître des montants considérables qui n'ont pas encore été liquidés (par. 102).
24. L'augmentation du taux d'exécution des programmes est tombée à 8,6 %, contre 18,7 % en 1988; les dépenses d'appui des agents d'exécution ont augmenté de 2,4 %, contre 23,2 % en 1988. Le rapport entre les dépenses de fonctionnement et le montant total des dépenses est resté à peu près le même qu'en 1988 (par. 103).
25. Des progrès ont été notés sur certains points dans la discipline budgétaire mais de nouveaux efforts sont jugés nécessaires sur d'autres points (par. 104 à 108).
26. Les résultats de la mise à l'essai d'un cycle budgétaire biennal pour les projets ne sont pas encore suffisants pour que l'on puisse décider s'il convient d'appliquer ce système en permanence (par. 109 à 113).

27. Les dépenses relatives au personnel temporaire qui remplace des titulaires dans des postes permanents demeurés vacants, sont inscrites à la rubrique des postes permanents. Il en résulte que les ressources consacrées au personnel temporaire dépassent les crédits autorisés à ce titre dans le budget approuvé (par. 114 à 116).
28. Nous avons jugé utile d'adresser au PNUD plusieurs recommandations pour lui indiquer comment modifier les directives relatives à la gestion de la trésorerie et des placements de façon à limiter les opérations de change et à rendre la gestion plus efficace (par. 117).
29. La durée moyenne des placements paraît trop courte, et il serait bon de reconsidérer la question (par. 118 et 119).
30. Il n'existait pas moins de 113 fonds d'affectation spéciale et fonds d'affectation ponctuelle à la fin de 1989. Avant toute création de nouveaux fonds, il serait bon d'examiner quelles en seraient les incidences sur le volume des tâches administratives et l'efficacité de la gestion en général (par. 120 à 123).
31. Un degré plus élevé d'efficacité dans la gestion des fonds d'affectation spéciale pourrait être atteint en coordonnant au jour le jour les transactions relatives à la trésorerie et aux placements (par. 124 à 127).
32. Nous avons constaté que la position de liquidité des principaux fonds d'affectation spéciale était en général constante, et parfois à un niveau élevé (par. 128).
33. A la fin de 1989, un certain nombre de fonds d'affectation ponctuelle demeuraient déficitaires du fait que certains donateurs ne s'acquittaient pas de leurs engagements (par. 129 à 132).
34. Des fonds d'affectation ponctuelle qui n'enregistrent ni recettes ni dépenses n'ont pas été clos dans les meilleurs délais (par. 133 à 136).
35. Il est nécessaire de formuler des instructions plus détaillées et plus claires rappelant à tous les fonctionnaires du PNUD que leur responsabilité personnelle et financière peut être engagée (par. 137 à 143).
36. Dans les cas de passation par profits et pertes que nous avons examinés, nous n'avons pas toujours trouvé la preuve que la responsabilité financière du fonctionnaire concerné ait fait l'objet de l'enquête approfondie prévue par la règle de gestion financière 114.15 b) (par. 144 à 147).
37. Les mesures prises en cas de fraude n'ont pas en général un caractère suffisamment dissuasif pour créer un climat de nature à décourager les actes frauduleux (par. 148 à 152).
38. La liste des titres fonctionnels (plus de 1 300 titres) a pris des proportions excessives et il est nécessaire de la réviser de façon à faire correspondre les titres et les classes (par. 153 à 157).
39. Dans plusieurs cas, le classement des emplois n'a pas été mis à jour ou n'a même pas été établi (par. 158 à 160).

40. Les procédures appliquées en matière de nomination des fonctionnaires recrutés tant sur le plan international que localement, sont inutilement compliquées (par. 161 à 163).

41. Il n'existe pas de mécanisme contractuel adéquat pour engager les services de personnel sous contrat pour un temps limité et sans perspective de carrière. Une stratégie actualisée en matière de personnel temporaire est jugée nécessaire (par. 164 à 174).

42. Il est nécessaire d'accélérer la clôture des comptes relatifs à des projets achevés (par. 175 à 177).

43. Dans un nombre considérable de cas examinés, les règles concernant l'établissement de rapports et l'évaluation des projets n'ont pas été respectées, et une approche plus cohérente doit être adoptée pour assurer le suivi des projets (par. 178 à 181).

44. Les directives concernant l'établissement des rapports et l'évaluation des projets doivent être simplifiées et plus rationnellement structurées (par. 182 à 185).

45. Aucune stratégie à long terme en matière de traitement électronique des données n'a encore été mise au point (par. 186 à 190).

46. Les instructions administratives relatives aux achats ne sont pas conformes aux règles de gestion financière, et nous estimons nécessaire de modifier les directives de façon à introduire plus de régularité et de compétitivité dans les activités relatives aux achats (par. 191 à 195).

Première partie : états financiers

Dépenses

Distinction comptable entre les dépenses relatives aux programmes, les dépenses d'appui aux programmes et les dépenses de fonctionnement

47. D'après l'état I, il convient d'établir une distinction entre les dépenses relatives aux programmes, les dépenses d'appui aux programmes remboursables aux agents d'exécution et les dépenses du PNUD inscrites au budget de l'exercice biennal. Cette dernière catégorie comprend les dépenses d'administration et d'appui aux programmes encourus par le PNUD qui sont dénommées dépenses de fonctionnement dans le présent rapport.

48. Le Conseil sait pertinemment qu'il sera toujours difficile d'établir une distinction précise entre ces trois catégories de dépenses. Néanmoins, pour éviter une classification erronée des dépenses dans la mesure du possible, la délimitation doit être réalisée avec le plus grand soin. En conséquence, il faudrait élaborer des directives donnant les éclaircissements voulus sur toutes les questions fondamentales qui se posent à cet égard.

Projets d'appui logistique aux programmes

49. Conformément aux engagements qui avaient été pris les années précédentes à la suite des observations formulées par les commissaires aux comptes ainsi que dans le document DP/1990/76 du 31 janvier 1990 (p. 4), qui a été soumis au Conseil d'administration, l'Administration était censée revoir les directives actuellement appliquées pour les projets d'appui logistique aux programmes. Jusqu'ici, les directives de 1984 n'ont été révisées qu'une seule fois (en 1988); les modifications étaient d'ailleurs très limitées et portaient seulement sur des points de rédaction. Indépendamment des autres questions qui ont été soulevées antérieurement, nous pensons que les directives nécessitent une révision urgente, tout au moins pour signaler que les modifications apportées aux projets d'appui logistique aux programmes font l'objet d'une nouvelle procédure d'approbation et que la Section du budget doit être dorénavant consultée à cet égard.

50. L'Administration nous a donné l'assurance qu'elle prendrait rapidement les mesures requises.

Projets composites

51. A l'heure actuelle, il n'existe pas de directives pour les projets composites; le Manuel des programmes et projets contient uniquement une définition. Il n'existe donc pas de procédure d'approbation ou d'autre garantie quelconque permettant d'exclure d'éventuelles erreurs dans la classification des dépenses. De surcroît, les projets composites sont définis d'une façon assez vague comme "un type de projet permettant de financer rapidement certaines activités visant à faciliter la réalisation de certains objectifs immédiats et objectifs de développement spécifiés mais ne pouvant pas toujours être identifiés en détail lors du financement du projet". A notre avis, cette définition n'est pas suffisante en soi pour empêcher l'imputation de certaines dépenses administratives sur le budget des projets et elle ne constitue pas non plus un critère satisfaisant pour l'approbation des projets. Aussi, nous continuons à penser qu'il est indispensable de publier des directives appropriées dans les plus brefs délais.

52. L'Administration a souscrit à cette observation et confirmé que le projet de directives - daté du 20 août 1984 - serait bientôt achevé.

Postes basés au siège et imputés sur le budget des projets

53. La pratique qui consiste à imputer des postes basés au siège sur le budget des projets est également un sujet de préoccupation pour les raisons suivantes :

a) Lorsqu'on a essayé de vérifier le nombre total des postes en question, on a constaté qu'il était difficile de concilier les informations communiquées par les unités administratives concernées et celles communiquées par la Section du budget. Il a fallu ajouter deux postes supplémentaires au nombre total et il restait encore quelques points à clarifier. De plus, le fait qu'une telle clarification s'avérait nécessaire était aussi préoccupant car les unités administratives devraient savoir quels sont parmi leurs postes ceux qui se rattachent à un projet déterminé et, partant, sont imputés sur le budget correspondant. Cette situation tendrait même à démontrer que les unités n'établissent pas la distinction entre leurs fonctions administratives et les fonctions liées aux projets avec un soin suffisant, ou alors qu'une telle distinction n'est pas toujours possible. Par ailleurs, les unités administratives sont censées informer la Section du budget de toutes les

modifications qui ont une incidence sur la caractérisation des postes pour qu'elle puisse être certaine que le classement est cohérent et valable à tout moment. L'Administration a admis nos conclusions mais elle a attiré l'attention sur le fait que, depuis l'adoption des directives concernant les postes imputés sur le budget des projets, en octobre 1988, on avait fait des efforts concertés pour établir une base de données fiables. La fiabilité faisait l'objet d'une attention permanente et une réévaluation était en cours pour déterminer si l'on pouvait localiser plus facilement les postes considérés à partir des données incluses dans les états de paie. Nous appuyons les efforts entrepris mais il nous semble qu'il faudrait aussi régler le problème directement avec les unités administratives concernées. Elles devraient à tout le moins être capables d'identifier correctement ceux de leurs postes qui se rattachent à des projets et sont de ce fait imputés sur le budget des projets. Ou alors, on pourrait entretenir quelques doutes sur leur aptitude à maintenir une distinction adéquate entre les fonctions liées aux projets et celles liées aux programmes ou aux tâches administratives.

b) A la fin de 1989, il y avait au total 92 postes imputés sur le budget des projets, mais on en a recensé 111 pour l'année entière; ces chiffres sont cités avec quelques réserves, compte tenu des incertitudes susmentionnées. D'autre part, les postes créés pour une période ne dépassant pas trois mois ne sont pas pris en compte du fait que la Section du budget n'intervient pas dans leur approbation et qu'on ne possède pas toutes les informations pertinentes. Comme il n'y avait que 48 postes imputés sur le budget des projets en 1987, leur nombre a considérablement augmenté entre-temps. Le coût des locaux correspondant à ces postes est lui aussi imputé sur le budget des projets et, par conséquent, vient en déduction du budget administratif. Il est estimé au bas mot à 5,3 millions de dollars des Etats-Unis. S'il est vrai que l'augmentation observée pour les postes imputés sur le budget des projets est intervenue principalement avant la publication des directives, comme l'Administration l'a fait remarquer, on a encore enregistré un accroissement depuis lors, malgré les nouvelles instructions.

c) La procédure d'approbation rétroactive qui était prévue pour les exercices 1988 et 1989 n'a pas entraîné la suppression de certains postes imputés sur le budget des projets qui avaient été créés avant la publication des directives, laquelle a eu lieu en octobre 1988. Aucun poste n'a été transféré au budget de base, même lorsque la justification donnée par l'unité administrative concernée semblait contestable. Par ailleurs, on ne mentionne pas d'autres interventions ou des investigations plus poussées dans le dossier que nous avons consulté. L'Administration n'escomptait pas une réduction immédiate du nombre des postes imputés sur le budget des projets après l'approbation rétroactive portant sur la période 1988-1989, car elle considérait que ces postes étaient par nature temporaires et que leurs titulaires n'assumaient pas des fonctions liées au budget de base. Selon elle, la seule question qui se posait était de déterminer si ces postes imputés sur les projets devaient bien être basés à New York. Pour notre part, nous continuons à penser que la procédure d'approbation aurait dû entraîner une réduction du nombre de ces postes, comme on l'a indiqué plus haut. Dans un cas précis, on a constaté que le poste n'était pas réellement lié à un projet et qu'il n'y avait donc pas lieu de le financer sur les ressources allouées aux projets.

d) Le fait que la procédure d'approbation n'a pas entraîné une réduction du nombre des postes imputés sur le budget des projets et que leur nombre a en fait continué à augmenter s'explique à notre avis en partie par un certain flou dans les directives, qui laisse un champ considérable à l'appréciation personnelle. En particulier, lorsqu'il s'agit de postes rattachés à "une unité administrative

chargée de l'exécution d'un ou plusieurs projets", on considère que le poste se justifie dès lors qu'un fonctionnaire se voit confier l'exécution d'un projet unique ou d'un ensemble de projets par opposition à la gestion "plus générale" d'un programme. Il est en tout état de cause difficile de distinguer précisément une gestion plus ou moins générale, mais cela devient quasiment impossible lorsque le projet lui-même est défini en termes très vagues qui ne permettent pas de le démarquer d'un programme "plus général". On peut citer à titre d'exemples les projets regroupés sous les titres "Appui technique pour la programmation multinationale" (RAS/85/006), "Coordination de la recherche internationale dans le domaine agricole" (GLO/87/009) ou "Séminaire sur la gestion des projets et les procédures du PNUD à l'intention des organisations internationales en Afrique" (RAF/88/039). En ce qui concerne la catégorie intitulée "Services d'appui technique", les directives indiquent simplement qu'il faudra fournir une "justification spéciale" pour créer un poste du type considéré au siège sans expliciter ce que l'on pourrait considérer comme une justification adéquate à ce propos. Par conséquent, à notre avis, les directives, dans leur formulation actuelle, ne permettront pas d'empêcher une nouvelle augmentation du nombre des postes imputés sur le budget des projets, au siège et, surtout, d'établir une distinction claire entre les dépenses relatives aux projets et les dépenses de fonctionnement. Il faudrait donc essayer de les rédiger de façon plus détaillée, notamment en introduisant des exemples. Si cette révision n'aboutit pas à une plus grande clarté, la création de postes imputés sur le budget des projets au siège ne devrait être autorisée qu'après délibération du Conseil d'administration qui, dans sa décision, tiendra compte non seulement du projet dans son ensemble, mais aussi des postes concrètement envisagés. Partageant notre préoccupation, l'Administration compte réexaminer les directives actuelles et y apporter les modifications voulues.

Imputation des dépenses relatives aux programmes sur les contributions au titre de la participation aux coûts

54. Les deux principales sources de financement des dépenses relatives aux programmes indiquées dans l'état I sont les "chiffres indicatifs de planification" et les "contributions au titre de la participation aux coûts". L'imputation de dépenses sur ces dernières a une incidence sur le montant des ressources non utilisées (contributions au titre de la participation aux coûts et ressources générales) figurant dans l'état II et sur celui des recettes accessoires et des recettes extrabudgétaires (qui comprennent les produits financiers provenant respectivement du placement du solde du compte des ressources générales et du solde non utilisé des contributions au titre de la participation aux coûts).

55. D'après les instructions administratives, qui figurent dans le Manuel des programmes et projets du PNUD, pour établir la répartition des dépenses en fin d'année, on considère généralement les fonds disponibles au titre de la participation aux coûts et le montant des dépenses inscrites au budget du projet considéré pour l'année écoulée. On ne précise pas dans quelles conditions des exceptions sont admises. Le Conseil avait précédemment relevé de nombreuses exceptions à la règle établie et avait donc demandé qu'on les justifie dorénavant avec des pièces à l'appui. Par ailleurs, nous avons proposé de modifier la règle pour établir une répartition fondée sur le financement pluriannuel au lieu de se référer au montant annuel des dépenses inscrites au budget du projet considéré. Lorsque nous avons réexaminé la question, la situation était pratiquement inchangée.

56. L'Administration a expliqué que les nouvelles procédures avaient été introduites à titre expérimental et qu'elles seraient réévaluées ultérieurement. La proposition qui consistait à prendre comme paramètre la part des contributions de participation aux coûts dans le financement pluriannuel du projet n'avait pas été appliquée car cette méthode pouvait, à son avis, entraîner des difficultés à cause des changements qui interviennent dans les projets en cours d'exécution et aussi parce que la répartition des contributions de participation aux coûts dépend des recettes disponibles. Le Bureau de l'administration et des finances vérifie tous les chiffres concernant la répartition des contributions et les exceptions sont dûment justifiées avec pièces à l'appui.

57. La nouvelle procédure pourrait se révéler avantageuse car elle obligera les bureaux extérieurs à fournir systématiquement une explication lorsque la part des crédits demandés déroge à la règle établie. Toutefois, il faudra peut-être prolonger la période d'essai du fait que, à en juger par nos observations, les nouveaux formulaires n'ont pas été largement utilisés pour la répartition des dépenses en 1989.

Vérification des dépenses relatives aux programmes

Dépenses relatives aux programmes engagées par les agents d'exécution du système des Nations Unies

58. Comme nous l'avons indiqué dans les rapports précédents, nous sommes obligés de nous en remettre aux travaux d'autres vérificateurs externes pour rassembler suffisamment de preuves documentaires sur les dépenses relatives aux programmes et les dépenses d'appui aux programmes présentées par le PNUD. Le fait que les agents d'exécution du système des Nations Unies n'avaient pas remis leurs états financiers vérifiés avant la clôture des comptes du PNUD ni avant que nous formulions notre opinion nous avait conduits à émettre une réserve sur les comptes de 1988.

59. De nouveau, à la fin de l'exercice 1989, nous n'avions pas reçu suffisamment d'états vérifiés de ces agents d'exécution pour pouvoir émettre une opinion sans réserve sur les dépenses en question.

Dépenses relatives aux programmes exécutés par les gouvernements

60. A sa trente-cinquième session, en juin 1988, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations de l'Administrateur relatives aux méthodes révisées de comptabilité, d'établissement des rapports et de vérification des comptes applicables aux projets exécutés par les gouvernements. En ce qui concerne la vérification des comptes, le but était d'établir une nouvelle procédure garantissant que les dépenses relatives aux projets exécutés par les gouvernements seraient vérifiées comme il convient en fin d'exercice, ce qui n'avait pas été le cas lors des exercices précédents. Des efforts ont été faits pour obtenir en temps voulu les états vérifiés relatifs à ces dépenses. Toutefois, au moment où nous avons procédé à notre vérification, les comptes de 161 projets seulement avaient été vérifiés, ce qui correspond à un montant des dépenses de 22,8 millions de dollars des Etats-Unis sur un montant total de 100,1 millions de dollars des Etats-Unis. Les tâches de collecte et de vérification de la concordance de ces états financiers n'étaient pas achevées à la fin de notre vérification. Malgré les importantes améliorations que nous avons constatées par rapport aux exercices précédents, il nous est difficile d'émettre une opinion sans réserve sur la base d'environ 23 % des dépenses.

Comptabilisation des dépenses relatives aux programmes
exécutés par les gouvernements

61. Les dépenses relatives aux programmes exécutés par les gouvernements indiquées dans l'état I ont été établies à partir des états relatifs à la situation des fonds et des rapports vérifiés sur l'exécution des projets, présentés par les gouvernements intéressés. Jusqu'en 1988 inclus, toutes les sommes directement versées par le PNUD pour le compte des gouvernements (dépenses effectuées directement par le siège et par les bureaux extérieurs du PNUD ou les organismes coopérateurs) ont été inscrites dans l'état II au compte des sommes à recevoir lorsque les rapports sur l'exécution des projets n'étaient pas arrivés, alors même que ces montants pouvaient très bien avoir déjà été déboursés. Le nombre de rapports sur l'exécution des projets par les gouvernements qui avaient été reçus avant la clôture des comptes du PNUD en 1988 était assez faible. Il en est résulté que le solde du compte "Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements" comprenait aussi bien des avances versées à ceux-ci au titre des dépenses relatives aux programmes pour 1988, que des avances faites en 1988 et lors des exercices précédents, qui avaient peut-être été utilisées mais ne pouvaient être régularisées parce que les rapports sur l'exécution des projets correspondants n'avaient pas encore été reçus. Nous n'avons donc pas été en mesure de déterminer avec précision de combien étaient surestimées les sommes à recevoir dans les états financiers de 1988.

62. En 1989, le PNUD a modifié sa méthode de comptabilisation des dépenses relatives aux programmes exécutés par les gouvernements et a révisé comme suit ses instructions comptables :

- a) Les paiements effectués par les bureaux extérieurs du PNUD autres que les avances consenties aux gouvernements seront comptabilisés au titre des dépenses;
- b) Les paiements effectués par les services du siège du PNUD seront comptabilisés au titre des dépenses;
- c) Les paiements effectués par les organismes coopérateurs seront comptabilisés au titre des dépenses, sur la base des rapports de ces organismes;
- d) Les rapports sur l'exécution des projets seront établis directement par le siège aux fins de confirmation.

Le but recherché est de pouvoir mieux tenir à jour la comptabilité des dépenses relatives aux projets exécutés par les gouvernements.

63. Pour la clôture de l'exercice 1988, cette méthode révisée a été appliquée rétroactivement et il en est résulté un ajustement des dépenses de 5 249 677 dollars des Etats-Unis. En 1989, moyennant un nouvel ajustement des dépenses relatives aux programmes de 4 871 804 dollars des Etats-Unis, la concordance des dépenses a pu être définitivement établie [voir la note explicative No 10 a)].

64. Des progrès sensibles ont été faits en 1989 quant au nombre de rapports obtenus des gouvernements sur leurs décaissements, mais il faut encore améliorer ce résultat si l'on veut être en mesure d'évaluer en fin d'exercice le solde non réglé des avances consenties aux gouvernements. Nous renvoyons à ce sujet au paragraphe 60.

Comptabilisation des contributions au titre de
la participation aux coûts

65. Les agents d'exécution ont été priés de fournir des informations indiquant, projet par projet, les dépenses en monnaie locale imputées sur les contributions des gouvernements au titre de la participation aux coûts. Un rapprochement de contrôle a été fait entre les informations reçues et les états financiers de 1988. Nous avons constaté la concordance et nous sommes satisfaits des pièces justificatives fournies à l'appui. Nous retirons donc la réserve que nous avons formulée sur les états financiers de 1988 relatifs à cette question.

Actif

Placements

66. En examinant les taux de change utilisés en fin d'exercice pour convertir en dollars des Etats-Unis les placements libellés en devises étrangères, nous avons constaté que ces taux, bien qu'il s'agisse des taux de change officiels pratiqués pour les opérations de l'ONU, diffèrent quelque peu des taux utilisés par les institutions financières. Conformément aux principes comptables généralement admis, les taux de change qu'il conviendrait d'appliquer en fin d'exercice sont les taux en vigueur le dernier jour de place pour les diverses devises. Il résulte de cette dérogation aux principes comptables généralement admis des gains de change s'élevant à 19,2 millions de dollars des Etats-Unis qui devront être comptabilisés au titre de 1990, bien qu'ils se rapportent à l'exercice 1989. Le PNUD a dûment indiqué la différence de valeur de ses placements en devises autres que le dollar des Etats-Unis qui résulte des écarts entre les taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU et les taux du marché en vigueur au 31 décembre 1989 [note explicative No 1 c)].

67. En examinant le calcul des intérêts échus, nous avons constaté que le listage utilisé pour ce calcul n'avait pas fait l'objet d'un collationnement final et que, de ce fait, certains chiffres erronés avaient été enregistrés, tant pour le montant du placement que pour le taux d'intérêt. Cela s'explique par le fait que le listage des placements a été corrigé postérieurement à la clôture de l'exercice, lorsqu'on s'est aperçu que certaines données enregistrées étaient erronées, mais le listage des intérêts échus n'a pas été repassé sur machine, compte tenu des données corrigées. Il conviendrait de poser en règle générale que tous les listages utilisés aux fins du traitement électronique de l'information doivent être fondés sur la même source de données et qu'en cas de modification du fichier de base, tous les listages doivent être corrigés puis collationnés avec la version initiale, les écarts devant être accompagnés de pièces justificatives et homologués.

68. L'Administration a reconnu le bien-fondé de cette observation des commissaires aux comptes et a décidé de prendre les mesures nécessaires pour que la même source de données soit utilisée pour établir les divers états et que toute modification apportée au document original s'appuie sur des pièces justificatives, comme recommandé.

69. Nous avons examiné les confirmations reçues des banques en fin d'exercice. Nous avons constaté que certains écarts entre les confirmations reçues et les documents comptables n'avaient pas toujours donné lieu à des mesures de suivi, ou que les mesures qui avaient été prises n'avaient pas été accompagnées de pièces justificatives. Pour contrôler comme il se doit les avoirs commis en dépôt, il

faudrait établir une règle stipulant clairement que l'existence des placements doit être vérifiée par des confirmations demandées au dépositaire concerné, et que des mesures de suivi doivent être prises au cas où ces confirmations font apparaître des écarts.

70. L'Administration a répondu que des procédures avaient été établies pour vérifier la concordance entre tous les relevés des placements et les confirmations reçues des banques pour chaque placement. Dans les cas signalés plus haut, l'erreur n'avait pas été décelée. Ces erreurs étaient d'ailleurs peu fréquentes. En l'occurrence, la demande de confirmation avait été envoyée à la banque compétente avec laquelle des mesures de suivi avaient été prises pour obtenir la confirmation corrigée en fin d'exercice.

71. Les intérêts échus des obligations sont calculés manuellement bien qu'il existe un système informatique pour le calcul des intérêts. Cependant, le système de traitement électronique de l'information ne peut prendre en charge la méthode de calcul des intérêts de ces obligations. Il faudrait déterminer s'il ne serait pas possible d'adapter le système de façon à éviter des calculs manuels longs et compliqués.

72. L'Administration a souscrit à cette observation des commissaires aux comptes et a décidé de faire figurer la procédure en question au nombre des améliorations qui pourront être apportées au système de traitement électronique de l'information.

Sommes à recevoir : relations avec les autres agents d'exécution
en ce qui concerne les fonds d'exploitation

73. Dans le dossier d'un agent d'exécution, nous avons constaté qu'il n'y avait pas trace d'une correspondance reçue de cet agent et que rien n'avait été fait pour vérifier la concordance entre les montants figurant dans l'état des fonds d'exploitation et ceux figurant dans le rapport sur la situation des fonds de cet agent. Dans ce cas, il est vrai, les montants en question étaient relativement négligeables, mais il n'en est pas moins important et nécessaire de contrôler que les chiffres fournis par chaque agent d'exécution concordent avec ceux qui figurent dans l'état des fonds d'exploitation du PNUD. Nous avons également constaté que le collationnement entre l'état des fonds d'exploitation et le rapport sur la situation des fonds des agents d'exécution s'était effectué fin novembre, parfois fin octobre, et encore plus tôt dans le cas d'un seul agent. Il importe d'effectuer ces rapprochements de comptes le plus rapidement possible et de prier les agents d'exécution de donner leur réponse en temps voulu. Nous avons relevé certains écarts entre les montants présentés par le PNUD et ceux présentés par les autres agents. Ces écarts sont dus principalement à des différences de périodicité, le PNUD comptabilisant les données longtemps avant les agents (la différence pouvant être d'un mois ou davantage). Les rapprochements entre les chiffres du PNUD et les chiffres fournis par chaque agent d'exécution ne sont effectués que par la suite.

74. L'Administration a expliqué que, selon la procédure établie, le rapprochement entre les états relatifs aux fonds d'exploitation devait être effectué tous les trois mois ou tous les mois, selon le cas. Dans le cas évoqué au début du paragraphe précédent, cet agent n'avait été doté du statut d'agent d'exécution qu'en février 1988, n'avait eu que peu d'activité au cours de cette année-là et avait soumis son premier rapport en 1990.

Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements

75. Au cours de notre vérification, nous avons constaté que les soldes de certains projets pour lesquels des fonds avaient été avancés aux gouvernements en 1988 n'avaient pas varié au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1989. Il nous a été expliqué qu'il était fort probable que les gouvernements avaient reçu les fonds et les avaient bien dépensés aux fins du projet en question, mais n'avaient pas établi les documents nécessaires ou ne les avaient pas soumis au PNUD. A notre avis, les problèmes de ce genre devraient être réglés sans retard pour que les états financiers du PNUD reflètent de façon plus exacte les dépenses relatives aux projets. Les comptes qui n'indiquent aucun mouvement devraient être examinés de plus près, une explication devrait être trouvée et, si nécessaire, il faudrait prendre contact avec les gouvernements concernés et leur demander de fournir les informations ou les pièces nécessaires, ce qui permettrait de tenir la comptabilité plus à jour et de présenter des données plus précises dans les états financiers.

76. L'Administration, pour sa part, avait procédé à toutes les recherches nécessaires sur les soldes non réglés dans le cadre des efforts déployés par le PNUD pour mettre à jour tous les fonds d'exploitation relatifs aux projets au 31 décembre 1988. Toutefois, elle s'était heurtée à des difficultés pour obtenir certains rapports des gouvernements concernés. Les représentants résidents avaient donc été priés, dans ces cas, de faire le nécessaire pour que les rapports soient envoyés.

Autres sommes à recevoir et comptes d'attente

77. Nous avons constaté dans la section relative à ces comptes que divers soldes étaient restés sans changement depuis l'exercice précédent et que les mesures qui s'imposaient pour obtenir des pièces justificatives et assurer le suivi de ces soldes n'avaient pas été prises en temps voulu. Ces montants, sans être très importants pris séparément, atteignent en tout une somme considérable. De nouveaux efforts devraient être faits pour régulariser ces comptes ou pour passer les différences non réglées par profits et pertes. Les comptes concernés sont en particulier les suivants :

- a) Comptes de la Section des voyages;
- b) Comptes d'attente du Groupe des comptes hors Siège (bureaux extérieurs);
- c) Comptes des avances au titre des états de paie (indemnités pour frais d'études et traitements);
- d) Comptes des paiements effectués par un bureau extérieur pour le compte d'un autre.

78. L'Administration a confirmé que les procédures établies prévoyaient à intervalles réguliers l'analyse, le rapprochement et le suivi de tous les soldes non réglés. La liquidation de nombreux soldes exigeait des recherches minutieuses dans les bureaux extérieurs et auprès d'entités n'appartenant pas à l'Organisation, et d'autres soldes correspondaient à des avances de loyer qui, dans certains pays, devaient être versées plusieurs années à l'avance.

Comptes relatifs aux frais de voyage

79. Un montant de 1,7 million de dollars des Etats-Unis est inscrit au compte "Frais de voyage en instance au titre de l'exercice 1987 et des exercices antérieurs". Ce montant est dû en grande partie à une surestimation des engagements, car l'évaluateur ne sait jamais à quel montant s'élèveront exactement toutes les factures à traiter après ou pendant le voyage d'un fonctionnaire. Entre la réception d'une facture et le voyage lui-même, il peut s'écouler un délai, allant parfois jusqu'à un an et demi, lorsque le relevé des frais de voyage est reçu avec retard. Nous avons noté qu'au cours des trois premiers mois de 1990, seul un montant de 78 000 dollars des Etats-Unis avait été utilisé sur un solde total de 1,7 million de dollars des Etats-Unis. Il semble que ce compte serve en quelque sorte de volant de sécurité, mais il devrait être ramené à un niveau moins élevé en contrepassant tous les montants non utilisés.

80. L'Administration ne pense pas que l'importance de ce solde soit entièrement due à une surestimation des engagements, mais des procédures seraient envisagées pour régulariser ce compte.

Comptes provisoires

81. Ces comptes font apparaître divers montants non réglés, y compris des écritures datant de 1985 et des exercices précédents, qui n'ont pas été liquidés. Des efforts devraient être faits pour identifier les transactions dont il s'agit ou pour contrepasser ces montants.

82. L'Administration a indiqué que des relances étaient adressées aux bénéficiaires, lorsqu'on pouvait les identifier, par l'intermédiaire des gouvernements et des missions après réception des fonds, puis en permanence. Une liste de paiements non identifiés était en outre envoyée aux bureaux extérieurs tous les trimestres pour que des recherches soient faites sur place avec les gouvernements quant à l'objet de ces paiements. Lorsque le bénéficiaire demeurait inconnu, le PNUD demandait à ses banques de procéder à une enquête dans le réseau bancaire. A compter de 1990, tout encaissement non identifié, en attente depuis trois ans ou davantage, serait viré au compte des recettes accessoires.

Sommes versées en excédent par les gouvernements

83. Dans ce compte figurent des paiements non identifiés ainsi que des sommes versées en excédent par les gouvernements, dont un montant de 2 millions de dollars des Etats-Unis au titre de l'exercice 1988 et des exercices précédents (dont certains remontent même à plus de huit ans). Les gouvernements n'ont pas précisé à quoi ces fonds étaient destinés. Nous estimons qu'il faudrait s'efforcer d'identifier ces paiements et de les affecter à des engagements non réglés, et nous recommandons pour l'avenir que ces paiements fassent l'objet d'une attention immédiate et que les mesures de suivi qui s'imposent soient prises avec les gouvernements concernés. Tout paiement impossible à identifier devrait être inscrit au titre des recettes aux fins de la régularisation des écritures.

84. L'Administration établira des communications, tant par écrit que verbalement, avec les gouvernements et les missions en vue de trouver l'explication des soldes non liquidés et des excédents de paiement, dont la liste est envoyée tous les trimestres aux bureaux extérieurs pour que des recherches soient entreprises sur place auprès des gouvernements. A compter de 1990, tout paiement non identifié ou excédent de paiement reçu des gouvernements, qui sera resté en attente pendant trois ans ou davantage, faute d'une réponse du gouvernement concerné, sera viré au compte des recettes accessoires.

Engagements non réglés

85. Le règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD, ainsi que les directives à l'intention des agents d'exécution, précisent les principes comptables applicables à chaque type de dépense [voir note explicative No 1 b)]. En ce qui concerne la comptabilisation des engagements non réglés, ces principes comptables s'écartent des normes comptables généralement admises en matière d'achat de matériel, toute commande étant inscrite au titre des dépenses dès son émission, alors même que la livraison n'a pas encore eu lieu. C'est également le cas des contrats de sous-traitance en matière de voyages du personnel en mission, toute demande émanant du bureau intéressé faisant l'objet d'une inscription au titre des engagements non réglés, même si le voyage n'a pas effectivement lieu.

86. Pour vérifier la bonne gestion de ces engagements de dépense, nous avons examiné les engagements non réglés à la fin de l'exercice 1989, ainsi que les économies réalisées sur les engagements non réglés de 1988 au titre du Bureau des services d'appui aux projets (BSP). Une analyse d'ensemble a fait apparaître une économie d'environ 34 % par rapport aux engagements non réglés de 1988. Nous avons cherché l'explication de ces économies et examiné la question avec les responsables compétents du BSP.

87. L'Administration a reconnu, en général, le bien-fondé des observations du Comité mais a estimé toutefois que l'évaluation à 34 % des économies réalisées par rapport aux engagements des exercices précédents, établi sur la base d'une opération assistée par ordinateur effectuée en fin d'exercice en vue de liquider tous les engagements non réglés de 1988, ne tenait pas compte des facteurs suivants : conformément aux procédures comptables du PNUD, les soldes des obligations au titre de l'exercice 1988 ont été réexaminés un par un et reconduits lorsqu'ils étaient valides. En outre, certains bordereaux interservices (BIS) de 1989 n'ayant été traités qu'au début de 1990, soit avant la clôture des comptes de 1989 mais après l'opération susmentionnée, les dépenses indiquées dans ces bordereaux, bien que se rapportant à 1988, ont été imputées directement sur les comptes de 1989.

88. On a également fait observer que ces économies s'expliquaient aussi par le fait que les autorisations de voyage continuaient de figurer dans les comptes même si le voyage avait été annulé par la suite. L'Administration a reconnu le bien-fondé de l'observation faite à ce sujet et veillera à ce que les bureaux du BSP dont émanent les autorisations de voyage annulent ces dernières en temps voulu.

89. En ce qui concerne les achats de matériel, les engagements sont généralement liquidés dès réception du matériel en question et du bordereau de paiement. Toutefois, les bureaux extérieurs n'indiquent pas toujours le numéro de

l'engagement sur le bordereau de paiement, si bien que les écritures annulant l'engagement ne sont pas passées au moment où le paiement est porté en compte et qu'au contraire, la dépense est comptabilisée deux fois, ce qui est cependant corrigé en fin d'exercice lorsque les engagements non utilisés font l'objet d'une écriture de contre-passation. Le montant contre-passé apparaît alors comme une économie bien qu'il s'agisse en réalité d'un redressement de dépenses comptabilisées deux fois. De plus, en 1989, en raison des délais à respecter, les paiements à une date proche de la clôture de l'exercice ont été imputés sur les engagements de dépense au lieu d'être imputés sur le projet. C'est ainsi qu'à la clôture, l'engagement réglé fait apparaître une économie qui n'est pas une économie réelle. Nous avons recommandé d'établir des directives prescrivant de ne porter les paiements en compte que lorsque le bureau extérieur établit la correspondance entre l'autorisation de paiement et l'engagement non réglé. Il faudrait s'efforcer de mieux faire comprendre au personnel des bureaux extérieurs l'importance de cette procédure. En outre, en fin d'exercice, les paiements devraient toujours correspondre aux engagements de dépense correspondants.

90. L'Administration a reconnu les difficultés provenant du fait que les bureaux extérieurs n'indiquaient pas le numéro de l'engagement correspondant sur le bordereau interservices. A cet égard, elle avait pris des mesures pour remédier à ce problème en veillant à ce que toutes les instructions adressées aux bureaux extérieurs rappellent l'obligation de faire figurer le numéro de l'engagement sur le bordereau interservices. En outre, le personnel de la Division des finances et de l'information du Bureau des services d'appui au projet avait reçu les instructions pertinentes et contrôlait plus étroitement ces décaissements lors du traitement des bordereaux interservices. Il a en outre été indiqué que le système comptable automatisé pour les bureaux extérieurs prévoyait un module permettant de valider et d'introduire directement les transactions de cette nature dans le système de tenue du grand livre et de présentation des données financières, et que des instructions supplémentaires de la Division des finances, concernant la liquidation des engagements, seraient diffusées dans les bureaux extérieurs.

91. Dans certains cas, des autorisations en blanc ont été délivrées (l'engagement non réglé est comptabilisé mais sans indication détaillée des objets de dépense). De là proviennent essentiellement les économies car l'autorisation est d'un montant supérieur aux dépenses effectivement engagées. Nous recommandons vivement que ces engagements non réglés ne soient comptabilisés que si les objets de dépense sont indiqués en détail et justifiés avec pièces à l'appui. La direction du Bureau des services d'appui aux projets a toutefois indiqué que des mesures appropriées avaient déjà été prises à cet égard.

92. L'Administration a souscrit à l'observation du Comité selon laquelle les engagements ne devraient être comptabilisés que lorsqu'ils étaient accompagnés d'une description détaillée des dépenses prévues. Comme suite aux observations du Comité et conformément à la politique de décentralisation, l'Administration a publié des directives plus strictes en vue de remédier à ces problèmes et de faire en sorte que les règles de gestion financière du PNUD soient respectées.

93. Nous avons constaté que les engagements de dépense en monnaie étrangère étaient portés en compte au taux de change en vigueur au moment où la dépense était engagée. Afin de tenir dûment compte des variations des taux de change, ces engagements devraient être réévalués aux taux en vigueur en fin d'exercice pour que les gains ou les pertes de change puissent être calculés par rapport à la période correspondante.

94. L'Administration a indiqué que la règle de gestion financière 114.3 b) n'exigeait pas qu'un engagement de dépense soit modifié en raison des variations des taux de change, mais que le Bureau des services d'appui aux projets était en train de mettre en place un nouveau système d'achats qui permettrait de comptabiliser les engagements de dépense, tant en monnaie locale, que pour un montant équivalent en dollars des Etats-Unis, et d'ajuster automatiquement le montant des engagements non réglés en fonction des derniers taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU.

95. Nous n'avons pas examiné les pratiques des autres institutions en ce qui concerne la comptabilisation des engagements non réglés.

Informations présentées dans les notes explicatives des états financiers

96. Selon la note explicative No 8, le PNUD devrait prendre en charge un passif d'environ 1 568 676 dollars des Etats-Unis. Cependant, dans l'état II, un montant de 342 163 dollars des Etats-Unis seulement est inscrit au passif. En application des principes comptables généralement admis, la totalité du montant doit être inscrite si les probabilités sont telles que ce passif existe. Nous avons donc recommandé qu'un montant supplémentaire de 1 226 513 dollars des Etats-Unis correspondant à la différence soit inscrit au passif.

97. De l'avis de l'Administration, la majeure partie du montant estimatif des versements à prévoir représente les prestations à verser aux veuves des fonctionnaires; ces versements cessant lors du décès ou du remariage de celles-ci, il paraissait donc normal de comptabiliser ces montants au titre d'un passif éventuel. Nous estimons toutefois que s'il existe une probabilité raisonnable, le montant total doit être inscrit au passif dans l'état II. Le montant estimatif de ce passif a été calculé conformément à l'appendice D du Règlement du personnel et sur la base des tables actuarielles.

98. Nous avons également examiné les notes explicatives des états financiers du point de vue du respect des principes comptables internationalement admis. D'une façon générale, les notes fournissent des informations suffisantes et remplissent les conditions requises. Dans les états financiers pour 1989, le passif éventuel que représentent les prestations de licenciement que le PNUD devra verser à ses fonctionnaires au cours des années à venir a été indiqué dans la note explicative No 7, comme nous l'avons recommandé dans notre rapport de 1988.

Présentation des états financiers

99. Compte tenu de la nature et du montant des économies au titre des engagements non réglés des exercices précédents, le montant de ces économies devrait être indiqué dans les notes explicatives des états financiers car, selon la pratique actuelle, le montant de ces économies doit être déduit du montant des dépenses au titre de l'exercice en cours.

100. Dans la note explicative No 1, il est indiqué que les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse. Or, le PNUD a inscrit dans l'état II une lettre de crédit pour un montant de 2,2 millions de dollars des Etats-Unis bien qu'il ne s'agisse pas de recettes en espèces. Ce montant n'est pas considérable, mais il serait bon de signaler ces dérogations au principe de la comptabilité de caisse dans les notes explicatives des états financiers.

101. L'Administration a expliqué que, la lettre de crédit en question étant irrévocable, on pouvait considérer qu'il s'agissait d'espèces et donc, que le principe de la comptabilité de caisse était respecté. Par la suite, l'Administration a toutefois fourni les informations requises dans la note explicative No 3.

Fonds d'équipement des Nations Unies

102. Comme lorsque nous avons examiné les comptes de sommes à recevoir et les comptes d'attente du PNUD (voir plus haut, par. 77), nous avons constaté que des montants considérables n'avaient pas été régularisés lorsque nous avons vérifié les comptes de sommes à recevoir et de charges différées du Fonds d'équipement des Nations Unies. Ces montants proviennent de l'exercice 1988 et des exercices antérieurs. Il faudrait redoubler d'efforts pour régler les comptes en question ou pour passer par profits et pertes les montants que l'on ne peut régulariser. L'Administration a répondu qu'une action intensive avait été entreprise en 1989 pour régulariser ces soldes mais que l'opération n'avait pu être achevée car elle nécessitait des recherches minutieuses auprès des bureaux extérieurs. La tâche devrait toutefois être achevée en 1990.

Deuxième partie : questions relatives à la gestion

Budget

Tendances dans l'affectation des ressources du PNUD

103. Au cours de la vérification, nous avons examiné l'évolution des tendances dans l'affectation des ressources de PNUD (voir tableau ci-après) en nous appuyant sur les chiffres établis par la Section du budget ces 10 dernières années, qui n'avaient pas fait l'objet d'une vérification, mais dont nous avons pu établir la concordance avec les chiffres figurant dans l'état 1. Nous avons constaté que les dépenses relatives aux programmes ont nettement moins augmenté en 1989 qu'en 1988 (8,6 % contre 18,7 %) et que les dépenses d'appui des agents d'examen d'exécution ont, augmenté de 2,4 %, contre 23,2 % l'année précédente, l'ensemble des dépenses d'administration et d'appui aux programmes enregistrant une augmentation du même ordre qu'en 1988 (13,4 % contre 13,2 % en 1988). En conséquence, la part des dépenses de fonctionnement dans le montant total des dépenses (15,2 %) n'a guère évolué par rapport à 1988 (14,6 %). Le Conseil d'administration s'étant longuement penché sur les tendances futures des dépenses relatives aux programmes, et leurs incidences sur les dépenses d'administration lorsqu'il a examiné le budget biennal 1990-1991, nous entendons continuer de suivre l'évolution de ces tendances dans les années à venir.

Affectation des ressources du PNUD - 1980-1989 (données établies
Par la Section du budget du PNUD)

(Montants nets, en millions de dollars des États-Unis)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$										
1. Dépenses relatives aux projets a/	678,0	78,5	731,8	78,1	661,8	77,2	559,1	74,6	528,7	74,3	574,2	74,5	689,3	76,3	700,3	75,7	831,7	75,9	903,4	75,9
2. Dépenses d'appui des agents d'exécution b/	92,7	10,7	99,4	10,6	91,4	10,7	77,6	10,4	73,6	10,3	75,9	9,9	85,7	9,5	83,9	9,1	103,3	9,4	105,9	8,9
3. PNUD : dépenses d'administration c/ d'appui aux programmes																				
a) Budget ordinaire e/	90,3	10,5	103,2	11,0	100,6	11,6	107,2	14,4	106,2	14,9	116,8	15,2	123,3	13,6	135,5	14,6	151,2	13,8	169,6	14,2
b) Appui aux programmes d/	3,1	0,4	3,1	0,3	3,2	0,4	3,2	0,4	3,5	0,5	3,4	0,4	5,0	0,6	6,0	0,6	9,0	0,8	12,1	1,0
Total	864,1	100,0	937,5	100,0	857,2	100,0	747,1	100,0	712,0	100,0	770,3	100,0	903,3	100,0	925,7	100,0	1 095,2	100,0	1 191,0	100,0

a/ Y compris l'ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs, les CIP, les compléments aux CIP, les ressources spéciales du Programme, les services industriels spéciaux, le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, les contributions au titre de la participation aux coûts et les contributions de contrepartie en espèces.

b/ Y compris l'ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs, le financement itinéraire de services d'experts, les coûts relatifs aux congés de maladie de longue durée et le paiement des indemnités, pour le Bureau des services d'appui aux projets, les autres agents d'exécution, les dépenses d'appui sectoriel et la rubrique "Divers".

c/ Y compris les dépenses extrabudgétaires liées à la participation aux coûts, à l'entreprise commune PNUD-ENUS/PNUE, au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale, au Système d'orientation pour l'information et au Programme "Strengthening of Africa".

d/ Y compris le Groupe des services d'achats interorganisations, le programme des Volontaires des Nations Unies et l'exécution de projets par les gouvernements.

Contrôle budgétaire

104. En ce qui concerne la discipline budgétaire en 1989, nous avons constaté des améliorations çà et là, mais il faut redoubler d'efforts sur certains points.

105. Comme en 1988, cinq unités administratives du siège ont dépassé les crédits qui leur avaient été alloués en 1989. Ces dépassements ont atteint 10,3 % du montant total des crédits alloués, contre 8,1 % en 1988. L'Administration a déclaré avoir procédé en l'occurrence à un examen approfondi de l'exécution du budget afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

106. En ce qui concerne les bureaux extérieurs, la situation des dépenses afférentes aux activités sur le terrain diffère selon que ces activités sont gérées par le siège ou financées sur les crédits alloués aux bureaux extérieurs. Les premières représentent 44 % et les secondes, 56 % du montant total des dépenses des bureaux extérieurs. Cinq bureaux extérieurs ont dépassé les crédits qui leur avaient été alloués, contre 35 en 1988, ce qui représente un progrès considérable. L'Administration se propose d'enquêter sur l'origine de ces cinq cas de dépassement de crédits et de prendre les mesures correctives qui s'imposent.

107. En revanche, le montant des dépenses dépassait celui des crédits gérés par le siège dans 68 bureaux extérieurs, soit dans plus de 50 % de ces bureaux, et l'ampleur des dépassements atteignait 15,8 % des crédits alloués au titre des bureaux en question. L'Administration a fait valoir que ces dépassements correspondaient essentiellement à la rubrique des traitements et dépenses communes de personnel et que, dans ce domaine, la gestion des postes autorisés jouait un rôle primordial par rapport à la gestion des fonds. Or, les documents comptables montraient que ces éléments de dépense avaient toujours été gérés de façon à ne pas dépasser les crédits approuvés au titre des dépenses de personnel. Le montant de ces crédits étant systématiquement inscrit au budget, les dépassements en question n'étaient donc pas imputables à un manque de contrôle et de discipline budgétaires. L'Administration rechercherait cependant les moyens d'apporter au système des améliorations de détail.

108. Le Comité espère que lorsqu'il sera opérationnel, le système comptable automatisé pour les bureaux extérieurs, qui devrait être mis en place en 1991 et qui comportera un module de contrôle des crédits alloués, contribuera à faciliter le contrôle budgétaire et à renforcer la discipline budgétaire. L'Administration devrait faire en sorte que le nouveau système soit en état de fonctionner à la date prévue et prévoir de donner à ses utilisateurs la formation nécessaire pour en tirer le parti escompté.

Cycle budgétaire biennal pour les projets

109. A partir du 1er juillet 1987, l'Administration a institué à titre expérimental, pour une période de trois ans, des procédures en vue de la mise en place éventuelle d'un cycle budgétaire biennal pour les projets. Dans sa décision 89/61, le Conseil d'administration avait prié le Comité des commissaires aux comptes d'évaluer notamment ces nouvelles procédures.

110. Nous avons donc examiné les rapports des 11 agents d'exécution et des 19 bureaux extérieurs qui avaient répondu au questionnaire que l'Administration avait adressé à 18 agents d'exécution et 20 bureaux extérieurs dans le but d'évaluer les résultats de l'expérience. Nous avons constaté que six agents

d'exécution, soit environ 50 % de ceux qui avaient répondu au questionnaire, trouvaient une certaine utilité à la budgétisation biennale des projets, mais que quatre seulement, soit 36 %, y souscrivaient sans réserve. Dix des 19 bureaux extérieurs ayant répondu au questionnaire, soit près de 53 %, n'utilisaient pas la budgétisation biennale ou n'étaient pas en mesure de le faire. Quatre autres, soit 21 %, ont déclaré n'y avoir guère recours, et sur les neuf bureaux extérieurs (soit 47 %) qui l'utilisaient dans une certaine mesure, aucun n'a approuvé le système sans réserve.

111. Etant donné que le PNUD compte 114 bureaux extérieurs et traite avec 30 agents d'exécution du système des Nations Unies, sans compter les gouvernements et organisations non gouvernementales agissant en qualité d'agents d'exécution, nous estimons que les réponses de 11 agents d'exécution et 19 bureaux extérieurs ne suffisent pas pour que l'Administration puisse se faire une idée réelle des avantages et des inconvénients de la budgétisation biennale. On ne peut donc se fonder sur l'étude réalisée pour prendre une décision quant à l'adoption définitive de la nouvelle méthode, laquelle devrait être appliquée par un échantillon plus représentatif de bureaux extérieurs et d'agents d'exécution et donner des résultats plus positifs avant que l'on envisage de prendre une décision à ce sujet. Il importerait en particulier d'encourager les agents d'exécution à appliquer cette méthode : l'expérience acquise permettrait d'apporter les modifications et améliorations nécessaires pour que la méthode soit plus largement acceptée. Par ailleurs, la formation intensive des fonctionnaires du budget des bureaux extérieurs et des agents d'exécution est une condition sine qua non pour que la budgétisation biennale des projets puisse être correctement appliquée.

112. L'Administration a reconnu que les conclusions du Comité étaient conformes à l'analyse qu'elle avait faite elle-même des données disponibles. Elle est en outre convenue qu'il faudrait prolonger la période d'essai pour pouvoir parvenir à une conclusion plus décisive quant à l'utilité de la formule du cycle budgétaire biennal pour les projets. Elle a estimé qu'en prolongeant la période d'essai de deux années, on permettrait à un plus grand nombre d'agents d'exécution et de bureaux extérieurs d'essayer la nouvelle méthode. Les instructions nécessaires à cet effet seraient publiées, et des dispositions seraient prises pour que la Section de la formation du personnel fasse figurer la question dans ses programmes.

113. L'Administration est donc consciente du problème et convient avec le Comité qu'il est nécessaire d'acquérir davantage d'expérience et de former le personnel si l'on veut faire aboutir le projet de budgétisation biennale. Nous maintiendrons la question à l'étude.

Dépenses au titre du personnel temporaire

114. Les dépenses relatives au personnel temporaire recruté pour remplacer des fonctionnaires dans des postes permanents mais vacants sont actuellement comptabilisées au titre des postes permanents, et non pas au titre du personnel temporaire. Le Comité ne saurait souscrire à cette pratique car, à son avis, elle ne rend pas compte fidèlement des dépenses.

115. L'Administration a fait remarquer que le personnel temporaire était censé permettre de faire face aux besoins en cas de congés de maladie de longue durée, de départs en congé de maternité et pendant les périodes de pointe. Il s'agissait là en principe d'une ligne budgétaire utilisée pour permettre aux unités de remplacer, à court terme, des fonctionnaires qui n'avaient pas définitivement cessé d'occuper

leur poste. De l'avis de l'Administration, si l'on abandonnait la pratique en vigueur, on fausserait la structure des dépenses car on ne respecterait pas la distinction entre les dépenses de personnel prévues au titre des postes permanents et celles afférentes aux postes temporaires.

116. A notre avis, il importe peu que le personnel temporaire remplace des fonctionnaires dans des postes non vacants ou dans des postes vacants, puisque dans les deux cas l'engagement est temporaire. Les dépenses afférentes au personnel temporaire doivent être comptabilisées comme telles dans le budget et dans les états financiers. Si l'on inscrit une partie de ces dépenses au titre des postes permanents, on ne donne pas une idée exacte des montants effectivement dépensés au titre du personnel temporaire. L'Administration se trouve ainsi en mesure d'allouer au personnel temporaire davantage de ressources que ne le prévoit le budget approuvé.

Gestion de la trésorerie et des placements

117. Le Comité a examiné sous tous ses aspects la gestion de la trésorerie et des placements de l'Administration. Les directives du PNUD en la matière étaient en cours de refonte et le Comité a formulé à cet égard plusieurs suggestions. L'Administration a dans l'ensemble souscrit aux recommandations relatives aux questions ci-après :

a) Les directives du PNUD en matière de gestion des placements et de la trésorerie en devises ne prévoient pas le recours à des techniques permettant, par exemple, d'équilibrer la disponibilité et l'utilisation des avoirs dans les différentes monnaies (compensation monétaire de groupe), ou de céder ou garder des devises (termillage) en vue de réduire les risques de change. Il a donc été proposé de faire figurer dans les directives l'obligation de recourir à des techniques de cette nature. L'Administration a accepté et son projet de nouvelles directives prévoit le principe de la compensation monétaire de groupe. Elle a précisé qu'il s'agissait désormais d'une règle, mais que ce mécanisme avait déjà été utilisé à l'occasion. Sur notre demande, l'Administration a également confirmé que le placement des monnaies convertibles ne constituait pas un objectif indépendant de l'affectation des fonds;

b) Pour l'instant, les directives interdisent de céder des devises pour les racheter. Nous avons recommandé de prescrire dans les directives la vente des devises dont le PNUD n'a pas l'emploi, et la Section de la trésorerie est désormais habilitée à cet effet dans le projet de directives. L'Administration a également confirmé qu'elle mettrait à profit cette autorisation, en indiquant que la date de ces ventes de devises serait arrêtée sur la base d'analyses et d'études de marché;

c) Nous avons constaté que, depuis 1979, la "réserve opérationnelle" comprenait 50 % d'avoirs en dollars des Etats-Unis et 50 % d'avoirs dans d'autres monnaies. Toutefois, le dollar des Etats-Unis n'est utilisé que pour environ 45 % des dépenses, les monnaies des pays en développement, pour 39 % environ, et celles des pays développés autres que les Etats-Unis, pour 16 % environ. Cette structure des décaissements est restée inchangée ces cinq dernières années. Le rapport entre les avoirs libellés en dollars et ceux détenus dans d'autres monnaies devrait être aligné sur la structure actuelle des décaissements du PNUD en ce qui concerne le dollar des Etats-Unis et les monnaies des pays développés. On pourrait ainsi réduire ainsi le nombre des opérations de change et, par conséquent, les risques de

change. L'Administration a déclaré que les directives révisées relatives à la gestion de la trésorerie prévoient la révision de la composition monétaire de la réserve opérationnelle. Elle avait pris acte de la recommandation du Comité et l'examinerait en temps voulu avec le Comité des placements;

d) En 1987 et 1988, le PNUD a fait appel à la concurrence pour 70 à 80 % de ses opérations en devises. Ce pourcentage a atteint près de 90 % au cours de la période allant de janvier à septembre 1989. A notre avis, l'appel à la concurrence est essentiel pour les opérations de change; il ne faudrait donc y renoncer que dans certains cas exceptionnels que les directives devraient définir expressément de manière à limiter la marge de manoeuvre existant en la matière. L'Administration a accepté cette recommandation et l'a insérée dans son projet de directives;

e) Le PNUD traite actuellement avec 70 banques pour la gestion de ses placements et avec 68 banques pour ses opérations en devises. Nous avons estimé qu'il fallait réduire le nombre de banques pour que les transactions s'effectuent de façon plus économique et dans des conditions plus compétitives. Sur notre recommandation, le PNUD se propose de réduire le nombre des banques d'investissement avec lesquelles il traite;

f) Les directives en vigueur concernant la gestion des placements et des avoirs en devises prescrivent notamment de limiter à 25 millions de dollars des Etats-Unis (ou à l'équivalent dans une autre monnaie) la valeur des placements déposés auprès de chaque banque. Or, le budget du PNUD a sensiblement augmenté depuis l'adoption des directives en 1985. Nous recommandons donc de relever le plafond en conséquence de manière à regrouper et à rationaliser les activités financières du PNUD et à lui permettre d'effectuer ses opérations dans de meilleures conditions. L'Administration s'est engagée à prévoir, dans la version finale des nouvelles directives, un plafond sensiblement plus élevé pour les fonds à placer auprès de banques présentant les meilleures garanties de solvabilité;

g) Aux termes des directives en vigueur, le montant des placements à court terme doit représenter l'équivalent d'au moins trois mois de décaissement. Etant donné que les principaux pays donateurs versent régulièrement leur contribution et que la composition des décaissements est restée inchangée ces cinq dernières années, le PNUD est en mesure de calculer exactement ses recettes et dépenses. Cela étant, et si l'on considère que le montant des contributions régulièrement versées dépasse celui des décaissements libellés dans la même monnaie locale, on voit que les directives ne laissent pas suffisamment de marge de manoeuvre. Nous avons par conséquent recommandé de réviser les directives de manière à confier à la trésorerie le soin de décider de la durée des placements. Le PNUD a souscrit à cette proposition; et le projet de directives permettra désormais une plus grande souplesse;

h) En examinant les disponibilités et les dépenses en devises en fin de mois, de janvier à octobre 1989, nous avons constaté que les soldes des comptes de dépôt à vue (en dollars et valeur équivalente dans d'autres monnaies) allaient de 70,2 millions à 152,2 millions de dollars, soit 107,1 millions de dollars en moyenne. Les dépenses prévues chaque mois s'élèvent à 100 millions de dollars. Cinq fois en fin de mois, les soldes des comptes de dépôt à vue ont été supérieurs au montant des dépenses mensuelles. En outre, le PNUD garde plus de 1 milliard de dollars des Etats-Unis dans des comptes de dépôt à terme. Nous avons par

conséquent recommandé de transférer les fonds excédentaires dans ces comptes. Si les taux d'intérêt à court terme se rapprochaient des taux au jour le jour, il pourrait se révéler encore plus avantageux de placer les fonds excédentaires à long terme. Les nouvelles directives devraient permettre à l'Administration d'empêcher l'accumulation excessive de fonds dans les comptes de dépôt à vue.

L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à réduire le montant des soldes détenus dans des comptes de dépôt à vue productif d'intérêts. Elle a toutefois fait observer que ces comptes servaient souvent à garder les fonds en attendant de les céder ou de les placer, ce qui expliquait que les soldes pouvaient parfois atteindre des niveaux élevés. Nous comptons sur une réduction très importante des soldes des comptes de dépôt à vue.

Liquidités

118. Nous avons également examiné les liquidités du PNUD au 31 décembre 1989. Les placements du PNUD, ventilés en fonction de la durée, se décomposent comme suit :

<u>Durée</u>	<u>En milliers de dollars E.-U.</u>	<u>En pourcentage</u>
Inférieure à six mois	924 187	81
Inférieure à un an	101 174	9
Supérieure à un an	113 750	10
	<u>1 139 111</u>	<u>100</u>

Le montant total des placements représente environ huit à neuf mois de décaissements, compte non tenu du revenu perçu au cours de cette période. Il conviendrait d'allonger sensiblement la durée des placements afin de garantir la stabilité du revenu et de se prémunir contre des fluctuations imprévisibles du taux de rendement.

119. L'Administration a accepté de modifier la composition des placements de façon à en allonger la durée, mais à condition que cela ne pèse pas sur les besoins en liquidités et n'aille pas à l'encontre des intérêts du Programme. Du montant total des placements, 499,1 millions de dollars correspondent à des fonds provenant de réserves et de programmes auxiliaires. Le solde, soit 640 millions de dollars, correspond aux ressources générales et représente environ cinq mois de décaissements, compte non tenu du revenu perçu au cours de cette période. S'il est logique de tenir compte du fait que des contributions sont versées au Programme tout au long de l'exercice, les dates d'encaissement risquent de varier considérablement.

Fonds d'affectation spéciale et fonds d'affectation ponctuelle

Situation générale

120. Le PNUD gère actuellement 62 fonds d'affectation spéciale. Etant donné que 19 d'entre eux ont été constitués par l'Administrateur en 1989 (voir le document DP/1990/68, en date du 13 mars 1990), leur nombre a fortement augmenté. Le PNUD

gère en outre 51 fonds d'affectation ponctuelle, soit cinq de plus que précédemment (neuf ayant été créés en 1989 et quatre autres liquidés en 1988).

121. Il est à noter, à ce propos, que chaque fois que l'on crée un nouveau fonds, qu'il soit d'affectation spéciale ou d'affectation ponctuelle, l'on accroît la charge de travail administrative. Si l'on sait qu'au total le nombre des fonds s'élève à 113, l'on perçoit aisément les incidences considérables que cela entraîne, d'autant que près d'un tiers des fonds d'affectation spéciale et près d'un cinquième des fonds d'affectation ponctuelle ont été constitués au cours de la seule année 1989, ce qui laisse présager une forte augmentation de leur nombre au cours des années à venir.

122. L'Administration a indiqué que le Conseil d'administration avait institué ces mécanismes financiers pour permettre aux donateurs de financer des activités ou des projets donnés en coopération avec les gouvernements bénéficiaires. Le coût de l'appui administratif qu'ils supposent est compensé par un relèvement du taux des dépenses d'appui. L'Administration a fait savoir que tous les fonds d'affectation spéciale étaient créés à la demande de gouvernements et que le PNUD pouvait difficilement refuser ces nouvelles ressources.

123. Nous convenons que le PNUD aurait du mal à refuser des ressources mises à sa disposition selon les modalités indiquées. Il faut toutefois comprendre que l'augmentation du nombre des fonds compromettra la qualité de la gestion. Il est clair que l'on pourrait mieux gérer ces mêmes ressources si elles n'étaient pas fractionnées en de très nombreux fonds, généralement de faible importance et constitués, gérés et clôturés séparément. Le fait que, selon l'Administration, les coûts administratifs que ce mode de gestion suppose sont compensés par un relèvement du taux des dépenses d'appui n'invalide pas notre opinion. Bien au contraire, il apparaît clairement que les dépenses de fonctionnement représentent une part de plus en plus élevée du coût des projets.

Gestion de la trésorerie et des placements des fonds d'affectation spéciale

124. L'analyse des états financiers VI à XXVI relatifs aux fonds d'affectation spéciale révèle que plusieurs de ces fonds ne comportent que peu de liquidités et que les placements sont inexistantes ou peu importants (5 millions de dollars au plus). Or, ils sont tous gérés séparément.

125. Le Comité a recommandé que l'on coordonne quotidiennement les opérations de façon à assurer une meilleure gestion et que l'on applique aux placements effectués au titre des fonds les directives révisées du PNUD en matière de gestion de la trésorerie et des placements.

126. L'Administration a fait observer qu'en raison du nombre restreint d'opérations de placement que supposait la gestion de ces fonds, il ne semblait guère possible d'améliorer sensiblement la gestion par ce biais. Toutefois, elle examinerait l'utilité d'une telle coordination pour l'ensemble des opérations.

127. Il est vrai que la portée des mesures proposées serait nécessairement limitée, puisqu'il faudrait continuer d'assurer séparément la garde des fonds; mais nous sommes d'avis qu'il faudrait mettre tout en oeuvre pour rationaliser au maximum la gestion des fonds d'affectation spéciale et atténuer les problèmes qui se posent du fait de leur grand nombre, selon les indications données aux paragraphes 129 à 132 ci-après.

Liquidités des principaux fonds d'affectation spéciale

128. Des 62 fonds d'affectation spéciale actuellement gérés par le PNUD, nous avons choisi d'examiner les comptes des 11 fonds les plus importants, pour lesquels, en 1989, les recettes se sont montées à 119 millions de dollars et les dépenses à 95 millions. Il nous est apparu que les soldes de ces fonds comportaient toujours des liquidités, partiellement élevées. Pour huit d'entre eux, le ratio du total des avoirs nets (au 31 décembre 1989) par rapport aux dépenses se situait, en 1989, entre 1,6 et 4,6. Seul le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement enregistrait un ratio inférieur à 1 (0,8); celui du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero atteignait 22,07. Ces chiffres se fondent sur l'analyse de la rubrique "Allocations inutilisées" des états financiers pertinents. Nous nous réservons le droit de revenir ultérieurement sur les raisons qui font que ces allocations n'ont pas été dépensées et sur leur montant.

Versement de contributions aux fonds d'affectation ponctuelle

129. Ainsi que le Comité l'a précédemment indiqué, certains fonds d'affectation ponctuelle étaient en déficit. A la fin de l'année 1989, la situation ne s'était que légèrement améliorée. Le nombre des fonds en déficit était passé de 8 à 6 et le solde négatif cumulé à 3 566 336 dollars, en légère diminution de 78 778 dollars par rapport au solde enregistré au 31 décembre 1988. Les fonds d'affectation ponctuelle concernés relèvent de trois fonds d'affectation spéciale : le Fonds d'équipement des Nations Unies (3), le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne (1) et le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (2). Les déficits étaient imputables au fait que certains bailleurs n'avaient pas honoré leurs engagements. Dans deux cas, des dépenses avaient déjà été engagées en 1988, voire avant.

130. L'article 5.2 et la règle 105.4 du règlement financier et règles de gestion financières du PNUD stipulent que les fonds d'affectation spéciale ne sont acceptés que sur la base d'un financement intégral et que le PNUD n'engage de dépenses pour financer des activités au titre d'un fonds d'affectation spéciale que lorsqu'il a reçu du donateur intéressé les fonds suffisants pour couvrir ces engagements. Ces dispositions devraient s'appliquer aussi aux fonds d'affectation ponctuelle. En conséquence, l'Administration devrait consulter les gouvernements concernés et les inciter à s'acquitter de leurs engagements et à verser à l'avenir leurs contributions dans les délais impartis.

131. L'Administration a expliqué qu'elle menait actuellement des consultations avec les donateurs qui n'avaient pas rempli leurs engagements. Dans l'un des cas, le problème avait été décelé à l'automne 1989 mais, à l'issue de consultations, des assurances avaient été reçues selon lesquelles il s'agissait là d'une situation provisoire et que les contributions non acquittées seraient prochainement versées. L'Administrateur a jugé qu'il fallait mieux ne pas mettre un terme aux activités exécutées au titre du projet, compte tenu des incidences financières inhérentes à une telle démarche et de leurs répercussions pour les gouvernements bénéficiaires. Toutes les sommes avaient été recouvrées au cours du premier trimestre 1990 et certaines activités de projet avaient été progressivement réduites.

132. Nous prenons note des progrès accomplis et suggérons que l'Administration continue de s'employer à résoudre les problèmes analogues non encore réglés.

Clôture de fonds d'affectation ponctuelle

133. Nous avons observé qu'en 1988, 10 fonds d'affectation ponctuelle n'avaient pas engagé de dépenses et que cela s'était reproduit pour 17 fonds en 1989. Parmi ces derniers, 16 n'avaient pas non plus enregistré de recettes pour cette même année. Ces fonds relèvent du Fonds d'équipement des Nations Unies (8), du Fonds d'affectation des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne (6), du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (2) et du programme des Volontaires des Nations Unies (1).

134. Le Comité a recommandé de clôturer tous les fonds d'affectation ponctuelle qui n'avaient enregistré ni recettes ni dépenses. Etant donné que chacun de ces fonds avait été créé pour permettre l'exécution d'un unique projet, il faudrait également suivre les instructions énoncées dans le Manuel des programmes et projets, qui stipulent que la clôture des comptes financiers de tous les projets doit se faire dans les 12 mois qui suivent le mois au cours duquel les opérations d'exécution sont achevées.

135. D'après l'Administration, il a été demandé aux fonds d'affectation spéciale concernés de fermer les fonds d'affectation ponctuelle considérés et d'en porter le solde au crédit des donateurs ou de le transférer au compte d'autres activités. Les négociations menées à cet effet sont généralement longues, allant parfois jusqu'à durer deux ans. En outre, on a fait observer que tous les fonds d'affectation ponctuelle qui relèvent du Fonds d'équipement des Nations Unies lui étaient liés par des arrangements de financement en commun. C'est pourquoi il n'a pas été jugé prudent de liquider la part financée à l'aide du fonds d'affectation ponctuelle tant que les activités financées au titre des ressources générales n'avaient pas été menées à leur terme.

136. Nous prenons note du fait que des mesures sont prises et nous comptons que l'Administration continuera de s'employer à fermer les 17 fonds d'affectation ponctuelle concernés. En particulier, il faudra suivre les projets pour lesquels les donateurs n'ont toujours pas financé le déficit encouru lors de l'exécution.

Responsabilité personnelle et financière des fonctionnaires du PNUD

Instructions administratives publiées par le PNUD en application de la règle 103.2 du règlement financier et règles de gestion financière

137. Comme le lui a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 24 de sa résolution 44/183 du 19 décembre 1989, le Comité a examiné les instructions administratives publiées en application de la règle financière 103.2 du PNUD pour déterminer si elles sont adéquates et efficaces.

138. La règle financière 103.2 du PNUD correspond à la règle financière 114.1 de l'Organisation des Nations Unies et stipule que tous les fonctionnaires du PNUD sont responsables devant l'Administrateur de la régularité des mesures ou décisions qu'ils prennent dans l'exercice de leur fonction et qu'ils peuvent être tenus financièrement responsables des conséquences de tout acte contraire aux règles de gestion financière. Le principe de la responsabilité personnelle vaut également pour ce qui est de la passation par profits et pertes du montant des pertes de numéraire et de la valeur comptable des comptes et effets à recevoir qui sont

estimés irrécouvrables (art. 14.4 et règle 114.15). Il est également stipulé qu'une enquête approfondie doit être effectuée pour déterminer s'il y a lieu de considérer un fonctionnaire du PNUD comme responsable de la perte. Dans l'affirmative, l'intéressé peut être astreint à rembourser, en totalité ou en partie, le montant de la perte.

139. En application des règles financières ci-dessus, des instructions administratives ont été publiées dans le Manuel financier et dans le Manuel d'administration du personnel ainsi que dans la circulaire UNDP/ADM/87/77/Rev.3 du 3 octobre 1988. La règle 103.2 est reprise et réaffirmée aussi bien dans le Manuel financier (sous-chapitre 302, sect. 3.0), ainsi que dans la circulaire, laquelle définit la responsabilité des agents certificateurs.

140. Les sections 20104 et 30103 du Manuel d'administration du personnel, concernant respectivement le personnel recruté localement et celui recruté sur le plan international, stipulent ce qui suit :

"Un fonctionnaire peut être tenu de réparer en tout ou en partie le préjudice financier que le PNUD ou des fonds administrés par celui-ci pourraient avoir subi du fait de sa négligence ou parce qu'il a enfreint une disposition du Statut ou du Règlement du personnel ou d'une instruction administrative."

141. D'autres sections du Manuel d'administration du personnel définissent les mesures, notamment les mesures disciplinaires, qui peuvent être prises lorsqu'un fonctionnaire n'observe pas le comportement requis. Toutefois, il n'a pas été publié d'instruction plus détaillée qui aviserait les fonctionnaires de leurs responsabilités et leur ferait comprendre clairement, par exemple, ce que l'on entend par négligence.

142. L'Administration a reconnu qu'il serait utile de rappeler aux fonctionnaires qu'ils sont personnellement responsables de leurs actes et qu'ils doivent en rendre compte. Elle a souligné que cette question était traitée dans divers cours de formation dispensés par la Division des finances et la Division du personnel, particulièrement ceux qui s'adressaient aux agents certificateurs. Elle a indiqué qu'elle ferait paraître une circulaire à ce sujet. Toutefois, il lui semblait difficile de fournir des instructions plus détaillées dans la mesure où il était impossible de définir et d'illustrer tous les cas de négligence.

143. De l'avis du Comité, il importe de s'adresser à tous les fonctionnaires et non pas aux seuls agents certificateurs et d'illustrer plus clairement les exigences et les répercussions concrètes de la règle 103.2. Il ne suffit pas d'affirmer une fois de plus cette règle dans une nouvelle circulaire. Il n'est sans doute ni nécessaire ni possible de définir et d'illustrer de manière exhaustive les cas de négligence ou de responsabilité personnelle; par contre, l'on pourrait indiquer plus clairement les circonstances qui font entrer en jeu la responsabilité personnelle des fonctionnaires.

Responsabilité personnelle en cas de passation par profits et pertes

144. Dans le but de déterminer si les mesures prises par l'Administration étaient adéquates et efficaces, nous avons étudié les cas d'inscription au compte des profits et pertes des pertes de numéraire et d'effets à recevoir au cours des deux dernières années. Il nous est apparu qu'aucun fonctionnaire du PNUD n'a été tenu

pour personnellement responsable des 27 cas enregistrés en 1988 et 1989. Qui plus est, aucune des pièces justificatives présentées à l'appui des demandes de passation par profits et pertes n'indiquait que l'on avait cherché à déterminer, comme le stipule la règle financière 114.15, s'il y avait lieu de considérer un fonctionnaire du PNUD responsable de la perte, alors même que, dans de nombreux cas, l'on a laissé entendre que ces pertes pouvaient être le résultat d'une négligence.

145. Nous sommes d'avis qu'il faudra, à l'avenir, examiner avec plus grand soin la question de la responsabilité personnelle des fonctionnaires, de sorte à inciter ces derniers à respecter les règles et instructions qui leur sont données et à s'acquitter de leurs fonctions avec diligence. Il serait sans doute utile, comme indiqué ci-dessus, de publier des instructions qui les amènent à prendre conscience des dispositions du règlement financier.

146. L'Administration a soutenu que chaque inscription au compte des profits et pertes a fait l'objet d'une enquête approfondie dans le but de déterminer la responsabilité éventuelle des fonctionnaires concernés. Les pièces pertinentes indiqueraient dorénavant qu'une enquête avait bien été menée.

147. Nous prenons note du fait que l'Administration a déclaré que chaque passation par profits et pertes s'est accompagnée d'une enquête sur d'éventuelles responsabilités personnelles. Il n'est guère possible de vérifier que l'on a procédé ainsi pour les cas déjà enregistrés; nous espérons toutefois qu'à l'avenir les preuves documentaires indiqueront également pourquoi il n'a pas été demandé à l'intéressé de rembourser le montant de la perte.

Mesures applicables en cas de fraude

148. Outre les passations par profits et pertes, nous avons examiné les cas de fraude ou de fraude présumée enregistrés entre 1984 et 1989, qui sont au nombre de 83 et portent au total sur près de 1,1 million de dollars. Dans 16 cas - dont l'un porte sur un montant de 368 000 dollars - des mesures ont été prises en vue de recouvrer les sommes indûment appropriées, mais on en attend encore les résultats; on ne peut donc préciser le montant des pertes encourues par le PNUD, qui pourrait se situer entre 40 000 dollars et près de 500 000 dollars. Dans 56 cas, soit les incidences financières ont été nulles, soit les sommes en question ont été recouvrées en totalité par le PNUD. Dans 11 cas seulement, il a fallu passer par profits et pertes, en partie ou en totalité, le montant des pertes.

149. Pour ce qui est des mesures disciplinaires ou autres (blâmes écrits, etc.), il est à noter que des fonctionnaires toujours au service du PNUD n'ont été impliqués que dans 68 seulement des cas enregistrés. Des mesures ont été prises dans 46 cas et 22 autres restent à trancher. Au total, 19 fonctionnaires ont été renvoyés - pour la plupart sans préavis et pour faute grave - et 14 autres ont cessé leur service sans qu'il y ait eu renvoi. Des poursuites pénales ont été engagées dans quatre cas seulement, dont trois contre des fonctionnaires.

150. Le Comité n'est certes pas en mesure de déterminer la responsabilité personnelle des fonctionnaires concernés, cette question relevant exclusivement de l'autorité de l'Administration. Toutefois, il juge souhaitable que cette dernière prenne des décisions cohérentes, particulièrement pour ce qui est de renvoyer le fonctionnaire plutôt que d'accepter tout autre type de cessation de service ou

d'imposer toute autre sanction. A notre avis, il est particulièrement important d'agir de façon conséquente afin que les sanctions soient dissuasives, d'autant que dans la très grande majorité des cas le PNUD s'abstient d'engager des poursuites. Ce dernier point constitue certes pour lui une décision de principe, mais l'Administration devrait être pleinement consciente qu'une telle renonciation risque d'éousser l'effet dissuasif des sanctions. Nous estimons qu'il faut créer un climat qui découragerait toute fraude et ne pas oublier que les fonctionnaires des Nations Unies sont, sur ce plan, privilégiés par rapport aux simples particuliers.

151. L'Administration a fait valoir que la décision d'engager des poursuites sur le plan local était prise au cas par cas et qu'il appartenait au Secrétaire général de déterminer si une telle démarche était conforme aux intérêts de l'Organisation. Dans la plupart des cas, les sommes concernées ont été soit recouvrées soit jugées inférieures aux frais qu'entraînerait une action en justice.

152. Il nous semble que les observations formulées par l'Administration ne tiennent pas dûment compte de la question de la dissuasion, qui est pour nous la plus importante. Ainsi que nous l'avons indiqué, il importe tout particulièrement de créer un climat qui découragerait toute fraude. L'on peut, pour ce faire, d'une part imposer des sanctions plus conséquentes et, de l'autre, tenter, d'une manière ou d'une autre, une action en justice. Nous estimons que la décision d'entamer des poursuites ne devrait pas être exclusivement fonction du montant concerné ni du recouvrement éventuel des sommes détournées ni encore des frais de justice pour l'affaire considérée. Une évaluation au cas par cas ne peut que conduire à négliger l'effet général de la décision qui serait prise.

Administration du personnel

Titres fonctionnels en usage au PNUD

153. Le PNUD distingue plus de 1 300 titres fonctionnels pour les administrateurs et administrateurs engagés au titre de projets - ces derniers étant ceux auxquels s'appliquent les dispositions du Règlement du personnel de la série 200. Ce nombre résulte des modifications apportées aux directives de recrutement du PNUD qui ont abouti à créer toute une série de titres nouveaux et à en gonfler le nombre. De ce fait, les titres ne correspondent plus automatiquement à des classes données et leur diversité risque d'entraver la bonne administration du personnel et de la rendre moins claire.

154. Nous avons proposé que l'on revoie les titres fonctionnels en usage au PNUD de façon à en réduire sensiblement le nombre. Pour ce faire, il faudrait :

a) respecter, d'une manière générale, le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies; b) n'autoriser la création de titres différents de ceux en usage dans les organismes des Nations Unies que lorsqu'il n'en existe pas d'équivalents. Nous recommandons également que des mesures soient prises pour assurer la correspondance des titres et des classes.

155. L'Administration a souscrit à nos observations et a fait savoir que la Division du personnel examinait actuellement les titres de façon à en uniformiser l'usage. Elle a expliqué que le nombre des titres fonctionnels a pu se trouver gonflé par des doubles entrées résultant du classement par ordinateur d'abréviations différentes pour un même titre.

156. Nous avons également observé que le nombre des titres fonctionnels des agents des services généraux a considérablement augmenté au cours des dernières années. La comparaison entre les instructions administratives du PNUD et les titres fonctionnels effectivement utilisés révèle qu'en retenant des titres qui auraient dû être supprimés et des descripteurs que l'on ne saurait juger indispensables, le PNUD ne respecte pas pleinement ses propres règles et contribue à gonfler inutilement le nombre des titres par rapport à ceux admis par le Règlement du personnel de l'Organisation. En particulier, l'Administration n'a pas suffisamment justifié la nécessité d'utiliser des descripteurs pour classer les divers services. A notre avis, une structure claire des titres fonctionnels présente plus d'avantages que la description détaillée des services. Il conviendrait donc que les titres fonctionnels des agents des services généraux soient compris dans l'examen recommandé plus haut.

157. L'Administration a indiqué qu'elle partageait notre souci et qu'elle avait commencé à remanier cette structure de façon à éliminer tout ce qui faisait double emploi ainsi que les titres ou descripteurs qui n'étaient pas indispensables.

Classement des emplois

158. Notre examen du classement des emplois du PNUD a révélé que dans certains cas les définitions d'emploi n'avaient pas été mises à jour depuis plusieurs années et que, dans d'autres, elles n'avaient même pas été établies. En particulier, des emplois du groupe des services d'achat interorganisations, récemment constitué à Copenhague, n'ont toujours pas été classés.

159. L'Administration a expliqué que la Division du personnel manque d'effectifs pour mener à bien le classement de tous les emplois d'administrateur. Elle s'attachera, dans l'avenir, à se doter des moyens nécessaires pour mener cette tâche à bien.

160. Le classement des emplois étant essentiel pour la transparence de l'administration du personnel et le recrutement d'effectifs en nombre suffisant, il devrait figurer parmi les priorités. Il appartient donc à l'Administration de revoir ses priorités de façon à allouer à cette activité les ressources nécessaires.

Procédures concernant la nomination de fonctionnaires

161. Le Manuel d'administration du personnel du PNUD dispose que les administrateurs recrutés sur le plan international ainsi que les agents des services généraux recrutés localement qui sont nommés à des postes permanents sont tenus d'accomplir une période de service de quatre ans au moins au titre de contrats de durée limitée avant de pouvoir prétendre à être engagés, sur la recommandation des organes de nomination et de promotion compétents, pour une période de stage, normalement de six mois, qui doit précéder la nomination à titre permanent. Alors que le nombre des fonctionnaires de ces deux catégories engagés à titre permanent entre juin 1986 et juin 1989 s'élève à 8 788, il n'est jamais arrivé qu'un engagement pour une période probatoire ne soit pas transformé en engagement à titre permanent.

162. On ne comprend donc pas pourquoi l'on impose un engagement pour une période probatoire à un fonctionnaire qui a déjà servi pendant quatre ans au titre de contrats de durée limitée. L'Administration devrait être en mesure de décider,

après ces quatre ans, si le travail du fonctionnaire donne toute satisfaction, sans imposer une période probatoire qui risque fort de n'apporter aucun élément nouveau. En conséquence, nous recommandons que l'Administration décide soit :

a) De s'abstenir d'exiger une période probatoire à la suite d'un engagement pour une durée déterminée, ce qui permettrait aussi de réduire le nombre des contrats de durée déterminée;

soit :

b) D'appliquer les règles 104.12 a) et 104.13 a) du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et d'accorder des engagements à titre permanent sans procéder au préalable à des engagements de durée déterminée.

163. L'Administration a convenu qu'il fallait simplifier le statut contractuel des fonctionnaires du PNUD et pencherait plutôt pour la suppression de la période de service à titre probatoire. Diverses options sont encore à l'étude et l'on espère que de nouvelles directives seront mises en oeuvre en juillet 1990.

Accords de services spéciaux

164. D'après le Manuel d'administration du personnel du PNUD, les accords de services spéciaux ne sont utilisés que pour le recrutement de personnel à temps partiel. Lors d'une vérification dans un bureau extérieur, nous avons cependant constaté qu'ils étaient utilisés couramment pour le recrutement lorsque d'autres types de contrat ne semblaient pas convenir. Des accords de cette nature avaient été conclus pour recruter des agents à plein temps qui ne pouvaient pas (à l'époque) être employés en tant que fonctionnaires permanents. Les dispositions de la série 300 du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies n'auraient pas non plus été applicables lorsque la période de service dépassait six mois consécutifs. Au demeurant, comme le titre de ces dispositions l'indique, la série 300 vise essentiellement les recrutements qui répondent à des besoins particuliers, par exemple à l'occasion de conférences.

165. Indépendamment du fait que le bureau extérieur concerné a essayé de tourner les règles établies, nous pensons que ce problème est d'ordre plus général car, en effet, il n'existe pas d'arrangements contractuels permettant de recruter du personnel pour une période limitée et sans offrir des perspectives de carrières. A l'heure actuelle, les titulaires ne bénéficient pas des prestations et autres avantages habituellement liés à l'emploi à l'ONU (indemnités, sécurité sociale, congé annuel, etc.) bien qu'ils exécutent généralement les mêmes tâches que les fonctionnaires, parfois pendant plusieurs années. A notre avis, il est devenu indispensable de revoir le système habituel des contrats, car il n'a encore jamais été remanié de façon à ménager la souplesse aujourd'hui nécessaire. Cela explique aussi en partie les problèmes liés au recrutement des consultants.

166. Pour le moment, il faudrait avant tout veiller à ce que le Règlement du personnel des Nations Unies soit dûment appliqué dans les bureaux extérieurs.

167. L'Administration a reconnu qu'il n'existait pas d'arrangements contractuels adéquats à l'heure actuelle pour les recrutements de courte durée et elle a commencé à réexaminer le système des contrats au PNUD pour essayer de l'adapter aux nouvelles exigences du marché de l'emploi. En ce qui concerne le contrôle de l'application du Règlement du personnel, elle a signalé que les administrateurs du

personnel des bureaux extérieurs recevraient une formation intensive, que les services du personnel organiseraient des visites de contrôle dans ces bureaux et que leurs comptes feraient l'objet de vérifications internes.

168. Comme il est probable que la tendance à déroger aux règles établies persistera aussi longtemps qu'on ne disposera pas d'arrangements contractuels adéquats, nous considérons que la mise au point d'un nouveau système revêt un caractère urgent et nous comptons suivre la question de près.

Consultants

169. Dans son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988 ¹/₁, le Comité avait noté que, contrairement aux directives en vigueur :

- a) Les consultants étaient souvent engagés pour de longues périodes (et non pour répondre à des besoins temporaires);
- b) Des consultants étaient recrutés dans des cas où le travail pouvait être fait par du personnel permanent;
- c) Les consultants n'étaient pas soumis à une évaluation adéquate;
- d) La Division du personnel ne jouait qu'un rôle de pure forme dans le recrutement des consultants.

170. Ces observations ont été récemment confirmées dans un rapport intérimaire établi par deux consultants externes. Cependant, hormis le recrutement d'un fonctionnaire chargé de gérer les services de consultants, rien n'a encore été fait pour améliorer la situation.

171. Comme nous l'avons déjà souligné à propos des accords de services spéciaux (par. 164 à 168), le Comité juge nécessaire d'élaborer une stratégie actualisée pour l'emploi de personnel temporaire, compte tenu du fait que plus de la moitié des ressources humaines recrutées par les services du siège sont des employés temporaires. Indépendamment des problèmes mentionnés dans le rapport des consultants, qu'il faudra résoudre de façon appropriée, le Comité recommande de veiller tout particulièrement aux points suivants :

- a) L'emploi de consultants ou d'autres catégories de personnel temporaire ne doit pas fournir le moyen de recruter du personnel supplémentaire non inscrit au tableau d'effectifs du PNUD et auquel on confierait des tâches qui incombent normalement aux services du siège;
- b) Les nouvelles tâches incombant à l'Administration, dont il est à prévoir qu'elles ne pourront pas être exécutées dans un court laps de temps d'une durée bien déterminée, ne doivent pas être confiées à du personnel temporaire car - outre l'injustice qui en résulterait pour le personnel concerné - cela reviendrait à contourner les tableaux d'effectifs;
- c) Les services qui recrutent du personnel temporaire devraient être tenus de présenter régulièrement la liste des personnes engagées à ce titre en indiquant les sources de financement correspondantes (budget administratif, ressources extrabudgétaires, fonds alloués aux projets), ce qui est indispensable pour suivre l'évolution des effectifs à l'intérieur de chaque service et la situation générale au siège, de même que tout changement récent;

d) Les nouvelles directives devraient définir clairement les attributions des services concernés, en particulier celles de la Division du personnel.

172. Dans sa réponse, l'Administration a cité certaines observations que l'Administrateur du PNUD avait faites sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1988, à propos du paragraphe 106 :

"Le principe de base régissant l'emploi des consultants est qu'ils doivent apporter une compétence spéciale pour des durées inférieures à six mois. Il arrive néanmoins que, de temps à autre, un surcroît de travail ou une urgence rende nécessaire le recrutement de consultants pour aider les fonctionnaires à remplir leur fonctions opérationnelles.

Du fait du caractère dynamique du PNUD, il arrive aussi qu'au moment du recrutement, on ne puisse pas estimer avec précision la durée exacte de la mission, ce qui conduit éventuellement à une durée plus longue que prévue.

L'Administration n'est pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle il n'est procédé à aucune évaluation des consultants. La Division du personnel demande à chaque utilisateur de noter chaque consultant à la fin du projet ou de la mission. Il est arrivé parfois que des consultants aient été considérés comme ne donnant pas satisfaction, ce qui a eu pour conséquence le retrait de leurs noms du fichier central des consultants.

On envisage actuellement la désignation d'un gestionnaire chargé des consultants pour rationaliser ce service 2/".

L'Administration a en outre fait valoir que, hormis le recrutement d'un fonctionnaire chargé de gérer les services de consultants, auquel on a fait allusion plus haut, la Division du personnel ne disposait pas des ressources budgétaires qui lui permettraient d'apporter les améliorations proposées, lesquelles étaient en effet nécessaires.

173. Vu les résultats de l'étude réalisée par les consultants externes, nous ne pouvons pas partager l'opinion de l'Administration, telle qu'elle l'a de nouveau exposée. Le rapport montre qu'une petite partie seulement (environ 5 %) du personnel temporaire est constituée d'experts proprement dits qui fournissent effectivement des avis et des conseils, mais qu'une proportion à peu près équivalente assure des services spécialisés, notamment dans le cadre de l'exécution des projets et de certains travaux internes, exécutant ainsi des tâches qui incombent normalement à des fonctionnaires. De surcroît, la plus grande partie du personnel temporaire est constituée de "généralistes" du développement qui participent à l'élaboration et à l'évaluation des projets ou des programmes, ou à l'exécution des projets. En ce qui concerne l'évaluation des compétences professionnelles, le rapport confirme que les normes ne sont pas toujours respectées quant au nombre des évaluations présentées, et que celles qui le sont effectivement se révèlent pratiquement inutiles dans la mesure où elles donnent peu d'informations objectives et, partant, ne permettent pas de déterminer s'il y a lieu de réemployer la personne considérée.

174. Vu le nombre important de consultants et d'autres agents temporaires qu'emploie le PNUD, nous pensons toujours qu'il faut sans plus tarder commencer à appliquer la recommandation formulée au paragraphe 171 ci-dessus.

Gestion des projets

Achèvement financier des projets

175. D'après le Manuel des programmes et projets, les projets doivent être financièrement achevés dans les 12 mois suivant celui au cours duquel ils sont achevés du point de vue opérationnel. Nous avons cependant constaté que cette règle n'avait pas toujours été appliquée par le Bureau des services d'appui aux projets. En comparant la liste des projets opérationnels achevés en 1987 (sortie sur imprimante) avec la liste des projets financièrement achevés en 1988, nous avons recensé au moins 30 projets importants qui ont été achevés du point de vue opérationnel mais pas du point de vue financier.

176. L'Administration a reconnu les faits et indiqué qu'elle avait bien conscience de la nécessité d'achever toutes les révisions en suspens. Le Bureau des services d'appui aux projets compte entreprendre en 1990 un réexamen général de tous les projets achevés et il prendra les dispositions nécessaires pour établir les révisions finales. Pour lui permettre d'exercer un contrôle plus étroit sur les budgets des projets d'une façon générale, on a créé récemment une Section de l'analyse des finances et du contrôle du budget au sein du Bureau.

177. Comme le respect des délais fixés pour l'achèvement financier est considéré comme une condition nécessaire pour une bonne gestion des projets et qu'il est probable que des problèmes analogues à ceux qui ont été signalés se poseront de nouveau dans l'avenir, les décisions déjà prises ou prévues doivent être impérativement appliquées.

Examens et évaluation des projets et établissement des rapports

178. Procédant à un sondage aléatoire dans les dossiers du Bureau des services d'appui aux projets, nous avons constaté que les règles relatives à l'examen et à l'évaluation des projets et à la présentation des rapports, telles qu'elles sont consignées dans le Manuel des programmes et projets, n'étaient pas toujours observées. Par exemple, les rapports périodiques n'avaient pas été présentés dans un très grand nombre de cas. Par voie de conséquence, on ne pouvait pas en extraire des informations qui auraient permis à l'Administration de se faire une idée exacte des résultats effectivement obtenus par rapport au plan de gestion des programmes de pays. De surcroît, lorsque nous avons examiné un échantillon comprenant 30 projets dans les dossiers du Bureau des services d'appui aux projets, nous avons constaté que, pour sept d'entre eux, certains documents importants n'y figuraient pas. Nous n'avons pas vu de rapport d'évaluation des résultats des projets ni de rapport d'évaluation tripartite. Les évaluations finales faisaient également défaut.

179. Comme tous les documents qui manquent sont indispensables pour procéder au suivi et à l'évaluation des projets, nous avons recommandé de compléter les dossiers chaque fois que cela paraissait possible et raisonnable. Pour l'avenir, une approche plus rigoureuse semble s'imposer dans le suivi des projets. Jusqu'à présent, on laissait au responsable concerné le soin de veiller au respect des directives. Comme cette méthode s'est révélée insuffisante dans de très nombreux cas, on a proposé par exemple d'utiliser plus largement certains moyens techniques, tels que le traitement électronique de l'information. En outre, les projets devraient être élaborés plus soigneusement, notamment les projets d'appui aux programmes, qui posent des problèmes particuliers à cet égard, car - comme l'Administration l'a expliqué - les descriptifs correspondants sont souvent vagues.

ce qui ne permet pas de mesurer clairement les résultats obtenus et n'incite guère les bureaux extérieurs à accorder l'importance voulue à l'établissement des rapports.

180. L'Administration a reconnu que l'inobservation des règles du PNUD relatives au suivi et à l'établissement des rapports était en effet un sujet de préoccupation. Afin de remédier à cette situation, le Bureau des services d'appui aux projets transmettrait des consignes plus strictes aux bureaux extérieurs. En ce qui concerne les projets d'appui aux programmes, le PNUD envisageait la possibilité d'adapter les directives en fonction des caractéristiques particulières de cette catégorie de projets et de modifier les procédures actuelles. L'Administration tiendrait également compte de la suggestion du Comité préconisant une plus grande rigueur au stade de l'élaboration des projets. Dans l'intervalle, comme le Comité l'avait recommandé, le Bureau des services d'appui aux projets continuait à encourager son personnel à utiliser les techniques informatiques afin d'accroître les moyens de contrôle de chaque responsable de la gestion des projets.

181. L'efficacité des mesures adoptées ne pourra être mesurée qu'à un stade ultérieur. Nous souhaiterions cependant être tenus au courant de toute modification qui pourrait être apportée aux directives actuelles en ce qui concerne le suivi des projets et l'établissement des rapports.

Directives relatives à l'établissement des rapports et à l'évaluation

182. D'après les directives actuelles, une évaluation tripartite finale doit avoir lieu pour chaque projet durant le mois qui précède l'achèvement des travaux afin de dresser un bilan global et d'établir le projet de rapport final. Le rapport final n'est cependant pas exigé dans tous les cas. Les parties concernées peuvent décider à l'avance que d'autres documents se rapportant au projet en tiendraient lieu.

183. A notre avis, le rapport final a une importance capitale car il expose les principaux résultats du projet et résume l'expérience accumulée tout au long de son exécution. Il constitue également un outil indispensable pour la préparation de l'évaluation finale. La question de savoir s'il y a lieu d'établir un tel rapport ne devrait donc pas être laissée à l'appréciation des parties concernées, d'autant plus que, dans de nombreux cas, il n'y avait aucun autre document dans les dossiers que nous avons examinés. En outre, vu les problèmes que l'application des directives relatives à l'établissement des rapports et à l'évaluation semble poser (voir par. 178), nous avons recommandé de clarifier et de simplifier celles-ci et, d'autre part, de fournir aux utilisateurs du Manuel des programmes et projets un tableau récapitulatif qui exposerait clairement les informations les plus importantes, notamment les conditions préalables et les délais.

184. L'Administration a souscrit à nos observations et nous a donné l'assurance que les nouvelles directives concernant les rapports finals, actuellement en cours d'élaboration, indiqueraient clairement les cas dans lesquels le rapport final complet doit être présenté. Comme le Comité l'avait suggéré, les nouvelles directives comprendraient également un tableau récapitulatif exposant les informations les plus importantes pour l'établissement des rapports et les évaluations. D'autre part, l'application des directives faisait l'objet d'un contrôle continu et on analysait les difficultés en vue de prendre des mesures correctives.

185. Sans sous-estimer les efforts qui ont été faits jusqu'à présent, nous pensons que la révision des directives permettra de clarifier davantage les règles relatives à l'établissement du rapport final. Cela dit, il reste encore à voir si les problèmes particuliers concernant le Bureau des services d'appui aux projets et les projets d'appui aux programmes seront résolus dans un avenir proche.

Traitement électronique de l'information

186. Compte tenu des observations qui figuraient dans nos rapports précédents, nous avons évalué les progrès enregistrés sur les points suivants :

- a) Utilisation d'un système intégré d'information de gestion par le Bureau des services d'appui aux projets;
- b) Utilisation d'un système intégré d'information financière;
- c) Ebauche d'une stratégie globale à long terme pour la planification dans le domaine du traitement électronique de l'information.

187. L'Administration nous a informés de ce qui suit :

a) Des plans visant à répondre aux besoins à court terme du Bureau des services d'appui aux projets en matière de gestion financière des projets avaient été mis en application, ou étaient à l'essai en attendant d'être approuvés, mais un certain nombre de problèmes opérationnels n'étaient toujours pas résolus et les nouvelles améliorations qui devaient être incorporées au système n'avaient pas encore pris effet. D'autres opérations à plus long terme envisagées dans le cadre du système intégré d'information devaient en principe être incluses dans le projet d'évaluation des systèmes financiers;

b) Dans le cadre du projet d'évaluation des systèmes financiers, on avait établi des spécifications détaillées pour un système intégré d'information financière qui permettraient, après une évaluation des critères actuellement définis par l'ONU, de déterminer s'il serait possible de mettre en place un système commun à l'ONU et au PNUD. Il a en outre été décidé d'élargir considérablement la portée du projet d'évaluation des systèmes financiers;

c) Un certain nombre d'activités avaient été entreprises en vue d'actualiser les plans déjà établis pour les systèmes d'information, au cours du prochain exercice biennal.

188. Le Comité a constaté qu'en dépit de certains progrès dans les divers domaines, aucun des objectifs n'avait été atteint pour l'instant. Il semble, en particulier, que la mise au point d'une stratégie à long terme ne sera possible que lorsque les utilisateurs auront tout d'abord défini leurs besoins en fonction des grandes orientations de l'organisation. Pour améliorer la planification actuelle et future, le Comité considère qu'il faut indiquer clairement, et le plus tôt possible, à la Division des services d'information de gestion, les impératifs auxquels elle est censée répondre.

189. L'Administration a signalé qu'en 1989, les utilisateurs avaient élaboré des plans préliminaires pour un système intégré d'information de gestion, en collaboration avec la Division des services intégrés de gestion. Elle veillera à ce que ce processus se poursuive plus activement en 1990, l'objectif final étant de

fournir à la Division tous les éléments d'information nécessaires pour qu'elle puisse élaborer une stratégie à long terme en 1991.

190. Le moment venu, nous procéderons à un nouvel examen pour voir si les plans de l'Administration ont bien été appliqués comme prévu.

Directives concernant les achats

191. Lorsque nous avons vérifié les comptes relatifs aux achats, nous avons constaté que les instructions données dans le Manuel d'administration générale ne concordaient pas avec la règle de gestion financière 114.23 a). D'après cette règle, il n'est pas obligatoire de lancer des appels d'offres pour des marchés portant sur des engagements de dépenses inférieurs à 20 000 dollars des Etats-Unis, "étant entendu que la commande doit être passée après une analyse des propositions d'entreprises concurrentes qui tiennent compte de leur conformité aux spécifications, du calendrier des livraisons ainsi que des prix ou, le cas échéant, des prix comparés". Cette dernière réserve est omise dans le Manuel.

192. De surcroît, nous considérons que la limite fixée pour les achats non soumis à la procédure d'appels d'offres devrait certainement être inférieure à 20 000 dollars. Une dérogation systématique portant sur un montant aussi élevé ne pourrait se justifier que dans le cas des articles pour lesquels les catalogues du Bureau des services d'achats interorganisations garantissent les prix les plus avantageux et à condition que l'utilisation de ces catalogues soit alors obligatoire. Les directives devraient être modifiées en conséquence, d'autant plus que nous avons constaté, lors de nos vérifications dans les bureaux extérieurs, que les catalogues n'étaient apparemment utilisés que pour les achats de véhicules, car c'est alors une règle impérative.

193. Par ailleurs, les instructions données dans le Manuel d'administration générale ne devraient pas se borner à réaffirmer les principes déjà énoncés dans les règles de gestion financière (par exemple les principes d'efficacité et d'économie); elles devraient aussi donner des conseils plus concrets à l'utilisateur sur la façon de procéder. Par exemple, une évaluation des opérations d'achat dans certains bureaux extérieurs nous a donné à penser que le personnel n'avait aucune idée de l'intérêt qu'il y a à grouper les commandes. Nous avons donc recommandé d'améliorer les directives en stipulant expressément que : a) les fournitures standard doivent être achetées en vrac; et que b) les achats ou commandes, immédiats ou à prévoir, d'articles identiques ou d'articles livrés par un même fournisseur doivent être groupés.

194. L'Administration a signalé qu'elle avait déjà pris des dispositions pour réviser le Manuel d'administration générale afin de l'aligner sur les règles de gestion financière, d'établir des procédures plus claires et de donner aux bureaux extérieurs des instructions plus détaillées pour les achats. Le projet devait être bientôt achevé. Elle a expliqué en outre que si l'Administrateur avait décidé de porter la limite de 10 000 à 20 000 dollars pour les dérogations aux procédures officielles d'adjudication ou d'appels d'offres, c'était pour tenir compte des effets de l'inflation, économiser le temps de travail du personnel, simplifier les procédures et déléguer davantage de responsabilités aux bureaux extérieurs.

195. Nous persistons à penser que la limite a été portée à un niveau trop élevé, mais les mesures qui ont été prises pour aligner le Manuel d'administration générale sur les règles de gestion financière du PNUD constituent à notre avis un

premier pas et une condition nécessaire pour assurer une plus grande régularité et une meilleure compétitivité au niveau des achats. Les effets pratiques de ces modifications devront être suivis de près par l'Administration. La recommandation que nous avons formulée sur les indications plus concrètes à fournir pour rationaliser les achats n'a pas encore été incorporée dans le projet de directives.

Cas de fraude et de fraude présumée en 1989

196. Neuf cas de fraude ont été signalés au Comité en 1989. Pour quatre d'entre eux, il ne semble pas que le personnel du PNUD ait été en cause. Le plus souvent, la perte subie par le PNUD a été minime ou a pu être compensée par des retenues sur les traitements ou par des remboursements effectués par les banques. Dans quelques cas, les sommes n'ont pas encore été récupérées. Pour les considérations générales concernant les cas de fraude, on pourra se reporter aux paragraphes 48 à 52 ci-dessus.

Observations concernant les questions traitées dans le rapport de l'année précédente

197. Les modifications introduites en 1989 pour donner effet aux recommandations formulées dans le rapport de l'année précédente ont été signalées sous les rubriques pertinentes du présent rapport, lorsqu'on l'a jugé nécessaire.

Remerciements

198. Le Comité des commissaires aux comptes remercie l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, ses collaborateurs et leur personnel de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

Le Vérificateur général des comptes
du Ghana

(Signé) O. T. PREMPEH

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le Président de la Cour des comptes de la
République fédérale d'Allemagne

(Signé) Heinz Günter ZAVELBERG

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 5A (A/44/5/Add.1).

2/ Ibid., p. 66, par. 51 à 54.

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers présentés ci-après, numérotés de I à XXVII, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989. Nous avons notamment effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence, sauf dans les cas indiqués aux paragraphes 59 et 60 de notre rapport.

Notre opinion est que, à part les dépenses relatives aux programmes et les dépenses d'appui aux programmes qui ne sont pas validées par une vérification appropriée, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière à la fin de la période considérée et des résultats de l'exercice.

Ils ont été dressés conformément aux principes comptables établis, qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent.

Nous constatons en outre, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 96 de notre rapport, que les pratiques comptables utilisées s'éloignent quelque peu des normes comptables généralement acceptées.

Les opérations ont été conformes au règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Le Vérificateur général des comptes
du Ghana

(Signé) O. T. PREMPEH

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le Président de la Cour des comptes de la
République fédérale d'Allemagne

(Signé) Heinz Günter ZAVELBERG

IV. CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS

Le 27 avril 1990

Je certifie qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, toutes les opérations ont été comptabilisées et sont dûment inscrites dans les états financiers présentés en annexe, numérotés de I à XXVII, et dans les tableaux justificatifs, numérotés de 1 à 19.

Le Directeur adjoint de la Division des
finances du Programme des Nations Unies
pour le développement

(Signé) Bruce C. HILLIS

V. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1989

ETAT I

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES		
Contributions des gouvernements et d'autres contributeurs		
936 138 753	Contributions volontaires (Tableau 1)	938 135 729
5 096 060	<u>A déduire</u> : Virements au titre de la contribution des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs (Note 1 a)]	5 584 545
<u>931 042 693</u>		<u>932 551 184</u>
15 915 109	Contributions volontaires au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés (Tableau 1)	15 183 724
115 058 153	Contributions au titre de la participation aux coûts (Tableau 2)	118 364 798
12 681 147	Contributions de contrepartie en espèces pour les projets (Tableau 3)	9 636 994
<u>1 074 697 102</u>		<u>1 075 736 700</u>
3 860 327	<u>A déduire</u> : Ajustements de change sur les contributions reçues (Note 1 c)]	499 753
<u>1 070 836 775</u>		<u>1 075 236 947</u>
19 654 844	Recettes extrabudgétaires du PNUD (Tableau 7)	22 931 172
67 866	Contributions des gouvernements aux dépenses des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel (Note 14 a)]	27 099
25 720	Dons	62
72 534 358	Recettes accessoires (montant net) (Tableau 4)	55 758 220
<u>92 282 788</u>		<u>78 716 553</u>
<u>1 163 119 563</u>	TOTAL DES RECETTES	<u>1 153 953 500</u>
DEPENSES		
831 690 807	Dépenses relatives aux programmes (Tableau 5)	903 386 242
107 000 280	Dépenses d'appui aux programmes (Tableau 5)	112 862 030
<u>938 691 087</u>		<u>1 016 248 272</u>
4 621 761	Dépenses d'appui sectoriel du PNUD (Note 14 b)]	4 484 461

ETAT I (suite)

1988		1989
159 692 173	Dépenses du PNUD inscrites au budget de l'exercice biennal (montant brut)	177 748 380
(12 870 636)	Recettes du PNUD inscrites au budget de l'exercice biennal	(14 318 264)
<u>147 091 537</u>		<u>163 430 116</u>
		(Tableau 6)
18 004 495	Dépenses extrabudgétaires du PNUD	(Tableau 7) 21 430 761
639 682	Financement intérimaire de services d'experts et de congés de maladie de longue durée et paiement des indemnités	(Tableau 8) 625 381
<u>1 109 048 562</u>	TOTAL DES DEPENSES	<u>1 206 218 991</u>
	PROVISION AU TITRE DE LA REDUCTION DE LA VALEUR COMPTABLE DES SOMMES A RECEVOIR ET DES CHARGES PAYEES D'AVANCE	(Note 17) -
367 967		
<u>53 703 034</u>	EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES	<u>(52 265 491)</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT II

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Bilan au 31 décembre 1989 a/ b/ c/

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
ACTIF		
Encaisse		
4 849 125	Monnaies convertibles	5 519 697
1 144 392	Monnaies non convertibles utilisables	1 471 501
45 380 613	Avoirs en monnaies non convertibles	46 819 525
	Encaisse réservée pour le fonds d'affectation spéciale URSS/PNUD pour la formation en URSS de spécialistes venant de pays en développement	2 300 158
2 676 471		16 280 753
12 560 336	Encaisse des bureaux extérieurs	72 391 634
<u>66 610 937</u>		<u>72 391 634</u>
<u>2 673 307</u>	Lettres de crédit des gouvernements (Note 3)	<u>2 175 210</u>
Placements		
689 223 774	Ressources générales (Tableau 10)	640 035 974
316 228 106	Programmes subsidiaires (Tableau 10)	284 072 629
<u>1 005 451 880</u>		<u>924 108 603</u>
<u>1 074 736 124</u>	Total, encaisse, lettres de crédit et placements	<u>998 675 447</u>
Avances et sommes à recevoir		
13 758 418	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution des projets du PNUD	10 966 309
41 629 266	Fonds d'exploitation fournis par le PNUD aux autres agents d'exécution (Note 4)	33 645 564
4 156 186	Sommes à recevoir du Fonds des Nations Unies pour la population	7 153 738
11 862 272	Sommes à recevoir des fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD (Note 5)	17 487 460
30 552 956	Autres sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance [Note 9 a)]	33 167 589
20 938 951	Intérêts échus	24 463 205
<u>122 898 049</u>		<u>126 883 865</u>
25 000 000	Placements de la réserve pour l'octroi de prêts pour la construction de logements sur le terrain (Tableau 11)	25 000 000
200 000 000	Placements de la réserve opérationnelle (Tableau 10)	200 000 000
<u>225 000 000</u>		<u>225 000 000</u>
<u>1 422 634 173</u>		<u>1 350 559 312</u>

1988		1989
PASSIF, RESERVES ET RESSOURCES NON UTILISEES		
Passif		
1 683 440	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements	116 360
14 452 903	Fonds d'exploitation payables aux autres agents d'exécution (Note 4)	5 717 956
33 178 575	Chèques non présentés tirés sur des comptes à solde nul	32 506 741
68 401 097	Sommes à payer (Note 9 b)]	110 633 132
185 268 924	Engagements non réglés des agents d'exécution (Note 4)	180 742 269
48 622 266	Accords relatifs aux services de gestion (Tableau 9)	18 090 474
2 228 074	Sommes dues à l'ONU	3 565 319
43 763 186	Sommes dues aux fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD (Note 5)	51 907 567
3 296 120	Programme de formation d'administrateurs auxiliaires (Tableau 12)	1 310 480
<u>420 894 585</u>		<u>404 590 298</u>
Réserves		
25 000 000	Réserves pour l'octroi de prêts pour la construction de logements sur le terrain	25 000 000
200 000 000	Réserve opérationnelle	200 000 000
<u>225 000 000</u>		<u>225 000 000</u>
Ressources non utilisées		
40 313 174	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés (Etat IV)	43 565 537
127 446 100	Contributions au titre de la participation aux coûts (Etat IV)	129 343 283
12 658 436	Contributions de contrepartie en espèces (Etat IV)	6 937 027
15 418 991	Activités extrabudgétaires (Etat IV)	17 959 128
<u>195 836 701</u>		<u>197 804 975</u>
580 902 887	Solde du compte des ressources générales (Etat IV)	523 164 039
<u>776 739 588</u>		<u>720 969 014</u>
<u>1 422 634 173</u>		<u>1 350 559 312</u>

a/ Le présent bilan donne une récapitulation de l'actif et du passif du compte des ressources générales ainsi que de tous les autres fonds crédités au compte du PNUD.

b/ Voir notes 6 et 7 pour les détails concernant le passif éventuel et d'autres éléments n'apparaissant pas dans l'état ci-dessus.

c/ Au 31 décembre 1989, les crédits non utilisés inscrits sur le compte du PNUD s'élevaient à environ 1 497 millions de dollars; les engagements à imputer sur ces crédits s'élevaient à environ 265 millions de dollars.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT III

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat des variations de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989 a/

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
ORIGINE DES FONDS		
1 163 119 563	Total des recettes pour l'exercice (Etat I)	1 153 953 500
	Diminution des fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution (montant net)	-
23 738 906	Diminution des sommes à recevoir	-
1 670 335	Augmentation du passif	-
70 774 025	Diminution des fonds d'exploitation fournis aux gouvernements (montant net)	1 225 029
-	Ajustement des dépenses afférentes à la participation aux coûts, au titre de l'exercice précédent	-
22 535		-
<u>1 259 325 364</u>	<u>Total des fonds fournis</u>	<u>1 155 178 529</u>
EMPLOI DES FONDS		
1 109 048 562	Total des dépenses pour l'exercice (Etat I)	1 206 218 991
	Provision correspondant à la réduction de la valeur comptable des sommes à recevoir et des charges comptabilisées d'avance	-
367 967	Augmentation des sommes à recevoir	14 761 627
-	Augmentation des fonds d'exploitation fournis aux gouvernements (montant net)	-
2 596 997	Diminution du passif	6 002 260
-	Augmentation des fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution (montant net)	751 245
-	Ajustement des recettes provenant des contributions de contrepartie en espèces, au titre de l'exercice précédent	3 505 083
-		-
<u>1 112 013 526</u>	<u>Total des fonds utilisés</u>	<u>1 231 239 206</u>
147 311 838	AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS	(76 060 677)
<u>927 424 286</u>	Encaisse et placements en début d'exercice	1 074 736 124
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements :		
2 766 907	Monnaies convertibles	670 572
(49 644)	Monnaies non convertibles utilisables	327 109
1 797 443	Avoirs en monnaies non convertibles	1 438 912
477 136	Encaisse pour le Fonds d'affectation spéciale URSS/PNUD	(376 313)
(966 465)	Encaisse des bureaux extérieurs	3 720 417
(45 132)	Lettres de crédit des gouvernements	(498 097)
143 311 593	Placements	(81 343 277)
<u>147 311 838</u>		<u>(76 060 677)</u>
<u>1 074 736 124</u>	Encaisse et placements en fin d'exercice (Etat II)	998 675 447

a/ Non compris les placements des fonds de la réserve opérationnelle et de la réserve pour l'octroi de prêts à la construction de logements sur le terrain.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT IV

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Fonds subsidiaires et ressources générales : tableau récapitulatif des mouvements
de fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	Contributions au titre de la partici- pation aux coûts	Contributions de contrepartie en espèces	Activités extra- budgétaires	Ressources générales	Total
Solde au 1er janvier 1989	40 313 174	127 446 100	12 658 436	15 418 991	580 902 887	776 739 588
Ajustement du solde en début d'exercice	74 145	-	(3 493 351) a/	-	(85 877)	(3 505 083)
Solde ajusté en début d'exercice	40 387 319	127 446 100	9 165 085	15 418 991	580 817 010	773 234 505
Virements entre les catégories de ressources	-	205 610	-	1 039 726 b/	(1 245 336)	-
	40 387 319	127 651 710	9 165 085	16 458 717	579 571 674	773 234 505
Recettes perçues en 1989	15 183 724	118 351 511	9 636 994	22 931 172	987 850 099	1 153 953 500 c/
A déduire : Dépenses en 1989 :						
Dépenses relatives aux programmes	12 005 506	107 853 710	11 755 438 d/	-	771 771 588 d/	903 386 242 c/
Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	-	8 805 228	109 614	-	103 946 188 d/	112 862 030 c/
Autres dépenses	-	-	-	21 430 761	168 539 958	189 970 719
Total des dépenses	12 005 506	116 659 938	11 865 052	21 430 761	1 044 257 734	1 206 218 991 c/
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	3 178 218	1 691 573	(2 228 058)	1 500 411	(56 407 635)	(52 265 491) c/
Solde au 31 décembre 1989 (état II)	43 565 537	129 343 283	6 937 027	17 959 128 b/	523 164 039	720 969 014

a/ Voir note 11.

b/ Voir tableau 7.

c/ Voir état I.

d/ Voir note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

ETAT V

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'agent d'exécution
de ses propres projets

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
(20 143 162)	Solde en début d'exercice	(25 622 149)
100 742 415	<u>A ajouter</u> : Sorties de caisse, bordereaux inter-services et autres frais (montant net)	130 734 472
23 236	Racettes accessoires et ajustements de change (montant net)	(18 743)
32 332	Remboursements divers au PNUD (montant net)	(53 898)
<u>80 654 821</u>		<u>105 039 682</u>
	<u>A déduire</u> : Dépenses relatives aux programmes	
79 556 780	Exécutés par le Bureau des services d'appui aux projets (Tableau 13)	85 464 169
971 732	Gérés par des services autres que le Bureau des services d'appui aux projets (montant net) (Note 12)	4 361 639
<u>80 528 512</u>		<u>89 825 808 a/</u>
9 969 142	Exécutés par le programme des Volontaires des Nations Unies	12 458 254 a/
<u>90 497 654</u>		<u>102 284 062</u>
	Dépenses d'appui :	
6 341 546	Bureau des services d'appui aux projets (Tableau 6)	9 305 318
1 678 964	Bureau des services d'achats interorganisations (Tableau 6)	1 531 329
7 250 932	Programme des Volontaires des Nations Unies (Tableau 6)	9 857 300
507 874	Dépenses d'appui du Siège à des projets exécutés par les gouvernements (Note 15) (Tableau 6)	698 281
-	Groupe d'experts sur les arrangements destinés à remplacer les dépenses d'appui des organisations	788 647
<u>15 779 316</u>		<u>22 180 875 a/</u>
<u>106 276 970</u>		<u>124 464 937</u>
<u>(25 622 149)</u>	Solde en fin d'exercice	<u>(19 425 255)</u>

ETAT V (suite)

1988		1989
	Dont :	
	Engagements non réglés	
(24 208 124)	Bureau des services d'appui aux projets	(17 710 243)
(18 500)	Programme des Volontaires des Nations unies	(16 260)
(1 395 525)	Projets gérés par des services autres que le Bureau des services d'appui aux projets	(1 698 752)
<u>(25 622 149)</u>	(Note 4)	<u>(19 425 255)</u>

a/ Voir tableau 5, le montant correspondant étant arrondi au millier de dollars le plus proche, dans l'état I, ce montant est également compris dans le total de 112 862 030 dollars pour les dépenses d'appui aux programmes.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

Tableau 1
PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Première partie : Etat des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 1989
(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs a/	Solde à recevoir au 1er janv. 1989	Contributions supplémentaires et ajustements b/	Contributions annoncées pour 1990 c/			Contributions reçues en 1989	Solde à recevoir au 31 déc. 1989	Composition du solde à recevoir	
			Monnaie locale	Equivalent en dollars des Etats-Unis	Total			Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs
Afghanistan (dollars E.-U.)	35 700	-	-	35 700	71 400	-	71 400	35 700	35 700
Albanie (nouveaux leks)	7 667	-	50 600	7 906	15 573	7 667	7 906	-	7 906
Algérie	36 078	225 122	-	-	262 000	262 000	-	-	-
Allemagne, République fédérale d' (doutache marks)	75 501 395	(6 491 333)	130 000 000	72 625 698	141 715 760	69 090 062	72 625 698	-	72 625 698
Angola	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Anguilla (dollars)	-	-	25 000	-	9 259	9 259	-	-	9 259
Antigua-et-Barbuda (dollars E.-U.)	99 713	-	-	1 000	100 713	1 000	99 713	99 713	-
Arabie saoudite (dollars E.-U.)	3 500 000	-	-	3 500 000	7 000 000	3 500 000	3 500 000	-	3 500 000
Argentine	2 956 291	16 084	-	-	2 973 175	16 084	2 956 291	2 956 291	-
Australie	-	12 854 331	-	-	12 854 331	12 854 331	-	-	-
Autriche (schillings)	9 780 000	-	142 140 000	11 280 952	21 060 952	9 780 000	11 280 952	-	11 280 952
Bahreïn	56 000	-	-	-	56 000	-	-	-	-
Bangladesh (dollars E.-U.)	526 680	-	-	275 000	801 680	526 680	275 000	-	275 000
Barbade	44 551	11 550	-	-	56 101	41 251	14 850	14 850	-
Belgique (francs)	34 626 039	(2 540 248)	600 000 000	16 000 000	48 085 791	16 085 791	32 000 000	16 000 000	16 000 000
Belize	-	498	-	-	498	-	-	-	-
Bénin (dollars E.-U.)	-	-	-	5 000	5 000	-	5 000	-	5 000
Bhoutan (dollars E.-U.)	7 530	-	-	8 250	15 780	7 530	8 250	-	8 250
Bolivie (dollars E.-U.)	537 400	(403 000)	-	70 000	204 400	-	204 400	134 400	70 000
Botswana	20 263	(2 439)	-	-	17 824	17 824	-	-	-
Bразил	3 003 395	-	-	-	3 003 395	1 334 466	1 668 929	1 668 929	-
Brunéi Darussalam	-	300 000	-	-	300 000	201 533	98 467	98 467	-
Bulgarie (levas)	894 118	133 094	760 000	355 140	1 382 352	1 027 212	355 140	-	355 140
Burkina Faso	10 874	(377)	-	-	10 497	-	10 497	10 497	-
Burundi	1 333	26 874	5 900 000	34 302	62 509	27 044	35 465	1 163	34 302
Caméroun	938 567	(39 874)	-	-	898 693	-	898 693	898 693	-
Canada	-	55 705 128	-	-	55 705 128	55 705 128	-	-	-
Cap-Vert	5 000	-	-	-	5 000	-	5 000	5 000	-
Chili (dollars E.-U.)	900 000	-	-	900 000	1 800 000	400 000	1 400 000	500 000	900 000
Chine (dollars E.-U.)	2 580 000	-	-	2 780 000	5 360 000	2 580 000	2 780 000	-	2 780 000
Chypre (dollars E.-U.)	250 000	-	-	261 500	511 500	250 000	261 500	-	261 500
Colombie (dollars E.-U.)	1 124 533	-	-	1 182 000	2 305 533	1 258 597	1 047 936	-	1 047 936
Comores	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Congo	208 381	(8 844)	-	-	199 537	-	199 537	199 537	-
Costa Rica	128 188	11 847	-	-	140 035	137 940	-	2 095	-
Cuba (pesos)	1 383 840	19 899	1 159 769	1 466 206	2 869 945	1 403 739	1 466 206	-	1 466 206
Danemark (couronnes)	-	72 410 377	547 000 000	78 591 954	151 002 331	72 410 377	78 591 954	-	78 591 954
Djibouti (dollars E.-U.)	2 000	-	-	1 000	3 000	-	3 000	2 000	1 000
Dominique (dollars)	10 175	18 403	50 000	18 519	47 097	18 403	28 694	10 175	18 519
El Salvador	245 079	(10 127)	587 935	228 769	463 721	234 952	228 769	-	228 769
Emirats arabes unis	291 981	(175 913)	-	-	116 068	99 170	16 898	16 898	-
Egypte (dollars E.-U.)	1 275 000	(375 000)	-	-	900 000	500 000	400 000	400 000	-
Espagne (pesetas)	808 370	-	-	254 000	1 062 370	457 548	604 822	350 822	254 000
Espagne (pesetas)	6 637 160	(281 236)	850 000 000	7 391 304	13 747 236	6 355 932	7 391 304	-	7 391 304
Etats-Unis d'Amérique (dollars E.-U.)	113 000 000	(891 582)	-	109 510 000	221 618 418	109 108 418	112 510 000	3 000 000	109 510 000
Ethiopie (birr)	-	144 928	300 000	144 928	289 856	144 928	144 928	-	144 928
Fidji (dollars)	37 664	(713)	48 000	29 333	66 284	31 884	34 400	5 067	29 333
Finlande (markkas)	70 000 000	91 918 856	63 000 000	14 823 529	176 742 385	35 565 913	141 176 472	-	141 176 472 d/
France (francs)	47 525 587	(3 679 875)	281 000 000	45 990 180	89 835 902	43 845 722	45 990 180	-	45 990 180
Gambie	9 090	5 341	-	-	14 431	7 644	6 787	6 787	-
Ghana	50 000	-	-	-	50 000	-	-	-	-
Grèce	486 808	(64 474)	-	-	422 334	422 334	-	-	-
Grenade (dollars E.-U.)	71 129	-	-	2 000	73 129	13 078	60 051	58 051	2 000
Guatemala (dollars E.-U.)	567 000	-	-	189 000	756 000	-	756 000	567 000	189 000
Guinée	20 000	-	-	-	20 000	-	20 000	20 000	-
Guyane	70 421	(2 884)	-	-	67 537	66 283	1 254	1 254	-
Haïti (gourdes)	-	29 944	64 029	12 806	42 750	42 750	-	-	-
Honduras	72 186	-	-	72 186	34 686	-	37 500	-	-
Hongrie (forint)	794 630	29 024	50 100 000	808 045	1 591 719	783 654	808 065	-	808 065
Iles Cook	12 000	-	-	-	12 000	-	-	-	-
Iles Salomon (dollars E.-U.)	5 000	-	-	10 000	15 000	-	15 000	5 000	10 000
Iles Tokélaou (dollars E.-U.)	-	11 656	-	4 417	16 073	-	-	-	-
Inde (roupies)	-	4 825 901	79 000 000	4 724 881	9 550 782	4 825 901	4 724 881	-	4 724 881
Indonésie (dollars E.-U.)	1 100 000	-	-	1 100 000	2 200 000	1 100 000	1 100 000	-	1 100 000
Iran (République islamique d')	50 000	(50 000)	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	474 453	-	-	474 453	474 453	-	-	-
Islande (couronnes)	147 436	(36 146)	9 500 000	153 226	264 516	113 290	153 226	-	153 226
Israël (dollars E.-U.)	190 000	-	-	50 000	240 000	72 215	167 785	117 785	50 000
Italie	85 603 113	(7 588 929)	-	-	78 014 184	78 014 184	-	-	-
Jamaïque (dollars)	59 923	(3 727)	353 400	54 369	110 665	36 630	73 935	10 564	54 369
Jamahiriyah arabe libyenne	1 000 000	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
Japon	-	83 300 000	-	-	83 300 000	73 225 900	10 074 100	10 074 100	-
Jordanie (dollars E.-U.)	235 000	-	-	280 000	515 000	229 480	285 520	5 520	280 000
Kazakhstan démocratique	1 454	-	-	-	1 454	-	1 454	1 454	-
Kenya (shillings)	155 629	8 671	1 242 000	57 767	222 067	120 073	101 994	44 227	57 767

Tableau A (suite)

Donateurs g/	Solde à recevoir au 1er janv. 1989	Contributions supplémentaires et ajustements b/	Contributions annoncées pour 1990 g/			Total	Contributions reçues en 1989	Solde à recevoir au 31 déc. 1989	Composition du solde à recevoir	
			Monnaie locale	Equivalent en dollars des Etats-Unis	Equivalent en dollars des Etats-Unis				Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs
Koweït (dollars E.-U.)	570 000	1 140 000	-	570 000	2 280 000	1 140 000	1 140 000	570 000	570 000	
Lesotho (maloti)	41 606	(1 970)	54 000	24 036	63 672	38 530	25 142	6 000	19 142	
Libéria	239 450	(8 876)	-	-	239 450	-	239 450	239 450	-	
Luxembourg (francs)	142 382	(8 876)	5 140 000	137 067	270 573	133 506	137 067	-	137 067	
Madagascar (francs)	5 438	56 512	98 128 000	61 950	123 900	61 950	61 950	-	61 950	
Malaisie (dollars E.-U.)	385 000	-	-	385 000	770 000	385 000	385 000	-	385 000	
Malawi	-	17 051	-	-	17 051	-	-	-	-	
Maldives (dollars E.-U.)	3 000	-	-	3 400	6 400	3 000	3 400	-	3 400	
Malte	-	3 000	-	-	3 000	-	3 000	3 000	-	
Maroc (dirhams)	207 046	90 722	1 675 000	200 599	394 689	194 090	200 599	-	200 599	
Maurice	-	42 108	-	-	42 108	-	42 108	-	-	
Mauritanie	52 951	-	-	-	52 951	-	52 951	52 951	-	
Mexique	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	
Mozambique (francs)	9 386	(642)	60 000	9 820	10 564	8 744	9 820	-	9 820	
Mozambique (tughricks)	199 557	-	598 672	199 557	399 114	199 557	199 557	-	199 557	
Mozambique (dollars E.-U.)	-	-	-	8 750	8 750	-	8 750	-	8 750	
Nyassar (kwats)	299 212	671 016	1 000 000	147 275	1 117 503	830 216	287 187	139 912	147 275	
Népal (dollars E.-U.)	63 250	-	-	63 250	126 500	-	126 500	63 250	63 250	
Nicaragua	69 557	(609)	-	-	68 948	-	68 948	68 948	-	
Niger (dollars E.-U.)	3 000	-	-	3 000	6 000	-	-	-	3 000	
Nigeria (naira)	60 094	3 506	300 000	40 706	104 306	-	104 306	63 600	40 706	
Nioud	-	5 818	-	-	5 818	-	-	-	-	
Norvège	80 307 692	(4 257 439)	-	-	76 050 253	76 050 253	-	-	-	
Nouvelle-Zélande	-	1 444 500	-	-	1 444 500	-	-	-	-	
Oman (dollars E.-U.)	-	100 000	-	100 000	200 000	100 000	100 000	-	100 000	
Ouganda	3 727	-	-	-	3 727	-	3 727	-	-	
Pakistan (roupies)	1 218 441	(154 204)	23 200 000	1 104 762	2 188 999	1 064 237	1 104 762	-	1 104 762	
Panama	628 000	-	-	-	628 000	-	628 000	628 000	-	
Papouasie-Nouvelle-Guinée (kina)	2 429	(123)	25 000	29 412	31 718	-	31 718	2 306	29 412	
Paraguay (dollars E.-U.)	45 000	-	-	50 000	95 000	-	45 000	45 000	50 000	
Pays-Bas (florins)	78 461 538	(6 400 953)	153 000 000	75 742 574	147 803 159	72 060 585	75 742 574	-	75 742 574	
Pérou	600 080	(80)	-	-	600 000	-	600 080	600 000	-	
Philippines (pesos)	1 325 777	577 398	7 400 000	339 850	2 242 625	1 563 725	678 900	339 450	339 450	
Pologne (zlotys)	229 141	(23 587)	212 130 000	97 433	263 887	205 554	57 333	-	57 333	
Portugal	300 000	4 800	-	-	304 800	-	-	-	-	
République arabe du Yémen (dollars E.-U.)	14 158	-	-	14 158	28 316	-	28 316	14 158	14 158	
République arabe syrienne	-	98 727	-	-	98 727	98 727	-	-	-	
République centrafricaine	518	(22)	-	-	496	-	496	496	-	
République de Corée (dollars E.-U.)	960 866	-	-	1 000 000	1 960 866	970 400	990 466	-	990 466	
République démocratique allemande (marks)	581 395	(44 892)	1 000 000	558 659	1 095 162	536 503	558 659	-	558 659	
République démocratique populaire lao	58 800	-	-	-	58 800	58 800	-	-	-	
République dominicaine	236 972	-	-	-	236 972	-	236 972	236 972	-	
République populaire démocratique de Corée (won)	272 727	8 963	890 000	386 364	668 054	281 690	386 364	-	386 364	
République socialiste soviétique de Biélorussie (roubles)	299 020	(1 459)	183 000	289 100	586 661	297 561	289 100	-	289 100	
République socialiste soviétique d'Ukraine (roubles)	747 386	(3 646)	457 400	722 591	1 466 331	743 740	722 591	-	722 591	
République-Unie de Tanzanie (shillings)	4 167	8 181	1 500 000	7 937	20 285	9 702	10 583	2 646	7 937	
Roumanie (leis)	577 707	(99 895)	8 790 000	574 886	1 052 698	477 812	574 886	-	574 886	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (livres)	47 882 136	(4 858 561)	27 000 000	42 187 300	85 211 075	43 023 575	42 187 500	-	42 187 500	
Iles Caïmanes	5 000	-	-	-	12 500	-	12 500	-	-	
Iles Turques et Caïques	-	5 500	-	-	5 500	-	5 500	-	-	
Rwanda	15 000	-	-	-	15 000	-	15 000	15 000	-	
Saint-Kitts-et-Navis	27 845	-	-	-	27 845	-	27 845	27 845	-	
Sainte-Lucie	-	37 274	-	-	37 274	-	37 274	-	-	
Saint-Vincent (dollars E.-U.)	2 500	-	-	2 500	5 000	2 500	2 500	-	2 500	
Saint-Vincent-et-Grenadines (dollars E.-U.)	85 795	16 855	-	-	102 650	33 520	69 120	69 120	-	
Sénégal	736 679	82 075	-	-	818 754	205 660	613 094	613 094	-	
Seychelles	-	600	-	-	600	-	-	-	-	
Singapour (dollars E.-U.)	-	220 000	-	220 000	440 000	220 000	220 000	-	220 000	
Somalie	5 372	(3 646)	-	-	1 726	179	1 547	1 547	-	
Soudan	640 455	-	-	984 640	1 625 095	640 455	640 455	640 455	-	
Sri Lanka (dollars E.-U.)	984 640	-	-	984 640	1 969 280	984 640	984 640	-	984 640	
Ruée (couronnes)	175 000 000	84 812 146	58 000 000	7 812 500	267 624 646	87 937 146	179 687 500	-	179 687 500 d/	
Suisse (francs)	38 194 484	(4 657 859)	59 000 000	36 645 983	70 182 568	33 536 385	36 645 983	-	36 645 983	
Suriname	55 000	-	-	-	55 000	-	-	55 000	-	
Suède (smalangen)	10 593	(1 568)	25 000	9 470	18 495	9 025	9 470	-	9 470	
Swaziland (dollars E.-U.)	-	32 128	-	-	32 128	-	32 128	32 128	-	
Tchecoslovaquie (couronnes)	292 553	(17 553)	2 000 000	200 000	475 000	275 000	200 000	-	200 000	
Territoire de Hong-kong (dollars E.-U.)	111 000	-	-	-	111 000	37 000	74 000	-	74 000 d/	
Thaïlande (dollars E.-U.)	1 802 060	-	-	1 001 030	2 803 090	1 001 030	1 802 060	801 030	1 001 030	

Tableau 1 (suite)

Donateurs a/	Contributions annoncées pour 1990 c/					Composition du solde à recevoir			
	Solde à recevoir au 1er janv. 1989	Contributions supplémentaires et ajustements b/	Monnaie locale	Équivalent en dollars des États-Unis	Total	Contributions reçues en 1989	Solde à recevoir au 31 déc. 1989	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs
Togo (francs CFA)	8 532	(330)	1 000 000	3 268	11 470	3 300	8 170	4 902	3 268
Trinité-et-Tobago	94 118	-	-	-	94 118	-	94 118	94 118	-
Tunisie (dinars)	280 009	(16 009)	244 726	255 191	519 191	264 000	255 191	-	255 191
Turquie (dollars E.-U.)	1 117 308	-	-	770 000	1 887 308	829 120	1 058 288	288 268	770 000
Tuzala	-	1 204	-	-	1 204	-	1 204	-	-
Union des Républiques socialistes soviétiques (roubles)	3 038 562	(14 822)	1 859 600	2 937 757	5 961 497	3 023 740	2 937 757	-	937 757
Uruguay (dollars E.-U.)	260 000	263 000	-	263 000	786 000	823 000	263 000	-	263 000
Viet Nam (dollars E.-U.)	16 996	-	-	17 000	33 996	-	33 996	16 996	17 000
Yémen démocratique	15 870	-	-	-	15 870	-	15 870	-	-
Yugoslavie	462 962	-	-	-	1 237 962	-	531 636	706 326	706 326
Zaire (dollars E.-U.)	50 000	-	-	50 000	100 000	-	100 000	50 000	50 000
Zambie (kwacha)	-	74 872	1 800 000	93 264	168 136	56 255	111 881	18 617	93 264
Zimbabwe (dollars)	78 307	(2 018)	177 600	79 641	155 930	76 289	79 641	-	79 641
Total	910 242 285	370 852 797	-	551 612 320	1 832 707 402	938 135 729 (État 1)	894 571 673	44 824 125 (Note 6)	849 747 548

a/ La Monnaie dans laquelle les contributions pour 1990 ont été annoncées est indiquée entre parenthèses.

b/ Y compris, en plus des ajustements de change, des contributions annoncées en 1989 pour 1990, 1991 et 1992 ainsi que des ajustements aux contributions annoncées pour 1990 et 1991 au cours d'exercices antérieurs par les Gouvernements des pays ci-après : Finlande, Suède et Territoire de Hong-kong.

c/ Contributions annoncées en 1989 seulement.

d/ Y compris les contributions suivantes, qui ont été annoncées pour 1991 et 1992 dans la monnaie indiquée entre parenthèses :

	1991		1992	
	Monnaie locale	Équivalent en dollars des États-Unis	Monnaie locale	Équivalent en dollars des États-Unis
Finlande (markkaa)	200 000 000	47 058 824	200 000 000	47 058 824
Suède (couronnes)	575 000 000	89 843 750	-	-
Territoire de Hong-kong (dollars E.-U.)	-	37 000	-	-
Total	-	136 939 574	-	47 058 824

Deuxième partie : État au 31 décembre 1989 des contributions volontaires au Fonds pour les Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés

(En dollars des États-Unis)

Donateurs a/	Contributions annoncées pour 1990					Composition du solde à recevoir			
	Solde à recevoir au 1er janv. 1989	Contributions supplémentaires et ajustements	Monnaie locale	Équivalent en dollars des États-Unis	Total	Contributions reçues en 1989	Solde à recevoir au 31 déc. 1989	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs
Bénin (dollars E.-U.)	1 500	-	-	1 000	2 500	-	2 500	1 500	1 000
Bhoutan (dollars E.-U.)	1 900	-	-	2 000	3 900	1 900	2 000	-	2 000
Finlande (markkaa)	1 463 413	(54 964)	7 000 000	1 647 898	3 055 899	1 408 450	1 647 059	-	1 647 059
Grande	500	-	-	500	-	-	500	500	-
Indonésie (roupies)	636	(68)	-	482	1 150	-	1 250	568	682
Malawi	-	816	-	-	816	816	-	-	-
Niger (dollars E.-U.)	-	-	-	1 900	1 900	-	1 900	-	1 900
République centrafricaine	345	(14)	-	-	331	-	331	331	-
République de Côte (dollars E.-U.)	10 000	-	-	10 000	20 000	10 000	10 000	-	10 000
République démocratique populaire lao (dollars E.-U.)	3 000	-	1 800	1 000	4 000	3 000	1 000	-	1 000
Sierre Leone	44	(26)	-	-	38	-	38	38	-
Somalie	392	(273)	-	-	119	-	119	119	-
Suède	-	9 176 050	-	-	9 176 050	9 176 050	-	-	-
Suisse	5 208 333	(625 162)	-	-	4 573 171	4 573 171	-	-	-
Thaïlande	1 000	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Togo (francs CFA)	683	(23)	200 000	654	1 314	460	654	-	654
République-Orie de Tanzanie (shillings)	-	9 677	1 350	7 143	16 820	9 677	7 143	-	7 143
Total	6 691 768	8 496 013	-	1 671 037	16 858 818	15 183 724 (État 1)	1 675 094	4 056 (Note 6)	1 671 038

a/ La Monnaie dans laquelle les contributions pour 1990 ont été annoncées est indiquée entre parenthèses.

Tableau 2 (suite)

Gouvernements et autres contributeurs	Contributions comptabilisées en 1989				Contributions reçues en 1989			Composition du solde à recevoir			
	Solde à recevoir au 1er janvier 1989	Four 1989 et des exercices antérieurs		Total	Four 1989 et des exercices antérieurs		Total	Solde à recevoir au 31 décembre 1989	Four 1988 et des exercices antérieurs		Pour 1990 et des exercices ultérieurs
		Pour des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs		Pour des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs			Pour 1989		
Maldives	2 000	-	-	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	-
Malï	138 130	14 500	-	152 630	152 630	-	152 630	-	-	-	-
Maroc	1 507 886	400 490	1 341 075	3 329 451	418 556	374 454	793 010	2 536 41	-	522 136	2 014 305
Maurice	2 000	60 307	-	62 307	62 307	-	62 307	-	-	-	-
Mauritanie	-	319 907	2 682 932	3 002 839	5 599	-	5 599	2 997 240	-	314 308	2 682 932
Mexique	1 230 571	70 453	150 080	1 451 024	508 906	-	508 906	942 118	-	391 828	550 290
Montserrat	42 100	3 008	10 500	55 600	1 651	-	1 651	53 949	16 149	24 800	13 000
Népal	4 393	820 645	-	825 038	820 645	-	820 645	4 393	4 393	-	-
Nicaragua	85 809	-	-	85 809	-	-	-	85 809	-	-	-
Nipéria	5 932 135	(3 415 294)	3 406 071	5 922 908	202 097	874 864	1 076 961	4 845 947	-	1 095 530	3 750 417
Norvège	433 071	2 432 147	624 077	3 489 295	2 768 335	-	2 768 335	720 960	-	18 143	702 817
Nouvelle-Zélande	32 270	1 195 081	526 316	1 753 667	1 227 351	-	1 227 351	526 316	-	-	526 316
Oman	253 158	3 569 215	6 758 698	10 581 271	2 945 747	736 717	3 682 464	6 898 607	-	758 541	6 140 266
Organisation arabe du travail	150 000	(3 070)	-	146 930	-	-	-	146 930	-	146 930	-
Organisation internationale de travail	-	3 000	-	3 000	3 000	-	3 000	-	-	-	-
Organisation mondiale de la santé	-	10 000	83 100	93 100	10 000	-	10 000	83 100	-	-	83 100
Organisation des Nations Unies	189 000	(189 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	333 900	(303 900)	337 900	367 900	5 000	-	5 000	362 900	-	25 000	337 900
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et la science (Unesco)	-	157 680	-	157 680	157 680	-	157 680	-	-	-	-
Organisation des pays exportateurs de pétrole	889 851	-	-	889 851	889 851	-	889 851	-	-	-	-
Organisation non gouvernementale pakistanaise	-	1 896 710	-	1 896 710	1 896 710	-	1 896 710	-	-	-	-
Pakistan	-	8 194	-	8 194	8 194	-	8 194	-	-	-	-
Papua	2 032 378	(1 461 371)	(564 685)	26 122	26 122	-	26 122	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	248 245	1 194 753	525 924	1 968 922	1 020 736	(365 698)	655 038	1 313 684	-	286 185	1 027 699
Paraguay	536 168	(384 178)	356 992	508 982	148 279	-	148 279	360 703	-	3 711	356 992
Pays-Bas	16 879 857	2 649 653	4 461 254	23 990 766	9 801 462	31 513	9 832 975	14 157 791	275 906	3 730 107	10 151 778
Pérou	2 988 907	(679 161)	121 363	2 431 169	121 978	28 957	150 935	2 280 234	350 226	1 804 879	117 129
Philippines	274 337	(26 331)	57 250	305 256	100 419	-	100 419	204 837	-	147 587	57 250
Portugal	-	(99 815)	99 815	-	(99 815)	99 815	-	-	-	-	-
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	2 194 364	(1 000)	50 400	2 243 764	555 400	-	555 400	1 688 364	354 364	1 281 600	50 400
Programme des Nations Unies pour l'environnement	-	35 000	-	35 000	-	-	-	35 000	-	35 000	-
Qatar	308 609	79 558	520 193	900 358	203 596	108 745	312 341	588 017	-	120 607	467 410
République arabe syrienne	19 212	659 252	657 084	1 335 549	678 464	554 834	1 233 298	102 250	-	-	102 250
République de Côte d'Ivoire	195 723	(86 340)	136 201	245 584	74 233	136 201	210 434	38 150	-	35 150	-
République dominicaine	76 302	422 074	1 000 651	1 499 027	404 978	79 071	484 049	1 014 978	-	67 096	947 882
République-Unie de Tanzanie	5 250	-	-	5 250	-	-	-	5 250	1 750	3 500	-
Rwanda	625 310	(215 446)	392 586	802 450	409 864	121 386	531 250	271 200	-	-	271 200
Saint-Kitts-et-Nevis	60 000	17 800	-	77 800	17 800	-	17 800	60 000	60 000	-	-

Tableau 2 (suite)

Gouvernements et autres contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1989	Contributions comptabilisées en 1989			Contributions reçues en 1989			Composition du solde à recevoir			
		Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Solde à recevoir au 31 décembre 1989	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs	
Sainte-Lucie	77 300	30 000	-	107 300	58 667	-	58 667	48 633	-	17 323	31 300
Saint-Vincent-et-Grandine	16 732	185 757	100 199	302 688	-	-	-	302 688	-	202 489	100 199
Saoudi	113 848	93 152	76 000	283 000	76 453	-	76 453	26 547	-	126 547	80 000
Sao Tomé-et-Principe	200 777	10 300	-	211 077	160 300	-	160 300	50 777	-	50 777	-
Sénégal	357 904	19 524	25 874	403 382	-	-	-	403 382	119 320	138 852	145 202
Seychelles	20 000	-	-	20 000	-	-	-	20 000	-	20 000	-
Sierra Leone	17 955	(4 448)	204 448	217 955	(4 448)	4 448	-	217 955	11 970	5 985	200 000
Société financière internationale	26 245	500 000	-	526 245	500 000	-	500 000	26 245	26 245	-	-
Soudan	285 000	-	-	285 000	-	-	-	285 000	142 500	85 500	57 000
Sri Lanka	336 952	8 423	-	345 375	257 367	-	257 367	88 008	-	-	88 008
Soudé	693 312	712 440	-	1 405 752	992 530	-	992 530	413 222	166 345	246 877	-
Suisse	363 946	3 003 134	-	3 367 080	3 003 134	-	3 003 134	363 946	175 000	188 946	-
Suziland	1 899 425	(358 529)	309 417	1 850 313	855 518	-	855 518	92 482	948 000	902 513	902 513
Tchad	-	-	200 000	200 000	-	200 000	200 000	-	-	-	-
Territoire sous tutelle des îles du Pacifique	231 395	9 723	27 094	268 212	241 118	27 094	268 212	-	-	-	-
Thaïlande	217 307	7 193	-	224 500	147 193	-	147 193	77 307	-	77 307	-
Trialité-et-Pobago	-	1 053 556	-	1 053 556	1 053 556	-	1 053 556	-	-	-	-
Tunisie	101 852	320 643	36 160	458 655	306 954	-	306 954	151 701	19 442	96 099	36 160
Turquie	1 490 100	(104 664)	1 070 255	2 375 693	524 994	-	524 994	1 850 699	-	650 094	1 200 605
Union internationale des télécommunications	-	21 000	-	21 000	-	-	-	21 000	-	21 000	-
Uruguay	2 449 464	(377 481)	260 700	2 332 683	883 694	-	883 694	1 448 989	59 423	1 106 366	283 200
Vanuatu	238	-	-	238	-	-	-	238	238	-	-
Venezuela	1 845 824	(121 223)	393 979	2 107 780	456 767	72 298	529 065	1 570 715	33 159	709 342	836 214
Yémen	-	797 082	101 700	898 782	564 103	-	564 103	334 679	-	232 979	101 700
Yugoslavie	-	82 772	(46 000)	36 772	82 772	(46 000)	36 772	-	-	-	-
TOTAL	177 639 315	64 456 246	88 298 473	332 654 234	101 047 272	17 317 526	118 364 798	214 289 436	28 325 852 ^{a/}	76 713 768 ^{a/}	109 249 816

(STAT I)

^{a/} Contributions à recevoir pour 1989 et des exercices antérieurs 28 325 852

Contributions à recevoir pour 1989 76 713 768

Total 105 039 620

(Note 6)

(En dollars des États-Unis)

Autres contributions et autres contributions	1989		en 1989		Contributions consultables		en 1989		1989		Total
	recevables au 1er janvier	et des exercices	recevables au 1er janvier	et des exercices	exercices antérieurs	exercices antérieurs	exercices antérieurs	exercices antérieurs	exercices antérieurs	exercices antérieurs	
	1 422 473	1 204 276	1 204 276	1 204 276	849 576	141 616	457 577	141 616	707 960	175 336	297 002
	6 370 378	6 041 879	6 041 879	6 041 879	6 241 607	3 486 106	3 529 664	3 529 664	2 711 943	1 209 243	2 711 943
	264 795	264 795	264 795	264 795	176 307	(76 665)	(76 665)	(76 665)	252 972	252 972	252 972
	46 093	46 093	46 093	46 093	16 693	-	-	-	16 693	-	-
	102 992	102 992	102 992	102 992	62 023	57 619	57 619	57 619	82 023	80 241	55
	2 090 714	2 090 714	2 090 714	2 090 714	3 576 250	21 790	492 228	21 790	3 024 022	1 602 250	471 059
	12 992	12 992	12 992	12 992	224 947	4 016	40 392	4 016	224 947	110 013	55 706
	103 018	103 018	103 018	103 018	90 539	-	-	-	90 539	90 539	34 146
	379 786	379 786	379 786	379 786	287 657	631 249	667 617	631 249	36 122	36 122	36 122
	10 519	10 519	10 519	10 519	631 249	10 519	10 519	10 519	10 519	10 519	10 519
	311 603	311 603	311 603	311 603	944 866	736 315	736 315	736 315	208 571	208 571	208 571
	35 939	35 939	35 939	35 939	(7 001)	(7 001)	(7 001)	(7 001)	-	-	-
	2 040	2 040	2 040	2 040	1 847	-	-	-	1 847	1 847	1 847
	132 311	132 311	132 311	132 311	313 200	279 552	279 552	279 552	33 648	31 334	2 314
	10 592	10 592	10 592	10 592	10 592	-	-	-	10 592	10 592	10 592
	495 376	495 376	495 376	495 376	474 331	-	-	-	474 331	474 331	474 331
	804 873	804 873	804 873	804 873	1 277 082	526 572	544 149	544 149	1 182 933	1 182 933	1 182 933
	250 293	250 293	250 293	250 293	250 293	250 293	250 293	250 293	469	469	469
	437	437	437	437	469	-	-	-	469	469	469
	16 282	16 282	16 282	16 282	1 223 854	10 547	10 547	10 547	16 452	16 452	16 452
	206 000	206 000	206 000	206 000	106 000	190 776	254 294	190 776	106 000	106 000	106 000
	190 776	190 776	190 776	190 776	80 264	63 516	254 294	63 516	80 264	80 264	80 264
	642 371	642 371	642 371	642 371	303 810	-	-	-	303 810	303 810	303 810
	16 393	16 393	16 393	16 393	5 640	-	-	-	5 640	5 640	5 640
	204 777	204 777	204 777	204 777	187 126	187 126	187 126	187 126	2 163	2 163	2 163
	90 143	90 143	90 143	90 143	86 314	-	-	-	86 314	86 314	86 314
	476 448	476 448	476 448	476 448	544 886	209 775	209 775	209 775	335 111	89 186	22 136
	33 500	33 500	33 500	33 500	60 598	38 462	38 462	38 462	22 136	22 136	22 136
	110 778	110 778	110 778	110 778	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	39 694	39 694	39 694	39 694	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	-	-	-	-	18 664	18 664	58 358	18 664	-	-	-
	1 161 520	1 161 520	1 161 520	1 161 520	22 956 965	8 697 156	9 636 994	8 697 156	1 319 971	5 646 020	2 372 098
	4 717 391	4 717 391	4 717 391	4 717 391	1 078 054	22 956 965	9 636 994	22 956 965	1 319 971	5 646 020	2 372 098
	17 088	17 088	17 088	17 088	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	203 577	203 577	203 577	203 577	544 886	209 775	209 775	209 775	335 111	89 186	22 136
	18 664	18 664	18 664	18 664	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	39 694	39 694	39 694	39 694	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	203 577	203 577	203 577	203 577	544 886	209 775	209 775	209 775	335 111	89 186	22 136
	18 664	18 664	18 664	18 664	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	39 694	39 694	39 694	39 694	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	203 577	203 577	203 577	203 577	544 886	209 775	209 775	209 775	335 111	89 186	22 136
	18 664	18 664	18 664	18 664	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	39 694	39 694	39 694	39 694	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	203 577	203 577	203 577	203 577	544 886	209 775	209 775	209 775	335 111	89 186	22 136
	18 664	18 664	18 664	18 664	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	39 694	39 694	39 694	39 694	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	203 577	203 577	203 577	203 577	544 886	209 775	209 775	209 775	335 111	89 186	22 136
	18 664	18 664	18 664	18 664	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	39 694	39 694	39 694	39 694	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	203 577	203 577	203 577	203 577	544 886	209 775	209 775	209 775	335 111	89 186	22 136
	18 664	18 664	18 664	18 664	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	39 694	39 694	39 694	39 694	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	203 577	203 577	203 577	203 577	544 886	209 775	209 775	209 775	335 111	89 186	22 136
	18 664	18 664	18 664	18 664	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	39 694	39 694	39 694	39 694	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	203 577	203 577	203 577	203 577	544 886	209 775	209 775	209 775	335 111	89 186	22 136
	18 664	18 664	18 664	18 664	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	39 694	39 694	39 694	39 694	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	203 577	203 577	203 577	203 577	544 886	209 775	209 775	209 775	335 111	89 186	22 136
	18 664	18 664	18 664	18 664	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	39 694	39 694	39 694	39 694	58 358	39 694	58 358	39 694	44 710	10 077	34 673
	153 544	153 544	153 544	153 544	209 718	125 892	181 337	125 892	118 381	10 077	34 673
	203 577	203 577	203 577	203 577	544 886	209 775	209 775	209 775	335 111	89 186	22 136
	18 664	18 664	18 664	18 664	5						

Tableau 4

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Recettes accessoires et dépenses diverses de l'exercice terminé
le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
86 571 084	Revenu des placements	101 930 642
254 909	Intérêts des prêts à la construction	178 577
348 064	Recettes accessoires inscrites aux comptes des agents d'exécution (montant net)	289 333
(6 035 440)	Intérêts des contributions au titre de la participation aux coûts virés au compte des fonds extra-budgétaires pour l'exercice antérieur	(note 18) (6 759 371)
(4 560 466)	Intérêts afférents aux exercices antérieurs virés : - Aux fonds d'affectation spéciale (1 469 462) - Au compte des avances au titre des accords de services de gestion (3 507 858)	(4 977 320)
(1 076 341)	Ajustement (intérêts afférents à l'exercice antérieur)	-
3 245 987	Recettes (dépenses) diverses (montant net)	
(54 426)	Economies réalisées à l'occasion du règlement d'engagements de l'exercice biennal antérieur	-
2 035 423	Créances irrécouvrables diverses (67 628)	
	Autres recettes (dépenses) 1 105 412	1 027 784
(8 194 436)	Ajustements pour la réévaluation de devises (montant net) et pertes et gains au change	[Note 1 c)] (35 931 425)
<u>72 534 358</u>	Total	(Etat I) 55 758 220

PMUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Dépenses de 1989 par agent d'exécution

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Agents d'exécution	Chiffres indicatifs de planification (CIP)					Compléments aux CIP	Ressources spéciales du programme	Services industriels spéciaux	Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	Contre-partie en espèces	Total partiel	Dépenses d'appui aux programmes	Total général
	Projets de pays	Projets régionaux	Projets inter-régionaux	Projets mondiaux	Total								
ONU	92 474	4 577	625	-	97 676	-	213	-	2 614	3 817	104 320	13 083	117 403
CEA	-	7 014	-	-	7 014	-	374	-	-	-	7 388	960	8 348
CEB	-	376	-	-	376	-	-	-	-	-	376	49	425
CEPALC	-	2 193	-	-	2 193	-	305	-	-	-	2 498	325	2 823
CESDAO	-	181	-	-	181	-	7	-	-	-	188	24	212
CSHAP	-	8 715	-	-	8 715	-	1 208	-	-	-	9 923	1 290	11 213
ONUDI	72 038	3 255	-	-	76 093	-	6	2 961	149	659	79 868	10 319	90 187
CHUCED	3 654	7 937	1 386	-	12 977	-	740	-	966	45	14 728	1 910	16 638
CHUEH	13 189	106	-	-	13 295	-	892	-	72	28	14 287	1 855	16 142
OIT	55 579	3 813	70	-	59 462	-	295	-	1 623	762	62 142	8 017	70 159
FAO	146 892	14 598	1 175	-	162 665	-	2 891	-	1 156	1 432	168 144	21 661	189 805
Unesco	23 679	6 788	173	-	30 640	-	118	-	1 000	22	31 780	4 109	35 889
OACI	25 496	9 206	237	-	34 939	-	232	-	12	1 021	36 204	4 574	40 778
CMS	11 334	2 762	1 970	3 875	19 941	-	226	-	23	15	20 205	2 300	22 505
Banque mondiale	29 333	18 198	8 194	389	56 114	-	726	-	681	512	58 033	6 381	64 414
UPU	1 684	757	-	-	2 441	-	8	-	-	-	2 449	539	2 988
UIT	18 702	6 696	-	-	25 398	-	723	-	199	75	26 395	3 259	29 654
OMH	11 778	3 193	94	-	15 065	-	-	-	-	49	15 114	2 097	17 211
OMI	2 869	2 693	150	-	5 712	-	201	-	-	5 913	1 122	7 035	
OMPI	1 709	1 589	-	-	3 298	-	-	-	-	44	3 342	735	4 077
ALFA	2 416	520	-	-	2 936	-	-	-	-	16	2 952	651	3 603
CCI	9 237	4 386	1 034	-	14 657	-	-	-	153	37	14 847	1 927	16 774
OMT	1 762	1 108	-	-	2 870	-	35	-	96	-	3 001	660	3 661
BAFD	-	2 376	-	-	2 376	-	-	-	-	-	2 376	309	2 685
BAAd	8 481	-	-	-	8 481	-	-	-	253	-	8 734	1 148	9 882
Gouvernements	87 036	5 242	38	-	92 316	852	4 445	-	562	1 884	100 079	1 267	101 346
Volontaires des Nations Unies	8 823	1 887	27	-	10 737	-	369	-	885	467	12 458 a/	-	12 458
PMUD	44 588	11 153	2 322	7 821	65 884	319	21 207	-	1 569	847	89 026 b/	22 181 a/	112 007
Dépenses de l'exercice en cours (y compris participation aux coûts)	673 573	131 319	17 495	12 085	834 472	1 171	35 221	2 961	12 013	11 732	897 570	112 752	1 010 322
Imputées sur le Fonds indiqué dans chaque rubrique	579 622	122 449	13 800	11 840	727 711	1 171	34 136	2 961	12 005	11 732	789 716	103 946	893 662
Participation aux coûts	93 951	8 870	3 695	245	106 761	-	1 085	-	8	-	107 854	8 806	116 660
Dépenses de l'exercice en cours (y compris participation aux coûts)	673 573	131 319	17 495	12 085	834 472	1 171	35 221	2 961	12 013	11 732	897 570	112 752	1 010 322
Ajustements au titre des exercices antérieurs (montant net)											5 816 b/	110 c/	5 926
TOTAL (y compris participation aux coûts)											903 386	112 862	1 016 248
											(Etat 1)	(Etat 1)	

a/ Voir Etat V.

b/ Voir note 10 a).

c/ Voir note 10 b).

Tableau 6

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes pour l'exercice biennal 1988-1989

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Crédits ouverts</u>			<u>Dépenses</u>					<u>Solde inutilisé au 31 déc. 1989</u>
	<u>Crédits ouverts (montant brut)</u>	<u>Montant estimatif des recettes</u>	<u>Crédits ouverts (montant net)</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Dépenses (montant brut)</u>	<u>Recettes encaissées</u>	<u>Dépenses (montant net)</u>	
Activités de base du PNUD	348 097 200	29 340 000	318 757 200	324 698 451	13 022 102	337 710 553 <u>a/</u>	27 188 900	310 521 653	8 235 547
Bureau des services d'appui aux projets	36 953 600	16 944 700	20 008 900	31 392 806	1 760 262	33 153 068	17 506 204	15 646 864	4 362 036
Groupe des services d'achats interorganisations	3 266 500	-	3 266 500	3 113 720	96 573	3 210 293	-	3 210 293	56 207
Programme des Volontaires des Nations Unies	18 386 200	-	18 386 200	15 452 668	1 655 364	17 108 232	-	17 108 232	1 277 968
Dépenses d'appui engagées au siège au titre des projets exécutés par les gouvernements	1 400 080	-	1 400 000	1 206 155	-	1 206 155	-	1 206 155 <u>b/</u>	193 845
	<u>409 103 500</u>	<u>46 284 700</u>	<u>361 818 800</u>	<u>375 853 800</u>	<u>16 534 501</u>	<u>392 388 301</u>	<u>44 695 104 <u>c/</u></u>	<u>347 693 197 <u>d/</u></u>	<u>14 125 603</u>

a/ Voir tableau 6.1.

b/ Voir note 15.

c/ Voir note 16.

d/ Ce montant se décompose comme suit :

	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Activités de base du PNUD	147 091 537	163 430 116 <u>e/</u>
Bureau des services d'appui aux projets	6 341 546	9 305 318 <u>f/</u>
Groupe des services d'achats interorganisations	1 678 964	1 531 329 <u>f/</u>
Programme des Volontaires des Nations Unies	7 250 932	9 857 300 <u>f/</u>
Dépenses d'appui engagées au siège au titre des projets exécutés par les gouvernements	507 874	698 281 <u>f/</u>
	<u>162 870 853</u>	<u>184 822 344</u>

e/ Voir Etat I.

f/ Ce montant figure dans l'état V au titre des dépenses d'appui aux programmes.

Tableau 6.1

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Dépenses imputées au titre des activités de base du PNUD réparties
par grandes catégories pour l'exercice biennal 1988-1989

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Dépenses</u>				Total
	Prévisions révisées a/	Dépenses en 1988	Décaissements en 1989	Engagements non réglés au 31 décembre 1989	
Traitements et salaires	160 307 600	71 851 178	80 190 436	745 799	152 787 413
Dépenses communes de personnel	98 949 600	45 923 947	45 897 974	4 700 336	96 522 257
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	8 642 800	4 209 372	3 488 731	475 769	8 173 872
Services contractuels	5 497 700	2 852 811	2 654 459	505 016	6 012 286
Dépenses générales de fonctionnement	48 051 600	20 851 818	21 629 039	2 103 684	44 584 541
Fournitures et accessoires	5 903 000	2 851 916	2 907 250	361 431	6 120 597
Achat de mobilier et de matériel	11 610 600	7 429 032	4 280 808	3 163 151	14 872 991
Part des activités communes du système des Nations Unies à imputer sur les crédits du PNUD	9 134 300	3 992 099	3 677 581	966 916	8 636 596
Total	348 097 200	159 962 173	164 726 278	13 022 102	337 710 553

a/ Présentées au Conseil d'administration à sa trente-sixième session en juin 1989.

Tableau 7

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Recettes et dépenses extrabudgétaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	Solde au 1er janv. 1989	Recettes encaissées en 1989	Virements entre les ressources en 1989	Décais- sements en 1989	Dépenses		Solde disponible au 31 déc. 1989	
					Dépenses non régliées au 31 déc. 1989	Economies résultant du règle- ment des engage- ments de l'exercice antérieur		
Services d'appui fournis par le PNUD au titre de ses activités de base à d'autres activités du PNUD et aux fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD	3 869 240	9 677 372	-	7 837 293	1 066 061	94 685	8 748 669	4 797 943
Appui administratif aux activités financées par la réserve pour la construction de logements et de bureaux hors siège	10 069	732	-	6 000	-	-	6 000	4 801
Services administratifs et d'appui aux programmes : bureaux extérieurs	11 363 488	12 758 453 <u>a/</u>	1 039 726 <u>b/</u>	11 426 619	862 409	149 477	12 139 551	13 022 116
Services d'achats fournis par le Groupe des services d'achats interorganisations	176 194	418 415	-	482 716	31 825	24 100	490 441	104 168
Remboursements au titre des projets pour des services assurés par le siège	-	76 200	-	46 100	-	-	46 100	30 100
Total (Etat IV)	15 418 991	22 931 172 (Etat I)	1 039 726	19 798 728	1 900 295	268 262	21 430 761 (Etat I)	17 959 128 (Etat II)

a/ Voir note 18.

b/ Voir état IV.

Tableau 8

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Dépenses afférentes au financement intérimaire des services d'experts,
aux congés de maladie de longue durée et au versement d'indemnités
pour l'année terminée le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
<u>Financement intérimaire de services d'experts</u>		
4 954	ONU	6 528
13 821	OIT	48 326
23 318	FAO	271 125
10 363	OACI	22 788
-	CCI	6 527
-	UIT	6 793
<u>52 456</u>		<u>362 087</u>
<u>Congés de maladie de longue durée</u>		
69 278	ONU	54 634
40 237	OIT	77 790
415 013	FAO	76 870
-	OACI	11 631
-	CEPALC	24 062
21 481	OMS	-
3 365	UIT	-
<u>549 374</u>		<u>244 987</u>
<u>Versement d'indemnités aux experts - projets entièrement financés</u>		
1 041	OACI	1 165
1 909	ONUDI	-
34 902	PNUD/BSP	17 142
<u>37 852</u>		<u>18 307</u>
<u>639 682</u>	Total	(Etat I) <u>625 381</u>

Tableau 3

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat au 31 décembre 1989 des ressources bilatérales et autres reçues dans le cadre des accords de fourniture de services de gestion

(En dollars des Etats-Unis)

Source des fonds	Pays bénéficiaire	Solde au 1er janvier 1989	Montants reçus en 1989 a/	Décaissements en 1989	Coût des services		Solde inutilisé au 31 décembre 1989
					Engagements non réglés au 31 décembre 1989	Total 1989	
Agent d'exécution : Bureau des services d'appui aux projets							
France	Afrique (régional)	441 696	58 490	65 855	14 500	80 355	419 831
Italie	Afrique (régional)	520 628	-	52 630	18 486	71 116	449 512
Suède	Afrique (régional)	-	500 000	199 260	44 800	244 060	255 940
Italie	Amérique centrale	351 120	708 700	346 754	52 895	399 649	660 171
BID	Argentine (57 075)	-	1 309 134	824 849	1 099 019	1 923 868	(671 809)
Banque mondiale	Argentine	2 075 158	3 052 720	3 958 551	151 423	4 109 974	1 017 904
Italie	Argentine/Uruguay	1 120 745	28 174	726 570	182 903	909 473	239 446
IDB	Bolivie (1 107 913)	-	6 898 424	4 116 110	438 233	4 554 363	1 236 148
Multiple	Bolivie	1 760 000	3 376 261	3 899 462	1 028 326	4 927 788	208 473
BID	Bolivie	-	1 000 000	938 775	252 934	1 191 709	(191 709)
Banque mondiale	Brésil	1 429	490 764	261 003	76 766	337 769	154 424
Suède	Burkina Faso	(223 761)	223 761	-	-	-	-
Banque mondiale	Chili (33 890)	-	22 918	(11)	-	(11)	(10 961)
Italie	Colombie	1 165 566	7 578	362 472	15 000	377 472	795 672
USAID	Costa Rica	19 696	35 203	8 271	-	8 271	46 628
Japon	Côte d'Ivoire	-	118 500	128 160	-	128 160	(9 660) e/
Banque mondiale	Costa Rica	301 470	104 642	369 091	346 018	715 109	(308 997)
Italie	Cuba	-	3 081 038	39 970	-	39 970	3 041 068
IDB	Djibouti	43 128	2 418	21 084	-	21 084	3 540 084
Italie	Egypte	3 685 831	71 890	187 117	30 520	217 637	24 462
Pays-Bas	Egypte	110 081	267 395	302 689	2 465	305 154	72 322
Italie	El Salvador	3 137 552	(287 609)	283 213	320 080	603 293	2 246 650
Banque mondiale	Equateur	484 277	672 651	397 774	112 385	510 159	646 769
Italie	Ethiopie	3 236 149	253 497	2 709 707	400 942	3 110 649	378 997
IDB	Ethiopie	504 572	39 863	145 434	61 460	206 894	337 541
Multiple	Europe (régional)	92 764	6 488	-	-	-	99 252
Pays-Bas	Guatemala	527 916	16 946	850 977	-	850 977	(306 115)
Italie	Guinée	6 853 000	89 096	426 473	108 192	606 665	6 334 431
Japon	Guinée	-	3 536 763	159 480	2 628 131	2 797 611	735 152
Banque mondiale	Honduras	74 336	85 716	111 566	19 383	130 949	29 103
IDB	Indonésie	3 609	2 153	-	-	-	5 762
Japon	Madagascar	-	10 714 286	252 864	8 341 463	8 594 327	2 119 959
Japon	Mauritanie	-	3 496 504	159 072	3 245 075	3 405 747	90 757
Suède	Niger	(235 886)	235 886	-	-	-	-
Japon	Niger	219 225	6 918 455	1 829 739	5 294 209	7 123 948	13 732
Banque mondiale	Ouganda	(92 078)	1 537 425	833 500	47 040	880 540	564 809
IDB	Pakistan	(17 230)	37 672	13 741	21 150	34 891	(14 449) e/
Australie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	31 820	-	31 820	(31 820) e/
Banque mondiale	Papouasie-Nouvelle-Guinée	316 393	1 687 210	1 347 575	29 606	1 377 181	626 422
Italie	Pérou/Guatemala/Simbabwe	1 688 201	74 910	1 292 544	131 691	1 424 235	338 876
Australie	République démocratique populaire lao	(29 020)	389 840	322 122	-	322 122	38 698
Japon	Sénégal	-	157 670	240 760	-	240 760	(83 090) e/
Japon	Somalie	-	3 214 286	881 119	921 385	1 802 504	1 411 782
Italie	Soudan	18 250 970 b/	1 395 255	18 264 718	5 147 822	23 412 540	(3 766 314) e/
Italie	Soudan	5 265 884	4 838 178	11 726 252	4 901 368	16 627 620	(6 523 458) e/
Italie	Thaïlande	155 471	-	149 225	-	149 225	6 246
Japon	Togo	-	2 447 552	218 740	1 996 497	2 215 437	232 115
Banque mondiale	Turquie	905 902	641 952	722 070	65 089	787 159	760 695
Australie	Viet Nam	107 805	1 014 492	850 745	16 622	867 367	254 930
Banque mondiale	Yémen	113 756	396 948	492 284	46 102	538 386	(27 682) e/
Total		51 736 579	64 972 096	61 594 976	37 621 000	99 215 976	17 492 699
Autres agents d'exécution							
Tchécoslovaquie	Interrégional	390 770	253 014	46 009	-	46 009	597 775
Grand total		52 127 349	65 225 110	61 640 985	37 621 000	99 261 985	18 090 474
(Etat II)							

a/ Ce montant représente : a) des avances de 61 766 701 dollars reçues de pays donateurs conformément aux accords de fourniture de services de gestion conclus par le PNUD pour la fourniture de services à des programmes bilatéraux et à d'autres programmes; b) les intérêts (3 458 409 dollars) perçus sur ces avances.

b/ Voir note 11.

c/ Au moment de la préparation des présents états financiers, ces déficits avaient été résorbés, grâce au fonds encaissé en 1990.

Tableau 10

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Placements au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988	Type de placement	Monnaie	1989
<u>Comptes courants</u>			
22 562		Schilling autrichien	31 185
1 638 199		Dollar canadien	1 051 026
214 372		Couronne danoise	233 300
93 658		Deutsche mark	30 582
43 617		Markka finlandais	56 410
8 899		Franc français	21 207
123 661		Couronne islandaise	190 162
28 880		Shekel israélien	69 989
107 911		Lire italienne	77 331
103 883		Yen japonais	32 364
1 211 057		Florin néerlandais	78 624
31 786		Dollar néo-zélandais	15 145
81 378		Couronne norvégienne	396 300
47 555		Livre sterling	202 419
53 836		Couronne suédoise	1 461 774
47 438		Franc suisse	46 426
35 884		Dollar des Etats-Unis	12 952
<u>3 894 576</u>			<u>4 007 196</u>
<u>Comptes porteurs d'intérêts</u>			
<u>2 940 000</u>		Dollar des Etats-Unis	<u>942 000</u>
<u>Comptes à vue</u>			
86 957		Dollar australien	23 622
175 000		Schilling autrichien	-
201 523		Franc belge	6 133
227 731		Dollar canadien	2 572 414
185 240		Couronne danoise	8 621
378 488		Deutsche mark	50 838
295 121		Markka finlandais	12 000
165 529		Franc français	16 367
193 798		Livre irlandaise	29 412

Tableau 10 (suite)

1988	Type de placement	Monnaie	1989
243 579		Lire italienne	-
577 622		Yen japonais	157 133
143 076		Couronne norvégienne	10 965
663 793		Peseta espagnole	21 957
456 666		Couronne suédoise	15 625
312 500		Franc suisse	62 112
1 031 308		Livre sterling	468 750
<u>5 337 931</u>			<u>3 455 949</u>
<u>Dépôts à terme</u>			
22 683 633		Dollar australien	10 314 961
625 000		Schilling autrichien	-
6 509 697		Franc belge	6 920 000
840 336		Dollar canadien	8 452 673
27 108 435		Couronne danoise	21 551 724
52 616 282		Deutsche mark	24 022 347
2 926 828		Markka finlandais	3 941 177
46 928 327		Franc français	40 212 766
1 603 206		Roupie indienne	-
1 395 349		Livre irlandaise	1 911 765
59 922 183		Lire italienne	49 734 849
40 573 769		Yen japonais	105 051 049
53 846 153		Florin néerlandais	36 955 446
2 810 458		Dollar néo-zélandais	595 238
19 538 461		Couronne norvégienne	11 732 456
15 653 776		Livre sterling	21 250 000
2 566 372		Peseta espagnole	2 852 174
41 666 667		Couronne suédoise	55 812 500
34 375 002		Franc suisse	36 739 130
657 000 000		Dollar des Etats-Unis	539 000 000
<u>1 091 189 934</u>			<u>977 050 255</u>

Tableau 10 (suite)

1988	Type de placement	Monnaie	1989
	<u>Obligations porteuses d'intérêts</u>		
42 458 594		Dollar des Etats-Unis	79 820 399
11 960 386		Deutsche mark	16 459 140
-		Dollar canadien	9 338 161
-		Florin néerlandais	4 828 078
6 944 444		Franc suisse	9 316 770
<u>61 363 424</u>			<u>119 762 548</u>
	<u>Monnaies autres que le dollar des Etats-Unis - autres valeurs</u>		
<u>56 792 466</u>		Dollar canadien	<u>33 812 672</u>
	<u>Placements détenus dans les bureaux extérieurs</u>		
318 471		Austral argentin	-
-		Iran (République islamique d')	-
		- Dollars E.-U.	80 000
100 000		Tunisie - Dollar E.-U.	-
84 507		Livre turque	-
<u>502 978</u>			<u>80 000</u>
<u>1 222 021 309</u>	Total général		<u>1 139 110 620</u>
689 223 774	PNUD - ressources générales (Etat II)		640 035 974
316 228 106	PNUD - programmes subsidiaires (Etat II)		284 072 629
200 000 000	PNUD - réserve opérationnelle (Etat II)		200 000 000
16 569 429	Réserve pour la construction de logements sur le terrain (Tableau 11)		15 002 017
<u>1 222 021 309</u>			<u>1 139 110 620</u>

Tableau 11

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Réserve pour la construction de logements sur le terrain : situation
au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	Avances	Solde des engagements de prêts a/
A. Prêts à la construction aux gouvernements	5 030 655 b/	-
B. Travaux de construction exécutés pour le compte du PNUD	3 885 432	12 284 566 c/
C. Plan de location d'appareils ménagers	717 661 d/	32 339 d/
D. Réparation et remise en état de logements	<u>364 235</u>	<u>285 765</u>
Total des engagements	<u>9 997 983</u>	<u>12 602 670</u>
E. Placements généraux	<u>15 002 017 e/</u>	
Niveau approuvé de la réserve	<u>25 000 000</u>	
	(état II)	

a/ Voir note 1 e).

b/ Voir tableau 11.1.

c/ Voir tableau 11.2.

d/ Voir tableau 11.3.

e/ Voir tableau 10.

Tableau 11.1

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Prêts financés par la réserve pour la construction de logements sur le terrain :
encours au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

Emprunteurs	Période de remboursement du prêt	Solde au 1er janv. 1989	Montants reçus en 1989	Solde au 31 déc. 1989	Analyse du solde	
					Montants dus au titre de 1989 et d'exercices antérieurs	Montants remboursables au cours des exercices ultérieurs
Angola	1984-1999	1 651 193	139 698	1 511 495	-	1 511 495
Botswana	1975-1989	53 810	53 810	-	-	-
Burundi						
- Phase I	1976-1991	127 288	104 607	22 681	22 681	-
- Phase II	1988-2003	997 187	-	997 187	94 318	902 869
Guinée équatoriale	1988-2003	691 912	35 151	656 761	-	656 761
Lesotho	1976-1990	99 492	48 891	50 601	-	50 601
Malawi						
- Phase I	1975-1990	29 978	20 650	9 328	-	9 328
- Phase II	1976-1991	36 229	14 361	21 868	-	21 868
- Phase III	1980-1995	34 873	3 649	31 224	-	31 224
- Phase IV	1988-2002	902 489	45 849	856 640	-	856 640
Rwanda	1976-1990	28 196	28 196	-	-	-
Swaziland	1976-1990	73 797	18 287	55 510	18 608	36 902
Yémen démocratique	1984-1999	887 733	70 373	817 360	-	817 360
Total		<u>5 614 177</u>	<u>583 522</u>	<u>5 030 655</u>	<u>135 607</u>	<u>4 895 048</u>

Tableau 11.2

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Travaux de construction exécutés pour le compte du PNUD et financés
par la réserve pour la construction de logements sur le terrain :
état au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Solde des engagements au 1er janv. 1989	Engagements (1989)	Avances faites en 1989	Solde des engagements au 31 déc. 1989
Accords de prêts				
Cap-Vert	-	600 000	11 739	588 261
Comores	400 000	-	-	400 000
Guinée-Bissau	-	600 000	11 739	588 261
Maldives	330 635	-	8 647	321 988
Sao Tomé-et- Principe	600 000	-	11 739	588 261
Viet Nam	-	1 570 000	201 811	1 368 189
Zambie	1 159 258	-	544 230	615 028
Total partiel	2 489 893	2 770 000	789 905	4 469 988
Accords d'investissements				
Cap-Vert	-	1 200 000	23 478	1 176 522
Comores	988 189	-	40 745	947 444
Ghana	578 774	-	37 239	541 535
Guinée-Bissau	-	1 200 000	23 478	1 176 522
Mozambique	1 000 000	-	21 963	978 037
Ouganda	60 673	800 000	697 688	162 985
Sao-Tomé-et- Principe	1 200 000	-	23 478	1 176 522
Somalie	1 065 877	-	44 141	1 021 736
Zambie	633 275	-	-	633 275
Total partiel	5 526 788	3 200 000	912 210	7 814 578
Total	8 016 681	5 970 000	1 702 115	12 284 566

Tableau 11.3

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat au 31 décembre 1989 du plan de location d'appareils
ménagers financé par la réserve pour la construction de
logements sur le terrain

(En dollars des Etats-Unis)

Coût des appareils ménagers		776 743
<u>A déduire :</u>		
Recettes provenant de la location d'appareils ménagers	51 055	
Produit des ventes	<u>9 725</u>	
		60 780
<u>A déduire :</u>		
Réparation et entretien	<u>1 698</u>	
		<u>59 082</u>
		717 661
Solde placé		<u>32 339</u>
		<u><u>750 000</u></u>

Tableau 12

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Programme de formation d'administrateurs auxiliaires

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

Sources de financement	Solde au 1er janv. 1989	Recettes	Décaissements	Solde au 31 déc. 1989
<u>Gouvernements</u>				
Allemagne, République fédérale d'	1 321 477	2 648 690	2 042 708	1 927 459
Australie	-	399 355	24 189	375 166
Autriche	107 783	-	107 043	740
Belgique	119 607	599 198	522 197	196 608
Canada	1 435 340	-	1 416 866	18 474
Danemark	(134 693)	1 970 847	1 697 935	138 219
Espagne	5 292	343 218	556 810	(208 300)
Finlande	284 769	817 073	1 028 159	73 683
France	(366 261)	1 217 944	973 106	(121 423)
Irlande	(16 361)	60 606	29 752	14 493
Italie	(989 569)	2 500 000	2 810 670	(1 300 239) a/
Japon	384 526	370 324	1 117 034	(362 184) b/
Norvège	(52 699)	638 521	493 601	92 221
Pays-Bas	746 693	2 175 152	2 602 383	319 462
Suède	345 870	318 764	591 847	72 787
Suisse	104 346	212 399	243 431	73 314
Total	<u>3 296 120</u>	<u>14 272 091</u>	<u>16 257 731</u>	<u>1 310 480</u>
				(Etat II)

a/ Au moment de l'établissement des états financiers, ces déficits avaient été résorbés grâce aux recettes encaissées en 1990.

b/ Un montant de 279 347 dollars reçu en 1989 sera reporté sur l'exercice 1990.

Tableau 13

PNUD : COMPTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Bureau des services d'appui aux projetsCompte des dépenses au titre des programmes et des recettes provenant du remboursement de dépenses d'appui aux programmes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Dépenses au titre des programmes</u>			Recettes provenant du remboursement de dépenses d'appui aux programmes en 1989
	Décaissements de 1989	Engagements non réglés au 31 décembre 1989	Montant total des dépenses de 1989	
<u>Programme des Nations Unies pour le développement</u>				
Chiffres indicatifs de planification et participation aux coûts	50 960 925	14 207 942	65 168 867	7 193 071
Compléments aux chiffres indicatifs de planification	241 463	77 514	318 977	35 087
Ressources spéciales du Programme	14 659 392	2 938 549	17 597 941	1 923 589
Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	1 129 721	401 362	1 531 083	168 419
Contributions de contrepartie en espèces	762 425	84 876	847 301	29 656
	<u>67 753 926</u>	<u>17 710 243</u>	<u>85 464 169 a/</u>	<u>9 349 822</u>
<u>Fonds des Nations Unies pour la population</u>	<u>961 283</u>	<u>143 799</u>	<u>1 105 082</u>	<u>15 822</u>
<u>Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues</u>	<u>11 195 928</u>	<u>2 017 045</u>	<u>13 212 973</u>	<u>956 800</u>
<u>Fonds d'affectation spéciale</u>				
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Réseau Afrique an 2000	460 592	111 422	572 014	62 922
Fonds d'équipement des Nations Unies	8 739 352	5 951 818	14 691 170	734 561
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne	8 917 176	-	8 917 176	584 648
Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	2 652 678	181 647	2 834 325	163 116
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	1 737 246	336 263	2 073 509	227 721
Compte de l'énergie du PNUD	166 088	12 357	178 445	(7 245)
Programme initial de lutte contre les invalidités évitables (IMPACT)	45 532	15 357	60 889	-
Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes des pays en développement	190 829	-	190 829	3 810
Fonds d'affectation spéciale pour la contribution spéciale des Pays-Bas en faveur des pays les moins avancés	6 937	14 912	21 849	3 412
Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition	259 887	32 948	292 835	-
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la coopération économique et technique entre pays en développement	3 500	-	3 500	-
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance à des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés en Afrique	141 057	54 182	195 239	9 026

Tableau 13 (suite)

	Dépenses au titre des programmes			Recettes provenant du remboursement de dépenses d'appui aux programmes en 1989
	Décaissements de 1989	Engagements non réglés au 31 décembre 1989	Montant total des dépenses de 1989	
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique	660 538	57 365	717 903	78 970
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour une action touchant certains problèmes de développement	446 722	27 791	474 513	23 726
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'Afghanistan	2 446 607	932 452	3 379 059	335 931
Programme d'étude des questions de développement (PNUD)	(18 142)	-	(18 142)	-
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie	157 859	-	157 859	7 893
Fonds d'affectation spéciale pour les programmes d'assistance économique spéciale	18 246	-	18 246	50
Fonds d'affectation spéciale Finlande/PNUD pour l'analyse et la programmation nationales de la coopération technique	77 856	36 430	114 286	12 571
Aide d'urgence à la République populaire du Mozambique	91 746	-	91 746	10 092
Programme d'action spéciale pour l'administration et la gestion publiques (SAPAM)	183 916	47 509	231 425	25 457
Fonds d'affectation spéciale du PNUD destiné à appuyer le Comité directeur du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990	195 448	9 300	204 748	12 285
Fonds d'affectation spéciale de la Finlande	21 113	-	21 113	1 267
Fonds d'affectation spéciale Bureau australien d'aide au développement/PNUD	-	-	-	23 927
Relations avec la Banque mondiale	(4 283)	-	(4 283)	(343)
Plan cadre de Nicosie : phase d'exécution	14 424	-	14 424	577
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la mobilisation sociale au service du développement	44 136	-	44 136	4 855
	<u>27 657 060</u>	<u>7 821 753</u>	<u>35 478 813</u>	<u>2 319 229</u>
<u>Accords concernant les services de gestion - frais</u>				<u>6 546 905</u>
Total des recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes				19 188 578
<u>A déduire</u> : Dépenses d'appui aux programmes et dépenses d'administration				<u>(19 188 570)</u>
				20 008
<u>A ajouter</u> : Ajustement des dépenses d'appui aux projets financés par les CIP				<u>42 486</u>
Excédent des recettes sur les dépenses				<u>62 494</u>

g/ Voir état V.

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays et des peuples coloniaux

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
	RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE	
-	Revenu des placements	-
-	Excédent des recettes sur les dépenses	-
	ACTIF	
-	Placements	-
	PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES	
-	Sommes dues au PNUD	-
	Ressources non utilisées	
836	Solde au 1er janvier 1989	-
-	Excédent des recettes sur les dépenses	-
(836)	Virement au compte des ressources générales du PNUD	- b/
-	Solde au 31 décembre 1989 a/	-

a/ Ce solde se décompose comme suit :	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Allocations inutilisées	-	-
Fonds inutilisés	-	-
	-	-

b/ En application de la décision 43/446 de l'Assemblée générale, ce fonds d'affectation spéciale a été fermé et le solde viré au compte des ressources générales du PNUD.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT VII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'équipement des Nations UniesEtat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988			1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
35 497 561	Contributions volontaires des gouvernements	(Tableau 14)	36 468 822
2 023 136	Contributions au titre de la participation aux coûts	(Tableau 15)	175 000
<u>6 296 000</u>	Contributions des gouvernements à des fonds d'affectation ponctuelle	(Tableau 16)	<u>1 630 175</u>
43 816 697			38 273 997
(47 744)	Ajustements de change lors du recouvrement des contributions		<u>(6 643)</u>
43 768 953			38 267 354
	Revenu des placements		
11 187 985	Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts		14 378 730
130 653	Fonds d'affectation ponctuelle		98 518
<u>(266 344)</u>	Recettes (dépendances) accessoires		<u>(31 548)</u>
<u>54 821 247</u>			<u>52 713 054</u>
	A déduire : Dépenses		
31 231 559	Dépenses relatives aux projets :		
1 865 161	Ressources générales et participation aux coûts		45 286 589
	Fonds d'affectation ponctuelle		564 201
892 821	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes :		
66 239	Ressources générale et contribution au titre de la participation aux coûts		1 221 636
<u>3 214 397</u>	Fonds d'affectation ponctuelle		<u>15 124</u>
	Dépenses inscrites au budget biennal	(Tableau 19)	<u>3 229 034</u>
<u>37 270 177</u>			<u>50 316 584</u>
<u>17 551 070</u>	Excédent des recettes sur les dépenses		<u>2 396 470</u>
	ACTIF		
	Encaisse		
39 686	Monnaies convertibles		33 817
650 340	Monnaies non convertibles utilisables		510 110
<u>360 818</u>	Avoirs en monnaies non convertibles		<u>379 260</u>
1 050 844			923 187
115 470 898	Placements	(Tableau 18)	115 590 177
-	Prêts aux gouvernements	[Note 19 d)]	1 924 185
26 631	Monnaies non convertibles, crédit en dollars E.-U. à recevoir du PNUD		52 775
1 326 605	Fonds d'exploitation fournis aux organismes coopérateurs		1 164 649
687 222	Sommes dues par le PNUD		-
2 547 611	Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance		4 002 975
<u>3 572 110</u>	Intérêts échus		<u>4 278 072</u>
124 681 921			127 012 833
<u>39 400 000</u>	Placements de la réserve opérationnelle	(Tableau 18)	<u>45 500 000</u>
<u>164 081 921</u>			<u>173 436 020</u>

	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les opérations d'urgence en Afghanistan	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'utilisation du reliquat des ressources du Bureau spécial de secours des Nations Unies au Bangladesh (BSNUB)	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'aide d'urgence à la République populaire du Bangladesh
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14) 3 437 640	-	-
Revenu des placements	32 593	41 609	13 352
	<u>3 470 233</u>	<u>41 609</u>	<u>13 352</u>
A déduire : Dépenses			
Dépenses relatives aux projets	3 379 059	2 717 911	-
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :			
Aux agents d'exécution	335 931	119 525	-
Au PNUD	69 556	-	-
	<u>3 784 546</u>	<u>2 837 436</u>	<u>-</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>(314 313)</u>	<u>(2 795 827)</u>	<u>13 352</u>
ACTIF			
Sommes dues par le PNUD	<u>3 676 326</u>	<u>4 135 966</u>	<u>2 066 988</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES			
Engagements non réglés des agents d'exécution	932 452	127 529	-
Fonds d'exploitation à fournir aux agents d'exécution	-	404 264	-
	<u>932 452</u>	<u>531 793</u>	<u>-</u>
Ressources non utilisées			
Solde au 1er janvier 1989	3 058 187	6 400 000	2 053 636
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>(314 313)</u>	<u>(2 795 827)</u>	<u>13 352</u>
Solde au 31 décembre 1989 u/	<u>2 743 874</u>	<u>3 604 173</u>	<u>2 066 988</u>
	<u>3 676 326</u>	<u>4 135 966</u>	<u>2 066 988</u>

u/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	10 026 783	1 214 564	-
Fonds inutilisés	-	2 389 609	2 066 988
Excédent des allocations sur les ressources	<u>(7 282 999)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>2 743 874</u>	<u>3 604 173</u>	<u>2 066 988</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT VIII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturellesEtat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
238 811	Contributions volontaires des gouvernements (Tableau 14)	2 523 599
-	Contributions des gouvernements au titre des activités extrabudgétaires	78 500
610 964	Revenu des placements	564 998
<u>(28 966)</u>	Recettes (dépendances) accessoires (montant net)	<u>59 371</u>
2 920 809		3 226 468
A déduire : Dépenses		
6 889 553	Dépenses relatives aux projets a/	1 215 838
1 266 757	Dépenses inscrites au budget de l'exercice biennal (Tableau 19)	1 205 355
<u>72 307</u>	Activités extrabudgétaires	<u>45 530</u>
8 228 617		2 466 723
<u>(5 307 808)</u>	Excédent des dépenses sur les recettes (1988 : excédent des recettes sur les dépenses)	<u>759 745</u>
ACTIF		
7 186	Encaisse	
57 003	Monnaies convertibles	6 707
6 445 000	Encaisse des bureaux extérieurs	51 521
-	Placements (Tableau 18)	6 568 000
54 035	Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1 222
	Intérêts échus	14 976
<u>6 563 224</u>		<u>6 642 426</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
2 746 074	Sommes à payer (Note 20 a)]	1 062 538
-	Accords relatifs aux services de gestion (Note 20 b)]	511 062
447 237	Sommes dues au PNUD	812 718
-	Fonds extrabudgétaires pour les dépenses d'appui (Note 20 d)]	126 450
<u>3 193 311</u>		<u>2 512 768</u>
Ressources non utilisées		
3 377 461	Ressources générales	4 104 236
<u>(7 948)</u>	Activités extrabudgétaires	<u>25 422</u>
3 369 913	Solde au 31 décembre 1989 b/	4 129 658
<u>6 563 224</u>		<u>6 642 426</u>

(Voir notes page suivante)

(Notes de l'état VIII)

Note : Les contributions dues par des gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs se montent à 68 328 dollars (69 537 dollars pour 1988). La note 28 donne la répartition de ce montant.

a/ Y compris un montant de 563 775 dollars correspondant aux dépenses préalables aux projets.

b/ Evolution de la situation financière :

	<u>Ressources générales</u>	<u>Activités extrabudgétaires</u>	<u>Total</u>
Solde au 1er janvier 1989	3 377 461	(7 548)	3 369 913
Excédent des dépenses sur les recettes	<u>726 775</u>	<u>32 970</u>	<u>759 745</u>
Solde au 31 décembre 1989	<u><u>4 104 236</u></u>	<u><u>25 422</u></u>	<u><u>4 129 658</u></u>

Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Allocations inutilisées	8 599 425	7 835 728
Fonds inutilisés - activités extrabudgétaires	-	25 422
Excédent des allocations sur les ressources générales [note 20 a)]	(5 221 964)	(3 731 492)
Excédent des dépenses sur les ressources - activités extrabudgétaires	<u>(7 548)</u>	<u>-</u>
	<u><u>3 369 913</u></u>	<u><u>4 129 658</u></u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT IX

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
7 559 878	Contributions volontaires des gouvernements	(Tableau 14) 6 719 053
13 512 668	Contributions au titre de la participation aux coûts	(Tableau 15) 17 762 671
2 119 116	Contributions des gouvernements aux fonds d'affectation Ponctuelle	(Tableau 16) 4 086 486
1 944 811	Revenu des placements :	
51 101	Ressources générales	3 371 089
64 355	Fonds d'affectation spéciale	67 656
	Recettes accessoires	14 085
<u>25 251 931</u>		<u>32 021 040</u>
	A déduire : Dépenses	
778 268	Dépenses relatives aux projets :	
	Ressources générales	1 673 000
15 192 865	Contribution au titre de la participation aux coûts	12 290 820
2 376 536	Fonds d'affectation ponctuelle	1 483 866
	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes :	
54 260	Ressources générales	51 493
	Contributions au titre de la participation aux coûts	732 678
923 113	Fonds d'affectation ponctuelle	83 675
180 574	Dépenses inscrites au budget biennal	(Tableau 19) 1 945 868
2 000 050		
<u>21 505 666</u>		<u>18 261 400</u>
	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net) - ressources générales	(200 791)
(41 767)	- participation aux coûts	44 747
7 381		
	Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montant net) - ressources générales	(13 425)
-	- participation aux coûts	(7 050)
44 978		
<u>21 516 258</u>		<u>18 084 881</u>
<u>3 735 673</u>	Excédent des recettes sur les dépenses	<u>13 936 159</u>
ACTIF		
	Encaisse	
5 464	Monnaies convertibles	525
56	Avoirs en monnaies non convertibles	-
-	Encaisse du bureau extérieur	400
34 499 370	Placements	(Tableau 18) 47 993 668
	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution des projets	2 066 750
2 126 455	Fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution	438 839
81 377	Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	132 848
12 292	Intérêts échus	788 282
415 522		
<u>37 140 536</u>		<u>51 421 312</u>

1988		1989
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
457 237	Sommaux à payer	422 279
556 622	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	568 194
189 083	Fonds d'exploitation dus aux autres agents d'exécution	318 569
3 620 354	Engagements non réglés des agents d'exécution	3 013 432
-	Accord relatif à des services de gestion (Note 21 a))	1 241 995
13 690	Sommaux dues au PNUE au titre de l'entreprise commune PNUD-PNUE (Note 21 b))	121 568
3 16/ 852	Sommaux dues au PNUD	2 870 539
609 528	Fonds extrabudgétaires pour les dépenses d'appui (Note 21 c))	522 407
<u>8 614 366</u>		<u>9 078 983</u>
Ressources non utilisées		
22 826 936	Ressources générales	29 475 018
5 201 277	Ressources au titre de la participation aux coûts	9 902 753
497 957	Fonds d'affectation ponctuelle (Etat XXVII)	2 964 558
<u>28 526 170</u>	Solde au 31 décembre 1989 a/	<u>42 342 329</u>
<u>37 140 536</u>		<u>51 421 312</u>

Note : Les contributions dues par des gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs se montent à 4 285 340 dollars (20 428 084 dollars pour 1988). La note 28 donne la répartition de ce montant par année.

a/ Evaluation de la situation financière :

	<u>Ressources générales</u>	<u>Ressources au titre du partage des coûts</u>	<u>Fonds d'affectation ponctuelle</u>	<u>Total</u>
Solde au 1er janvier 1989	22 826 936	5 201 277	497 957	28 526 170
Excédent des recettes sur les dépenses	6 648 082	4 701 476	2 586 601	13 936 159
Virements b/	-	-	(120 000)	(120 000)
<u>Solde au 31 décembre 1989</u>	<u>29 475 018</u>	<u>9 902 753</u>	<u>2 964 558</u>	<u>42 342 329</u>

Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Allocations inutilisées :		
Ressources générales	982 452	1 852 535
Participation aux coûts	28 394 810	22 389 440
Fonds d'affectation ponctuelle	1 459 064	1 968 002
Fonds inutilisés :		
Ressources générales	21 844 484	27 622 484
Fonds d'affectation ponctuelle	-	996 555
Excédent des allocations sur les ressources :		
Participation aux coûts	(23 193 533)	(12 486 687)
Fonds d'affectation ponctuelle	(961 107)	-
	<u>28 526 170</u>	<u>42 342 329</u>

b/ Voir l'état XXVII.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT X
 PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Programme des Volontaires des Nations Unies

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
1 344 332	Contributions volontaires des gouvernements (Tableau 14)	975 206
-	Contributions des gouvernements au fonds d'affectation ponctuelle (Tableau 16)	3 132 850
2 376	Dons	1 844
Revenu des placements :		
158 335	Ressources générales	285 393
26 611	Fonds d'affectation ponctuelle	31 671
3 574 812	Remboursement de dépenses extérieures (Note 22 a)]	3 807 667
<u>(31 030)</u>	Recettes (dépenses) accessoires	<u>(74 945)</u>
<u>5 075 436</u>		<u>8 159 686</u>
A déduire : Dépenses		
Dépenses relatives aux projets :		
2 764 918	Ressources générales	3 837 762
-	Fonds d'affectation ponctuelle	165 046
Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes :		
-	Fonds d'affectation ponctuelle	20 000
<u>2 764 918</u>		<u>4 022 808</u>
<u>2 310 518</u>	Excédent des recettes sur les dépenses	<u>4 136 878</u>
ACTIF		
546 580	Placements (Tableau 18)	4 694 014
89 420	Sommes dues par le HCR (Note 22 b)]	58 299
5 455 121	Sommes dues par le PNUD	5 857 565
179 291	Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	516 625
-	Intérêts échus	13 049
<u>6 270 420</u>		<u>11 139 552</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
88 862	Sommes à payer	526 753
491 245	Projets financés par les gouvernements donateurs (Note 22 b)]	774 632
<u>27 537</u>	Fonds extrabudgétaires pour les dépenses d'appui (Note 22 c)]	<u>38 513</u>
<u>607 644</u>		<u>1 339 898</u>
Ressources non utilisées		
5 198 391	Ressources générales	6 355 794
<u>464 385</u>	Fonds d'affectation ponctuelle (Etat XXVII)	<u>3 443 860</u>
<u>5 662 776</u>	Solde au 31 décembre 1989 g/	<u>9 799 654</u>
<u>6 270 420</u>		<u>11 139 552</u>

Note : Les contributions dues par des gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs se montent à 4 045 546 dollars (406 977 dollars pour 1988). La note 28 donne la répartition de ce montant.

g/ Evolution de la situation financière :

	<u>Ressources générales</u>	<u>Fonds d'affectation ponctuelle</u>	<u>Total</u>
Solde au 1er janvier 1989	5 198 391	464 385	5 662 776
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>1 157 403</u>	<u>2 979 475</u>	<u>4 136 878</u>
Solde au 31 décembre 1989	<u>6 355 794</u>	<u>3 443 860</u>	<u>9 799 654</u>
Ce solde se décompose comme suit :			
	<u>1988</u>	<u>1989</u>	
Allocations inutilisées :			
Ressources générales - [note 22 d)]	5 726 400	5 544 015	
Fonds d'affectation ponctuelle	410 000	4 254 954	
Fonds inutilisés - ressources générales d'affectation ponctuelle	(528 009)	811 779	
Excédent des allocations sur les ressources des fonds d'affectation ponctuelle	<u>54 385</u>	<u>(811 024)</u>	
	<u>5 662 776</u>	<u>9 799 654</u>	

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XI

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GZRES PAR LE PNUD

Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
908 237	Contributions volontaires des gouvernements	(Tableau 14) 1 060 057
506 731	Contributions au titre de la participation aux coûts	(Tableau 15) 353 641
6 591 407	Contributions des gouvernements à des fonds d'affectation ponctuelle	(Tableau 16) 2 144 974
	Revenu des placements :	
389 280	Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	354 365
116 277	Fonds d'affectation ponctuelle	116 225
<u>27 459</u>	Recettes accessoires (montant net)	<u>(2 240)</u>
<u>8 539 391</u>		<u>4 027 022</u>
	A déduire : Dépenses	
	Dépenses relatives aux projets :	
859 538	Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	653 838
4 933 305	Fonds d'affectation spéciale	3 312 131
	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes :	
41 320	Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	33 703
427 002	Fonds d'affectation ponctuelle	273 978
677 971	Dépenses inscrites au budget biennal	(Tableau 19) 828 933
<u>44 419</u>	Dépenses extrabudgétaires	[Note 23 a)] <u>32 957</u>
<u>6 983 555</u>		<u>5 135 540</u>
1 555 836	Excédent des dépenses sur les recettes (1988 : Excédent des recettes sur les dépenses)	<u>(1 108 518)</u>
ACTIF		
	Encaisse	
4 652	Monnaies convertibles	6 691
137 136	Monnaies non convertibles, crédit en dollars des Etats-Unis à recevoir du PNUD	137 136
6 665 000	Placements	(Tableau 18) 4 060 000
657 509	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution des projets	647 759
61 350	Fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution	42 780
38 454	Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 419
<u>109 181</u>	Intérêts échus	<u>34 775</u>
<u>7 673 282</u>		<u>4 934 560</u>
PASSIF, RESERVES ET RESSOURCES NON UTILISEES		
229 637	Sommes à payer	256 715
45 313	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	32 156
162 749	Fonds d'exploitation dus aux autres agents d'exécution	53 787
656 476	Engagements non réglés des agents d'exécution	192 946
1 460 003	Sommes dues au PNUD	418 640
<u>31 201</u>	Fonds extrabudgétaires pour les dépenses d'appui	[Note 23 b)] <u>931</u>
<u>2 585 379</u>		<u>955 175</u>

STAT XI (suite)

1987		1988
	Ressources non utilisées	
3 430 015	Ressources générales et contribution au titre	3 679 364
127 246	de la participation aux coûts	94 289
<u>1 530 642</u>	Activités extrabudgétaires	<u>205 732</u>
	Fonds d'affectation ponctuelle	
<u>5 087 903</u>	Solde au 31 décembre 1989 a/	<u>3 979 385</u>
<u>7 673 282</u>		<u>4 934 560</u>

Note : Les contributions dues par certains gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs se montent à 4 595 272 dollars (826 439 dollars pour 1988).

a/ Evolution de la situation financière :

	<u>Ressources générales et participation aux coûts</u>	<u>Activités extra- budgétaires</u>	<u>Fonds d'affectation ponctuelle</u>	<u>Total</u>
Solde au 1er janvier 1989	3 430 015	127 246	1 530 642	5 087 903
Excédent des dépenses sur les recettes	<u>249 349</u>	<u>(32 957)</u>	<u>(1 324 910)</u>	<u>(1 108 518)</u>
Solde au 31 décembre 1989	<u>3 679 364</u>	<u>94 289</u>	<u>205 732</u>	<u>3 979 385</u>
Ce solde se décompose comme suit :		<u>1988</u>	<u>1989</u>	
Allocations inutilisées :				
Ressources générales et contributions				
au titre de la participation aux coûts		1 281 759	1 984 919	
Fonds d'affectation ponctuelle		6 596 584	3 187 494	
Fonds inutilisés :				
Ressources générales et contributions				
au titre de la participation aux coûts		2 148 256	1 694 445	
Activités extrabudgétaires		127 246	94 289	
Excédent des allocations sur les ressources :		<u>(5 065 942)</u>	<u>(2 981 762)</u>	
Fonds d'affectation ponctuelle		<u>5 087 903</u>	<u>3 979 385</u>	

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
	RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE	
24 952	Revenu des placements	30 625
<u>(1 387)</u>	Dépenses accessoires (montant net)	<u>(1 810)</u>
<u>23 565</u>		<u>28 815</u>
	A déduire : Dépenses	
132 083	Dépenses relatives aux projets	110
	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	<u>14</u>
<u>8 616</u>		<u>124</u>
140 699	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	-
<u>(3 833)</u>		<u>124</u>
<u>136 866</u>		<u>124</u>
(113 301)	Excédent des recettes sur les dépenses (1988 : excédent des dépenses sur les recettes)	<u>28 691</u>
	ACTIF	
76 607	Encaisse	68 895
230 000	Monnaies convertibles	283 000
	Placements (Tableau 18)	
<u>17 492</u>	Fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution	<u>18 913</u>
<u>324 099</u>		<u>370 808</u>
	PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES	
13 800	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	13 800
104 275	Fonds d'exploitation dus aux autres agents d'exécution	34 656
51 309	Engagements non réglés des agents d'exécution	-
<u>77 280</u>	Sommes dues au PNUD	<u>310 105</u>
<u>246 664</u>		<u>358 561</u>
207 573	Ressources non utilisées	
	Solde au 1er janvier 1989	77 435
	Excédent des recettes sur les dépenses (1988 : excédent des dépenses sur les recettes)	28 691
(113 301)	Virement aux ressources générales du PNUD (Note 24)	<u>(93 879)</u>
<u>(16 837)</u>		<u>12 247</u>
<u>77 435</u>	Solde au 31 décembre 1989 a/	<u>370 808</u>
<u>324 099</u>		<u>370 808</u>

a/ Ce solde se décompose comme suit :

	1988	1989
Allocations inutilisées	32 935	12 247
Fonds inutilisés	44 500	-
	<u>77 435</u>	<u>12 247</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XIII

FNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
348 880	Contributions du Fonds des Nations Unies pour la Namibie (Programme d'édification de la nation namibienne)	-
155 958	Revenu des placements	95 303
<u>7 045</u>	Recettes accessoires (montant net)	<u>2 915</u>
<u>511 883</u>		<u>98 218</u>
A déduire : Dépenses		
1 252 869	Dépenses relatives aux projets	668 217
<u>77 029</u>	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	<u>58 855</u>
<u>1 329 898</u>		<u>727 072</u>
<u>153 396</u>	Virement du revenu des placements à l'Organisation des Nations Unies (Note 25)	<u>251 261</u>
<u>(971 411)</u>	Excédent des dépenses sur les recettes	<u>(880 115)</u>
ACTIF		
2 386	Encaisse	
1 720 000	Monnaies convertibles	3 779
401 056	Placements (Tableau 18)	920 000
<u>8 797</u>	Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution	<u>309 443</u>
	Intérêts échus	375
<u>2 132 239</u>		<u>1 233 597</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
153 296	Sommes à payer	251 261
318 066	Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution	468 417
93 193	Engagements non réglés des agents d'exécution	87 300
<u>415 292</u>	Sommes dues au PNUD	<u>154 442</u>
<u>979 947</u>		<u>961 420</u>
2 123 703	Ressources non utilisées	
(971 411)	Solde au 1er janvier 1989	1 152 292
<u>1 152 292</u>	Excédent des dépenses sur les recettes	<u>(880 115)</u>
<u>2 132 239</u>	Solde au 31 décembre 1989 g/	<u>272 177</u>
		<u>1 233 597</u>

g/ Ce solde se décompose comme suit :

	1988	1989
Allocations inutilisées	875 958	1 250 318
Fonds inutilisés	276 337	-
Excédent des allocations sur les ressources	<u>-</u>	<u>(978 141)</u>
	<u>1 152 292</u>	<u>272 177</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XIV

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
6 008 144	Contributions volontaires des gouvernements	6 596 740
213 754	Contributions au titre de la participation aux coûts	401 542
870 767	Contributions des gouvernements aux fonds d'affectation ponctuelle	3 139 046
182 501	Dons	545 753
	Revenu des placements :	
	Ressources générales et participation	
1 098 712	aux coûts	1 611 346
43 291	Fonds d'affectation ponctuelle	29 393
<u>149 373</u>	Recettes accessoires (montant net)	<u>57 163</u>
<u>8 566 542</u>		<u>12 380 983</u>
	A déduire : Dépenses	
	Dépenses relatives aux projets :	
	Ressources générales et	
	contributions au titre de	
5 050 857	la participation aux coûts	4 824 060
472 752	Fonds d'affectation ponctuelle	503 938
	Remboursement aux agents d'exécution	
	des dépenses d'appui aux programmes :	
	Ressources générales et contributions	
	au titre de la participation aux	
	coûts	315 922
266 781	Fonds d'affectation ponctuelle	57 705
53 909	Dépenses d'appui technique	373 866
346 047	Dépenses inscrites au budget biennal	1 793 998
<u>1 395 767</u>		<u>7 869 489</u>
7 586 113		
	Ajustement des dépenses relatives aux	
	programmes d'exercices antérieurs	
	(montant net) - Ressources générales	123 416
(7 819)	Ajustement des dépenses d'appui aux	
	programmes d'exercices antérieurs	
	(montant net) - Ressources générales	(6 906)
<u>(142)</u>		<u>7 985 999</u>
<u>7 578 152</u>		<u>7 985 999</u>
<u>988 390</u>	Excédent des recettes sur les dépenses	<u>4 394 984</u>
ACTIF		
	Encaisse	
10 963	Monnaies convertibles	101 407
8 655 500	Placements	13 813 500
	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements	
	pour l'exécution des projets	1 998 746
1 169 774	Fonds d'exploitation fournis aux autres agents	
	d'exécution	835 552
919 661	Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 356
20 647	Intérêts échus	430 062
<u>296 868</u>		<u>17 184 623</u>
<u>11 073 413</u>		<u>17 184 623</u>
<u>6 700 000</u>	Placements de la réserve opérationnelle	<u>5 800 000</u>
<u>17 773 413</u>		<u>22 984 623</u>

1988		1989
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
81 629	Sommes à payer	146 173
-	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	34 450
93 025	Fonds d'exploitation dus à d'autres agents d'exécution	34 431
890 640	Engagements non réglés des agents d'exécution	617 351
100 627	Accords concernant la fourniture de services de gestion	[Note 26 b)] 100 627
<u>2 568 759</u>	Sommes dues au PNUD	<u>3 617 874</u>
<u>3 734 680</u>		<u>4 550 906</u>
<u>6 700 000</u>	Réserve opérationnelle	[Note 26 c)] <u>5 800 000</u>
Ressources non utilisées :		
6 088 378	Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	8 776 566
<u>1 250 355</u>	Fonds d'affectation ponctuelle	[Etat XXVII] <u>3 857 151</u>
<u>7 338 733</u>	Solde au 31 décembre 1989 a/	<u>12 633 717</u>
<u>17 773 413</u>		<u>22 984 623</u>

Note : Les contributions dues par des gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs se montent à 2 006 646 dollars (618 429 dollars pour 1988). La note 28 donne la répartition de ce montant par année.

a/ Evolution de la situation financière :

	<u>Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts</u>	<u>Fonds d'affectation ponctuelle</u>	<u>Total</u>
Solde au 1er janvier 1989	6 088 378	1 250 355	7 338 733
Excédent des dépenses sur les recettes	<u>1 788 188</u>	<u>2 606 796</u>	<u>4 394 984</u>
Virement à la réserve opérationnelle	7 876 566 <u>900 000</u>	3 857 151 <u>-</u>	11 733 717 <u>900 000</u>
Solde au 31 décembre 1989	<u>8 776 566</u>	<u>3 857 151</u>	<u>12 633 717</u>

Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Allocations inutilisées :		
Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	8 715 679	9 011 343
Fonds d'affectation ponctuelle	1 065 194	4 753 066
Fonds inutilisés - fonds d'affectation ponctuelle	185 161	-
Excédent des allocations sur les ressources :		
Ressources générales et contributions au titre de la participation aux coûts	(2 627 301)	(234 777)
Fonds d'affectation ponctuelle	<u>-</u>	<u>(895 915)</u>
	<u>7 338 733</u>	<u>12 633 717</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XV

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Compte de l'énergie du PNUD

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
-	Contributions volontaires des gouvernements	660
4 163 252	Contributions au titre de la participation aux coûts	3 246 862
450 403	Revenu des placements	639 295
(8 297)	Recettes (dépendances) accessoires (montant net)	1 077
<u>4 605 358</u>		<u>3 887 894</u>
A déduire : Dépenses		
4 604 984	Dépenses relatives aux projets	3 721 928
73 320	Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	12 653
100 256	Dépenses d'administration et d'appui aux programmes	7 161
<u>4 778 560</u>		<u>3 741 742</u>
-	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	(79 860)
(6 460)	Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	-
<u>4 772 100</u>		<u>3 661 882</u>
(166 742)	Excédent des recettes sur les dépenses (1988 : excédent des dépenses sur les recettes)	<u>226 012</u>
ACTIF		
6 003	Encaisse	2 216
3 917 000	Monnaies convertibles	8 750 000
5 186	Placements	5 186
238 962	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution des projets	36 598
2 500 011	Fonds d'exploitation fournis à d'autres agents d'exécution	-
16 903	Sommes dues par le PNUD	151 102
<u>6 684 065</u>	Intérêts échus	<u>8 945 102</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
450	Sommes à payer	700
8 609	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	8 609
7 913	Fonds d'exploitation dus aux autres agents d'exécution	2 192 528
1 099 257	Engagements non réglés des agents d'exécution	812 765
-	Sommes dues au PNUD	136 652
<u>1 116 229</u>		<u>3 151 254</u>
5 734 578	Ressources non utilisées	5 567 836
(166 742)	Solde au 1er janvier 1989	-
5 567 836	Excédent des recettes sur les dépenses (1988 : excédent des dépenses sur les recettes)	226 012
<u>6 684 065</u>	Solde au 31 décembre 1989 g/	<u>5 793 848</u>
		<u>8 945 102</u>

(Voir notes page suivante)

(Notes de l'état XV)

Note : Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs s'élève à 409 227 dollars (1 126 371 dollars en 1988). On trouvera à la note 28 une ventilation de cette somme.

a/ Ce solde se décompose comme suit :	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Allocations inutilisées	3 815 383	1 466 777
Fonds inutilisés	<u>1 752 453</u>	<u>4 327 071</u>
	<u>5 567 836</u>	<u>5 793 848</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XVI

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Programme initial de lutte contre les invalidités évitables

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
<u>48 981</u>	Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contribuants (Tableau 14)	<u>67 581</u>
<u>69 919</u>	<u>A déduire</u> : Dépenses Dépenses relatives aux projets	<u>60 889</u>
<u>(20 938)</u>	Excédent des recettes sur les dépenses (1988 : Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>6 692</u>
ACTIF		
<u>13 234</u>	Sommes dues par le PNUD	<u>23 488</u>
<u>13 234</u>		<u>23 488</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
<u>11 796</u>	Engagements non réglés des agents d'exécution	<u>15 358</u>
<u>11 796</u>		<u>15 358</u>
<u>22 376</u>	<i>Ressources non utilisées</i> Solde au 1er janvier 1989	<u>1 438</u>
<u>(20 938)</u>	Excédent des recettes sur les dépenses (1988 : Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>6 692</u>
<u>1 438</u>	Solde au 31 décembre 1989 a/	<u>8 130</u>
<u>13 234</u>		<u>23 488</u>

a/ Ce solde se décompose comme suit :	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Allocations inutilisées	2 852	12 780
Excédent des allocations sur les ressources	<u>(1 414)</u>	<u>(4 650)</u>
	<u>1 438</u>	<u>8 130</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XVII

PNUD : FONDS D'AFFECTION SPECIALE GERES PAR LE PNUD
Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur
Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de
spécialistes des pays en développement
Etat des fonds au 31 décembre 1989
 (En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
3 029 666	Contributions volontaires des gouvernements (Tableau 14)	2 914 431
31 189	Revenu des placements	44 718
17 006	Recettes accessoires (montant net)	52 505
<u>3 077 861</u>		<u>3 011 654</u>
A déduire : Dépenses		
2 432 479	Dépenses relatives aux projets	2 599 999
	Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :	
321 743	Aux agents d'exécution	328 571
95 000	Au PNUD	150 000
<u>2 849 222</u>		<u>3 078 570</u>
	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	-
(223)		
<u>2 848 999</u>		<u>3 078 570</u>
228 862	Excédent des dépenses sur les recettes (1988 : Excédent des recettes sur les dépenses)	(66 916)
<u>228 862</u>		<u>(66 916)</u>
ACTIF		
489 666	Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution	783 361
3 448 507	Sommes dues par le PNUD	3 102 662
<u>3 938 173</u>		<u>3 886 023</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
200	Sommes à payer	-
717 311	Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution	580 506
731 451	Engagements non réglés des agents d'exécution	883 222
<u>1 448 962</u>		<u>1 463 728</u>
2 260 349	Ressources non utilisées	
	Solde au 1er janvier 1989	2 489 211
	Excédent des dépenses sur les recettes (1988 : Excédent des recettes sur les dépenses)	(66 916)
228 862		
<u>2 489 211</u>	Solde au 31 décembre 1989 g/	<u>2 422 295</u>
<u>3 938 173</u>		<u>3 886 023</u>

g/ Ce solde se décompose comme suit :	1988	1989
Allocations inutilisées	765 392	1 692 274
Fonds inutilisés	1 723 819	730 021
	<u>2 489 211</u>	<u>2 422 295</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XVIII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Contribution spéciale des Pays-Bas en faveur des pays les moins avancés

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
<u>190 428</u>	Revenu des placements	<u>192 401</u>
598 747	<u>A déduire</u> : Dépenses	
	Dépenses relatives aux projets	21 849
77 838	Remboursement aux agents d'exécution	
	des dépenses d'appui aux programmes	<u>2 842</u>
<u>676 585</u>		<u>24 691</u>
	Excédent des recettes sur les dépenses	
<u>(486 157)</u>	(1988 : Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>(167 710)</u>
ACTIF		
<u>2 747 054</u>	Sommes dues par le PNUD	<u>2 688 193</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
<u>241 483</u>	Engagements non réglés des agents d'exécution	<u>14 912</u>
	Ressources non utilisées	
2 991 728	Solde au 1er janvier 1989	2 505 571
(486 157)	Excédent des recettes sur les dépenses	
	(1988 : Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>167 710</u>
<u>2 505 571</u>	Solde au 31 décembre 1989 a/	<u>2 673 281</u>
<u>2 747 054</u>		<u>2 688 193</u>

a/ Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Allocations inutilisées	1 694 857	1 771 166
Fonds inutilisés	<u>810 714</u>	<u>902 115</u>
	<u>2 505 571</u>	<u>2 673 281</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XIX

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
	Contributions des gouvernements au titre de la participation aux coûts (Tableau 15)	150 000
-	Revenu des placements	433 088
(647 626)	Recettes (dépendances) accessoires	6 711
(2 149)		589 799
645 477		
	<u>A déduire</u> : Dépenses	
	Dépenses relatives aux projets	1 429 524
3 432 088		
(2 786 611)	Excédent des dépenses sur les recettes	(839 725)
<u>(2 786 611)</u>		<u>(839 725)</u>
ACTIF		
	Encaisse	
8 190	Monnaies convertibles	1 576
6 236 000	Placements (Tableau 18)	3 350 000
	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution des projets	1 975 959
1 949 715	Fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution	139 921
396 071	Intérêts échus	13 557
53 493		5 481 013
8 643 469		<u>5 481 013</u>
<u>8 643 469</u>		<u>5 481 013</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
	Fonds d'exploitation dus aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	86 299
-	Fonds d'exploitation dus aux autres agents d'exécution	3 407
-	Engagements non réglés des agents d'exécution	169 943
340 259	Sommes dues au PNUD	167 673
2 409 794		427 322
2 750 053		<u>427 322</u>
<u>2 750 053</u>		<u>427 322</u>
	Ressources non utilisées	
8 680 027	Solde au 1er janvier 1989	5 893 416
(2 786 611)	Excédent des dépenses sur les recettes	(839 725)
5 893 416	Solde au 31 décembre 1989 a/	5 053 691
8 643 469		5 481 013
<u>8 643 469</u>		<u>5 481 013</u>

Note : Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour les exercices antérieurs s'élève à 30 000 dollars (30 000 dollars en 1988). On trouvera à la note 28 une ventilation de cette somme.

a/ Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Allocations inutilisées	4 611 779	3 971 758
Fonds inutilisés	1 281 637	1 081 933
	<u>5 893 416</u>	<u>5 053 691</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XX

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique
entre pays en développement

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
545 430	Revenu des placements	710 209
-	Recettes (dépendances) accessoires	(40)
<u>545 430</u>		<u>710 169</u>
558 429	<u>A déduire</u> : Dépenses	
	Dépenses relatives aux projets	308 854
(12 999)	Excédent des recettes sur les dépenses (1988 : Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>401 315</u>
ACTIF		
	Encaisse	
9 502	Monnaies convertibles	4 961
7 512 000	Placements (Tableau 18)	6 504 359
	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	99 080
51 380	Fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution	72 583
-	Sommes dues par le PNUD	226
72 542	Intérêts échus	135 433
<u>7 645 424</u>		<u>6 816 642</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
1 171 692	Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution	-
11 871	Engagements non réglés des agents d'exécution	-
46 534	Sommes dues au PNUD	-
<u>1 230 097</u>		<u>-</u>
6 428 326	Ressources non utilisées Solde au 1er janvier 1989	6 415 327
(12 999)	Excédent des recettes sur les dépenses (1988 : Excédent des dépenses sur les recettes)	401 315
<u>6 415 327</u>	Solde au 31 décembre 1989 a/	<u>6 816 642</u>
<u>7 645 424</u>		<u>6 816 642</u>

a/ Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Allocations inutilisées	552 238	483 595
Fonds inutilisés	<u>5 863 089</u>	<u>6 333 047</u>
	<u>6 415 327</u>	<u>6 816 642</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

STAT XXI

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance aux projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés en Afrique

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
(8 073)	Contributions volontaires des gouvernements <u>g/</u>	(Tableau 14) 1 076 923
538 470	Revenu des placements	462 520
-	Recettes accessoires	841
<u>530 397</u>		<u>1 540 284</u>
A déduire : Dépenses		
1 527 265	Dépenses relatives aux projets	966 098
146 460	Remboursements des dépenses d'appui aux programmes :	
171 422	aux agents d'exécution	49 671
	au PNUD	102 378
<u>1 845 147</u>		<u>1 118 147</u>
50 000	Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	34 972
6 500	Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	4 546
<u>1 901 647</u>		<u>1 157 665</u>
(1 371 250)	Excédent des recettes sur les dépenses (1988 : Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>382 619</u>
ACTIF		
6 625 642	Placements	(Tableau 18) 4 185 387
213 214	Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exploitation des projets	232 292
113 925	Fonds d'exploitation fournis aux autres agents d'exécution	360 412
83 783	Intérêts échus	66 872
-	Sommes dues par le PNUD	531 989
<u>7 036 564</u>		<u>5 376 952</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
-	Sommes à payer	26 773
9 287	Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution	-
1 120 786	Engagements non réglés des agents d'exécution	95 157
1 034 088	Sommes dues au PNUD	-
<u>2 164 161</u>		<u>121 930</u>
6 243 653	Ressources non utilisées Solde au 1er janvier 1989	4 872 403
(1 371 250)	Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	382 619
<u>4 872 403</u>	Solde au 31 décembre 1989 <u>g/</u>	<u>5 255 022</u>
<u>7 036 564</u>		<u>5 376 952</u>

Note : Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour les exercices antérieurs s'élève à 5 093 dollars (5 624 dollars en 1988). On trouvera à la note 28 une ventilation de cette somme.

g/ Ce solde se décompose comme suit :

	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Allocations inutilisées	1 867 160	2 192 244
Fonds inutilisés	3 005 243	3 062 778
	<u>4 872 403</u>	<u>5 255 022</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXII

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988		1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE		
963	Dons	-
11 008	Revenu des placements - Fonds d'affectation ponctuelle	148 829
11 971		148 829
A déduire : Dépenses		
1 572 820	Dépenses relatives aux projets - Fonds d'affectation ponctuelle	717 903
173 012	Remboursement de dépenses d'appui aux programmes - Fonds d'affectation ponctuelle	78 970
1 745 832		796 873
(1 733 861)	Excédent des dépenses sur les recettes	(648 044)
ACTIF		
2 125 266	Sommes dues par le PNUD	1 120 762
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
13 517	Sommes à payer	-
400 308	Engagements non réglés des agents d'exécution	57 365
413 825		57 365
Ressources non utilisées		
44 307	Ressources générales	44 307
1 666 647	Fonds d'affectation ponctuelle (Etat XXVII)	1 018 603
487	Activités extrabudgétaires (Note 27)	487
1 711 441	Solde au 31 décembre 1989 a/	1 063 397
2 125 266		1 120 762

Note : Le montant total des contributions dues par les gouvernements au titre des activités extrabudgétaires pour les exercices antérieurs s'élève à 1 022 000 dollars (1988 : 1 022 000 dollars). On trouvera à la note 28 une ventilation de cette somme.

a/ Evolution de la situation financière :

	Ressources générales	Fonds d'affectation ponctuelle	Activités extrabudgétaires	Total
Solde au 1er janvier 1989	44 307	1 666 647	487	1 711 441
Excédent des dépenses sur les recettes	-	(648 044)	-	(648 044)
Solde au 31 décembre 1989	44 307	1 018 603	487	1 063 397

Ce solde se décompose comme suit :

	1988	1989
Allocations inutilisées - Fonds d'affectation ponctuelle	1 230 016	-
Fonds inutilisés :		
Ressources générales	44 307	44 307
Fonds d'affectation ponctuelle	436 631	1 018 603
Activités extrabudgétaires	487	487
	1 711 441	1 063 397

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

FNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'AdministrateurContribution de la Norvège au Centre angolais de formation pétrolière à SumbeEtat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

1988	1989
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE	
- Revenu des placements	27 488
-	27 488
A déduire : Dépenses	
- Dépenses relatives aux projets	-
- Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	-
-	-
- Excédent des recettes sur les dépenses	27 488
ACTIF	
<u>393 040</u> Sommes dues par le PNUD	<u>420 528</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES	
- Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution	-
- Ressources non utilisées	-
<u>393 040</u> Solde au 1er janvier 1989	<u>393 040</u>
- Excédent des recettes sur les dépenses	27 488
<u>393 040</u> Solde au 31 décembre 1989 <u>a/</u>	<u>420 528</u>
<u>393 040</u>	<u>420 528</u>

<u>a/ Ce solde se décompose comme suit :</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Allocations inutilisées	50 001	50 001
Fonds inutilisés	343 039	370 527
	<u>393 040</u>	<u>420 528</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXIV

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur pour l'assistance aux projets de la Banque mondiale

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	Fonds d'affec- tation spéciale pour l'assis- tance technique en Jamaïque	Fonds d'affec- tation spéciale pour l'assis- tance technique au Panama	Fonds d'affec- tation spéciale pour l'assis- tance technique en Zambie
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Revenu des placements	-	78 999	-
A déduire : Dépenses			
Dépenses relatives aux projets	-	(4 283)	-
Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	-	(343)	-
	-	(4 626)	-
Excédent des recettes sur les dépenses	-	83 625	-
ACTIF			
Sommes dues par le PNUD	34 651	338 591	115
RESSOURCES NON UTILISEES			
Ressources non utilisées			
Solde au 1er janvier 1989	44 879	254 966	115
Montant viré au PNUD	(10 228)	-	-
Excédent des recettes sur les dépenses	-	83 625	-
Solde au 31 décembre 1989 <i>a/</i>	34 651	338 591	115
	34 651	338 591	115

a/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	44 879	321 956	115
Fonds inutilisés	-	16 635	-
Excédent des allocations sur les ressources	(10 228)	-	-
	34 651	338 591	115

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Autres fonds d'affectation spéciale constitués par l'AdministrateurEtat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

		Fonds d'affectation spéciale du Bureau australien d'aide au développement et du PNUD	Fonds d'affectation spéciale ACDI/ PNUD pour le programme de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages a/ (Bangladesh)
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Contributions volontaires des gouvernements	(Tableau 14)	310 242	414 756
Revenu des placements		27 526	-
		<u>337 768</u>	<u>414 756</u>
A déduire : Dépenses			
Dépenses relatives aux projets		371 963	307 473
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes : Aux agents d'exécution Au PNUD		48 356	39 972
		-	3 075
		<u>420 319</u>	<u>350 520</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)		<u>(82 551)</u>	<u>64 236</u>
ACTIF			
Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements pour l'exécution de projets		48 330	-
Fonds d'exploitation fournis à d'autres agents d'exécution		172 925	35 041
Sommes dues par le PNUD		404 675	208 370
		<u>625 930</u>	<u>243 411</u>

ETAT XXV (suite)

	Fonds d'affectation spéciale du Bureau australien d'aide au développement et du PNUD	Fonds d'affectation spéciale ACDI/ PNUD pour le programme de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages a/ (Bangladesh)
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES		
Sommes à payer	-	2 344
Fonds d'exploitation à fournir aux agents d'exécution	147 397	-
Engagements non réglés des agents d'exécution	6 212	221 733
	<u>153 609</u>	<u>224 077</u>
Ressources non utilisées		
Solde au 1er janvier 1989	554 872	(44 902)
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	(82 551)	64 236
Solde au 31 décembre 1989 b/	<u>472 321</u>	<u>19 334</u>
	<u>625 930</u>	<u>243 411</u>

a/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour des exercices antérieurs s'élève à 878 347 dollars (1 260 504 dollars en 1988). On trouvera à la note 28 une analyse de cette somme.

b/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	470 027	766 346
Fonds inutilisés	2 294	-
Excédent des allocations sur les ressources	-	(747 012) c/
	<u>472 321</u>	<u>19 334</u>

c/ L'excédent des allocations sur les ressources est dû au fait que les allocations ont été effectuées sur la base des contributions à recevoir au titre d'exercices antérieurs.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

	Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour le Service de promotion et de dévelop- pement des investissements des Caraïbes	Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour le programme pakistanaï de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages d/	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les paiements des usagers du Service de promotion et de dévelop- pement des investissements des Caraïbes	
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	-	355 837	213 672
Revenu des placements		4 485	768	-
		<u>4 485</u>	<u>356 605</u>	<u>213 672</u>
A déduire : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets		-	237 396	-
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :		-	30 861	-
Aux agents d'exécution Au PNUD		-	2 374	-
		-	<u>270 631</u>	-
Excédent des recettes sur les dépenses		<u>4 485</u>	<u>85 974</u>	<u>213 672</u>
ACTIF				
Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution		-	144 492	-
Sommes dues par le PNUD		25 149	73 657	213 672
		<u>25 149</u>	<u>218 149</u>	<u>213 672</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Sommes à payer		-	1 309	-
Engagements non réglés des agents d'exécution		-	71 463	-
		-	<u>72 772</u>	-
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1989		20 664	59 403	-
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)		4 485	85 974	213 672
Solde au 31 décembre 1989 g/		<u>25 149</u>	<u>145 377</u>	<u>213 672</u>
		<u>25 149</u>	<u>218 149</u>	<u>213 672</u>

d/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour les exercices antérieurs s'élève à 225 473 dollars (581 310 dollars en 1988). On trouvera à la note 28 une analyse de cette somme.

g/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	20 664	354 664	81 522
Fonds inutilisés	4 485	-	132 150
Excédent des allocations sur les ressources	-	(209 287) f/	-
	<u>25 149</u>	<u>145 377</u>	<u>213 672</u>

f/ L'excédent des allocations sur les ressources est dû au fait que les allocations pour des exercices ultérieurs ont été effectuées sur la base des contributions dues pour l'exercice antérieur.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour une action touchant certains problèmes de développement	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux programmes du Ministère de la planifi- cation du Costa Rica g/	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance au Fonds de coopération technique entre le Pérou et l'Argentine pour la gestion de l'aide alimentaire
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14) 900 000	-	-
Revenu des placements	-	34 384	26 809
Recettes (dépendances) accessoires	-	-	(13 578)
	<u>900 000</u>	<u>34 384</u>	<u>13 231</u>
A déduire : Dépenses			
Dépenses relatives aux projets	474 513	187 044	161 770
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes ; Aux agents d'exécution Au PNUD	23 726 -	- 2 712	- -
	<u>498 239</u>	<u>189 756</u>	<u>161 770</u>
Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs	-	-	56 499
	<u>498 239</u>	<u>189 756</u>	<u>218 269</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>401 761</u>	<u>(155 372)</u>	<u>(205 038)</u>
ACTIF			
Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements au titre de l'exécution des projets	-	194 285	37 897
Sommes dues par le PNUD	510 911	255 886	87 858
	<u>510 911</u>	<u>450 171</u>	<u>125 755</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES			
Engagements non réglés	27 791	-	-
Ressources non utilisées			
Solde au 1er janvier 1989	81 359	605 543	330 793
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	401 761	(155 372)	(205 038)
Solde au 31 décembre 1989 h/	<u>483 120</u>	<u>450 171</u>	<u>125 755</u>
	<u>510 911</u>	<u>450 171</u>	<u>125 755</u>

(Voir notes page suivante)

(Notes de l'état XXV)

g/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour les exercices antérieurs s'élève à 308 593 dollars.

h/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	482 939	639 084	87 213
Fonds inutilisés	181	-	38 542
Excédent des allocations sur les ressources	-	(188 913) ^{i/}	-
	<u>483 120</u>	<u>450 171</u>	<u>125 755</u>

i/ L'excédent des allocations sur les ressources est dû au fait que les allocations pour des exercices ultérieurs ont été effectuées sur la base des contributions dues pour des exercices antérieurs.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

	Fonds d'affectation spéciale PNUD/ Live Aid Foundation	Fonds d'affectation spéciale PNUD/ Artistes unis pour l'Afrique	Fonds d'affectation spéciale du Gouvernement français pour le programme PNUD/Banque mondiale d'éva- luation du secteur de l'énergie
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contribuants (Tableau 14)	-	-	443 787
Revenu des placements	2 202	19 969	22 582
Recettes accessoires	-	689	-
	<u>2 202</u>	<u>20 658</u>	<u>466 369</u>
A déduire : Dépenses			
Dépenses relatives aux projets	-	(1 374)	131 680
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :			
Aux agents d'exécution	-	-	11 851
Au PNUD	-	(14)	2 424
	<u>-</u>	<u>(1 388)</u>	<u>145 955</u>
Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	-	-	(10 460)
Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)	-	-	(941)
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>134 554</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>2 202</u>	<u>22 046</u>	<u>331 815</u>
ACTIF			
Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution	-	89 862	-
Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance	-	122	-
Sommes dues par le PNUD	34 588	219 667	1 051 978
	<u>34 588</u>	<u>309 651</u>	<u>1 051 978</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES			
Sommes à payer	-	-	1 724
Fonds d'exploitation à fournir aux agents d'exécution	-	-	390 940
Engagements non réglés des agents d'exécution	-	-	21 575
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>414 239</u>
Ressources non utilisées			
Solde au 1er janvier 1989	32 386	287 605	305 924
Excédent des recettes sur les dépenses	2 202	22 046	331 815
	<u>34 588</u>	<u>309 651</u>	<u>637 739</u>
Solde au 31 décembre 1989 1/	<u>34 588</u>	<u>309 651</u>	<u>1 051 978</u>

(Voir notes page suivante)

(Notes de l'état XXV)

1/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	34 588	4 119	131 926
Fonds inutilisés	-	305 532	505 813
	<u>34 588</u>	<u>309 651</u>	<u>637 739</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

	Plan-cadre de Nicosie : phase d'exécution	Fonds d'affectation spéciale Finlande/PNUD pour la construction d'une école agro-vétéri- naire à Rushashi k/	Fonds d'affectation spéciale pour l'aide d'urgence à la République populaire du Mozambique 1/
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contribuants	(Tableau 14)	-	1 655 251
Contributions au titre de la participation aux coûts	(Tableau 15)	-	500 000
Revenu des placements		8 504	43 102
		<u>8 504</u>	<u>558 740</u>
A déduire : Dépenses			
Dépenses relatives aux projets	14 424	21 112	940 508
Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes	577	1 267	10 092
	<u>15 001</u>	<u>22 379</u>	<u>950 600</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>(6 497)</u>	<u>1 769 704</u>	<u>(391 860)</u>
ACTIF			
Sommes dues par le PNUD	<u>115 509</u>	<u>3 724 840</u>	<u>532 951</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES			
Ressources non utilisées			
Solde au 1er janvier 1989	122 006	1 955 136	924 811
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>(6 497)</u>	<u>1 769 704</u>	<u>(391 860)</u>
Solde au 31 décembre 1989 <u>m/</u>	<u>115 509</u>	<u>3 724 840</u>	<u>532 951</u>
	<u>115 509</u>	<u>3 724 840</u>	<u>532 951</u>

k/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour l'exercice antérieur s'élève à 340 767 dollars.

l/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour l'exercice en cours s'élève à 105 075 dollars.

m/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	94 890	3 900 650	520 722
Fonds inutilisés	20 619	-	12 229
Excédent des allocations sur les ressources	-	(175 810) <u>n/</u>	-
	<u>115 509</u>	<u>3 724 840</u>	<u>532 951</u>

n/ L'excédent des allocations sur les ressources est dû au fait que les allocations pour des exercices ultérieurs ont été effectuées sur la base des contributions à recevoir au titre d'exercices antérieurs.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

	Fonds d'affectation spéciale de la Finlande pour les activités d'analyse et de programma- tion nationales de la coopéra- tion technique	Fonds d'affectation spéciale ACDI/ PNUD pour le Service de promotion et de dévelop- pement des investisse- ments de l'Afrique o/	Fonds d'affectation spéciale ACDI/ PNUD pour appuyer le projet intitulé "Développement des ressources en eaux souterraines au Mali"	
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	-	427 350	33 333
Revenu des placements	152 354	-	-	706
Recettes accessoires	-	2	-	-
	<u>152 354</u>	<u>427 352</u>	<u>34 039</u>	
A déduire : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets	114 286	167 729	34 644	
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :				
Aux agents d'exécution	12 571	18 450	4 504	
Au PNUD	3 431	5 032	346	
	<u>130 288</u>	<u>191 211</u>	<u>39 494</u>	
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>22 066</u>	<u>236 141</u>	<u>(5 455)</u>	
ACTIF				
Sommes dues par le PNUD	<u>2 259 223</u>	<u>81 179</u>	<u>177 947</u>	
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Sommes à payer	-	5 032	3	
Fonds d'exploitation à fournir aux agents d'exécution	-	44 733	174 240	
Engagements non réglés des agents d'exécution	36 430	5 984	-	
	<u>36 430</u>	<u>55 749</u>	<u>174 243</u>	
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1989	2 200 727	(210 711)	9 159	
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	22 066	236 141	(5 455)	
Solde au 31 décembre 1989 p/	<u>2 222 793</u>	<u>25 430</u>	<u>3 704</u>	
	<u>2 259 223</u>	<u>81 179</u>	<u>177 947</u>	

g/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour les exercices antérieurs s'élève à 3 685 dollars (420 168 dollars en 1988). On trouvera à la note 28 une analyse de cette somme.

p/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	1 310 841	10 180	-
Fonds inutilisés	911 952	15 250	3 704
	<u>2 222 793</u>	<u>25 430</u>	<u>3 704</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

		Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas pour le Programme d'action spécial pour l'administra- tion et la gestion g/	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la participation de fonction- naires de pays en développement aux travaux du Groupe de travail du Comité plénier	Fonds d'affectation spéciale pour les programmes d'assistance économique spéciale
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contribuants	(Tableau 14)	1 899 427	-	196
Revenu des placements		111 908	1 989	19 621
		<u>2 011 335</u>	<u>1 989</u>	<u>19 817</u>
A déduire : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets		761 710	12 402	18 246
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :				
Aux agents d'exécution		94 393	-	-
Au PNUD		12 247	620	50
		<u>868 350</u>	<u>13 022</u>	<u>18 296</u>
Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montant net)		-	-	89 158
		<u>868 350</u>	<u>13 022</u>	<u>107 454</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)		<u>1 142 985</u>	<u>(11 033)</u>	<u>(87 637)</u>
ACTIF				
Sommes dues par le PNUD		<u>4 582 931</u>	<u>29 578</u>	<u>194 465</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Sommes à payer		-	4 000	-
Fonds d'exploitation à fournir aux agents d'exécution		515 000	-	-
Engagements non réglés des agents d'exécution		288 256	-	-
		<u>803 256</u>	<u>4 000</u>	<u>-</u>
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1989		2 636 690	36 611	282 102
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)		1 142 985	(11 033)	(87 637)
Solde au 31 décembre 1989 £/		<u>3 779 675</u>	<u>25 578</u>	<u>194 465</u>
		<u>4 582 931</u>	<u>29 578</u>	<u>194 465</u>

g/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour l'exercice en cours s'élève à 1 407 920 dollars.

£/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	3 770 883	-	22 255
Fonds inutilisés	8 792	25 578	172 210
	<u>3 779 675</u>	<u>25 578</u>	<u>194 465</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la réception des paiements d'utilisateurs du Service de promotion et de développement des investissements de l'Afrique	Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD destiné à appuyer le projet intitulé "Recensement général de la population et de l'habitat" au Sénégal	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'initiative "Maternité sans risque"
--	--	---	--

RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE

Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	62 822	324 437	-
Revenu des placements		-	31 316	5 864
Recettes (dépendes) accessoires		-	(850)	-
		<u>62 822</u>	<u>354 903</u>	<u>5 864</u>
A déduire : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets		-	353 776	-
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes : au PNUD		-	3 537	-
		-	357 313	-
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)		<u>62 822</u>	<u>(2 410)</u>	<u>5 864</u>

ACTIF

Fonds d'exploitation fournis aux gouvernements aux fins de l'exécution de projets		-	-	73 000
Sommes dues par le PNUD		84 274	730 121	16 710
		<u>84 274</u>	<u>730 121</u>	<u>89 710</u>

PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES

Sommes à payer		-	3 537	-
Fonds d'exploitation à fournir aux gouvernements aux fins de l'exécution des projets		-	339 742	-
		-	343 279	-
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1989		21 452	389 252	83 846
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)		62 822	(2 410)	5 864
Solde au 31 décembre 1989 g/		<u>84 274</u>	<u>386 842</u>	<u>89 710</u>
		<u>84 274</u>	<u>730 121</u>	<u>89 710</u>

g/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées		-	156 454	73 000
Fonds inutilisés		84 274	230 388	16 710
		<u>84 274</u>	<u>386 842</u>	<u>89 710</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

		Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Réseau Afrique An 2000	Fonds d'affectation spéciale du PNUD destiné à appuyer le Comité directeur et le secrétariat du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990	Projet relatif aux services de formation et de gestion en Afrique
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	5 308 037	400 175	1 413 353
Revenu des placements		17 190	14 458	6 585
		<u>5 325 227</u>	<u>414 633</u>	<u>1 419 938</u>
A déduire : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets		572 014	204 748	-
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes : Aux agents d'exécution Au PNUD		62 922 17 160	12 285 -	- -
		<u>652 096</u>	<u>217 033</u>	<u>-</u>
Excédent des recettes sur les dépenses		<u>4 673 131</u>	<u>197 600</u>	<u>1 419 938</u>
ACTIF				
Sommes à recevoir et charges comptabilisées d'avance		15 361	-	-
Sommes dues par le PNUD		5 006 875	309 661	2 182 758
		<u>5 022 236</u>	<u>309 661</u>	<u>2 182 758</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Engagements non réglés des agents d'exécution		111 422	9 300	-
		<u>111 422</u>	<u>9 300</u>	<u>-</u>
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1989		237 683	102 761	762 820
Excédent des recettes sur les dépenses		4 673 131	197 600	1 419 938
Solde au 31 décembre 1989 $\frac{1}{2}$		<u>4 910 814</u>	<u>300 361</u>	<u>2 182 758</u>
		<u>5 022 236</u>	<u>309 661</u>	<u>2 182 758</u>
$\frac{1}{2}$ Ce solde se décompose comme suit :				
Allocations inutilisées		862 603	207 686	8 901 300
Fonds inutilisés		4 048 211	92 675	-
Excédent des allocations sur les ressources		-	-	(6 718 542)
		<u>4 910 814</u>	<u>300 361</u>	<u>2 182 758</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les opérations d'urgence en Afghanistan	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'utilisation du reliquat des ressources du Bureau spécial de secours des Nations Unies au Bangladesh (BSNUB)	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'aide d'urgence à la République populaire du Bangladesh
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14) 3 437 640	-	-
Revenu des placements	32 593	41 609	13 352
	<u>3 470 233</u>	<u>41 609</u>	<u>13 352</u>
A déduire : Dépenses			
Dépenses relatives aux projets	3 379 059	2 717 911	-
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes :			
Aux agents d'exécution	335 931	119 525	-
Au PNUD	69 556	-	-
	<u>3 784 546</u>	<u>2 837 436</u>	<u>-</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>(314 313)</u>	<u>(2 795 827)</u>	<u>13 352</u>
ACTIF			
Sommes dues par le PNUD	<u>3 676 326</u>	<u>4 135 966</u>	<u>2 066 988</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES			
Engagements non réglés des agents d'exécution	932 452	127 529	-
Fonds d'exploitation à fournir aux agents d'exécution	-	404 264	-
	<u>932 452</u>	<u>531 793</u>	<u>-</u>
Ressources non utilisées			
Solde au 1er janvier 1989	3 058 187	6 400 000	2 053 636
Excédent des recettes sur les dépenses (Excédent des dépenses sur les recettes)	<u>(314 313)</u>	<u>(2 795 827)</u>	<u>13 352</u>
Solde au 31 décembre 1989 <u>y/</u>	<u>2 743 874</u>	<u>3 604 173</u>	<u>2 066 988</u>
	<u>3 676 326</u>	<u>4 135 966</u>	<u>2 066 988</u>

y/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	10 026 783	1 214 564	-
Fonds inutilisés	-	2 389 609	2 066 988
Excédent des allocations sur les ressources	<u>(7 282 999)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>2 743 874</u>	<u>3 604 173</u>	<u>2 066 988</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXV (suite)

	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'aide au peuple palestinien	Elaboration d'un programme international de recherche sur l'exploit- ation des forêts tropicales	Coordination de la recherche agricole internationale	
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	-	23 000	-
Revenu des placements		62 848	2 255	975
		<u>62 848</u>	<u>2 255</u>	<u>975</u>
Excédent des recettes sur les dépenses		<u>62 848</u>	<u>2 255</u>	<u>975</u>
ACTIF				
Sommae dues par le PNUD		<u>1 484 183</u>	<u>125 255</u>	<u>50 975</u>
RESSOURCES NON UTILISEES				
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1989		1 421 335	100 000	50 000
Excédent des recettes sur les dépenses		62 848	25 255	975
Solde au 31 décembre 1989 y/		<u>1 484 183</u>	<u>125 255</u>	<u>50 975</u>
		<u>1 484 183</u>	<u>125 255</u>	<u>50 975</u>

y/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	-	175 931	100 000
Fonds inutilisés	1 484 183	-	-
Excédent des allocations sur les ressources	-	(50 676)	(49 025)
	<u>1 484 183</u>	<u>125 255</u>	<u>50 975</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXV (suite)

		Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la mobilisation sociale au service du développement	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance humanitaire d'urgence à l'Angola	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la Namibie
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contributeurs	(Tableau 14)	80 000	224 719	1 733 682
A déduire : Dépenses				
Dépenses relatives aux projets		44 136	-	-
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes ; Aux agents d'exécution		4 855	-	-
		48 991	-	-
Excédent des recettes sur les dépenses		31 009	224 719	1 733 682
ACTIF				
Sommes dues par le PNUD		31 009	224 719	1 733 682
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1989		-	-	-
Excédent des recettes sur les dépenses		31 009	224 719	1 733 682
Solde au 31 décembre 1989 w/		31 009	224 719	1 733 682
		31 009	224 719	1 733 682
w/ Ce solde se décompose comme suit :				
Allocations inutilisées		30 009	-	-
Fonds inutilisés		1 000	224 719	1 733 682
		31 009	224 719	1 733 682

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

		Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le projet régional "Patrimoine culturel et développement"	Fonds d'affectation spéciale PNUD/Norvège pour le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la protection de la couche d'ozone
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE				
Contributions volontaires des gouvernements et d'autres contribuants	(Tableau 14)	101 500	365 497	314 118
Excédent des recettes sur les dépenses		<u>101 500</u>	<u>365 497</u>	<u>314 118</u>
ACTIF				
Sommes dues par le PNUD		<u>101 500</u>	<u>365 497</u>	<u>314 118</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES				
Ressources non utilisées				
Solde au 1er janvier 1989		-	-	-
Excédent des recettes sur les dépenses		101 500	365 497	314 118
Solde au 31 décembre 1989 x/		<u>101 500</u>	<u>365 497</u>	<u>314 118</u>
		<u>101 500</u>	<u>365 497</u>	<u>314 118</u>

x/ Ce solde se décompose comme suit :

Allocations inutilisées	300 000	-	-
Fonds inutilisés	-	365 497	314 118
Excédent des allocations sur les ressources	(198 500)	-	-
	<u>101 500</u>	<u>365 497</u>	<u>314 118</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXVI

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Autres fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

Etat des fonds au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le programme opérationnel au Lesotho s/	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au Swaziland	Programme d'étude des questions de développement (PNUD) b/
RECETTES ET DEPENSES POUR L'EXERCICE			
Contributions volontaires des gouvernements	(Tableau 14)	-	30 000
Revenu des placements		21 948	23 303
Recettes accessoires		15 225	-
		<u>37 173</u>	<u>53 303</u>
A déduire : Dépenses			
Dépenses relatives aux projets		27 869	(18 142)
Remboursement aux agents d'exécution des dépenses d'appui aux programmes		3 623	-
		<u>31 492</u>	<u>(18 142)</u>
Excédent des recettes sur les dépenses		<u>5 681</u>	<u>71 445</u>
ACTIF			
Placements	(Tableau 18)	272 811	-
Fonds d'exploitation fournis aux agents d'exécution		165 642	-
Sommes dues par le PNUD		-	394 623
Sommes en monnaies non convertibles en attente d'un crédit du PNUD en dollars des Etats-Unis		-	50 000
		<u>438 453</u>	<u>444 623</u>
PASSIF ET RESSOURCES NON UTILISEES			
Engagements non réglés des agents d'exécution		5 669	-
Sommes dues au PNUD		29 582	-
		<u>35 251</u>	<u>-</u>
Ressources non utilisées			
Solde au 1er janvier 1989		397 521	781
Virement aux ressources du PNUD		-	(781) s/
Excédent des recettes sur les dépenses		5 681	71 445
		<u>403 202</u>	<u>444 623</u>
Solde au 31 décembre 1989 g/		<u>438 453</u>	<u>444 623</u>

(Voir notes page suivante)

(Notes de l'état XXVI)

a/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour les exercices antérieurs s'élève à 156 250 dollars (166 667 dollars en 1988). On trouvera à la note 28 une analyse de cette somme.

b/ Le montant total des contributions dues par les gouvernements pour l'exercice en cours s'élève à 95 000 dollars. On trouvera à la note 28 une analyse de cette somme.

c/ Autorisé par le Gouvernement suédois.

d/ Ce solde se décompose comme suit :

	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le programme opérationnel <u>au Lesotho</u>	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au <u>Swaziland</u>	Programme d'étude des questions de développement <u>(PNUD)</u>
Allocations inutilisées	-	-	132 166
Fonds inutilisés	<u>403 202</u>	-	<u>312 457</u>
	<u>403 202</u>	-	<u>444 623</u>

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

ETAT XXVII
 FNUD : FONDUS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE FNUD
Fonds d'affectation ponctuelle constitués par l'Administrateur
Etat au 31 décembre 1989 des recettes et des dépenses
 (En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale	Solde au 1er Janv. 1989	Recettes		Dépenses			Solde au 31 déc. 1989	Allocations inutilisées	Contributions annoncées par les gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs
		Contributions reçues	Revenu des placements	Dépenses relatives aux projets	Dépenses d'appui aux programmes	Montants virés			
1. FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES									
Donateur : Autriche									
Irrigation de rizières dans la province de Tombouctou	(163 988)	173 864	-	-	-	-	9 896	-	114 449
Donateur : Belgique									
Construction d'abattoirs régionaux à Sékou et à Sikasso	70 379	-	4 800	-	-	-	75 179	-	-
Donateur : Belgique									
Agriculture irriguée dans la plaine de Farfar	624 286	-	44 728	9 157	458	-	659 399	526 621	-
Donateur : Belgique									
Fonds d'affectation spéciale pour les experts belges	19 506	-	3 305	-	-	-	22 811	-	-
Donateur : Bischöfliches Hilfswerk Misereor E.V.									
Projet d'alimentation en eau et d'assainissement communautaire au Népal	15 720	-	1 099	-	-	-	16 819	-	-
Donateur : Italie									
Construction et entretien de routes de desserte prioritaires	17 007	-	1 160	-	-	-	18 167	-	-
Donateur : Italie									
Ressais en état de réservoirs d'eau en zone rurale	(735 303)	-	-	-	-	-	(735 303) g/	3 919	773 000
Donateur : Italie									
Centrale hydroélectrique sur la Sor	(1 476 647)	-	-	-	-	-	(1 476 647) g/	-	1 752 000
Donateur : Norvège									
Fabrication de mobilier scolaire	39 204	232 000	4 833	83 305	2 271	(15 237)	175 224	157 709	-
Donateur : Norvège									
Petits barrages en terre	40 216	-	22 234	-	-	-	62 450	-	22 727
Donateur : Suisse									
Ponts suspendus - phase II	171 296	-	16 359	47 522	-	-	140 133	154 543	68 000
Donateur : Suisse									
Ponts suspendus - phase III	-	970 000	-	158 986	-	-	811 414	1 874 684	1 063 270
Donateur : Canada									
Réhabilitation de routes rurales sur le versant sud-est du Pouta-Djallon	-	254 291	-	265 631	12 395	-	(23 735)	111 974	172 414
	<u>(1 378 324)</u>	<u>1 630 175</u>	<u>98 518</u>	<u>564 201</u>	<u>15 124</u>	<u>(15 237)</u>	<u>(244 193)</u>	<u>2 829 450</u>	<u>3 965 860</u>

Fonds d'affectation spéciale	Solde au 1er janv. 1989	Recettes		Dépenses			Solde au 31 déc. 1989	Allocations inutilisées	Contributions annoncées par les gouverne- ments pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs
		Contributions reçues	Revenu des placements	Dépenses relatives aux projets	Dépenses d'appui aux programmes	Montants virés			
2. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES DANS LA REGION SOUDANO-SAHÉLIENNE									
Donateur : Canada									
Établissement d'une cartographie thématique pour les opérations de bonification des terres salines dans la région de Sine-Saloum	5 789	-	-	5 360	429	-	-	-	-
Donateur : Danemark									
Utilisation de l'énergie éolienne pour l'électrification	52 075	525 620	-	(56 298)	(4 504)	-	638 497	638 497	-
Donateur : Finlande									
Appui aux institutions nationales et plantation de bois de feu à Dessoie	(1 503)	-	-	-	-	-	(1 503)	-	1 503
Donateur : Italie									
Construction, réfection et entretien de routes secondaires - 2e brigade du Niger	57 016	-	3 988	-	-	-	61 004	-	-
Donateur : Italie									
Construction, réfection et entretien de routes secondaires - 2e brigade du Sénégal	266 518	-	26 993	-	-	-	293 511	-	-
Donateur : Italie									
Construction, réfection et entretien de pistes d'aérodromes et de routes secondaires au Cap-Vert (îles de Boa Vista et de Maio)	93 604	-	6 379	-	-	99 983 b/	-	-	-
Donateur : Italie									
Inclusion des activités d'élevage dans le projet intitulé "Elaboration de statistiques agricoles"	24 040	-	3 639	-	-	-	28 679	-	-
Donateur : Italie									
Installation au Mali de pompes à main sur des forages existants	19 875	-	1 257	-	-	20 017 b/	1 215	1 065	-
Donateur : Suède									
Aménagement de pâturages autour de points d'eau permanents	81 266	-	6 111	(6 289)	(436)	-	94 101	3 601	-
Donateur : Suède									
Création de parcelles familiales boisées dans la région de Koudougou	16 616	-	-	-	-	-	16 616	-	-
Donateur : Suède									
Création de parcelles familiales boisées dans les provinces de Moulimbe et de Sanjeu	(174 768)	1 219 437	1 162	819 975	40 999	-	184 857	205 928	-
Donateur : Suède									
Promotion et production de cuisinières à bois améliorées (phase II)	(49 002)	1 057 229	-	443 335	22 167	-	542 725	570 261	-
Donateur : Suède									
Amélioration des cuisinières à bois dans le Sahel	5 194	-	-	-	-	-	5 194	-	-

Fonds d'affectation spéciale	Solde au 1er janv. 1989	Recettes		Dépenses			Solde au 31 déc. 1989	Allocations inutilisées	Contributions annoncées par les gouvernements pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs
		Contributions reçues	Revenu des placements	Dépenses relatives aux projets	Dépenses d'appui aux programmes	Montants virés			
Donateur : Suède									
Reboisement dans le sud-est du Niger	492 862	-	20 027	-	-	457 281 g/	55 641	-	-
Donateur : Suède									
Projet pilote de développement agroforestier à Douso	(391 627)	579 419	-	219 600	17 456	(457 252) g/	407 987	366 870	-
Donateur : Suède									
Boisement en villages intégrés à Louga et Bakel (Sénégal)	-	704 781	-	58 183	7 564	-	639 034	181 780	-
	<u>497 957</u>	<u>4 086 486</u>	<u>67 656</u>	<u>1 483 866</u>	<u>83 675</u>	<u>120 000</u>	<u>2 964 558</u>	<u>1 966 002</u>	<u>1 503</u>
3. PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES									
Donateur : République de Corée									
Fonds d'affectation spéciale de la République de Corée pour les Volontaires des Nations Unies et la formation	464 385	-	31 671	-	-	-	496 056	-	-
Donateur : Organisation des Nations Unies									
Programme d'assistance économique humanitaire à l'Afghanistan	-	1 000 000	-	165 046	20 000	-	814 954	4 254 954	3 440 000
Donateur : Japon									
Appui multisectoriel de spécialistes dans le Pacifique Sud	-	500 000	-	-	-	-	500 000	-	-
Donateur : République fédérale d'Allemagne									
Programme de services de développement interne en Afrique	-	1 098 499	-	-	-	-	1 098 499	-	37 814
Donateur : France									
Appui du Gouvernement français au développement du volontariat	-	534 351	-	-	-	-	534 351	-	-
	<u>464 385</u>	<u>3 132 850</u>	<u>31 671</u>	<u>165 046</u>	<u>20 000</u>	<u>-</u>	<u>3 443 860</u>	<u>4 254 954</u>	<u>3 477 814</u>
4. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT									
Donateur : Italie									
Formulation et conception de projets	33 479	-	2 283	-	-	-	35 762	-	-
Donateur : Italie									
Réseau régional d'analyses non destructives pour l'Amérique latine et les Caraïbes - Phase II	33 398	-	2 016	7 897	632	-	26 885	26 886	-
Donateur : Italie									
Création d'une expertise scientifique et technique nationale dans le domaine de la télédétection aérienne et spatiale des ressources naturelles	61 146	-	4 172	1 864	-	-	63 454	34 207	-

Fonds d'affectation spéciale	Solde au 1er janv. 1989	Recettes		Dépenses			Solde au 31 déc. 1989	Allocations inutilisées	Contributions annoncées par les gouverne- ments pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs
		Contributions reçues	Revenu des placements	Dépenses relatives aux projets	Dépenses d'appui aux programmes	Montants virés			
Donateur : Italie									
Renforcement de la capacité nationale de prospection minière	28 086	-	2 238	-	-	-	30 324	-	-
Donateur : Italie									
Reconnaissance et exploration des ressources géothermiques	221 489	-	25 732	929 660	89	-	(682 528) g/	284 513	-
Donateur : Italie									
Utilisation de technologies convenant aux zones rurales - phase II	62 300	-	5 023	8 203	5	-	59 115	293 787	280 500
Donateur : Italie									
Système pilote d'information technologique (phase de démonstration)	85 091	-	3 677	84 913	-	-	3 855	(467)	-
Donateur : Italie									
Création du Centre national de technologie alimentaire et de recherche/développement en matière de contrôle de la qualité de Beijing	498 459	-	-	49 964	33 854	-	414 641	586 158	-
Donateur : Italie									
Système pilote d'information technologique (TIPB) Phase de semi-commercialisation (relais)	(65. 276)	2 000 000	-	1 790 536	203 808	-	(646 620) g/	1 353 380	2 000 000
Donateur : Norvège									
Programme de formation à la gestion informatisée	24 858	-	1 435	10 086	1 430	-	14 777	14 772	-
Donateur : Norvège									
Renforcement de la capacité de l'Institut asiatique de technologie en matière d'enseignement de l'informatique et de traitement de l'information	1 134 612	-	69 649	429 008	34 160	-	741 093	596 278	-
Donateur : République fédérale d'Allemagne									
Dialogues sur les orientations du renforcement des capacités scientifiques et techniques autochtones	-	144 974	-	-	-	-	144 974	-	1 606 842
	<u>1 530 642</u>	<u>2 144 974</u>	<u>116 225</u>	<u>3 312 131</u>	<u>273 978</u>	<u>-</u>	<u>205 732</u>	<u>3 187 494</u>	<u>3 887 342</u>
5. FONDS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME									
Donateur : Australie									
Intégration de la femme dans les principales activités de planification du développement	-	483 871	-	-	-	-	483 871	108 000	-
Donateur : Canada									
Fonds d'affectation spéciale ACDI/UNIFEM pour les femmes et les techniques appropriées du cycle alimentaire en Afrique	947 257	114 985	41 035	422 311	54 900	41 035 d/	585 031	340 117	-
Donateur : Danemark									
Mécanisme de crédit en faveur des activités productives des femmes en Tanzanie	-	2 540 190	-	-	-	-	2 540 190	4 141 515	1 601 325

Fonds d'affectation spéciale	Solde au 1er janv. 1989	Recettes		Dépenses			Solde au 31 déc. 1989	Allocations inutilisées	Contributions annoncées par les gouverne- ments pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs
		Contributions reçues	Revenu des placements	Dépenses relatives aux projets	Dépenses d'appui aux programmes	Montants virés			
Donateur : Japon									
Contribution au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	103 966	-	18 882	21 571	2 805	-	98 472	24 290	-
Donateur : organisation non gouvernementale									
Projet relatif à la mise au point de techniques alimentaires appropriées à l'usage des femmes en Tanzanie	199 132	-	10 511	60 056	-	-	149 587	139 144	-
	<u>1 250 355</u>	<u>3 139 046</u>	<u>70 428</u>	<u>503 938</u>	<u>57 705</u>	<u>41 035</u>	<u>3 857 151</u>	<u>4 753 066</u>	<u>1 601 325</u>
6. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DU FNUD POUR LUTTER CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETE EN AFRIQUE									
Donateur : Italie									
Programme italo-éthiopien de redressement et de développement	1 666 647	-	148 829	717 903	78 970	-	1 018 603	-	-
	<u>1 666 647</u>	<u>-</u>	<u>148 829</u>	<u>717 903</u>	<u>78 970</u>	<u>-</u>	<u>1 018 603</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

a/ déficit couvert par les fonds reçus après le 31 décembre 1989.

b/ Montants virés aux ressources provenant de la participation aux coûts du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne.

c/ Virement de 457 251 dollars à un autre fonds d'affectation ponctuelle.

d/ Ce montant de 41 035 dollars représente le revenu des placements qui a été viré au titre de contribution du Gouvernement - conformément aux instructions du Gouvernement canadien.

Les notes explicatives sont partie intégrante des états financiers.

Tableau 14

FNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE FNUD

Première partie : Etat au 31 décembre 1989 des contributions volontaires annoncées

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1 ^{er} janvier 1989	Contributions supplémentaires et ajustements p/	Contributions annoncées pour 1990 a/		Contributions reçues en 1989	Solde à recevoir au 31 décembre 1989	Composition du solde à recevoir		
			En monnaie locale	En dollars des Etats-Unis			Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs	
Fonds d'équipement des Nations Unies									
Afghanistan	2 000	-	-	2 000	4 000	2 000	2 000	-	2 000
Algérie	1 634	(1 634)	-	-	-	-	-	-	-
Angola	1 000	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Argentine	700	-	-	-	700	-	700	700	-
Australie	304 348	(5 728)	370 000	291 339	589 959	298 620	291 339	-	291 339
Autriche	25 000	(1 744)	300 000	21 396	44 652	44 652	-	-	-
Bangladesh	9 696	188	-	5 000	14 884	9 884	5 000	-	5 000
Belgique	2 631 979	1 339	35 000 000	933 333	3 658 251	2 724 918	933 333	-	933 333
Bénin	-	-	-	2 000	2 000	-	2 000	-	2 000
Bhoutan	2 190	-	-	2 400	4 590	2 190	2 400	-	2 400
Botswana	6 368	(766)	-	-	5 602	5 602	-	-	-
Burkina Faso	1 706	(72)	-	-	1 634	-	1 634	1 634	-
Burundi	-	1 887	-	-	1 887	-	-	-	-
Cameroon	5 119	(98)	-	-	5 021	1 753	3 268	3 268	-
Chine	30 000	-	-	30 000	60 000	30 000	30 000	-	30 000
Chypre	1 200	-	-	1 200	2 400	1 200	1 200	-	1 200
Cuba	25 773	371	20 000	25 284	51 428	26 144	25 284	-	25 284
Danemark	8 584 338	509 954 b/	-	-	9 094 292	4 209 235	4 885 057	-	4 885 057
Djibouti	-	-	-	1 000	1 000	-	1 000	-	1 000
Etats-Unis d'Amérique	1 500 000	-	-	1 500 000	3 000 000	-	3 000 000	1 500 000	1 500 000
Finlande	3 170 732	(119 089)	15 000 000	3 529 412	6 581 055	3 051 643	3 529 412	-	3 529 412
France	682 584	(27 936)	7 000 000	1 145 663	1 800 327	-	1 800 327	654 664	1 145 663
Grèce	40 000	-	-	-	40 000	20 000	20 000	20 000	-
Ouzbékistan	-	926	-	-	926	926	-	-	-
Iran (République Islamique d')	15 000	-	-	-	15 000	-	15 000	15 000	-
Italie	4 669 261	(413 942)	-	-	4 255 319	4 255 319	-	-	-
Japon	-	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
Kampuchea démocratique	1 234	-	-	-	1 234	-	1 234	1 234	-
Kenya	2 118	(125)	3 000	1 156	3 129	1 993	1 136	-	1 136
Libéria	10 000	-	-	-	10 000	-	10 000	10 000	-
Malawi	-	3 574	-	-	3 574	3 574	-	-	-
Maldives	1 400	-	-	1 400	2 800	1 400	1 400	-	1 400
Mali	500	-	-	-	500	-	500	500	-
Maurice	-	848	-	-	848	848	-	-	-
Myanmar	5 000	(5 000)	-	5 000	5 000	-	5 000	-	5 000
Népal	1 250	-	-	-	1 250	-	1 250	1 250	-
Niger	1 000	-	-	1 500	2 500	-	2 500	1 000	1 500
Norvège	4 307 692	(116 075)	-	-	4 191 617	4 191 617	-	-	-
Ouzbékistan	573	-	-	-	573	-	-	-	-
Pays-Bas	6 410 256	(553 125)	12 500 000	6 188 119	12 045 250	5 857 131	6 188 119	-	6 188 119
République centrafricaine	173	(8)	-	-	165	-	165	-	165
République démocratique populaire lao	4 500	-	-	1 500	6 000	4 500	1 500	-	1 500
République-Unie de Tanzanie	-	468	60 000	317	785	468	317	-	317
Sénégal	272 757	(26)	-	-	272 757	-	272 757	272 757	-
Sierra Leone	64	(26)	-	-	38	-	38	38	-
Soudan	174	52	-	-	226	173	53	-	-
Soudane	-	7 646 708	-	-	7 646 708	7 646 708	-	-	-
Suède	3 402 778	(399 308)	3 400 000	3 354 037	6 397 515	3 043 478	3 354 037	-	3 354 037
Thaïlande	-	2 500	-	2 500	5 000	2 500	-	-	2 500
Tchad	-	23 803	-	-	23 803	10 894	12 909	12 909	-
Togo	683	(23)	200 000	654	1 314	660	654	-	654
Tunisie	1 546	(89)	2 732	2 897	4 255	2 913	1 442	-	1 442
Turquie	4 422	(97)	-	-	4 365	4 365	-	-	-
Viet Nam	166	-	-	-	166	-	166	166	-
Yémen	3 585	-	-	3 585	7 170	-	7 170	3 585	3 585
Yémen démocratique	2 450	-	-	-	2 450	2 450	-	-	-
Zaire	2 000	-	-	1 000	3 000	1 000	2 000	1 000	1 000
Zambie	-	327	1 000	65	392	392	-	-	-
Zimbabwe	5 556	(144)	-	-	5 412	5 412	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	36 151 915	7 679 971		17 053 737	60 885 623	34 468 822	24 416 801	2 500 023	21 915 878

(Etat 1K)

(Note 28)

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contribuants	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions supplémentaires et ajustements	Contributions annoncées pour 1988			Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			En monnaie locale	En dollars des Etats-Unis	Total			Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs
Fonds autonome viable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles									
Bangladesh	1 210	24	-	1 210	2 444	1 234	1 210	-	1 210
Belgique	-	-	5 000 000	133 333	133 333	-	133 333	-	133 333
Chili	10 000	-	-	-	10 000	5 000	5 000	5 000	-
Chine	-	-	-	10 000	10 000	-	10 000	-	10 000
Finlande	219 512	(6 244)	-	-	211 268	211 268	-	-	-
Indonésie	10 000	-	-	10 000	20 000	10 000	10 000	-	10 000
Iraq	21 290	-	-	-	21 290	-	21 290	21 290	-
Japon	-	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
Kenya	40 000	-	-	-	40 000	-	40 000	40 000	-
Norvège	153 846	140 591	-	-	294 437	294 437	-	-	-
Panama	1 000	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Rwanda	500	-	-	-	500	-	500	500	-
Sierra Leone	64	(26)	-	-	38	-	38	38	-
Togo	693	(23)	200 000	654	1 314	660	654	-	654
Salve	1 500	-	-	1 000	2 500	1 000	1 500	500	1 000
Total du Fonds d'affectation spéciale	459 605	2 132 322		156 197	2 740 124	2 523 599	224 525	68 320	156 197

(Etat VIII)

(Note 20)

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne

Algérie	20 000	-	-	-	20 000	-	20 000	20 000	-
Bangladesh	1 000	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Bénin	-	-	-	2 000	2 000	-	2 000	-	2 000
Cameroun	27 598	(1 322)	-	-	26 266	3 506	22 760	22 760	-
Chili	35 000	-	-	5 000	40 000	-	40 000	35 000	5 000
Danemark	1 007 228	581 951	-	-	2 389 179	952 397	1 436 782	-	1 436 782
Finlande	487 805	(18 321)	3 000 000	705 682	1 175 266	469 484	705 882	-	705 882
France	-	-	2 000 000	327 332	327 332	-	327 332	-	327 332
Italie	20 811	(20 811)	-	-	-	-	-	-	-
Mali	500	-	-	-	500	-	500	500	-
Niger	1 000	-	-	3 000	4 000	-	4 000	1 000	3 000
Norvège	-	1 450 789	-	-	1 450 789	1 450 789	-	-	-
Ouganda	1 863	-	-	-	1 863	1 863	-	-	-
Philippines	2 000	1 000	-	-	3 000	1 000	2 000	2 000	-
Portugal	15 000	-	-	-	15 000	-	-	-	-
République centrafricaine	138	(6)	-	-	132	-	132	132	-
Sénégal	59 000	-	-	-	59 000	-	59 000	59 000	-
Somalie	196	(127)	-	-	59	-	59	59	-
Soudan	6 000	-	-	-	6 000	-	6 000	6 000	-
Soudan	-	3 823 354	-	-	3 823 354	3 823 354	-	-	-
Togo	693	(23)	200 000	654	1 314	660	654	-	654
Salve	4 000	-	-	3 000	7 000	1 000	6 000	3 000	3 000
Total du Fonds d'affectation spéciale	2 489 822	9 816 464		1 046 868	9 353 134	6 719 053	2 634 101	150 451	2 483 650

(Etat IX)

(Note 20)

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions supplémentaires et ajustements a/	Contributions annoncées pour 1989 b/		Total	Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			En monnaie locale	En dollars des Etats-Unis				Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs
<u>Programme des Volontaires des Nations Unies</u>									
Allemagne, République fédérale d'	-	-	2 000 000	1 117 318	1 117 318	-	1 117 318	-	1 117 318
Autriche	10 000	-	345 000	27 381	37 381	10 000	27 381	-	27 381
Bangladesh	1 210	24	-	1 210	2 444	1 234	1 210	-	1 210
Belgique	307 012	(20 020)	4 000 000	106 667	474 459	207 792	266 667	160 000	106 667
Bhoutan	1 090	-	-	1 200	2 290	1 090	1 200	-	1 200
Botswana	6 368	(766)	-	-	5 602	5 602	-	-	-
Brazil	8 000	-	-	-	8 000	-	8 000	8 000	-
Cameroun	66 259	(2 900)	-	-	65 359	-	65 359	65 359	-
Chine	20 000	-	-	20 000	40 000	20 000	20 000	-	20 000
Danemark	97 892	(4 501)	-	-	93 391	-	93 391	93 391	-
Etats-Unis d'Amérique	100 000	117 171	-	-	217 171	17 171	200 000	200 000	-
France	-	-	500 000	81 833	81 833	-	81 833	-	81 833
Inde	20 000	-	-	15 000	35 000	10 000	25 000	10 000	15 000
Italie	505 837	(24 356)	-	-	481 481	481 481	-	-	-
Jamaïque	-	5 037	-	-	5 037	-	-	-	-
Lesotho	2 118	(224)	3 000	1 136	3 030	-	3 030	1 894	1 136
Niger	1 000	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-
Pays-Bas	-	-	200 000	99 010	99 010	-	99 010	-	99 010
Philippines	2 000	-	-	1 000	3 000	2 000	1 000	1 000	1 000
République arabe syrienne	-	1 763	-	-	1 763	-	-	-	-
Soudan	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Sri Lanka	3 000	-	-	3 000	6 000	3 000	3 000	-	3 000
Suisse	215 278	2 274	300 000	186 335	403 887	192 707	211 180	24 845	186 335
Thaïlande	1 500	-	-	1 500	3 000	1 500	1 500	-	1 500
Togo	683	(23)	200 000	654	1 314	660	654	-	654
Tunisie	4 175	(129)	3 647	3 803	7 737	3 934	3 803	-	3 803
Turquie	5 369	-	-	5 000	10 369	10 235	134	-	134
Yaire	1 243	-	-	1 000	2 243	1 000	1 243	743	1 000
Total du fonds d'affectation spéciale	1 464 832	73 240		1 673 047	3 211 119	975 206	2 235 913	567 732	1 668 181
						(Etat K)		(Note 28)	

Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

Algérie	100 000	-	-	-	100 000	-	100 000	100 000	-
Argentine	5 000	-	-	-	5 000	-	5 000	5 000	-
Bangladesh	7 800	-	-	2 600	10 400	2 600	7 800	5 200	2 600
Cameroun	3 413	(145)	-	-	3 268	-	3 268	3 268	-
Chine	150 000	-	-	92 283	242 283	150 000	92 283	-	92 283
Colombie	1 000	24	-	500	1 524	1 024	500	-	500
Cypré	500	-	-	500	1 000	500	500	-	500
Congo	3 413	(145)	-	-	3 268	-	3 268	3 268	-
Cuba	25 000	-	-	-	25 000	-	25 000	25 000	-
Equateur	10 000	-	-	-	30 000	-	30 000	30 000	-
Ethiopie	60 000	-	-	-	60 000	-	60 000	60 000	-
Fidji	1 460	(68)	1 000	667	2 059	725	1 334	667	667
Guyana	2 512	(1 443)	-	-	1 069	442	627	627	-
Honduras	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	-	-
Inde	111 879	-	-	60 000	171 879	10 879	141 000	81 000	60 000
Indonésienne	15 000	-	-	15 000	30 000	15 000	15 000	-	15 000
Israël	20 000	(20 000)	-	-	-	-	-	-	-
Italie	466 926	(47 083)	-	-	419 839	419 839	-	-	-
Jamaïque	-	2 000	-	2 000	4 000	2 000	2 000	-	2 000
Kenya	271 800	(29 290)	984 000	45 767	288 277	-	288 277	242 510	45 767
Lesotho	1 694	(170)	2 400	909	2 425	-	2 425	1 916	909
Madagascar	1 351	(80)	2 000 000	1 263	2 526	-	2 526	1 263	1 263

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciaux et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions supplémentaires et ajustements g/	Contributions annoncées pour 1989 b/		Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			En monnaie locale	En dollars des États-Unis			Four 1988 et des exercices antérieurs	Four 1990 et des exercices ultérieurs
			Total	Total				
Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (suite)								
Malawi	2 207	(94)	-	-	2 113	2 113	-	-
Maurice	-	1 148	-	-	1 148	1 148	-	-
Mongolie	333	-	500	167	500	333	167	167
Nigéria	-	46 703	-	-	46 703	46 703	-	-
Ouganda	48 386	(2 570)	900 000	42 857	89 683	46 826	42 857	42 857
Panama	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000
Paraguay	1 200	-	-	1 700	3 500	-	2 500	1 200
Philippines	5 000	-	-	5 000	10 000	5 000	5 000	5 000
République de Corée	30 000	-	-	30 000	60 000	30 000	30 000	30 000
République démocratique populaire lao	3 000	-	-	-	3 000	3 000	-	-
République-Unie de Tanzanie	-	242	30 000	159	401	242	159	159
Sénégal	9 000	-	-	-	9 000	-	9 000	9 000
Seychelles	409	-	-	-	409	-	409	409
Somalie	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000
Soudan	10 000	-	-	-	10 000	-	10 000	10 000
Sri Lanka	3 500	-	-	-	3 500	-	3 500	3 500
Suède	-	252 625	-	-	252 625	252 625	-	-
Togo	654	(13)	200 000	654	1 314	660	-	654
Tunisie	38 338	(1 971)	32 000	33 368	69 735	36 367	33 368	33 368
Turcnie	5 000	-	-	-	5 000	-	5 000	5 000
Yougoslavie	4 756	65 244	-	-	70 000	-	70 000	70 000
Zaire	3 500	-	-	1 000	4 500	2 000	2 500	1 000
Zambie	-	327	-	-	327	-	327	-
Zimbabwe	7 143	(184)	16 200	7 265	14 224	6 959	7 265	7 265
Total du Fonds d'affectation spéciales	1 458 958	265 027		343 259	2 067 244	1 060 057	1 007 187	343 259
						(Etat XI)		(Note 28)

**Fonds de développement
des Nations Unies
pour la forêt**

Algérie	5 000	-	-	-	5 000	5 000	-	-
Angola	500	-	-	-	500	-	500	500
Allemagne, République fédérale d'	581 395	(46 693)	1 100 000	614 525	1 149 227	534 702	614 525	614 525
Australie	239 130	(1 500)	290 000	228 346	468 976	334 630	228 346	228 346
Autriche	21 000	-	261 000	20 714	41 714	21 000	20 714	20 714
Barbade	1 70	-	-	-	1 000	1 000	-	-
Belgique	19 705	(9 316)	4 000 000	106 667	291 256	77 922	213 334	106 667
Botswana	2 632	(58)	-	-	2 577	-	2 577	2 577
Burkina Faso	500	-	-	-	500	-	500	500
Cameroon	6 626	(290)	-	-	6 536	-	6 536	6 536
Canada	-	916 667	-	-	916 667	916 667	-	-
Chine	30 000	-	30 000	60 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Côte d'Ivoire	2 000	-	-	2 000	4 000	2 083	1 917	1 917
Congo	14 652	(580)	-	-	14 072	-	14 072	14 072
Danemark	-	150 000	-	150 000	300 000	150 000	150 000	150 000
Égypte	4 000	-	-	2 000	6 000	2 000	4 000	2 000
Équateur	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000
Espagne	53 097	(2 589)	6 000 000	52 174	102 682	50 508	52 174	52 174
États-Unis d'Amérique	824 000	(493)	-	800 000	1 623 507	718 507	905 000	800 000
Finlande	756 098	(28 398)	5 000 000	1 176 471	1 964 171	727 700	1 176 471	1 176 471
France	51 195	(3 500)	300 000	49 100	96 795	47 695	49 100	49 100
Ghana	5 000	-	-	-	5 000	5 000	-	-
Grèce	3 500	-	-	3 500	7 000	3 500	3 500	3 500
Guatemala	1 000	-	-	1 000	2 000	-	2 000	1 000
Ouinée	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000
Ouzbékistan	1 348	(459)	-	-	887	688	199	199
Honduras	1 000	-	-	-	1 000	-	1 000	1 000
Inde	20 000	-	-	20 000	40 000	20 000	20 000	20 000
Indonésie	5 000	-	-	5 000	10 000	5 000	5 000	5 000
Irak	3 000	-	-	-	3 000	-	3 000	3 000

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contribuants	Solde à recevoir au 1er janvier 1988	Contributions supplémentaires et ajustements /	Contributions annoncées pour 1988 b/		Total	Contributions reçues en 1988	Solde à recevoir au 31 décembre 1988	Composition du solde à recevoir	
			En monnaie locale	En dollars des Etats-Unis				Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs
Fonds de développement des Nations Unies pour la ferme (suite)									
Irlande	-	10 003	-	-	10 003	10 003	-	-	-
Italie	20 000	-	-	-	20 000	-	20 000	20 000	-
Jambiriya arabe libyenne	50 760	-	-	-	50 760	-	50 000	50 000	-
Jamaïque	733	(118)	-	-	615	-	615	615	-
Japon	-	350 000	-	-	350 000	350 000	-	-	-
Lesotho	1 932	(99)	2 640	1 000	2 833	-	2 833	1 833	1 000
Malaisie	2 000	-	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-
Maldives	1 200	-	-	1 200	2 400	1 200	1 200	-	1 200
Maurice	-	-	-	190	190	-	-	-	-
Mexique	-	397	-	-	397	-	-	-	-
Niger	1 000	-	1 000	-	2 000	-	2 000	1 000	1 000
Nouvelle-Zélande	-	29 490	-	-	29 490	29 490	-	-	-
Norvège	1 230 769	(33 164)	-	-	1 197 605	-	-	-	-
Ouganda	745	-	-	-	745	-	-	-	-
Pakistan	13 722	(1 266)	125 000	5 952	18 408	12 456	5 952	-	5 952
Panama	500	-	-	-	500	-	500	-	-
Paraguay	1 200	-	-	1 200	2 500	-	2 500	1 200	1 300
Pays-Bas	749 231	(61 684)	1 500 000	742 574	1 450 121	707 547	742 574	-	742 574
Philippines	16 039	-	-	1 000	17 039	1 000	16 039	15 039	1 000
République arabe syrienne	500	-	-	-	500	-	500	500	-
République centrafricaine	138	(6)	-	-	132	-	132	132	-
République de Corée	2 000	-	-	2 000	4 000	2 000	2 000	-	2 000
République démocratique populaire lao	4 500	-	-	1 500	6 000	4 500	1 500	-	1 500
République dominicaine	-	-	-	-	790	-	-	790	-
République-Unie de Tanzanie	2 442	-	-	-	2 442	-	2 442	2 442	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	184 162	(20 457)	100 000	156 250	319 955	163 705	156 250	-	156 250
Sénégal	16 613	-	-	-	16 613	-	16 613	16 613	-
Seychelles	272	-	-	-	272	-	272	272	-
Suède	-	546 022	3 500 000	546 875	1 092 897	546 022	546 875	-	546 875
Togo	683	(23)	200 000	654	1 314	660	654	-	654
Trinité-et-Tobago	569	-	-	-	569	-	569	569	-
Turquie	6 155	(80)	-	5 000	11 075	6 075	5 000	-	5 000
Yémen démocratique	7 254	(5 023)	-	2 231	4 462	2 231	2 231	-	2 231
Yougoslavie	21 500	-	-	-	21 500	-	21 500	21 500	-
Zaire	2 000	-	-	1 000	3 000	1 500	1 500	500	1 000
Zambie	-	327	-	-	327	-	-	-	-
Zimbabwe	4 603	(118)	-	-	4 485	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	5 194 020	1 783 995		4 731 223	11 709 246	6 596 740	5 112 506	381 556	4 730 950
						(Etat XIV)		(Note 20)	
Compte de l'énergie du PNUD									
Suisse	-	-	1 500 000	931 677	931 677	-	931 677	-	931 677
Togo	683	(23)	200 000	654	1 314	660	654	-	654
Zaire	500	-	-	-	500	-	500	500	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	1 183	(23)		932 331	933 491	660	933 831	500	932 331
						(Etat XV)		(Note 20)	
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels au Lesotho									
Suède	166 667	(10 417)	-	156 250	156 250	-	156 250	156 250	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	166 667	(10 417)		156 250	156 250	-	156 250	156 250	-
								(Note 20)	
Programme d'étude des questions de développement (PNUD)									
Jordanie	45 000	-	-	-	45 000	-	45 000	45 000	-
Turquie	30 000	-	-	30 000	60 000	30 000	30 000	-	30 000
Yougoslavie	-	50 000	-	-	50 000	-	50 000	50 000	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	75 000	50 000		30 000	155 000	30 000	125 000	95 000	30 000
						(Etat XXVI)		(Note 20)	

Tableau 14 (suite)

Deuxième partie : Etat au 31 décembre 1989 des contributions aux fonds d'affectation spéciale constitués par l'Administrateur

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1989	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré		Contributions reçues en 1989		Solde au 31 décembre 1989	Commutation du solde à recevoir		
		Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs	
<u>Fonds d'affectation spéciale initial de lutte contre les invalidités évitables (IMPACT)</u>									
Organisations non gouvernementales et particuliers	-	67 581	-	67 581	67 581	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	67 581	-	67 581	67 581	-	-	-	-
						(Etat XVI)			
<u>Fonds d'affectation spéciale pour la formation en URSS de spécialistes des pays en développement</u>									
Union des Républiques socialistes soviétiques	2 941 176	(26 745)	-	2 914 431	2 914 431	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	2 941 176	(26 745)	-	2 914 431	2 914 431	-	-	-	-
						(Etat XVII)			
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance à des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil de réfugiés en Afrique</u>									
Australie	5 624	(531)	-	5 093	-	-	5 093	5 093	-
Norvège	-	1 076 923	-	1 076 923	1 076 923	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	5 624	1 076 392	-	1 082 016	1 076 923	-	1 076 923	5 093	5 093
						(Etat XXI)		(Note 28)	
<u>Fonds d'affectation spéciale ADAB/PNUD pour le programme du Bureau Australien d'aide au développement</u>									
Australie	-	310 242	-	310 242	310 242	-	310 242	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	310 242	-	310 242	310 242	-	310 242	-	-
						(Etat XXV)			
<u>Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le programme relatif à la capacité de développement en matière d'entreprises nationales sur les Bahamas</u>									
Canada	1 280 504	32 599	-	1 293 103	414 756	-	414 756	878 347	878 347
Total du Fonds d'affectation spéciale	1 280 504	32 599	-	1 293 103	414 756	-	414 756	878 347	878 347
						(Etat XXVI)		(Note 28)	

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs 1989	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré		Contributions reçues en 1989			Composition du solde à recevoir				
	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Solde au 31 décembre 1989	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989	Pour 1990 et des exercices ultérieurs
Fonds d'affectation spéciale ACBI/PNUD pour le programme palatésien de lutte en faveur de dispositifs d'enquête sur les ménages										
Canada	581 310	-	581 310	355 837	-	355 837	225 473	225 473	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	581 310	-	581 310	355 837	-	355 837	225 473	225 473	-	-
						(Etat XXV)		(Note 28)		
Fonds d'affectation spéciale pour la réception de paiements effectués par les utilisateurs du Service de promotion et de développement des investissements des Caraïbes										
Indétaché	-	213 672	213 672	213 672	-	213 672	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	213 672	213 672	213 672	-	213 672	-	-	-	-
						(Etat XXV)				
Fonds d'affectation spéciale pour une action touchant certains problèmes de développement										
Japon	-	800 000	800 000	800 000	-	800 000	-	-	-	-
Organisations non gouvernementales	-	100 000	100 000	100 000	-	100 000	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	900 000	900 000	900 000	-	900 000	-	-	-	-
						(Etat XXV)				
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux programmes du Ministère de la planification du Costa Rica										
Costa Rica	308 593	-	308 593	-	-	-	308 593	308 593	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	308 593	-	308 593	-	-	-	308 593	308 593	-	-
								(Note 28)		
Fonds d'affectation spéciale du Gouvernement français pour le programme PNUD/Banque mondiale d'évaluation du secteur de l'énergie										
France	-	443 787	443 787	443 787	-	443 787	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	443 787	443 787	443 787	-	443 787	-	-	-	-
						(Etat XXV)				

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1989	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré		Contributions reçues en 1989			Cumulation du solde à recevoir				
		Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs		
Fonds d'affectation spéciale Finlande/PNUD pour la construction d'une école agro-vétérinaire à Ruusshabi											
Finlande	1 996 018	-	-	1 996 018	1 655 251	-	1 655 251	340 767	340 767	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	1 996 018	-	-	1 996 018	1 655 251	-	1 655 251	340 767	340 767	-	-
							(Etat XXV)		(Note 28)		
Fonds d'affectation spéciale pour l'aide d'urgence à la République populaire du Mozambique											
Organisations non gouvernementales	-	15 638	-	15 638	15 638	-	15 638	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	15 638	-	15 638	15 638	-	15 638	-	-	-	-
							(Etat XXV)				
Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour le Service de promotion et de développement des investissements de l'Afrique											
Canada	420 168	10 867	-	431 035	427 350	-	427 350	3 685	3 685	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	420 168	10 867	-	431 035	427 350	-	427 350	3 685	3 685	-	-
							(Etat XXV)		(Note 28)		
Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI pour le soutien du projet intitulé "Développement des ressources en eaux souterraines au Mali"											
Canada	-	33 333	-	33 333	33 333	-	33 333	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	33 333	-	33 333	33 333	-	33 333	-	-	-	-
							(Etat XXV)				
Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas pour le programme d'action spécial pour l'administration et la gestion (SAPAM)											
Pays-Bas	3 512 780	(205 432)	-	3 307 348	1 899 428	-	1 899 428	1 407 920	-	1 407 920	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	3 512 780	(205 432)	-	3 307 348	1 899 428	-	1 899 428	1 407 920	-	1 407 920	-
							(Etat XXV)				
Fonds d'affectation spéciale pour les programmes d'assistance économique spéciale											
Organisation des Nations Unies	-	196	-	196	196	-	196	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	196	-	196	196	-	196	-	-	-	-
							(Etat XXV)				

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contribuants	Solde à recevoir au 1er janvier 1989	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré		Contributions reçues en 1989			Composition du solde à recevoir			
		et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs	
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la réception des paiements d'utilisateurs du Service de promotion et de développement des investissements de l'Afrique										
Indéterminé	-	62 822	-	62 822	62 822	-	62 822	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	62 822	-	62 822	62 822	-	62 822	-	-	-
										(Etat XXV)
Fonds d'affectation spéciale PNUD/ACDI destiné à appuyer le projet intitulé "Recensement général de la population et de l'habitat" au Sénégal										
Canada	324 437	-	-	324 437	324 437	-	324 437	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	324 437	-	-	324 437	324 437	-	324 437	-	-	-
										(Etat XXV)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Réseau Afrique Ar 2000										
Canada	-	4 180 791	-	4 180 791	4 180 791	-	4 180 791	-	-	-
Japon	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Norvège	-	127 246	-	127 246	127 246	-	127 246	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	5 308 037	-	5 308 037	5 308 037	-	5 308 037	-	-	-
										(Etat XXV)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD destiné à appuyer le Comité directeur et le Secrétariat du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990)										
Finlande	-	117 675	-	117 675	117 675	-	117 675	-	-	-
Etats-Unis d'Amérique	-	100 000	-	100 000	100 000	-	100 000	-	-	-
Organisation des Nations Unies	-	182 500	-	182 500	182 500	-	182 500	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	400 175	-	400 175	400 175	-	400 175	-	-	-
										(Etat XXV)
Projets relatifs aux services de formation et de gestion en Afrique										
Fonds de développement										
Solde	-	62 500	-	62 500	62 500	-	62 500	-	-	-
Fonds affectés à des crédits										
Danemark	-	250 000	-	250 000	250 000	-	250 000	-	-	-
Finlande	-	522 727	-	522 727	522 727	-	522 727	-	-	-
Etats-Unis d'Amérique	-	500 000	-	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
Royaume-Uni	-	78 125	-	78 125	78 125	-	78 125	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	1 413 352	-	1 413 352	1 413 352	-	1 413 352	-	-	-
										(Etat XXV)

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1989	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré		Contributions reçues en 1989		Solde au 31 décembre 1989	Composition du solde à recevoir		
		Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs		Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs	
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les opérations d'urgence en Afghanistan									
Organisation des Nations Unies	-	3 437 640	-	3 437 640	3 437 640	-	3 437 640	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	3 437 640	-	3 437 640	3 437 640	-	3 437 640	-	-
									(Etat XXV)
Elaboration d'un programme international de recherche sur l'exploitation des forêts tropicales									
Organisations non gouvernementales	-	23 000	-	23 000	23 000	-	23 000	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	23 000	-	23 000	23 000	-	23 000	-	-
									(Etat XXV)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la mobilisation sociale au service du développement									
Organisations non gouvernementales	-	80 000	-	80 000	80 000	-	80 000	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	80 000	-	80 000	80 000	-	80 000	-	-
									(Etat XXV)
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire d'urgence à l'Angola									
Finlande	-	224 719	-	224 719	224 719	-	224 719	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	224 719	-	224 719	224 719	-	224 719	-	-
									(Etat XXV)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la Gambie									
Finlande	-	1 733 682	-	1 733 682	1 733 682	-	1 733 682	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	1 733 682	-	1 733 682	1 733 682	-	1 733 682	-	-
									(Etat XXV)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le projet régional "Participation mutuelle et développement"									
Organisations non gouvernementales	-	101 500	-	101 500	101 500	-	101 500	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	101 500	-	101 500	101 500	-	101 500	-	-
									(Etat XXV)

Tableau 14 (suite)

Fonds d'affectation spéciaux et contributeurs	Solde à recevoir au 1er janvier 1989	Contributions compa- bilisées pendant <u>l'exercice considéré</u>		Contributions <u>reçues en 1989</u>			<u>Composition du solde à recevoir</u>				
		Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Solde au 31 décembre 1989	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs
<u>Fonds d'affectation spéciale FNUD/Norvège pour le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale</u>											
Norvège	-	365 497	-	365 497	365 497	-	365 497	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	365 497	-	365 497	365 497	-	365 497	-	-	-	-
							(Etat XXV)				
<u>Fonds d'affectation spéciale du FNUD pour la protection de la couche d'ozone</u>											
Finlande	-	314 118	-	314 118	314 118	-	314 118	-	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	-	314 118	-	314 118	314 118	-	314 118	-	-	-	-
							(Etat XXV)				

Tableau 15

FMUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GEREE PAR LE FMUD

Etat au 31 décembre 1989 des contributions des gouvernements et d'autres contributeurs au titre de la participation aux coûts

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde au 1er janv. 1989	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré		Total	Contributions reçues en 1989		Solde au 31 déc. 1989	Composition du solde à savoir		
		Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs		Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs		Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs	
Fonds d'équipement des Nations Unies										
Programme du Golfe arabe pour les organismes de développement des Nations Unies	817 000	300 000	-	1 117 000	175 000	-	175 000	942 000	742 000	200 000
Communauté économique européenne	271 537	-	-	271 537	-	-	-	271 537	271 537	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	1 088 537	300 000	-	1 388 537	175 000	-	175 000	1 213 537	1 013 537	200 000
							(Etat VII)		(Note 28)	(Note 28)

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne										
Banque africaine de développement	-	2 641 898	-	2 641 898	2 641 898	-	2 641 898	-	-	-
Programme du Golfe arabe pour les organismes de développement des Nations Unies	500 000	-	-	500 000	110 000	-	110 000	390 000	-	390 000
Canada	45 280	65	-	45 345	39 216	-	39 216	6 129	-	-
Communauté économique européenne	64 930	-	-	64 930	-	-	-	64 930	-	-
Danemark	19 893 928	(7 667 799)	12 525 066	24 751 195	9 800 390	-	9 800 390	14 950 95	-	2 425 739
Gambie	1 207 108	(83 578)	-	1 123 532	516 701	-	516 701	606 831	-	-
Italie	-	120 000	-	120 000	120 000	-	120 000	-	-	-
Norvège	3 912 668	509 510	1 246 226	5 668 604	2 375 174	1 469 510	3 824 684	1 843 920	-	381 920
Pays-Bas	1 885 946	(1 029 121)	898 372	1 755 195	709 782	-	709 782	1 045 413	147 081	1 462 100
Sénégal	110 886	-	-	110 886	-	-	-	110 886	-	110 886
Total du Fonds d'affectation spéciale	27 620 946	(5 509 025)	14 669 664	36 781 585	16 313 161	1 469 510	17 762 671	19 018 914	826 931	3 308 465
							(Etat IX)		(Note 28)	(Note 28)

Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement										
Chine	-	53 908	-	53 908	53 908	-	53 908	-	-	-
Inde	-	48 870	-	48 870	48 870	-	48 870	-	-	-
Organisation des pays exportateurs de pétrole	44 002	-	-	44 002	-	-	-	44 002	-	44 002
Pakistan	-	38 253	-	38 253	38 253	-	38 253	-	-	-
Séoud	-	47 615	-	47 615	47 615	-	47 615	-	-	-
Philippines	-	20 786	-	20 786	20 786	-	20 786	-	-	-
Timor-Leste	-	8 711	-	8 711	8 711	-	8 711	-	-	-
Non déterminé	-	9 498	-	9 498	9 498	-	9 498	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	44 002	393 641	-	397 643	393 641	-	393 641	44 002	-	44 002
							(Etat XI)		(Note 28)	

Tableau 13 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde au 1er janv. 1989	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré		Contributions reçues en 1989			Composition du solde à recevoir			
		Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989	Pour 1990 et des exercices ultérieurs
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme										
Australie	-	15 038	-	15 038	15 038	-	15 038	-	-	-
Canada	-	26 615	-	26 615	26 615	-	26 615	-	-	-
France	-	8 251	-	8 251	8 251	-	8 251	-	-	-
Italie	231 000	-	-	231 000	231 000	-	231 000	-	-	-
Norvège	23 765	-	-	23 765	-	-	-	23 765	-	23 765
Pays-Bas	-	120 638	-	120 638	120 638	-	120 638	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	234 765	170 542	-	425 307	401 542	-	401 542	23 765	-	23 765
							(Etat XIV)			(Note 26)
Compte de l'énergie du PNUD										
Australie	59 791	132 061	445 355	557 207	152 482	-	152 482	404 725	39 370	-
Communauté économique européenne	219 558	-	-	219 558	-	-	-	219 558	219 558	-
Danemark	-	344 250	-	344 250	344 250	-	344 250	-	-	-
Organisation des pays exportateurs de pétrole	238 485	-	-	238 485	106 013	-	106 013	132 472	132 472	-
Pays-Bas	605 894	820 241	-	1 426 135	1 408 808	-	1 408 808	17 327	17 327	-
Suède	49 373	1 011 045	1 250 000	2 310 418	1 060 418	-	1 060 418	1 250 000	-	1 250 000
Suisse	1 388 888	(1 388 888)	-	-	-	-	-	-	-	-
Non déterminé	-	174 891	-	174 891	174 891	-	174 891	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	2 561 989	1 093 600	1 615 355	5 270 944	3 246 862	-	3 246 862	2 024 082	408 727	-
							(Etat XV)			(Note 26)
Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition										
Botswana	30 000	-	-	30 000	-	-	-	30 000	30 000	-
Etats-Unis d'Amérique	-	150 000	-	150 000	150 000	-	150 000	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	30 000	150 000	-	180 000	150 000	-	150 000	30 000	30 000	-
							(Etat XIX)			(Note 26)
Fonds d'affectation spéciale pour l'aide d'urgence à la République populaire du Kazakhstan										
Pays-Bas	108 847	(3 772)	-	105 075	-	-	-	105 075	-	105 075
Norvège	-	500 000	-	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
Total du Fonds d'affectation spéciale	108 847	496 228	-	605 075	500 000	-	500 000	105 075	-	105 075
							(Etat XXV)			(Note 26)

Tableau 16

FNUD : FONDUS D'AFFECTATION SPECIALE CREES PAR LE FNUD

Etat au 31 décembre 1989 des contributions aux fonds d'affectation ponctuelle constitués par l'Administrateur

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale et contribuants	Solde au 1er janvier 1989	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré Pour 1989			Contributions reçues en 1989			Composition du solde à recevoir			
		et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1989	et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Solde au 31 déc. 1989	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs
Fonds d'équipement des Nations Unies											
Irrigation de rizières dans la province de Yamoukoun											
Autriche	302 003	(13 750)	-	288 333	173 804	-	173 804	114 449	114 449	-	-
Total	302 003	(13 750)	-	288 333	173 804	-	173 804	114 449	114 449	-	-
Rampe en état de réservoir d'eau en zone rurale											
Italie	773 000	-	-	773 000	-	-	-	773 000	773 000	-	-
Total	773 000	-	-	773 000	-	-	-	773 000	773 000	-	-
Centrale hydro- électrique sur le Bor											
Italie	1 752 000	-	-	1 752 000	-	-	-	1 752 000	1 752 000	-	-
Total	1 752 000	-	-	1 752 000	-	-	-	1 752 000	1 752 000	-	-
Production de mobilier scolaire											
Norvège	-	232 000	-	232 000	232 000	-	232 000	-	-	-	-
Total	-	232 000	-	232 000	232 000	-	232 000	-	-	-	-
Petits barrages en terre											
Norvège	23 916	(1 189)	-	22 727	-	-	-	22 727	22 727	-	-
Total	23 916	(1 189)	-	22 727	-	-	-	22 727	22 727	-	-
Ponts suspendus (phase II)											
Suisse	68 000	-	-	68 000	-	-	-	68 000	68 000	-	-
Total	68 000	-	-	68 000	-	-	-	68 000	68 000	-	-
Ponts suspendus (phase III)											
Suisse	-	2 033 270	-	2 033 270	970 000	-	970 000	1 063 270	-	1 063 270	-
Total	-	2 033 270	-	2 033 270	970 000	-	970 000	1 063 270	-	1 063 270	-
Réhabilitation de routes rurales sur le versant sud-est de Route-Djallon											
Canada	420 160	6 537	-	426 705	294 291	-	294 291	172 414	172 414	-	-
Total	420 160	6 537	-	426 705	294 291	-	294 291	172 414	172 414	-	-
Total, Fonds d'équipement des Nations Unies											
	3 239 167	2 294 040	-	5 536 035	1 430 175	-	1 430 175	3 945 060	2 902 590	1 042 270	-
								(Note XVII)	(Note 20)	(Note 20)	

Tableau 16 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde au 1er janvier 1989	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré			Contributions reçues en 1989			Composition du solde à recevoir			
		Pour 1989		Total	Pour 1989		Total	Pour 1988		Pour 1989	
		et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs		et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs		et des exercices antérieurs	Pour 1989	et des exercices ultérieurs	
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région méditerranéenne											
Utilisation de l'énergie éolienne à des fins d'électrification											
Danemark	525 620	-	-	525 620	525 620	-	525 620	-	-	-	-
Total	525 620	-	-	525 620	525 620	-	525 620	-	-	-	-
Aide aux institutions nationales et création de plantations de bois de feu à Dessie											
Finlande	1 503	-	-	1 503	-	-	-	1 503	1 503	-	-
Total	1 503	-	-	1 503	-	-	-	1 503	1 503	-	-
Création de parcelles familiales boisées dans les provinces de Bouliande et Banquie											
Suède	703 987	70 782	466 902	1 241 671	774 769	444 668	1 219 437	22 234	-	-	22 234
Total	703 987	70 782	466 902	1 241 671	774 769	444 668	1 219 437	22 234	-	-	22 234
Promotion et production de cuisinières à bois améliorées (phase II)											
Suède	538 529	(150 071)	702 210	1 090 668	388 458	668 771	1 057 229	33 439	-	-	33 439
Total	538 529	(150 071)	702 210	1 090 668	388 458	668 771	1 057 229	33 439	-	-	33 439
Projet pilote de développement agro-forestier à Douso											
Suède	1 000 000	(420 581)	-	579 419	579 419	-	579 419	-	-	-	-
Total	1 000 000	(420 581)	-	579 419	579 419	-	579 419	-	-	-	-
Programme intégré de boisement des villages dans les régions de Louga et Sahel (Sénégal)											
Suède	-	-	738 342	738 342	-	704 781	704 781	33 561	-	-	33 561
Total	-	-	738 342	738 342	-	704 781	704 781	33 561	-	-	33 561
Gestion de l'occupation des sols et développement agro-forestier à Dosso (Niger)											
Suède	-	-	2 079 242	2 079 242	-	-	-	2 079 242	-	-	2 079 242
Total	-	-	2 079 242	2 079 242	-	-	-	2 079 242	-	-	2 079 242
Projet intégré de boisement dans les régions de Louga, Sahel et Ndiako (Sénégal)											
Suède	-	-	2 228 355	2 228 355	-	-	-	2 228 355	-	-	2 228 355
Total	-	-	2 228 355	2 228 355	-	-	-	2 228 355	-	-	2 228 355

Tableau 16 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde au 1er janvier 1989	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré			Contributions reçues en 1989			Composition du solde à recevoir				
		Pour 1989	Pour des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1989	Pour des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Solde au 31 déc. 1989	Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989
Appui à la production et à la diffusion de cuisinières à bois améliorées												
Suède	-	-	2 537 262	2 537 262	-	-	-	2 537 262	-	-	-	2 537 262
Total	-	-	2 537 262	2 537 262	-	-	-	2 537 262	-	-	-	2 537 262
Plantation de bois communaux et de parcelles familiales boisées dans les provinces de Sangha et de Boukhiéme (Burkina Faso)												
Suède	-	-	2 501 803	2 501 803	-	-	-	2 501 803	-	-	-	2 501 803
Total	-	-	2 501 803	2 501 803	-	-	-	2 501 803	-	-	-	2 501 803
Contributions non affectées à des programmes												
Suède	-	-	1 854 292	1 854 292	-	-	-	1 854 292	-	-	-	1 854 292
Total	-	-	1 854 292	1 854 292	-	-	-	1 854 292	-	-	-	1 854 292
Total, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne												
	2 769 639	(499 870)	13 108 408	15 378 177	2 268 266	1 818 220	4 086 486	11 291 691	1 503	-	-	11 290 188
							(Rat. XXVIII)		(Note 28)			
Programme des Volontaires des Nations Unies												
Programme humanitaire d'assistance économique à l'Afghanistan												
Organisation des Nations Unies	-	4 440 000	-	4 440 000	1 000 000	-	1 000 000	3 440 000	-	-	-	3 440 000
Total	-	4 440 000	-	4 440 000	1 000 000	-	1 000 000	3 440 000	-	-	-	3 440 000
Appui multisectoriel spécialisé dans le Pacifique Sud												
Japon	-	500 000	-	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-	-	-
Total	-	500 000	-	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-	-	-
Programme de services de développement internes en Afrique												
Allemagne, République fédérale d'	-	1 136 313	-	1 136 313	1 098 499	-	1 098 499	37 814	-	-	-	37 814
Total	-	1 136 313	-	1 136 313	1 098 499	-	1 098 499	37 814	-	-	-	37 814
Appui du Gouvernement français pour le développement du volontariat												
France	-	534 351	-	534 351	534 351	-	534 351	-	-	-	-	-
Total	-	534 351	-	534 351	534 351	-	534 351	-	-	-	-	-
Total, Programme des Volontaires des Nations Unies												
	-	6 610 664	-	6 610 664	3 132 850	-	3 132 850	3 477 814	-	-	-	3 477 814

Tableau 16 (suite)

Fonds d'affectation spéciale et contributions	Contributions comptabilisées pendant l'exercice considéré				Contributions reçues en 1989			Composition du solde à recevoir		
	Solde au 1er janvier 1989	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs	Total	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour 1989 et des exercices ultérieurs	Total	Solde au 31 déc. 1989	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour 1990 et des exercices ultérieurs
Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement										
Application de techniques appropriées aux zones rurales (phase II)										
Italie	280 500	-	-	280 500	-	-	-	280 500	280 500	-
Total	280 500	-	-	280 500	-	-	-	280 500	280 500	-
Système pilote d'information technologique (phase de semi-commercialisation)										
Italie	-	4 000 000	-	4 000 000	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
Total	-	4 000 000	-	4 000 000	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
Renforcement des capacités endogènes dans le domaine de la science et de la technique dans les pays en développement										
Allemagne, République fédérale d'	-	1 751 816	-	1 751 816	144 974	-	144 974	1 606 842	-	1 606 842
Total	-	1 751 816	-	1 751 816	144 974	-	144 974	1 606 842	-	1 606 842
Total, Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	280 500	5 751 816	-	6 032 316	2 144 974	-	2 144 974	3 897 342	280 500	3 606 842
							(Etat XXVII)		(Note 28)	(Note 28)
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme										
Intégration des femmes à la planification du développement										
Australie	-	483 871	-	483 871	483 871	-	483 871	-	-	-
Total	-	483 871	-	483 871	483 871	-	483 871	-	-	-
Fonds d'affectation spéciale MCDI/UNIFEM pour les femmes et les techniques du cycle alimentaire en Amérique										
Canada	-	114 985	-	114 985	114 985	-	114 985	-	-	-
Total	-	114 985	-	114 985	114 985	-	114 985	-	-	-
Projet relatif à l'octroi de crédits pour les activités productives des femmes en Tanzanie										
Danemark	-	4 141 515	-	4 141 515	2 540 190	-	2 540 190	1 601 325	-	1 601 325
Total	-	4 141 515	-	4 141 515	2 540 190	-	2 540 190	1 601 325	-	1 601 325
Total, UNIFEM	-	4 740 371	-	4 740 371	3 139 044	-	3 139 044	1 601 325	-	1 601 325
							(Etat XXVII)		(Note 28)	

Tableau 17

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Etat au 31 décembre 1989 des contributions servant à financer les activités extrabudgétaires

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale et contributeurs	Solde au 1er janvier 1989	Contributions comptabilisées pendant <u>l'exercice considéré</u>			Contributions <u>reçues en 1989</u>			Solde au 31 déc. 1989	Composition du solde à recevoir		
		Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1989 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total		Pour 1988 et des exercices antérieurs	Pour 1989	Pour 1990 et des exercices ultérieurs
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique</u>											
Italie	1 022 000	-	-	1 022 000	-	-	-	1 022 000	1 022 000	-	-
Total	<u>1 022 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 022 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 022 000</u>	<u>1 022 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
(Note 28)											

Tableau 18

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Placements au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Total
<u>Fonds d'équipement des Nations Unies</u>				
Comptes courants	Florin néerlandais		21 821	
	Couronne suédoise		20 726	
	Livre turque		<u>113</u>	42 660
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			285 000
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis			131 000 000
Obligations porteuses d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			29 762 517
Total				<u><u>161 090 177</u></u>
Dont :	Ressources inutilisées	(Etat VII)		115 590 177
	Réserve opérationnelle	(Etat VII)		<u>45 500 000</u>
				<u><u>161 090 177</u></u>
<u>Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			168 000

Tableau 18 (suite)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Total
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis			6 400 000
Total				<u>6 568 000</u>
				(Etat VIII)
<u>Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne</u>				
Comptes courants	Lire italienne			9 668
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			984 000
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis			47 993 668
Total				<u>47 993 668</u>
				(Etat IX)
<u>Programme des Volontaires des Nations Unies</u>				
Comptes courants	Dollar des Etats-Unis			14 014
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			880 000
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis			1 500 000
Autres valeurs	Dollar des Etats-Unis			<u>2 300 000</u>
Total				<u>4 694 014</u>
				(Etat X)

Tableau 18 (suite)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Total
<u>Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			560 000
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis			3 500 000
Total				<u>4 060 000</u>
				(Etat XI)
<u>Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			283 000
Total				<u>283 000</u>
				(Etat XII)

Tableau 18 (suite)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Total
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			170 000
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis			750 000
Total				<u>920 000</u>
				(Etat XIII)
<u>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			113 500
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis			17 750 000
Obligations porteuses d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			1 750 000
Total				<u>19 613 500</u>
Dont :	Ressources inutilisées		(Etat XIV)	13 813 500
	Réserve opérationnelle		(Etat XIV)	<u>5 800 000</u>
				<u>19 613 500</u>

Tableau 18 (suite)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Total
<u>Compte de l'énergie du PNUD</u>				
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis			8 750 000
				<hr/>
Total				8 750 000
				<hr/> <hr/>
				(Etat XV)
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			350 000
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis			3 000 000
				<hr/>
Total				3 350 000
				<hr/> <hr/>
				(Etat XIX)

Tableau 18 (suite)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Total
<u>Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			200 000
Comptes de dépôts à terme	Dollar des Etats-Unis			1 200 000
Obligations porteuses d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			5 104 359
Total				<u><u>6 504 359</u></u>
				(Etat XX)

<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance à des projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil des réfugiés en Afrique</u>				
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			185 387
Comptes de dépôt à terme	Dollar des Etats-Unis			4 000 000
Total				<u><u>4 185 387</u></u>
				(Etat XXI)

Tableau 18 (suite)

Fonds d'affectation spéciale	Monnaie	Taux d'intérêt	Montant	Total
<u>Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels au Lesotho</u>				
Comptes courants	Dollar des Etats-Unis			32 811
Comptes porteurs d'intérêts	Dollar des Etats-Unis			240 000
Total				<u>272 811</u>
(Etat XXVI)				

Tableau 19

PNUD : FONDS D'AFFECTATION SPECIALE GERES PAR LE PNUD

Crédits ouverts et dépenses pour l'exercice biennal 1988-1989

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds d'affectation spéciale	Montant net révisé des crédits ouverts pour 1988-1989	Dépenses			Solde inutilisé
		Décaissements en 1988-1989	Engagements non réglés au 31 décembre 1989	Dépenses totales en 1988-1989	
Fonds d'équipement des Nations Unies	<u>7 456 700</u>	<u>6 335 412</u>	<u>108 019</u>	<u>6 443 431 a/</u>	<u>1 013 269</u>
Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles	<u>3 061 100</u>	<u>2 437 379</u>	<u>34 733</u>	<u>2 472 112 b/</u>	<u>588 988</u>
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne	<u>4 989 600</u>	<u>3 843 796</u>	<u>102 122</u>	<u>3 945 918 c/</u>	<u>1 043 682</u>
Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	<u>2 739 800</u>	<u>1 463 524</u>	<u>43 380</u>	<u>1 506 904 d/</u>	<u>1 232 896</u>
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	<u>3 518 300</u>	<u>3 083 441</u>	<u>106 324</u>	<u>3 189 765 e/</u>	<u>328 535</u>

a/ Dont : 3 214 397 dollars imputés sur les ressources de 1988 (Etat VII)
 3 229 034 dollars imputés sur les ressources de 1989 (Etat VII)

6 443 431 dollars

b/ Dont : 1 266 757 dollars imputés sur les ressources de 1988 (Etat VIII)
 1 205 355 dollars imputés sur les ressources de 1989 (Etat VIII)

2 472 112 dollars

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

g/ Dont : 2 000 050 dollars imputés sur les ressources de 1988 (Etat IX)
1 945 868 dollars imputés sur les ressources de 1989 (Etat IX)

3 945 918 dollars

g/ Dont : 677 971 dollars imputés sur les ressources de 1988 (Etat XI)
828 933 dollars imputés sur les ressources de 1989 (Etat XI)

1 506 904 dollars

e/ Dont : 1 395 767 dollars imputés sur les ressources de 1988 (Etat XIV)
1 793 998 dollars imputés sur les ressources de 1989 (Etat XIV)

3 189 765 dollars

Note 1. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers sont établis selon les principales conventions comptables ci-après :

a) Recettes

Les revenus des placements sont comptabilisés comme des recettes de l'exercice auquel ils se rapportent. Toutes les autres recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les contributions à recevoir des gouvernements pour l'exercice considéré et celles reçues pour les exercices antérieurs sont récapitulées dans les notes du bilan du PNUD (état II) et des états relatifs aux fonds d'affectation spéciale (états VI à XXVII). Les contributions annoncées pour des exercices ultérieurs sont indiquées en détail dans les tableaux 1 à 3 pour le PNUD et 14 à 16 pour les fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD.

A sa trente et unième session, le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à appliquer, à compter du 1er janvier 1985, une méthode de comptabilité des contributions volontaires (y compris les contributions volontaires aux dépenses des programmes) et des contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs consistant à les comptabiliser d'abord comme contributions aux dépenses locales au cas où ces dernières seraient insuffisantes. Le montant total du virement effectué en application de cette méthode (état I), soit 5 584 545 dollars, apparaît dans le tableau 6 et est indiqué à la note 16.

b) Dépenses

Toutes les dépenses du PNUD sont comptabilisées sur la base des engagements, à l'exception de celles concernant les paiements auxquels ont droit les fonctionnaires et les projets exécutés par les gouvernements, qui sont comptabilisées sur la base des décaissements. Les dépenses relatives aux projets comprennent les engagements non réglés des agents d'exécution (autres que les gouvernements) et elles ont été généralement comptabilisées selon les critères ci-après :

**Experts et autres agents engagés
au titre de projets**

**Coût des services contractuels fournis
pendant la période qui va du 1er janvier
au 31 décembre de l'exercice en cours;**

**Frais de voyage du personnel en
mission**

**Coût des voyages effectués pendant
l'exercice en cours, qui ont commencé
avant la clôture de l'exercice en cours
mais s'étendent sur l'exercice suivant;**

Contrats de sous-traitance

**Sommes à payer au cours de l'exercice
aux termes du contrat ou selon le
calendrier des paiements;**

Bourses

Montant de la bourse depuis la date prévue pour le début des études ou le 1er janvier de l'exercice, jusqu'à la fin des études ou jusqu'au 31 décembre de l'exercice, la période la plus courte étant retenue;

Formation en groupe

Coût intégral de toute activité de formation exécutée pendant l'exercice ou dont l'exécution a commencé pendant l'exercice et se terminera au cours de l'exercice suivant;

Equipement

Montant intégral d'un accord contractuel ou d'une commande ferme passée au fournisseur avant la fin de l'exercice, à concurrence du montant prévu au titre des équipements dans le budget de l'exercice;

Dépenses diverses

Coût d'activités ayant eu lieu pendant l'exercice (dépenses de représentation, par exemple), de marchandises livrées et de services fournis, ou de commandes fermes passées pour livraison avant la fin de l'exercice.

Des engagements de dépenses peuvent être pris au cours de l'exercice pour imputation sur les budgets des exercices ultérieurs; ils sont alors comptabilisés comme engagements sur exercices ultérieurs et signalés dans une note de bas de page du bilan (état II).

Une certaine marge de manoeuvre est autorisée en ce qui concerne les dépenses. Pour un exercice donné, elles peuvent dépasser le montant des crédits approuvés au titre des projets jusqu'à concurrence de 20 000 dollars ou de 4 % de ces crédits, le montant le plus élevé étant retenu, à condition que l'engagement global de l'agent d'exécution pour cet exercice ne soit pas supérieur à 2 % du montant total des crédits qui lui sont alloués pour le même exercice. En outre, les agents d'exécution sont également autorisés, à titre d'essai et pour une période de trois ans à compter du 1er juillet 1987, à comptabiliser comme engagements de l'exercice considéré jusqu'à 20 % des montants prévus au budget des projets de l'année suivante.

c) Taux de change

Les contributions volontaires reçues des gouvernements sont converties en dollars des Etats-Unis au taux de change fixé pour les opérations de l'Organisation des Nations Unies qui est en vigueur à la date du versement.

Les ajustements de change (499 753 dollars) sur les contributions versées par les gouvernements ont été comptabilisés en déduction desdites contributions et sont inscrits dans l'état I. Tous les autres ajustements de change ont été comptabilisés comme recettes (ou dépenses) accessoires et sont indiqués au tableau 4.

Aux fins de la comptabilisation de l'actif, du passif et des transactions du PNUD et de l'établissement des rapports à ce sujet ainsi que de la tenue des autres états financiers, les autres monnaies sont converties en dollars des Etats-Unis sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date du rapport ou de la transaction.

De ce fait, les placements (1 139 100 000 dollars) figurant au bilan et dans le tableau 10 comprennent l'équivalent en dollars des Etats-Unis des placements libellés en d'autres monnaies, calculé à l'aide du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU du 1er au 31 décembre 1989. Au taux retenu pour les opérations de l'ONU le 1er janvier 1990, qui est plus proche du taux du marché au 31 décembre 1989, la valeur des placements est supérieure de 19,2 millions de dollars environ au montant indiqué.

d) Dépenses d'équipement

Le coût du matériel durable est imputé en totalité sur le budget biennal du PNUD ou sur celui du projet approprié pour l'exercice durant lequel ce matériel est acheté. Tout le matériel durable (en l'occurrence le matériel dont la valeur unitaire est égale ou supérieure à 500 dollars et dont la durée utile est d'au moins cinq ans, ainsi que le matériel figurant sur des listes spéciales et faisant l'objet d'une comptabilité matières officielle) est inventorié.

e) Engagements imputés sur la réserve pour des prêts à la construction hors siège

Le montant total des engagements de prêt figurant au tableau 11 résulte des accords de prêt et des accords d'investissement conclus avec les différents gouvernements pour des prêts servant à financer la construction de bureaux et de logements et comprend aussi le montant autorisé des fonds disponibles au titre du plan de location d'appareils ménagers et de la réparation et remise en état des logements.

f) Modifications apportées à la présentation du budget biennal du PNUD

Conformément à la décision 89/58 du Conseil d'administration, la configuration générale du budget biennal du PNUD a été modifiée, ce qui a conduit à changer la présentation des activités d'appui aux programmes dans le tableau 6. En outre, les dépenses afférentes au programme des Volontaires des Nations Unies sont désormais comprises dans les dépenses d'appui aux programmes du PNUD, aussi bien sur l'état I que dans le tableau 5. Ces dépenses se sont élevées à 9 857 300 dollars en 1989 et à 7 250 932 dollars en 1988. Les chiffres indiqués pour 1988 dans l'état I et dans l'état V ont été corrigés pour permettre la comparaison avec 1989.

Note 2. Ressources spéciales du Programme

A sa trente-troisième session, en juin 1986, le Conseil d'administration a autorisé le report du solde inutilisé des ressources spéciales du Programme au 31 décembre 1986, comme supplément au montant autorisé des ressources spéciales du Programme pour le quatrième cycle de programmation (1987-1991). Conformément à cette autorisation, les allocations non utilisées des ressources spéciales du Programme, évaluées à 20 983 102 dollars au 31 décembre 1986, ont été ajoutées aux allocations approuvées pour le quatrième cycle de programmation, qui s'élèvent à 186 400 000 dollars. Au 31 décembre 1989, la situation de ce compte était la suivante :

**Dollars des
Etats-Unis**

Montant reporté des allocations inutilisées pendant le troisième cycle de programmation	20 983 102
Montant autorisé par le Conseil d'administration	<u>186 400 000</u>
	207 383 102

A déduire :

Dépenses de 1987	11 104 876	
Dépenses de 1988	20 050 243	
Dépenses de 1989 (tableau 5)	<u>34 136 251</u>	<u>65 291 370</u>

Solde des ressources spéciales du Programme au 31 décembre 1989	<u><u>142 091 732</u></u>
---	---------------------------

Note 3. Lettre de crédit des gouvernements

Le montant indiqué à l'état II correspond à une lettre de crédit représentant des contributions au titre de la participation aux coûts faites au PNUD par un gouvernement, comme suit :

**Dollars des
Etats-Unis**

Soutien des activités en faveur de la survie de l'enfant en Afrique	365 210
Projets régionaux en Afrique	1 100 000
Appui apporté au Bureau de statistique du Ministère tchadien de la santé	200 000
Etude des activités opérationnelles	10 000
Projet régional en Amérique latine	<u>500 000</u>
Total	<u><u>2 175 210</u></u>

La lettre de crédit en question étant irrévocable, son montant a été ajouté à l'encaisse et aux placements dans l'état II.

Note 4. Fonds d'exploitation et engagements non réglés des agents d'exécution

On trouvera ci-dessous un état de rapprochement des fonds d'exploitation fournis par le PNUD aux agents d'exécution et des fonds d'exploitation payables à ceux-ci :

	<u>Montants versés aux agents d'exécution</u>	<u>Montants dus aux agents d'exécution</u>
	<u>(En dollars des Etats-Unis)</u>	
Soldes indiqués par les agents d'exécution	(89 565 036)	(44 682 431)
Engagements non réglés des agents d'exécution	<u>123 231 776</u>	<u>38 085 238</u>
Solde net des fonds d'exploitation	33 666 740	(6 597 193)
A ajouter : Charges non encore comptabilisées par les agents d'exécution (montant net)	<u>(21 176)</u>	<u>879 237</u>
Soldes de clôture indiqués à l'état II	<u><u>33 645 564</u></u>	<u><u>(5 717 956)</u></u>

Les engagements non réglés, qui sont indiqués séparément dans l'état II, s'élèvent à 180 742 269 dollars et se décomposent comme suit : 161 317 014 dollars pour les agents d'exécution auxquels le PNUD fournit des fonds d'exploitation et 19 425 255 dollars pour le PNUD en tant qu'agent d'exécution de ses propres projets, comme indiqué à l'état V.

Les soldes communiqués par les agents d'exécution se décomposent comme suit : caisse, banque et fonds en transit (31 326 408 dollars), sommes à recevoir (80 647 213 dollars) et sommes à payer (130 226 124 dollars).

Note 5. Sommes à payer et à recevoir pour le compte des fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

Le PNUD avance et reçoit des fonds pour le compte des fonds d'affectation spéciale qu'il est chargé de gérer. Le solde de ces opérations au 31 décembre 1989 est indiqué dans les états financiers relatifs aux divers fonds d'affectation spéciale (états VI à XXVI).

Note 6. Contributions annoncées par les gouvernements et par d'autres contribuants - Compte du PNUD

Les contributions annoncées par les gouvernements et par d'autres contribuants pour l'exercice considéré et pour des exercices antérieurs qui n'avaient pas été versées au 31 décembre 1989 se répartissaient comme suit :

	Contributions volontaires	Contributions volontaires au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés	Contributions au titre de la participation aux coûts	Contributions de contre-partie en espèces	Total
(En dollars des Etats-Unis)					
1985 et exercices antérieurs	2 188 284	38	1 394 471	1 228 037	4 810 830
1986	1 045 265	-	2 020 138	1 143 394	4 208 797
1987	1 127 200	-	3 373 199	594 448	5 094 847
1988	2 219 911	3 687	21 538 044	2 680 141	26 441 783
1989	<u>38 243 465</u>	<u>331</u>	<u>76 713 768</u>	<u>2 372 098</u>	<u>117 329 662</u>
Total	<u><u>44 824 125</u></u>	<u><u>4 056</u></u>	<u><u>105 039 620</u></u>	<u><u>8 018 118</u></u>	<u><u>157 885 919</u></u>
	(Tableau 1)	(Tableau 1)	(Tableau 2)	(Tableau 3)	

Les contributions du PNUD étant comptabilisées sur la base des encaissements, ces sommes n'apparaissent pas dans les états financiers.

Les montants indiqués au titre de la participation aux coûts et des contributions de contrepartie en espèces ont été calculés à partir des estimations des dépenses des années considérées et seront ajustés en 1990 au vu des dépenses effectives.

Note 7. Passif éventuel - Sommes à verser en cas de licenciement

Au 31 décembre 1989, le passif éventuel correspondant aux sommes que le PNUD pourrait avoir à verser s'il devait licencier des fonctionnaires au cours d'exercices ultérieurs est estimé à 15 544 000 dollars pour ce qui est des primes de rapatriement et à 2 299 000 dollars pour ce qui est des indemnités de licenciement.

Note 8. Montant estimatif des indemnités à verser comme suite à l'accident aérien survenu en République-Unie de Tanzanie

Le 5 décembre 1980, quatre fonctionnaires du PNUD ont trouvé la mort dans une catastrophe aérienne survenue en République-Unie de Tanzanie. Comme suite à cet accident, le PNUD a reçu de la compagnie d'assurance une somme s'élevant à 623 948 dollars devant servir à payer des indemnités aux ayants droit des victimes de la catastrophe. Au 31 décembre 1989, la situation à cet égard était la suivante :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Montant estimatif des indemnités dues	1 910 839
A déduire : Solde des sommes versées par la compagnie d'assurance	<u>342 163</u>
Montant estimatif des indemnités à imputer sur les ressources du PNUD	<u>1 568 676</u>

Note 9. Sommes à payer et sommes à recevoir

a) Sommes à recevoir et charges payées d'avance

Le solde de 33 167 589 dollars indiqué dans l'état II se décompose comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Sommes avancées aux fonctionnaires et consultants	4 990 941
Fonds placés auprès des centres d'information des Nations Unies	81 139
Charges payées d'avance	6 896 141
Sommes à recevoir des agents d'exécution	9 912 295
Divers à recevoir par les bureaux extérieurs	12 515 912
Autres sommes à recevoir	<u>139 128</u>
Total partiel	34 535 556
A déduire : Provision (réduction de la valeur comptable des sommes à recevoir)	<u>1 367 967</u>
Total	<u>33 167 589</u>

b) Sommes à payer

Le solde de 110 633 132 dollars indiqué dans l'état II se décompose comme suit :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Sommes reçues pour les programmes d'autres organismes des Nations Unies	14 959 133
Engagements non réglés	19 837 034
Régime d'assurance maladie	2 032 041
Charges à payer au titre d'accords pour la fourniture de services de gestion	37 900 923
Indemnités versées par la compagnie d'assurance pour l'accident aérien survenu en République-Unie de Tanzanie	342 163
Divers à payer par les bureaux extérieurs	8 033 629
Autres sommes à payer	<u>27 528 209</u>
 Total	 <u><u>110 633 132</u></u>

Note 10. Ajustement des dépenses relatives aux programmes et des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montants nets)

Les états financiers et les tableaux comprennent les dépenses des agents d'exécution. Ces données sont extraites, chaque fois que possible, des états financiers vérifiés des agents d'exécution ou, si ces états ne sont pas disponibles à la clôture des comptes, des états soumis aux vérificateurs des comptes ou encore des états provisoires non vérifiés. Les redressements éventuellement apportés à ces données au terme de la vérification des comptes des agents d'exécution sont indiqués dans le tableau 5 de l'exercice budgétaire suivant. Les comptes de 1988 ont fait l'objet des redressements ci-après.

a) Ajustement des dépenses relatives aux programmes d'exercices antérieurs (montants nets)

Le montant de 5 815 915 dollars indiqué au tableau 5 (arrondi au millier de dollars le plus proche) se décompose comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
OMS	(35 045)
OACI	396 701
BIRD	998 470
CEA	<u>(416 015)</u>
	944 111
Projets exécutés par des gouvernements (voir ci-après)	<u>4 871 805</u>
Total	<u><u>5 815 916</u></u>

Le montant des dépenses relatives aux projets exécutés par des gouvernements en 1988 ou les années antérieures a redressé en 1989, après rapprochement de tous les comptes pertinents.

Les dépenses relatives aux programmes portées sur l'état IV comprennent une somme de 23 559 dollars au titre des contributions de contrepartie en espèces et une somme de 5 792 357 dollars au titre des ressources générales.

b) Ajustement des dépenses d'appui aux programmes d'exercices antérieurs (montants nets)

Le montant de 109 937 dollars indiqué au tableau 5 (arrondi au millier de dollars le plus proche) se décompose comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
OMS	(4 556)
OACI	51 571
AIEA	2 353
BIRD	109 831
CEA	<u>(54 082)</u>
	105 117
Projets exécutés par des gouvernements	<u>4 819</u>
Total	<u><u>109 936</u></u>

La totalité de ce montant figure à l'état IV parmi les dépenses d'appui aux programmes imputées sur les ressources générales.

Note 11. Ajustement des recettes dégagées au cours d'exercices antérieurs dans le cadre d'accords pour la fourniture de services de gestion

En 1987, un montant de 3 505 083 dollars correspondant à des recettes dégagées dans le cadre d'un accord pour la fourniture de services de gestion avait été comptabilisé à tort comme une contribution de contrepartie en espèces. Les écritures de redressement nécessaires ont été passées en 1989.

Note 12. Fonds gérés par des services autres que le Bureau des services d'appui aux projets

Le montant de 4 361 639 dollars figurant pour 1989 à l'état V sous le titre "Fonds gérés par des services autres que le Bureau des services d'appui aux projets" se décompose comme suit :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Dépenses au titre des missions effectuées dans le cadre du Mécanisme de mise au point des projets	1 579 922
PNUD/Organisations non gouvernementales, partenaires du développement	803 180
Programme de renforcement des capacités de gestion	245 348
Dépenses au titre des projets de l'entreprise commune BNUS-PNUD/PNUE (appui aux programmes)	437 757
Exécution du programme de recherche du PNUD et de divers projets	1 295 432
Total	<u><u>4 361 639</u></u>

Note 13. Dépenses d'appui aux programmes du PNUD

Le montant versé par le BSP au titre des services d'appui fournis par le PNUD (3 468 724 dollars) est inclus dans le montant total des dépenses d'administration du Bureau (19 168 570 dollars, voir tableau 13) qui sont financées par le PNUD au titre de ses dépenses d'appui aux programmes ainsi que par les fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD, le FNUAP, le FNULAD et par les sommes reçues au titre des accords relatifs aux services de gestion. La portion du coût des services d'appui qui est couverte par le PNUD au titre des dépenses d'appui aux programmes figure dans les dépenses d'appui aux programmes du PNUD et dans les recettes et dépenses extra-budgétaires.

Note 14. Contributions des gouvernements aux dépenses engagées au titre des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel et de l'appui sectoriel

a) Contributions des gouvernements aux dépenses engagées au titre des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel

A sa trentième session, le Conseil d'administration a invité les Etats Membres à fournir des contributions volontaires pour le programme des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel. La somme de 27 099 dollars indiquée à l'état I correspond aux contributions reçues en 1989.

b) Appui sectoriel

A sa trente-troisième session, le Conseil d'administration a approuvé le report de tout montant économisé au cours d'exercices antérieurs, de façon à couvrir le coût net pour le PNUD des services des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel dans le cadre du quatrième cycle de programmation. A sa trente-quatrième session, le Conseil d'administration a décidé que le montant de 6,4 millions de dollars qu'il avait réservé à sa trente-troisième session en vue de son allocation ultérieure servirait à financer les services d'un nombre maximum de conseillers en 1990 et 1991. Conformément à ces décisions, l'état de l'allocation au 31 décembre 1989 était le suivant :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Montant des allocations inutilisées pendant le troisième cycle des CIP	115 891
Montant alloué pour le quatrième cycle des CIP	<u>25 000 000</u>
	25 115 891
A déduire :	
Dépenses de 1987	3 797 009
Dépenses de 1988	4 621 761
Dépenses de 1989 (état I)	<u>4 484 461</u>
	<u>12 903 231</u>
Montant inutilisé au 31 décembre 1989	<u><u>12 212 660</u></u>

Note 15. Dépenses d'appui du siège au titre de l'exécution des projets par les gouvernements

A sa trente-troisième session, le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à imputer le surcroît de dépenses effectives de personnel que l'exécution des projets par les gouvernements entraîne pour la Division des finances sur les dépenses d'appui du PNUD, jusqu'à concurrence de 400 000 dollars par an en 1988 et 1989. A sa trente-cinquième session, le Conseil a autorisé la

création au siège du PNUD d'un petit service de vérification des comptes, dont le coût net ne devrait pas dépasser 300 000 dollars par an et devrait être imputé sur les dépenses d'appui engagées en 1988, 1989 et 1990. Ainsi qu'il ressort du tableau 6, ces dépenses se sont élevées à 1 206 155 dollars pour l'exercice 1988-1989.

Note 16. Recettes provenant du budget de l'exercice biennal

Le montant de 44 695 104 dollars qui figure au tableau 6 dans les recettes de l'exercice 1988-1989 se décompose comme suit :

	Activités de base du PNUD	Bureau des services d'appui aux projets	Total
Contributions en espèces des gouvernements hôtes	26 984 490 a/	-	26 984 490
Remboursement des dépenses d'appui des agents d'exécution :			
Activités financées par le PNUD	-	1 324 554	1 324 554
Activités financées par le BNUS	-	1 362 670	1 362 670
Accords relatifs à des services de gestion	-	10 687 836	10 687 836
Autres activités	-	4 124 344	4 124 344
Recettes diverses	204 410	6 800	211 210
Total	<u>27 188 900</u>	<u>17 506 204</u>	<u>44 695 104</u>

a/ Ce chiffre se décompose comme suit :

	<u>1988</u>	<u>1989</u>
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs	7 815 240	8 488 645
Virements du compte de contributions volontaires	5 096 060	5 584 545
	<u>12 911 300</u>	<u>14 073 190</u>

Note 17. Provisions (réduction de la valeur comptable des sommes à recevoir et des charges payées d'avance)

Outre la provision de 1 million de dollars qui a été constituée en 1987 en vue de réduire le déficit opérationnel de la flottille de pêche de la FAO, une provision d'un montant de 367 967 dollars a été constituée pour couvrir le passif éventuel résultant d'une fraude commise dans un bureau extérieur, en attendant que le tribunal local ait statué.

Note 18. Produits afférents à l'exercice antérieur : revenu du placement des contributions au titre de la participation aux coûts

Le montant de 6 759 371 dollars inscrit au tableau 4 et compris dans le montant de 12 758 453 dollars figurant au tableau 7 représente le revenu viré en 1988 du placement des contributions au titre de la participation aux coûts qui a été viré des ressources générales du PNUD à ses ressources extrabudgétaires en 1989. Un virement de montant analogue sera probablement effectué en 1990.

Note 19. Fonds d'équipement des Nations Unies

a) Le montant de 1 335 351 dollars indiqué à l'état VII à la rubrique "Fonds extrabudgétaires pour les dépenses d'appui" correspond au solde non utilisé au 31 décembre 1989 des sommes imputées sur le FENU au titre des coûts indirects de ses projets. La situation de ce compte est la suivante :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Solde au 1er janvier 1989	850 053
Sommes imputées pendant l'année sur le budget des projets du FENU	2 137 773
	<u>2 987 826</u>
Sommes utilisées pendant l'année	(1 652 475)
Solde au 31 décembre 1989	<u>1 335 351</u>

b) A sa vingt-sixième session, le Conseil d'administration a décidé que le FENU devait constituer et maintenir une réserve opérationnelle représentant au moins 20 % des engagements du Fonds au titre des projets et du passif éventuel au titre des cautions données par le FENU pour des prêts bancaires accordés aux gouvernements (à l'exclusion des engagements au titre des fonds d'affectation ponctuelle et de la participation aux coûts). Conformément à cette décision, la réserve opérationnelle intégralement financée, créée en 1979, a été portée à 45,5 millions de dollars au 31 décembre 1989.

c) A sa trente-quatrième session, le Conseil d'administration a, par sa décision 87/37, modifié la formule de financement partiel. Conformément à cette décision, les allocations de fonds effectives au titre des projets se sont élevées en 1989 à 75,7 millions de dollars (non compris les fonds d'affectation ponctuelle, mais y compris les arrangements au titre de la participation aux coûts); ainsi qu'il est indiqué dans la note a/ de l'état VII, l'excédent des allocations sur les ressources était de 128,5 millions de dollars au 31 décembre 1989.

d) Il s'agit d'un prêt consenti à un gouvernement conformément à la décision 85/24 du Conseil d'administration. Le remboursement de ce prêt est étalé sur 10 ans.

Note 20. Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

a) Le montant de 1 062 538 dollars figurant à l'état VIII à la rubrique "Sommes à payer" comprend les engagements non réglés (551 993 dollars) contractés par le Fonds pour l'exécution de ses propres projets.

b) Le montant de 511 062 dollars indiqué à l'état VIII représente le solde non utilisé de fonds fournis par les pays donateurs dans le cadre d'accords concernant les services de gestion passés avec le Fonds. La situation de ce compte est la suivante :

Source de financement	Pays bénéficiaire	Solde au 1er janvier 1989	Recettes de 1989	Coût des services fournis en 1989	Solde disponible au 31 décembre 1989
Italie	République populaire de Chine	-	999 985	515 432	484 553
Italie	Honduras	-	1 606 080	1 579 571	26 509
		-	2 606 065	2 095 003	511 062

Le coût des services fournis comprend un montant de 126 450 dollars qui a été porté au crédit du Fonds au titre des services d'appui.

c) A sa trentième session, le Conseil d'administration a approuvé une formule permettant de déterminer le montant maximum des ressources pouvant être prises en compte aux fins de l'approbation des projets. Au 31 décembre 1989, le montant total des fonds disponibles selon cette formule s'élevait à 8 534 548 dollars, dont 5 531 492 dollars avaient été alloués.

d) Le montant de 126 450 dollars figurant à l'état VIII a la rubrique "Fonds extrabudgétaires pour les dépenses d'appui" représente les sommes facturées par le Fonds au titre des services d'appui fournis dans le cadre des accords relatifs aux services de gestion.

Note 21. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne

a) Le montant de 1 241 995 dollars porté sur l'état IX représente le solde dû au titre d'accords pour la fourniture de services de gestion passés entre des pays donateurs et le Fonds. L'état des recettes et des dépenses de l'année terminée le 31 décembre 1989 se présente comme suit :

Source de financement	Pays bénéficiaire	Solde au 1er janvier 1989	Recettes de 1989	Coût des services fournis en 1989	Solde disponible au 31 décembre 1989
Suède	Burkina Faso	-	959 302	708 314	250 988
Suède	Niger	-	914 413	404 369	510 044
Suède	Sénégal	-	480 963	-	480 963
		-	<u>2 354 678</u>	<u>1 112 683</u>	<u>1 241 995</u>

Le coût des services fournis comprend un montant de 49 118 dollars porté au crédit du compte extrabudgétaire du Fonds pour les services d'appui.

b) Le montant de 121 568 dollars indiqué à l'état IX représente le solde dû au PNUE au titre des dépenses d'appui institutionnel et d'appui aux programmes engagées dans le cadre du plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne. Au 31 décembre 1989, l'état des contributions versées et des dépenses effectuées était le suivant :

	Appui institutionnel	Appui aux programmes	Total
Solde au 1er janvier 1989	<u>70 709</u>	<u>(57 019)</u>	<u>13 690</u>
Contributions reçues en 1989 :			
Du PNUÉ	522 794	500 000	1 022 794
Du PNUD	<u>477 159</u>	<u>437 757</u>	<u>914 916</u>
	<u>999 953</u>	<u>937 757</u>	<u>1 937 710</u>
Dépenses engagées en 1989 :			
Par le PNUÉ	(477 159)	(437 757)	(914 916)
Par le PNUD	<u>(477 159)</u>	<u>(437 757)</u>	<u>(914 916)</u>
	<u>(954 318)</u>	<u>(875 514)</u>	<u>(1 829 832)</u>
Solde dû au PNUÉ au 31 décembre 1989	<u>116 344</u>	<u>5 224</u>	<u>121 568</u>

Le montant correspondant à la part du PNUD dans les dépenses d'appui aux programmes de l'entreprise commune est compris dans le montant total indiqué au tableau 6 pour les activités de base du PNUD.

c) Le montant de 522 407 dollars indiqué à l'état IX à la rubrique "Fonds extrabudgétaires pour les dépenses d'appui" correspond au solde non utilisé au 31 décembre 1989 des sommes prélevées sur le budget des activités de base. L'état de ce compte est le suivant :

		<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Solde au 1er janvier 1989		609 528
Sommes imputées sur les fonds d'affectation ponctuelle pendant l'année	85 412	
Contributions au titre de la participation aux coûts : revenu des placements	105 727	
Montant viré du compte des services de gestion	49 118	
Montant viré des ressources générales du BNUS	<u>80 000</u>	
		<u>320 257</u>
		929 785
Sommes utilisées pendant l'année		<u>(407 378)</u>
Solde au 31 décembre 1989		<u>522 407</u>

Note 22. Programme des Volontaires des Nations Unies

a) A sa trente-cinquième session, le Conseil d'administration, dans sa décision 88/38, a décidé d'imputer un montant déterminé en fonction du nombre des Volontaires en poste sur le budget des projets, afin de couvrir les dépenses extérieures ne pouvant être financées par le Fonds bénévole spécial. Pendant l'année considérée, un montant total de 3 807 667 dollars a été porté à ce titre au compte des recettes du Fonds.

b) Les montants de 58 299 dollars et 774 632 dollars indiqués dans l'état X correspondent respectivement à un déficit et à un solde inutilisé au 31 décembre 1989 en ce qui concerne les ressources fournies par le HCR et par les gouvernements donateurs pour financer certains projets. L'état de ces comptes est le suivant :

	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Gouvernements donateurs
Solde au 1er janvier 1989	(89 420)	491 245
Sommes reçues pendant l'année	<u>566 095</u>	<u>1 005 919</u>
	476 675	1 497 164
Sommes utilisées pendant l'année	<u>(534 974)</u>	<u>(722 532)</u>
Solde au 31 décembre 1989	<u>(58 299)</u>	<u>774 632</u>

Le solde de 774 632 dollars ne peut être utilisé pour financer de nouveaux programmes dans la mesure où il représente des avances consenties par les gouvernements donateurs pour couvrir le coût des services de Volontaires déjà en poste.

c) Dans l'état X, la somme de 38 513 dollars figurant à la rubrique "Fonds extrabudgétaires pour les dépenses d'appui" correspond au solde non utilisé de ce compte au 31 décembre 1989. On a porté au crédit de ce compte un montant de 48 400 dollars représentant les dépenses d'appui imputées sur le budget des projets financés par le HCR, l'Agence suédoise pour le développement international et des fonds d'affectation ponctuelle. L'état de ce compte est le suivant :

	Dollars des Etats-Unis
Solde au 1er janvier 1989	27 537
Sommes imputées : HCR	22 550
Agence suédoise pour le développement international	5 850
Fonds d'affectation ponctuelle	<u>20 000</u>
	48 400
	75 937
Sommes utilisées pendant l'année	<u>(37 424)</u>
Solde au 31 décembre 1989	<u>38 513</u>

d) Les fonds inutilisés, qui s'élèvent à 5 544 015 dollars, représentent le montant estimatif des engagements concernant les frais de rapatriement et les indemnités de réinstallation pour les Volontaires en poste au 31 décembre 1989. Si on déduit ce montant des ressources générales, le solde au 31 décembre 1989 s'établit à 811 779 dollars, ainsi qu'il est précisé dans la note g/ de l'état X.

Note 23. Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

a) Le montant de 94 289 dollars indiqué à l'état XI en tant que ressources inutilisées prévues pour des activités extrabudgétaires représente le solde inutilisé d'une contribution versée par un gouvernement donateur pour couvrir les dépenses encourues aux fins d'accélérer la concrétisation des annonces de contribution en nature émanant du secteur privé. En 1989, les dépenses se sont élevées à 32 957 dollars.

b) Le montant de 931 dollars indiqué à l'état XI à la rubrique "Fonds extrabudgétaires pour les dépenses d'appui" correspond au solde, au 31 décembre 1989, des sommes inutilisées imputées, au titre des dépenses d'appui, par le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement sur ses fonds d'affectation ponctuelle. L'état de ce compte est le suivant :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Solde au 1er janvier 1989	13 201
Sommes imputées sur des fonds d'affectation ponctuelle pendant l'année	137 715
	<u>168 916</u>
Sommes utilisées pendant l'année	(167 985)
Solde au 31 décembre 1989	<u>931</u>

Note 24. Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral

A sa quarantième session, dans sa décision 40/448 A du 17 décembre 1985, l'Assemblée générale, ayant pris acte de la décision 85/32 du Conseil d'administration du PNUD en date du 28 juin 1985, a prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour dissoudre progressivement le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral avant le 31 décembre 1986 et d'en transférer tous les fonds non engagés aux ressources générales du Programme.

Au 31 décembre 1989, il n'y avait plus de fonds non engagés. L'excédent, soit 93 879 dollars, a en effet été viré aux ressources générales du PNUD au cours de l'année.

Note 25. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le Programme d'édification de la nation namibienne du Fonds des Nations Unies pour la Namibie

Le montant de 251 261 dollars indiqué à l'état XIII correspond au virement à l'Organisation des Nations Unies des intérêts perçus par le Fonds, conformément aux directives régissant le fonctionnement du Fonds.

Note 26. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

a) Les dépenses d'appui technique (373 866 dollars) correspondent aux dépenses engagées pour aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales à exécuter leurs programmes.

b) Le montant de 100 627 dollars indiqué à l'état XIV sous la rubrique "Accords relatifs aux services de gestion" représente des sommes reçues en vertu d'un accord passé avec le Gouvernement italien pour des services de gestion à fournir par le Fonds.

c) Une réserve opérationnelle de 5 800 000 dollars a été constituée conformément à la décision 88/47 du Conseil d'administration. Ce montant représente 45 % du total des crédits prévus pour les projets qu'il est recommandé d'approuver et des allocations inutilisées au 31 décembre 1989.

Note 27. Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour lutter contre la faim et la pauvreté en Afrique

Les ressources inutilisées prévues pour financer des activités extrabudgétaires imputables sur ce fonds d'affectation spéciale, indiquées à l'état XXII, se rapportent au programme de détachement d'administrateurs hors classe.

Aucune contribution n'ayant été reçue ni aucune dépense encourue en 1989, le solde des ressources inutilisées est resté inchangé et s'établit à 487 dollars.

Note 28. Contributions annoncées par les gouvernements et par d'autres contributeurs - Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD

Les contributions annoncées par les gouvernements et par d'autres contributeurs pour l'exercice considéré et pour des exercices antérieurs qui n'avaient pas été versées au 31 décembre 1989 (voir tableaux 14 à 17) se répartissent comme suit :

	Fonds d'équipement des Nations Unies	Fonds auto-renouvelable des Nations Unies pour l'exploitation des ressources naturelles	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne	Programme des Volontaires des Nations Unies	Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	Compte de l'énergie du PNUD	Fonds d'affectation spéciale du PNUD en faveur des pays en développement victimes de la famine et de la malnutrition	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'assistance aux projets de développement des infrastructures dans les zones d'accueil de réfugiés en Afrique	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la lutte contre la pauvreté et la famine en Afrique
Contributions volontaires										
1985 et exercices antérieurs	270 826	22 328	54 554	67 359	341 968	137 420	-	-	-	-
1986	20 436	500	38 000	-	63 607	6 258	-	-	5 093	-
1987	20 410	20 000	25 438	160 000	3 859	8 768	-	-	-	-
1988	94 243	20 000	21 059	2 947	65 234	15 500	500	-	-	-
1989	2 095 008	5 500	11 400	397 626	189 260	213 610	-	-	-	-
Total (tableau 14)	2 500 923	68 328	150 451	567 732	663 928	381 556	500	-	5 093	-
Contributions au titre de la participation aux coûts										
1988 et exercices antérieurs	1 013 537	-	824 931	-	-	-	408 727	30 000	-	-
1989	200 000	-	3 308 445	-	44 002	23 765	-	-	-	-
Total (tableau 15)	1 213 537	-	4 133 376	-	44 002	23 765	408 727	30 000	-	-
Contributions volontaires et contributions au titre de la participation aux coûts, total										
	3 714 460	68 328	4 283 827	567 732	707 930	405 321	409 227	30 000	5 093	-
Contributions aux fonds d'affectation ponctuelle										
1988 et exercices antérieurs	2 902 590	-	1 503	-	280 500	-	-	-	-	-
1989	1 063 270	-	-	3 477 814	3 606 842	1 601 325	-	-	-	-
Total (tableau 16)	3 965 860	-	1 503	3 477 814	3 887 342	1 601 325	-	-	-	-
Contributions au titre des activités extra-budgetaires										
1988 et exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 022 000
1989	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (tableau 17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 022 000

	Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le programme de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages au Bangladesh	Fonds d'affectation spéciale ACDI/PNUD pour le programme pakistais de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages	Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'appui aux programmes du Ministère de la planification au Costa Rica	Fonds d'affectation spéciale Finlande/PNUD pour la construction d'une école vétérinaire à Ruzhshi	Fonds d'affectation spéciale pour l'aide d'urgence à la République populaire du Mozambique	Fonds d'affectation spéciale pour le Service de promotion et de développement des investissements en Afrique	Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas pour le programme d'action spécial pour l'administration et la gestion	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels au Laos	Programme d'étude des questions de développement
<u>Contributions volontaires</u>									
1985 et exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1986	-	225 473	308 593	-	-	3 685	-	156 250	-
1987	878 347	-	-	-	-	-	-	-	-
1988	-	-	-	340 767	-	-	-	-	-
1989	-	-	-	-	-	-	1 407 920	-	95 000
Total (tableau 14)	878 347	225 473	308 593	340 767	-	3 685	1 407 920	156 250	95 000
<u>Contributions au titre de la participation aux coûts</u>									
1985 et exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1989	-	-	-	-	105 075	-	-	-	-
Total (tableau 15)	-	-	-	-	105 075	-	-	-	-
<u>Contributions volontaires et contributions au titre de la participation aux coûts, total</u>									
	878 347	225 473	308 593	340 767	105 075	3 685	1 407 920	156 250	95 000
<u>Contributions aux fonds d'affectation ponctuelle</u>									
1985 et exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1989	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (tableau 16)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Contributions au titre des activités extra-budgétaires</u>									
1985 et exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1989	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (tableau 17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات عبر التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наведите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
